

Natixis AM Funds
SICAV
Rapport annuel audité
Au 30 juin 2024

Aucune souscription ne doit être effectuée sur la seule base du rapport financier. Les souscriptions doivent être effectuées uniquement sur la base du Prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si ce dernier a été publié ultérieurement.

Les données de performance indiquées représentent la performance passée et ne garantissent pas les résultats futurs. Les performances récentes pourront être supérieures ou inférieures aux performances passées. La valeur du principal et les rendements évoluant au fil du temps (notamment du fait des fluctuations de change), le prix de rachat des actions sera supérieur ou inférieur à leur prix initial. Les performances indiquées sont nettes de toutes les charges imputées aux Fonds, mais excluent l'impact des commissions de souscription et des frais de banque correspondants, et supposent un réinvestissement des distributions. Si de tels droits et frais avaient été inclus, les rendements auraient été inférieurs. Les performances d'autres classes d'actions peuvent être supérieures ou inférieures selon les écarts de commissions et de commissions de souscription. Pour les périodes au cours desquelles certaines classes d'actions étaient non souscrites ou encore inexistantes (les « classes d'actions inactives »), l'imputation des performances se fait sur la base des résultats effectifs de la classe d'actions active du Fonds qui, selon la société de gestion, présente les caractéristiques les plus proches de celles de la classe d'actions inactive en question, compte tenu de l'écart entre ratios de charges totales (RCT) et, le cas échéant, après conversion de la valeur d'inventaire nette de la classe d'actions active dans la devise de cotation de la classe d'actions inactive. La performance ainsi présentée pour la classe d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

Sauf indication contraire, tous les termes définis et utilisés dans le présent document ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus du Fonds à compartiments multiples.

R.C.S. Luxembourg B 177509

Natixis AM Funds

Table des matières

Gestion et administration	4
Rapport aux actionnaires	6
Rapport d'audit	17
État de l'actif net	20
État des variations de l'actif net	23
Ostrum SRI Total Return Sovereign	
Variation du nombre d'actions	26
Statistiques	27
État des investissements	28
Ostrum SRI Credit Short Duration	
Variation du nombre d'actions	30
Statistiques	32
État des investissements	33
Ostrum Euro Inflation	
Variation du nombre d'actions	38
Statistiques	39
État des investissements	40
Ostrum SRI Euro Aggregate	
Variation du nombre d'actions	42
Statistiques	43
État des investissements	44
Ostrum Total Return Credit	
Variation du nombre d'actions	53
Statistiques	54
État des investissements	55
Natixis Conservative Risk Parity	
Variation du nombre d'actions	60
Statistiques	61
État des investissements	62
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	
Variation du nombre d'actions	64
Statistiques	65
État des investissements	66
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	
Variation du nombre d'actions	73
Statistiques	74
État des investissements	75
Seeyond SRI Europe Minvol	
Variation du nombre d'actions	81
Statistiques	82
État des investissements	83
Seeyond SRI Global Minvol	
Variation du nombre d'actions	87
Statistiques	88
État des investissements	89
Ostrum Global Emerging Bonds	
Variation du nombre d'actions	94
Statistiques	95
État des investissements	96
Notes relatives aux états financiers	104
Informations supplémentaires (non auditées)	126
Autres informations destinées aux Investisseurs suisses (non auditées)	241

Natixis AM Funds

Gestion et administration

Administrateurs

Natixis Investment Managers International, représentée par
Jason TRÉPANIÉ
Secrétaire Général

Jean-Baptiste GUBINELLI
Vice-président
Natixis Investment Managers S.A.
Directeur adjoint des fonds offshore

BPCE Life, représentée par
Frédéric LIPKA
Directeur Général

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(jusqu'au 3 décembre 2023)

80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(depuis le 4 décembre 2023)

Société de gestion et Promoteur

Natixis Investment Managers International
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France

Dépositaire, Agent domiciliataire et mandataire, Agent administratif, Agent payeur et Agent de registre et de transfert

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(jusqu'au 3 décembre 2023)

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(depuis le 4 décembre 2023)

Natixis AM Funds

Gestion et administration (suite)

Gestionnaires financiers par délégation

Ostrum Asset Management
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France

DNCA FINANCE
19, place Vendôme
75001 Paris
France

Réviseur d'entreprise agréé

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires

Ostrum SRI Total Return Sovereign

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	0,55 %
Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR)*	3,93 %

La classe d'actions I/A (EUR) (nette de frais) a généré une performance positive de (+0,55 %) au cours de l'exercice 2023/2024. Le principal moteur de la performance a été l'exposition à la duration dans un contexte de hausse des taux au cours de la période.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence de plus de 1,00 % sur la période d'investissement minimale recommandée de 12 mois.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Ostrum SRI Credit Short Duration

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	6,09 %
Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3*	5,41 %

Au cours du T3 2023, le Fonds a surperformé son indice de référence de 2 pb. La stratégie de crédit directionnel a contribué de manière positive à la performance grâce à la légère surpondération du crédit.

Au T4 2023, le Fonds a surperformé son indice de référence de +46 pb. L'allocation sectorielle, et en particulier la surpondération des valeurs financières, a contribué à la surperformance à hauteur de +12 pb.

Au cours du T1 2024, le Fonds a surperformé son indice de référence de 23 pb. La surexposition au marché du crédit a été l'un des principaux contributeurs.

Enfin, au T2 2024, le Fonds a sous-performé son indice de référence de 5 pb. Le positionnement sur la courbe des taux a le plus nui à la performance en raison de la hausse des taux d'intérêt.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 2 ans en investissant dans une large gamme d'instruments à revenu fixe.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Ostrum Euro Inflation

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	1,09 %
Indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked Bond 1 to 10 Year Treasury Index*	1,63 %

Au cours du T3 2023, le Fonds a surperformé son indice de référence de +19 pb (brut de frais) en raison de positions courtes sur les taux réels directionnels, des taux nominaux et de positions longues sur les points morts d'inflation. Toutefois, au T4 2023, le Fonds a sous-performé de -28 pb pour les mêmes raisons, mais avec un résultat négatif.

L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont toutes deux pesé sur la performance relative. Au T1 2024, le Fonds a surperformé de +8 pb (-0,33 % avant frais, contre -0,41 % pour son indice de référence) en raison d'un positionnement court sur les taux directionnels réels, des taux nominaux, de positions longues sur les swaps d'inflation et de la valeur relative.

Enfin, au T2 2024, la sous-performance du Fonds a été de (-0,69 %) brute contre (-0,57 %) pour son indice de référence, en raison d'un positionnement long sur les taux directionnels réels, du positionnement sur les taux nominaux, de positions longues sur les swaps d'inflation et des opérations de valeur relative.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 2 ans.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Ostrum SRI Euro Aggregate

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	2,25 %
Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM*	3,54 %

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Euro Aggregate a affiché une performance nette de (+2,25 %) (classe d'actions I/A (EUR)) contre (+3,54 %) pour l'Indice de référence, le Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM Total Return Index Value Unhedged EUR. L'exercice a été marqué par la volatilité des marchés obligataires et l'incertitude entourant l'évolution de l'inflation. La BCE a relevé ses taux en juillet et en septembre 2023, clôturant son cycle de hausse des taux à 4 %. Les taux ont été maintenus à un niveau stable jusqu'au 6 juin 2024, lorsque la BCE a réduit les taux de 25 pb en raison de l'amélioration des données sur l'inflation. Malgré la hausse des taux et le ton ferme des banques centrales, les marchés obligataires ont offert certaines opportunités. Le crédit de qualité « investment grade » s'est négocié avec un biais positif et les marchés obligataires périphériques comme l'Espagne et l'Italie ont davantage bénéficié du resserrement des spreads par rapport à l'Allemagne. D'autre part, la France a été sous pression (abaissement de la note, situation politique).

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer son Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 2 ans en investissant dans une large gamme d'instruments à revenu fixe répondant à des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance, « ESG »).

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Ostrum Total Return Credit

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	5,79 %
Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR)*	3,93 %

Le rendement net annuel de la classe d'actions I/A (EUR) du Fonds Ostrum Total Return Credit (LU0935225598) était de (+5,79 %) au 28 juin 2024. L'objectif annuel pour la même période était de surperformer d'au moins (+2,3 %) l'indice de référence Daily capitalized Euro Short-Term Rate (€STR).

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence de plus de 2,30 % sur la période d'investissement minimale recommandée de 2 ans.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Natixis Conservative Risk Parity

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	5,28 %
Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR)*	3,93 %

Le Fonds a affiché un rendement positif de (+5,28 %) (classe d'actions I/A (EUR)) au cours de la période de 12 mois close le 28 juin 2024.

La performance a été principalement soutenue par la composante actions, qui a bénéficié de la résilience de l'économie, des espoirs de baisse des taux et des attentes favorables pour le secteur de l'IA. Bien que toutes les zones géographiques aient affiché des performances positives, notre position sur les actions américaines a le plus contribué, le MSCI USA ayant généré une performance de plus de (+26 %). Notre pilier de diversification a également contribué positivement grâce aux solides performances de la dette des marchés émergents et de la dette à haut rendement, ainsi qu'à la hausse des prix des matières premières. Au final, seul notre pilier à revenu fixe a eu une contribution plus neutre, pénalisé par les obligations australiennes et canadiennes.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence de 4,00 % (avant commissions).

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	4,02 %
Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR)*	3,93 %

À la fin juin 2024, le rendement total du Fonds a été positif au cours des douze derniers mois ((+4,93 %) en termes bruts et (+4,02 %) en termes nets, classe I/A (EUR)).

Pour l'année écoulée, la répartition du rendement brut entre les principales catégories d'actifs est la suivante :

- Actions : (+5,78 %)
- Obligations : (-0,18 %)
- Devises : (-0,61 %)

Au sein des actions, les États-Unis, le Japon, la zone euro et les stratégies optionnelles ont le plus contribué, les autres marchés ayant été plutôt neutres.

Côté obligataire, les obligations américaines ont le plus pesé sur la performance, contrairement aux obligations canadiennes, qui ont apporté une contribution positive.

Concernant les devises, le yen a pesé sur la performance.

Bien que la performance ait été négative jusqu'à fin octobre 2023, elle s'est redressée après cela malgré la volatilité temporaire observée en avril 2024.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence de plus de 3,50 % sur la période d'investissement minimale recommandée de 3 ans avec une volatilité cible à 1 an comprise entre 3,00 % et 5,00 % sur la base de données hebdomadaires.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds R/A (EUR)	3,88 %
Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR)*	3,93 %

À la fin juin 2024, le rendement total du Fonds a été positif au cours des douze derniers mois ((+5,96 %) en termes bruts et (+3,88 %) en termes nets, classe R/A (EUR)).

Pour l'année écoulée, la répartition du rendement brut entre les principales catégories d'actifs est la suivante :

- Actions : (+11,48 %)
- Obligations : (-4,07 %)
- Devises : (-1,45 %)

Au sein des actions, les États-Unis, le Japon, la zone euro et les stratégies optionnelles ont le plus contribué, les autres marchés ayant été plutôt neutres.

Côté obligataire, les obligations américaines ont le plus pesé sur la performance, contrairement aux obligations canadiennes, qui ont apporté une contribution positive.

Concernant les devises, le yen a pesé sur la performance.

Bien que la performance ait été négative jusqu'à fin octobre 2023, elle s'est redressée après cela malgré la volatilité temporaire observée en avril 2024.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence de plus de 6,00 % sur la période d'investissement minimale recommandée de 5 ans avec une volatilité cible à 1 an comprise entre 6,00 % et 9,00 % sur la base de données hebdomadaires.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Seeyond SRI Europe Minvol

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	8,58 %
MSCI Europe Dividend Net Reinvested*	13,68 %

Le Fonds a dégagé un rendement de (+8,58 %) pour la période de douze mois close le 30 juin 2024, contre (+13,68 %) pour l'indice de référence, le MSCI Europe Dividend Net Reinvested. Sur la période, la volatilité annualisée du Fonds a été de (+7,90 %), contre (+9,90 %) pour l'indice. Au cours de l'année, nous avons progressivement augmenté notre exposition à l'énergie et aux services publics, tout en réduisant la surpondération de la santé et de la consommation de base.

L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont toutes deux pesé sur la performance relative. La sous-pondération du secteur de la technologie, qui a continué de bien performer en raison d'un fort rebond des multiples de valorisation, a le plus nui, tout comme la surpondération de la consommation de base au sein du Fonds. La sélection de titres a été négative dans la plupart des secteurs en raison de la sous-performance généralisée des titres à faible bêta et de la persistance de la reprise spéculative au second semestre 2023.

Du point de vue du rendement total, Novo Nordisk, Wolters Kluwer, Caixabank, ASML et Euronext ont le plus contribué à la performance du Fonds.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 5 ans tout en offrant une faible volatilité.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Seeyond SRI Global Minvol

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (EUR)	8,79 %
MSCI World All Countries Dividend Net Reinvested*	21,52 %

Le Fonds a dégagé un rendement de (+8,79 %) pour la période de douze mois close le 30 juin 2024, contre (+21,52 %) pour l'indice de référence, le MSCI Europe NR. Sur la période, la volatilité annualisée du Fonds a été de (+6,7 %), contre (+9,1 %) pour l'indice. Au cours de l'année, nous avons progressivement réduit nos sous-pondérations des secteurs de l'énergie, de la technologie et de la consommation cyclique, et avons réduit notre exposition à la finance et à l'industrie.

Au cours de la période, la majeure partie de la sous-performance est attribuée à une sélection négative, qui a pâti de notre sous-pondération des méga-capitalisations américaines en raison de leurs fortes surperformances sur la période. L'absence d'exposition à NVIDIA, Meta et Broadcom et la sous-pondération d'Amazon, de Microsoft et d'Alphabet représentent à elles seules la moitié de la sous-performance de l'exercice. En outre, malgré les contributions positives de notre sous-pondération des matériaux et de l'industrie, ainsi que de la surpondération de la finance, l'allocation sectorielle a également eu un impact négatif en raison de la sous-pondération de la technologie, qui a nettement surperformé pour la deuxième année consécutive.

Au cours de l'exercice, TSMC, Caixabank, Microsoft, Gen Digital, NEC Corp et CBOE ont le plus contribué à la performance du fonds.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 5 ans tout en offrant une faible volatilité.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.

Natixis AM Funds

Rapport aux actionnaires (suite)

Ostrum Global Emerging Bonds

Rapport d'activités pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Performance sur 1 an	
Fonds I/A (USD)	9,24 %
JP Morgan EMBI Global Diversified*	9,23 %

Le Fonds a enregistré une performance très proche de celle de son indice de référence (+9,24 %) pour le JP Morgan EMBI Global Diversified en USD et (+7,13 %) pour l'indice couvert en EUR. Le principal moteur des marchés a été le paysage monétaire mondial, et notamment les attentes concernant la Fed américaine. La solidité de l'activité économique mondiale couplée aux prévisions de baisses des taux américains se sont avérées être un moteur solide pour le marché au cours des T4 2023 et T1 2024. Le spread de la dette des marchés émergents s'est considérablement resserré, passant de 432 pb à 323 pb en avril 2024. Les émetteurs souverains à haut rendement (B-, CCC et en difficulté) ont surperformé la catégorie d'actifs.

* L'objectif d'investissement du Fonds est de surperformer l'Indice de référence sur la période d'investissement minimale recommandée de 3 ans.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 7 octobre 2024

Merci de consulter l'information concernant la performance passée en page de couverture.



Rapport d'audit

Aux actionnaires de
Natixis AM Funds
80, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de Natixis AM Funds et de chacun de ses compartiments (ci-après le « Fonds »), lesquels comprennent l'état de l'actif net et des investissements au 30 juin 2024, l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes explicatives relatives aux états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Natixis AM Funds et de chacun de ses compartiments au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et des changements de leur actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons conduit notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (« Loi du 23 juillet 2016 ») et aux Normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées au Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la partie de notre rapport intitulée « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers ». Conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, qui inclut les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (International Ethics Standards Board for Accountants ou « Code IESBA ») adopté au Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences déontologiques s'appliquant à notre audit des états financiers, nous sommes également indépendants du Fonds et avons rempli nos autres responsabilités déontologiques en vertu de ces exigences en matière de déontologie. Nous estimons avoir obtenu, dans le cadre de notre audit, des éléments probants suffisants et appropriés pour émettre notre opinion.

Natixis AM Funds

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport annuel, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous ne formulons pas de conclusion exprimant une quelconque assurance concernant ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et de déterminer si elles présentent des contradictions importantes avec les états financiers ou les informations obtenues dans le cadre de l'audit, ou semblent autrement constituer une fausse déclaration. Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds concernant les états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers, et du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration du Fonds est chargé d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son activité, en divulguant s'il y a lieu, les questions liées à la continuité de l'activité et en utilisant la base comptable de la continuité d'exploitation, à moins que le Conseil d'administration du Fonds n'entende liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments, ou bien cesser son exploitation, ou qu'il n'ait aucune autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé concernant l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectifs de nous assurer raisonnablement que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, dues à une fraude ou à une erreur, et d'établir un rapport du réviseur d'entreprises agréé incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF détectera systématiquement les anomalies significatives existantes. Les anomalies peuvent provenir d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si elles ont pu, individuellement ou dans l'ensemble, influencer raisonnablement les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Dans le cadre d'un audit mené en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et conservons une objectivité professionnelle tout au long de l'audit. Nous devons également :

- identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour les anomalies résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluer l'adéquation des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des déclarations connexes faites par le Conseil d'administration du Fonds ;
- conclure sur l'adéquation de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds de la base comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative concernant des événements ou des conditions spécifiques, susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les déclarations connexes dans les états financiers ou, si ces déclarations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou conditions futurs pourraient conduire le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son activité ;
- évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les déclarations, et déterminer si les états financiers présentent les transactions et événements sous-jacents de manière fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats clés de l'audit, y compris toute défaillance importante du contrôle interne qui aurait été identifiée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 7 octobre 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

P. Leroy
Associé

Natixis AM Funds

État de l'actif net

Au 30 juin 2024

		Ostrum SRI Total Return Sovereign	Ostrum SRI Credit Short Duration	Ostrum Euro Inflation	Ostrum SRI Euro Aggregate
	Notes	EUR	EUR	EUR	EUR
ACTIFS					
Portefeuille au coût d'acquisition		69 945 673	363 229 639	79 827 489	681 346 453
Portefeuille d'investissements à la valeur de marché	(2)	69 846 645	366 813 135	78 265 930	648 542 806
Options achetées au prix coûtant		0	0	0	320 200
Options (positions longues) à la valeur de marché	(2,12)	0	0	0	280 500
Avoirs en banque		2 526 900	428 902	313 058	14 963 003
Créances à recevoir sur les ventes d'investissements		10 359	1 404 594	13 447	25 435 399
Créances à recevoir sur les souscriptions		16 407	249 599	0	1 911 400
Créances à recevoir sur les revenus de prêts de titres		2 030	32 387	9 041	83 954
Créances à recevoir de la part de la contrepartie du swap	(2,11)	0	75 943	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		257 123	5 319 878	259 500	4 555 438
Plus-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	0	106 320	0	326 774
Plus-values nettes latentes sur les swaps	(2,11)	0	17 174	0	0
Plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	0	0	0	0
Autres actifs	(2)	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		72 659 464	374 447 932	78 860 976	696 099 274
PASSIF					
Options vendues au prix coûtant		0	0	0	1 797 055
Options (positions courtes) à la valeur de marché	(2,12)	0	0	0	3 310 007
Dettes à payer sur les achats d'investissements		0	2 521 598	0	19 904 609
Dettes à payer sur les rachats		105 059	861 790	72 255	4 815 994
Moins-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	63 088	0	47 350	0
Moins-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	99 706	15	0	0
Moins-values nettes latentes sur les swaps	(2,11)	0	0	0	4 171 704
Dettes à payer sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	20 311	0	0	0
Commission de gestion à payer	(3)	6 979	150 767	35 664	327 629
Impôts et charges à payer	(7)	35 249	106 175	29 221	169 927
TOTAL DU PASSIF		330 392	3 640 345	184 490	32 699 870
TOTAL DE L'ACTIF NET		72 329 072	370 807 587	78 676 486	663 399 404

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

État de l'actif net (suite)

Au 30 juin 2024

Ostrum Total Return Credit	Natixis Conservative Risk Parity	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	Seeyond SRI Europe Minvol	Seeyond SRI Global Minvol	Ostrum Global Emerging Bonds
EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	USD
30 536 059	51 705 953	242 213 156	73 489 521	267 804 463	238 023 567	95 006 260
30 623 869	54 446 343	251 034 360	85 233 708	294 681 481	252 622 753	90 338 463
0	0	1 990 883	1 316 691	0	0	0
0	0	1 732 824	1 135 108	0	0	0
161 055	1 430 794	8 752 301	5 139 695	1 393 251	3 466 742	4 460 195
406 990	0	129 710	90 830	0	26 870 245	4 305 645
0	22 786	0	17 828	47 191	40 065	52 925
0	0	0	0	0	0	0
118 396	0	0	0	0	0	0
442 192	98 810	905 346	224 648	855 205	495 913	1 461 071
6 390	9 674	13 375	236 921	0	0	0
216 083	0	0	0	0	0	0
1 063	0	179 664	12 840	0	0	507 761
47 193	0	0	0	0	0	0
32 023 231	56 008 407	262 747 580	92 091 578	296 977 128	283 495 718	101 126 060
0	0	1 288 505	824 006	0	0	0
0	0	879 779	573 978	0	0	0
398 482	0	1 378 272	921 620	0	26 467 620	703 095
0	64 993	3 484 078	1 785 166	70 449	540 187	5 339 486
0	0	0	0	0	0	1 063
0	0	0	0	2 887	390	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	45 221	0	0	0	0
10 905	54 794	164 747	117 421	286 578	394 671	43 751
21 468	25 813	65 511	41 315	36 765	96 994	1 468 511
430 855	145 600	6 017 608	3 439 500	396 679	27 499 862	7 555 906
31 592 376	55 862 807	256 729 972	88 652 078	296 580 449	255 995 856	93 570 154

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

État de l'actif net (suite)

Au 30 juin 2024

		Combinés
	Notes	EUR
ACTIFS		
<i>Portefeuille au coût d'acquisition</i>		2 186 767 849
Portefeuille d'investissements à la valeur de marché	(2)	2 216 401 604
<i>Options achetées au prix coûtant</i>		3 627 774
Options (positions longues) à la valeur de marché	(2,12)	3 148 432
Avoirs en banque		42 737 299
Créances à recevoir sur les ventes d'investissements		58 378 969
Créances à recevoir sur les souscriptions		2 354 658
Créances à recevoir sur les revenus de prêts de titres		127 412
Créances à recevoir de la part de la contrepartie du swap		194 339
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		14 777 310
Plus-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	699 454
Plus-values nettes latentes sur les swaps	(2,11)	233 257
Plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	667 335
Autres actifs	(2)	47 193
TOTAL DE L'ACTIF		2 339 767 262
PASSIF		
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		3 909 566
Options (positions courtes) à la valeur de marché	(2,12)	4 763 764
Dettes à payer sur les achats d'investissements		52 248 226
Dettes à payer sur les rachats		16 781 994
Moins-values nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	111 430
Moins-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	102 998
Moins-values nettes latentes sur les swaps	(2,11)	4 171 704
Dettes à payer sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	65 532
Commission de gestion à payer	(3)	1 590 977
Impôts et charges à payer	(7)	1 998 637
TOTAL DU PASSIF		81 835 262
TOTAL DE L'ACTIF NET		2 257 932 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

État des variations de l'actif net

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

	Notes	Ostrum SRI Total Return Sovereign EUR	Ostrum SRI Credit Short Duration EUR	Ostrum Euro Inflation EUR	Ostrum SRI Euro Aggregate EUR
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE/DE PÉRIODE		58 904 002	399 403 443	93 951 286	783 641 639
REVENUS					
Dividendes, nets		212 547	0	0	0
Intérêts sur les obligations, nets		1 389 874	9 087 149	1 753 643	13 649 018
Intérêts sur les swaps		0	241 570	3 609	8 437 624
Intérêts bancaires		53 844	267 865	8 211	1 058 370
Revenus de prêt de titres	(8)	3 020	33 470	6 521	62 606
Autres revenus		2 330	10 393	743	33 387
TOTAL DES REVENUS		1 661 615	9 640 447	1 772 727	23 241 005
DÉPENSES					
Commissions de gestion	(3)	77 474	853 746	355 115	1 875 494
Commissions du dépositaire	(3)	19 801	77 763	22 781	159 779
Frais d'audit		14 143	52 217	17 147	76 997
Taxe de souscription	(7)	10 086	88 565	18 540	67 682
Intérêts payés		46 607	33 052	3 443	33 381
Intérêts payés sur les swaps		0	251 866	3 519	9 380 719
Commissions de distribution	(5)	11 871	43 434	13 890	86 405
Commissions de performance	(4)	0	0	0	0
Impôt sur les plus-values		0	0	0	0
Autres dépenses	(6)	128 889	299 801	48 025	676 313
TOTAL DES DÉPENSES		308 871	1 700 444	482 460	12 356 770
REVENUS/(PERTES) NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS					
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur cessions	(2)	(120 242)	(7 744 107)	307 772	(49 883 917)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	(72 317)	(107 581)	0	0
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	(1 264 927)	(1 240 762)	209 021	(4 789 368)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme	(2)	(119 466)	(530 264)	663	896 240
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps	(2,11)	19 643	(1 236 499)	25 932	2 487 307
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les options	(2,12)	0	0	0	(14 688)
PLUS-VALUE/(MOINS-VALUE) NETTE RÉALISÉE		(204 565)	(2 919 210)	1 833 655	(40 420 191)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur investissements	(2)	814 688	20 962 090	(748 646)	64 031 204
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	(65 815)	100 598	0	0
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	(83 056)	668 975	(113 260)	(371 677)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme	(2)	14 534	2 533	(628)	(34 078)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps	(2,11)	0	1 131 272	(36 813)	(3 927 342)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les options	(2,12)	0	0	0	(1 552 652)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS		475 786	19 946 258	934 308	17 725 264
ÉVOLUTION DU CAPITAL					
Distribution de dividendes	(17)	0	(756 003)	(43)	(5 065 786)
Souscription d'actions		27 401 992	259 612 481	4 789 526	78 415 395
Rachats d'actions		(14 452 708)	(307 398 592)	(20 998 591)	(211 317 108)
Conversion monétaire					
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE/DE PÉRIODE		72 329 072	370 807 587	78 676 486	663 399 404

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

État des variations de l'actif net (suite)

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Ostrum Total Return Credit EUR	Natixis Conservative Risk Parity EUR	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund EUR	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund EUR	Seeyond SRI Europe Minvol EUR	Seeyond SRI Global Minvol EUR	Ostrum Global Emerging Bonds USD
37 944 734	58 661 944	317 639 911	210 603 612	330 967 809	324 994 277	113 055 340
0	143 202	1 653 136	1 478 580	10 358 043	7 417 090	0
1 098 260	290 604	4 457 561	693 989	0	0	7 973 072
269 983	0	0	0	0	0	0
12 572	46 368	162 424	124 714	0	0	141 385
0	0	0	0	0	0	0
891	7 094	5 942	13 515	1 766	656	25 252
1 381 706	487 268	6 279 063	2 310 798	10 359 809	7 417 746	8 139 709
76 232	639 264	1 455 007	889 820	2 419 427	3 735 977	671 878
19 155	15 111	74 297	53 592	89 755	89 828	41 440
13 761	21 365	35 302	39 652	48 513	49 876	18 037
3 161	20 672	25 194	22 648	78 918	77 570	3 213
2 288	4 781	99 801	82 229	13 954	20 349	4 970
34 052	0	0	0	0	0	2 361
7 985	10 533	34 532	17 437	38 478	34 007	16 917
4 508	0	0	301	0	0	0
0	0	0	0	0	57 646	0
65 319	40 465	507 210	387 283	456 415	405 644	126 493
226 461	752 191	2 231 343	1 492 962	3 145 460	4 470 897	885 309
1 155 245	(264 923)	4 047 720	817 836	7 214 349	2 946 849	7 254 400
21 917	1 022 749	1,280391	12 132 258	5 989 304	9 198 114	(3 616 268)
(41 806)	0	1 056 022	(459 084)	28 653	12 663	(3 626 953)
(202 975)	(551 885)	(1 518 511)	(7 353 395)	0	0	(172 383)
22 865	(7 521)	2 256 031	(778 143)	1 614 282	(3 332 197)	(358 957)
94 350	0	0	0	0	0	(178 421)
0	0	(4 365 899)	(4 227 015)	0	0	0
1 049 596	198 420	2 755 754	132 457	14 846 588	8 825 429	(698 582)
1 013 702	2 351 085	8 217 443	2 640 454	8 011 697	12 308 477	5 649 846
3 577	0	(1 360 636)	(1 192 323)	(3 616)	(1 242)	645 751
(62 470)	(49 505)	413 005	1 089 209	0	0	(13 094)
(8)	28 744	(154 439)	(84 839)	728	3 078	(6 359)
8 958	0	0	0	0	0	0
0	0	150 667	68 445	0	0	0
2 013 355	2 528 744	10 021 794	2 653 403	22 855 397	21 135 742	5 577 562
0	(7 078)	(13)	(77)	(2 361 307)	(1 278 783)	0
12 435 827	2 286 988	11 832 163	2 812 808	4 801 594	6 175 899	43 967 677
(20 801 540)	(7 607 791)	(82 763 883)	(127 417 668)	(59 683 044)	(95 031 279)	(69 030 425)
31 592 376	55 862 807	256 729 972	88 652 078	296 580 449	255 995 856	93 570 154

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

État des variations de l'actif net (suite)

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

	Notes	Combinés EUR
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE/DE PÉRIODE		3 208 253 092
REVENUS		
Dividendes, nets		21 262 598
Intérêts sur les obligations, nets		39 859 397
Intérêts sur les swaps		8 952 786
Intérêts bancaires		1 866 288
Revenus de prêt de titres	(8)	105 617
Autres revenus		100 278
TOTAL DES REVENUS		72 146 964
DÉPENSES		
Commissions de gestion	(3)	13 004 454
Commissions du dépositaire		660 528
Frais d'audit		385 802
Taxe de souscription	(7)	416 034
Intérêts payés		344 522
Intérêts payés sur les swaps		9 672 359
Commissions de distribution	(5)	314 356
Commissions de performance	(4)	4 809
Impôt sur les plus-values		57 646
Autres dépenses	(6,8)	3 133 389
TOTAL DES DÉPENSES		27 993 899
REVENUS/(PERTES) NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS		
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur cessions	(2)	(31 169 931)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	(2 967 589)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	(16 873 644)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les contrats de change à terme	(2)	(312 436)
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps	(2,11)	1 224 256
Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les options	(2,12)	(8 607 602)
PLUS-VALUE/(MOINS-VALUE) NETTE RÉALISÉE		(14 553 881)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur investissements	(2)	124 873 800
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré	(2,9)	(1 916 937)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats à terme sur instruments financiers	(2,10)	1 479 004
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de change à terme	(2)	(230 309)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps	(2,11)	(2 823 925)
Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les options	(2,12)	(1 333 540)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS		105 494 212
ÉVOLUTION DU CAPITAL		
Distribution de dividendes	(17)	(9 469 090)
Souscription d'actions		451 588 846
Rachats d'actions		(1 011 881 249)
Conversion monétaire		(486 053 811)*
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE/DE PÉRIODE		2 257 932 000

* Pour chaque Fonds, l'actif net en début d'exercice est converti en EUR sur la base des taux de change utilisés en date du 30 juin 2023. L'écart de change entre l'actif net en début d'exercice converti aux taux de change utilisés en date du 30 juin 2023 et l'actif net en début d'exercice converti aux taux de change utilisés en date du 30 juin 2024 s'élève à (486 053 811) EUR.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Total Return Sovereign

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	184
Nombre d'actions émises	10
Nombre d'actions rachetées	(115)
Nombre d'actions à la fin	79
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 957
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1 508)
Nombre d'actions à la fin	2 449
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	487
Nombre d'actions émises	3 602
Nombre d'actions rachetées	(557)
Nombre d'actions à la fin	3 532
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	473 254
Nombre d'actions émises	3 000
Nombre d'actions rachetées	(42 000)
Nombre d'actions à la fin	434 254

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Total Return Sovereign

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	72 329 072	58 904 002	63 974 715
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	52 581,55	52 294,06	54 441,76
N/A (EUR)	94,86	94,47	98,50
R/A (EUR)	7 380,84	7 362,54	7 687,01
SI/A (EUR)	96,47	95,80	99,59

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Total Return Sovereign

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Belgique					
Kingdom of Belgium Government Bond 0,800 % 22/06/2025 144A ⁽²⁾	1 400 000	EUR	1 364 842 1 364 842	1 365 524 1 365 524	1,89 1,89
France					
Bpifrance SACA 0,125 % 26/02/2027	5 400 000	EUR	4 979 675	4 969 552	6,87
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 0,000 % 25/11/2026 EMTN	800 000	EUR	741 995	741 097	1,02
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 3,000 % 25/05/2028 EMTN	200 000	EUR	198 633	198 645	0,28
French Republic Government Bond OAT 1,000 % 25/11/2025 144A ⁽²⁾	12 150 000	EUR	11 812 337	11 784 328	16,29
French Republic Government Bond OAT 1,000 % 25/05/2027 144A ⁽²⁾	3 300 000	EUR	3 114 315	3 115 732	4,31
French Republic Government Bond OAT 2,500 % 24/09/2026 144A ⁽²⁾	1 700 000	EUR	1 676 248 22 523 203	1 677 579 22 486 933	2,32 31,09
Allemagne					
Bundesobligation 0,000 % 10/10/2025	15 320 000	EUR	14 723 865	14 761 335	20,41
Bundesobligation 1,300 % 15/10/2027	1 000 000	EUR	954 726	961 962	1,33
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,250 % 15/02/2029	600 000	EUR	537 829	543 885	0,75
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 1,000 % 15/08/2025	1 000 000	EUR	975 020	977 140	1,35
Bundesschatzanweisungen 2,500 % 19/03/2026	950 000	EUR	939 832 18 131 272	943 876 18 188 198	1,30 25,14
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,600 % 01/06/2026	1 400 000	EUR	1 352 352	1 354 125	1,87
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 3,600 % 29/09/2025	1 000	EUR	1 001 1 353 353	1 001 1 355 126	0,00 1,87
Norvège					
Norway Government Bond 1,750 % 13/03/2025 144A ⁽²⁾	67 400 000	NOK	5 997 854 5 997 854	5 798 760 5 798 760	8,02 8,02
Espagne					
Spain Government Bond 0,000 % 31/05/2025	3 000 000	EUR	2 906 152	2 906 805	4,02
Spain Government Bond 2,150 % 31/10/2025 144A ⁽²⁾	2 500 000	EUR	2 462 255 5 368 407	2 464 745 5 371 550	3,41 7,43
Organisations supranationales					
Nordic Investment Bank 0,500 % 03/11/2025 EMTN	10 000 000	EUR	9 598 220 9 598 220	9 641 725 9 641 725	13,33 13,33
Suède					
Sweden Government Bond 2,500 % 12/05/2025	12 000 000	SEK	1 026 907 1 026 907	1 051 564 1 051 564	1,45 1,45
Total - Obligations à taux fixe			65 364 058	65 259 380	90,22
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			65 364 058	65 259 380	90,22

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Total Return Sovereign

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Instruments du marché monétaire					
Bons du Trésor					
Autriche					
Austria Treasury Bill 0,000 % 29/08/2024	1 800 000	EUR	1 789 268	1 789 541	2,48
			1 789 268	1 789 541	2,48
Total - Bons du Trésor			1 789 268	1 789 541	2,48
Total - Instruments du marché monétaire			1 789 268	1 789 541	2,48
Fonds d'investissement					
France					
Ostrum SRI Cash C&/or D (EUR)	270	EUR	2 792 347	2 797 724	3,87
			2 792 347	2 797 724	3,87
Total - Fonds d'investissement			2 792 347	2 797 724	3,87
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			69 945 673	69 846 645	96,57

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

H-N/A (CHF)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	33
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	33
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	6 397
Nombre d'actions émises	911
Nombre d'actions rachetées	(3 971)
Nombre d'actions à la fin	3 337
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	23
Nombre d'actions émises	226
Nombre d'actions rachetées	(226)
Nombre d'actions à la fin	23
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	66 014
Nombre d'actions émises	134 046
Nombre d'actions rachetées	(44 645)
Nombre d'actions à la fin	155 415
N/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 000
Nombre d'actions émises	19
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	2 019
N1/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	574 414
Nombre d'actions émises	151 535
Nombre d'actions rachetées	(390 956)
Nombre d'actions à la fin	334 993
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	215 211
Nombre d'actions émises	127 446
Nombre d'actions rachetées	(97 882)
Nombre d'actions à la fin	244 775
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 217
Nombre d'actions émises	3 739
Nombre d'actions rachetées	(76)
Nombre d'actions à la fin	4 880
R2/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	694 599
Nombre d'actions rachetées	(20 155)
Nombre d'actions à la fin	674 444
R2/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	-
Nombre d'actions émises	35
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	35
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 085 896
Nombre d'actions émises	1 257 032
Nombre d'actions rachetées	(1 859 857)
Nombre d'actions à la fin	1 483 071

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024 (suite)

SI/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	429 901
Nombre d'actions émises	55 214
Nombre d'actions rachetées	(167 743)
Nombre d'actions à la fin	317 372

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	370 807 587	399 403 443	700 157 748
Valeur d'inventaire nette par action			
H-N/A (CHF)	100,54	-	-
I/A (EUR)	11 033,44	10 400,50	10 361,95
I/D (EUR)	8 988,89	8 616,89	8 704,95
N/A (EUR)	102,64	96,92	96,70
N/D (EUR)	104,31	100,25	-
N1/A (EUR)	103,19	97,29	96,92
R/A (EUR)	105,80	100,20	100,26
R/D (EUR)	-	-	89,64
RE/A (EUR)	101,29	96,51	97,15
R2/A (EUR)	101,62	-	-
R2/D (EUR)	101,19	-	-
SI/A (EUR)	107,34	101,07	100,55
SI/D (EUR)	91,13	87,68	88,58

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Belgique					
Belfius Bank SA 3,125 % 11/05/2026	5 000 000	EUR	4 871 600	4 919 894	1,33
			4 871 600	4 919 894	1,33
Finlande					
Stora Enso Oyj 4,000 % 01/06/2026 EMTN	1 700 000	EUR	1 699 089	1 705 740	0,46
			1 699 089	1 705 740	0,46
France					
Arval Service Lease SA/France 4,125 % 13/04/2026 EMTN	4 000 000	EUR	3 990 483	4 012 998	1,08
Ayvens SA 4,250 % 18/01/2027 EMTN	5 000 000	EUR	4 997 854	5 066 858	1,37
Ayvens SA 4,750 % 13/10/2025 EMTN	2 300 000	EUR	2 299 378	2 323 483	0,63
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 1,625 % 15/11/2027 EMTN	4 500 000	EUR	4 087 718	4 179 556	1,13
Banque Stellantis France SACA 3,500 % 19/07/2027 EMTN	900 000	EUR	895 991	896 042	0,24
BNP Paribas SA 2,250 % 11/01/2027 EMTN	2 500 000	EUR	2 387 772	2 411 960	0,65
BPCE SA 3,625 % 17/04/2026 EMTN	4 000 000	EUR	3 997 090	4 003 122	1,08
Carmila SA 1,625 % 30/05/2027	2 000 000	EUR	1 818 127	1 866 334	0,50
Carmila SA 5,500 % 09/10/2028 EMTN	1 300 000	EUR	1 294 010	1 356 352	0,37
Carrefour Banque SA 0,107 % 14/06/2025 EMTN	1 500 000	EUR	1 500 000	1 447 681	0,39
Crédit Agricole SA 2,800 % 16/10/2025	5 500 000	EUR	5 697 009	5 414 257	1,46
Danone SA 0,571 % 17/03/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 754 869	3 734 743	1,01
Edenred SE 3,625 % 13/12/2026	2 300 000	EUR	2 293 748	2 300 329	0,62
Électricité de France SA 3,750 % 05/06/2027 EMTN	1 400 000	EUR	1 397 376	1 405 959	0,38
Engie SA 2,375 % 19/05/2026 EMTN	3 500 000	EUR	3 442 380	3 430 258	0,92
Forvia SE 3,125 % 15/06/2026	1 000 000	EUR	979 388	977 961	0,26
Forvia SE 5,500 % 15/06/2031	1 100 000	EUR	1 118 682	1 110 199	0,30
Forvia SE 7,250 % 15/06/2026	558 000	EUR	569 543	580 734	0,16
Klepierre SA 1,375 % 16/02/2027 EMTN	3 500 000	EUR	3 318 011	3 315 627	0,89
L'Oréal SA 0,875 % 29/06/2026	9 500 000	EUR	9 081 212	9 063 447	2,44
Nexans SA 4,125 % 29/05/2029	2 400 000	EUR	2 386 968	2 377 155	0,64
Paprec Holding SA 6,500 % 17/11/2027	1 000 000	EUR	1 000 000	1 046 722	0,28
RCI Banque SA 3,750 % 04/10/2027	2 400 000	EUR	2 394 346	2 393 018	0,65
RCI Banque SA 4,125 % 01/12/2025 EMTN	3 000 000	EUR	2 994 840	3 008 651	0,81
RCI Banque SA 4,625 % 13/07/2026 EMTN	1 800 000	EUR	1 797 089	1 823 756	0,49
Rexel SA 5,250 % 15/09/2030	2 000 000	EUR	1 998 193	2 050 027	0,55
Société Générale SA 4,250 % 28/09/2026	1 200 000	EUR	1 198 850	1 214 489	0,33
Valeo SE 4,500 % 11/04/2030 EMTN	1 000 000	EUR	994 607	980 580	0,26
Valeo SE 5,375 % 28/05/2027 EMTN	3 400 000	EUR	3 385 676	3 504 886	0,95
Worldline SA/France 4,125 % 12/09/2028 EMTN	1 000 000	EUR	960 941	994 100	0,27
			78 032 151	78 291 284	21,11
Allemagne					
Deutsche Bank AG 1,625 % 20/01/2027 EMTN	1 500 000	EUR	1 418 247	1 419 932	0,38
LEG Immobilien SE 0,375 % 17/01/2026 EMTN	3 300 000	EUR	3 091 890	3 128 129	0,84
Mahle GmbH 6,500 % 02/05/2031	1 100 000	EUR	1 100 000	1 121 082	0,30
Porsche Automobil Holding SE 3,750 % 27/09/2029 EMTN	2 200 000	EUR	2 188 912	2 169 938	0,59
Schaeffler AG 4,500 % 14/08/2026 EMTN	1 200 000	EUR	1 197 309	1 209 572	0,33
Volkswagen Leasing GmbH 3,625 % 11/10/2026 EMTN	3 600 000	EUR	3 590 335	3 597 000	0,97

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Vonovia SE 0,000 % 01/12/2025 EMTN	4 000 000	EUR	3 748 487	3 782 777	1,02
ZF Finance GmbH 5,750 % 03/08/2026 EMTN	500 000	EUR	511 939	513 419	0,14
			16 847 119	16 941 849	4,57
Grande-Bretagne					
Mitsubishi HC Capital UK PLC 3,733 % 02/02/2027 EMTN	2 000 000	EUR	1 997 043	1 998 828	0,54
Nationwide Building Society 4,500 % 01/11/2026 EMTN	3 200 000	EUR	3 206 632	3 266 621	0,88
			5 203 675	5 265 449	1,42
Italie					
Assicurazioni Generali SpA 4,125 % 04/05/2026 EMTN	3 000 000	EUR	2 977 367	3 017 631	0,81
Banco BPM SpA 4,625 % 29/11/2027 EMTN	4 000 000	EUR	4 042 206	4 097 616	1,10
Intesa Sanpaolo SpA 4,000 % 19/05/2026 EMTN	2 200 000	EUR	2 198 111	2 212 619	0,60
Pirelli & C SpA 3,875 % 02/07/2029 EMTN	1 000 000	EUR	996 660	998 080	0,27
			10 214 344	10 325 946	2,78
Luxembourg					
CNH Industrial Finance Europe SA 1,750 % 12/09/2025 EMTN	2 000 000	EUR	1 953 586	1 954 681	0,53
CNH Industrial Finance Europe SA 1,750 % 25/03/2027 EMTN	600 000	EUR	573 217	572 006	0,16
Eurofins Scientific SE 4,000 % 06/07/2029	1 500 000	EUR	1 466 305	1 460 760	0,39
			3 993 108	3 987 447	1,08
Pays-Bas					
Coca-Cola HBC Finance BV 2,750 % 23/09/2025 EMTN	4 000 000	EUR	3 973 621	3 957 786	1,07
CTP NV 0,500 % 21/06/2025 EMTN	2 200 000	EUR	2 195 505	2 125 311	0,57
Dufry One BV 4,750 % 18/04/2031	1 400 000	EUR	1 400 000	1 392 961	0,37
Iberdrola International BV 1,125 % 21/04/2026 EMTN	5 000 000	EUR	4 824 772	4 816 919	1,30
NIBC Bank NV 6,375 % 01/12/2025 EMTN	1 000 000	EUR	1 011 600	1 031 175	0,28
WPC Eurobond BV 1,350 % 15/04/2028	3 500 000	EUR	3 052 654	3 176 422	0,86
WPC Eurobond BV 2,250 % 09/04/2026	1 500 000	EUR	1 453 620	1 458 866	0,39
			17 911 772	17 959 440	4,84
Espagne					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 3,500 % 10/02/2027	4 300 000	EUR	4 212 464	4 276 051	1,15
Banco Santander SA 3,250 % 04/04/2026 EMTN	1 000 000	EUR	987 428	989 772	0,27
Bankinter SA 0,625 % 06/10/2027	5 800 000	EUR	5 263 549	5 267 897	1,42
Inmobiliaria Colonial Socimi SA 2,000 % 17/04/2026 EMTN	2 000 000	EUR	1 941 682	1 942 498	0,53
			12 405 123	12 476 218	3,37
Suède					
Sagax AB 4,375 % 29/05/2030 EMTN	1 200 000	EUR	1 198 960	1 206 447	0,33
			1 198 960	1 206 447	0,33
États-Unis					
American Tower Corp 4,125 % 16/05/2027	3 500 000	EUR	3 539 876	3 534 006	0,95
Coty Inc 4,500 % 15/05/2027	700 000	EUR	700 000	705 960	0,19
Digital Euro Finco LLC 2,500 % 16/01/2026	3 000 000	EUR	2 936 416	2 931 609	0,79
Ford Motor Credit Co LLC 4,165 % 21/11/2028	1 400 000	EUR	1 400 000	1 399 387	0,38
Ford Motor Credit Co LLC 4,867 % 03/08/2027	2 400 000	EUR	2 399 940	2 462 827	0,67
Harley-Davidson Financial Services Inc 5,125 % 05/04/2026	1 600 000	EUR	1 596 531	1 633 035	0,44
Walgreens Boots Alliance Inc 2,125 % 20/11/2026	1 000 000	EUR	928 421	941 730	0,25
			13 501 184	13 608 554	3,67
Total - Obligations à taux fixe			165 878 125	166 688 268	44,96

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Obligations à taux variable					
Australie					
Australia & New Zealand Banking Group Ltd 5,101 % 03/02/2033 EMTN	3 000 000	EUR	3 078 549	3 082 531	0,83
Commonwealth Bank of Australia 4,266 % 04/06/2034 EMTN	2 200 000	EUR	2 200 000	2 205 620	0,60
			5 278 549	5 288 151	1,43
Autriche					
Raiffeisen Bank International AG 4,750 % 26/01/2027	2 000 000	EUR	1 998 822	2 018 615	0,55
			1 998 822	2 018 615	0,55
Canada					
Bank of Montreal 4,382 % 12/04/2027 EMTN	2 500 000	EUR	2 500 860	2 498 371	0,67
Canadian Imperial Bank of Commerce 4,564 % 29/01/2027 EMTN	1 500 000	EUR	1 500 000	1 509 432	0,41
			4 000 860	4 007 803	1,08
Finlande					
Nordea Bank Abp 4,125 % 29/05/2035 EMTN	800 000	EUR	797 683	800 999	0,22
			797 683	800 999	0,22
France					
AXA SA 3,375 % 06/07/2047 EMTN	4 000 000	EUR	3 779 541	3 928 300	1,06
AXA SA 3,875 % Perpetual EMTN	4 000 000	EUR	4 355 065	3 945 453	1,06
CNP Assurances SACA 4,000 % Perpetual	2 000 000	EUR	2 080 105	1 992 097	0,54
Crédit Agricole SA 1,625 % 05/06/2030 EMTN	1 000 000	EUR	999 955	974 632	0,26
Électricité de France SA 4,000 % Perpetual	1 000 000	EUR	1 000 707	999 815	0,27
Engie SA 4,750 % Perpetual	1 000 000	EUR	997 001	994 130	0,27
La Mondiale SAM 5,050 % Perpetual	2 000 000	EUR	2 017 852	1 999 507	0,54
Orange SA 5,000 % Perpetual EMTN	7 500 000	EUR	7 579 387	7 599 769	2,05
Société Générale SA 0,625 % 02/12/2027	4 000 000	EUR	3 593 152	3 692 495	1,00
Unibail-Rodamco-Westfield SE 7,250 % Perpetual	1 000 000	EUR	953 988	1 052 362	0,28
Veolia Environnement SA 2,250 % Perpetual	1 800 000	EUR	1 711 159	1 728 293	0,47
Veolia Environnement SA 5,993 % Perpetual	1 400 000	EUR	1 400 000	1 457 768	0,39
			30 467 912	30 364 621	8,19
Allemagne					
Allianz SE 3,099 % 06/07/2047	9 000 000	EUR	8 771 119	8 800 466	2,37
Commerzbank AG 4,875 % 16/10/2034 EMTN	1 400 000	EUR	1 398 313	1 396 222	0,38
Deutsche Bank AG 5,625 % 19/05/2031 EMTN	1 000 000	EUR	1 014 110	1 013 895	0,27
Hannover Rueck SE 3,375 % Perpetual	4 000 000	EUR	4 290 277	3 947 700	1,06
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen 3,250 % 26/05/2049	600 000	EUR	580 446	578 725	0,16
			16 054 265	15 737 008	4,24
Grande-Bretagne					
Barclays PLC 0,877 % 28/01/2028	6 000 000	EUR	5 523 394	5 579 342	1,50
Barclays PLC 4,624 % 08/05/2028 EMTN	1 800 000	EUR	1 800 000	1 802 683	0,49
BP Capital Markets PLC 3,250 % Perpetual	2 000 000	EUR	2 113 220	1 957 398	0,53
Standard Chartered PLC 1,625 % 03/10/2027 EMTN	3 000 000	EUR	2 849 979	2 858 472	0,77
Virgin Money UK PLC 4,000 % 18/03/2028 EMTN	6 000 000	EUR	6 006 497	6 012 240	1,62
			18 293 090	18 210 135	4,91

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Irlande					
AIB Group PLC 4,625 % 23/07/2029 EMTN	1 900 000	EUR	1 894 925	1 957 468	0,53
AIB Group PLC 4,625 % 20/05/2035 EMTN	1 200 000	EUR	1 194 763	1 191 528	0,32
Bank of Ireland Group PLC 4,875 % 16/07/2028	1 300 000	EUR	1 294 993	1 342 697	0,36
			4 384 681	4 491 693	1,21
Italie					
A2A SpA 5,000 % Perpetual	1 000 000	EUR	994 602	991 892	0,27
Credito Emiliano SpA 4,875 % 26/03/2030 EMTN	1 200 000	EUR	1 198 333	1 247 519	0,34
Enel SpA 4,750 % Perpetual	2 000 000	EUR	1 989 105	1 988 869	0,54
Eni SpA 2,625 % Perpetual	2 000 000	EUR	2 061 696	1 946 457	0,52
UniCredit SpA 3,875 % 11/06/2028 EMTN	2 700 000	EUR	2 695 260	2 697 000	0,73
UniCredit SpA 5,850 % 15/11/2027 EMTN	2 000 000	EUR	2 088 707	2 088 481	0,56
			11 027 703	10 960 218	2,96
Luxembourg					
SES SA 2,875 % Perpetual	1 500 000	EUR	1 412 949	1 417 094	0,38
			1 412 949	1 417 094	0,38
Pays-Bas					
Abertis Infraestructuras Finance BV 3,248 % Perpetual	1 000 000	EUR	960 649	975 864	0,26
ABN AMRO Bank NV 4,375 % Perpetual	2 500 000	EUR	2 545 731	2 439 912	0,66
ABN AMRO Bank NV 4,506 % 15/01/2027 EMTN	1 900 000	EUR	1 900 000	1 910 774	0,51
Argentum Netherlands BV for Zurich Insurance Co Ltd 3,500 % 01/10/2046 EMTN	8 000 000	EUR	7 878 693	7 898 443	2,13
ASR Nederland NV 5,125 % 29/09/2045	3 000 000	EUR	3 028 856	3 023 812	0,82
Cooperatieve Rabobank UA 0,375 % 01/12/2027 EMTN	6 000 000	EUR	5 539 893	5 549 099	1,50
Cooperatieve Rabobank UA 4,625 % Perpetual	3 600 000	EUR	3 602 808	3 534 689	0,95
de Volksbank NV 2,375 % 04/05/2027	4 300 000	EUR	4 063 932	4 181 694	1,13
ELM BV for Swiss Reinsurance Co Ltd 2,600 % Perpetual	6 300 000	EUR	6 067 622	6 130 591	1,65
ING Groep NV 4,375 % 15/08/2034 EMTN	1 500 000	EUR	1 495 231	1 494 049	0,40
ING Groep NV 4,875 % 14/11/2027 EMTN	6 000 000	EUR	6 166 143	6 148 786	1,66
Telefónica Europe BV 2,502 % Perpetual	1 000 000	EUR	934 140	950 045	0,26
Volkswagen International Finance NV 7,500 % Perpetual	2 000 000	EUR	2 014 898	2 165 815	0,58
			46 198 596	46 403 573	12,51
Norvège					
DNB Bank ASA 3,625 % 16/02/2027 EMTN	3 200 000	EUR	3 193 222	3 195 343	0,86
			3 193 222	3 195 343	0,86
Portugal					
Banco Comercial Portugues SA 4,000 % 17/05/2032	1 000 000	EUR	970 421	967 345	0,26
Banco Comercial Portugues SA 5,625 % 02/10/2026 EMTN	2 300 000	EUR	2 299 404	2 343 545	0,63
EDP - Energias de Portugal SA 1,700 % 20/07/2080	2 500 000	EUR	2 483 445	2 434 089	0,66
EDP - Energias de Portugal SA 4,750 % 29/05/2054 EMTN	1 500 000	EUR	1 490 474	1 492 745	0,40
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	1 043 527	0,28
			8 243 744	8 281 251	2,23
Espagne					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 6,000 % Perpetual	4 600 000	EUR	4 402 745	4 584 655	1,24
Banco Santander SA 1,000 % Perpetual	1 000 000	EUR	950 719	976 562	0,26
Banco Santander SA 4,625 % 18/10/2027 EMTN	1 500 000	EUR	1 521 232	1 527 286	0,41
Banco Santander SA 7,000 % Perpetual	600 000	EUR	600 000	602 904	0,16

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Credit Short Duration

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Bankinter SA 6,250 % Perpetual	1 000 000	EUR	996 255	1 002 411	0,27
CaixaBank SA 5,250 % Perpetual	2 000 000	EUR	1 914 639	1 948 207	0,52
Iberdrola Finanzas SA 4,875 % Perpetual EMTN	2 700 000	EUR	2 700 000	2 741 346	0,74
Kutxabank SA 0,500 % 14/10/2027	5 500 000	EUR	5 076 629	5 106 296	1,38
			18 162 219	18 489 667	4,98
Total - Obligations à taux variable			169 514 295	169 666 171	45,75
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			335 392 420	336 354 439	90,71
Autres valeurs mobilières					
Obligations à taux variable					
France					
Forvia SE 5,024 % 08/05/2026 EMTN	2 000 000	EUR	2 000 000	1 964 579	0,53
Rexel SA 4,911 % 02/04/2026 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	988 295	0,27
SEB SA 4,682 % 05/06/2025 EMTN	2 000 000	EUR	2 000 000	2 009 906	0,54
			5 000 000	4 962 780	1,34
Total - Obligations à taux variable			5 000 000	4 962 780	1,34
Total - Autres valeurs mobilières			5 000 000	4 962 780	1,34
Fonds d'investissement					
France					
Ostrum Euro ABS IG SI/C (EUR)	13	EUR	1 633 531	1 753 243	0,47
Ostrum Euro ABS Opportunities SI/C (EUR)	48	EUR	5 545 512	6 515 699	1,76
Ostrum SRI Money Plus I/C (EUR)	36	EUR	3 882 916	3 889 646	1,05
			11 061 959	12 158 588	3,28
Luxembourg					
Natixis AM Funds - Ostrum SRI Global Subordinated Debt I/A (EUR)	5 027	EUR	4 272 565	5 146 644	1,38
Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Short Term Global High Income Fund H-S/A (EUR)	73 492	EUR	7 502 695	8 190 684	2,21
			11 775 260	13 337 328	3,59
Total - Fonds d'investissement			22 837 219	25 495 916	6,87
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			363 229 639	366 813 135	98,92

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Natixis AM Funds

Ostrum Euro Inflation

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 482 985
Nombre d'actions émises	39 323
Nombre d'actions rachetées	(249 767)
Nombre d'actions à la fin	1 272 541
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 269
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1 269)
Nombre d'actions à la fin	-
N/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	157
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1)
Nombre d'actions à la fin	156
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	480 933
Nombre d'actions émises	68 630
Nombre d'actions rachetées	(194 303)
Nombre d'actions à la fin	355 260

Natixis AM Funds

Ostrum Euro Inflation

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	78 676 486	93 951 286	115 456 515
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	49,01	48,48	49,14
I/D (EUR)	-	-	105,64
N/A (EUR)	-	95,69	97,11
N/D (EUR)	102,63	101,94	-
R/A (EUR)	45,87	45,56	46,36

Natixis AM Funds

Ostrum Euro Inflation

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
France					
French Republic Government Bond OAT 0,100 % 01/03/2026 144A ⁽²⁾	4 897 163	EUR	4 809 029	4 787 963	6,08
French Republic Government Bond OAT 0,100 % 01/03/2028 144A ⁽²⁾	6 067 062	EUR	6 102 958	5 795 859	7,37
French Republic Government Bond OAT 0,100 % 01/03/2029 144A ⁽²⁾	5 108 426	EUR	5 099 529	4 893 578	6,22
French Republic Government Bond OAT 0,100 % 25/07/2031 144A ⁽²⁾	8 912 286	EUR	8 514 590	8 396 475	10,67
French Republic Government Bond OAT 0,100 % 01/03/2032 144A ⁽²⁾	2 058 012	EUR	1 999 571	1 909 887	2,43
French Republic Government Bond OAT 0,700 % 25/07/2030 144A ⁽²⁾	1 552 111	EUR	1 590 573	1 531 497	1,95
French Republic Government Bond OAT 1,850 % 25/07/2027 144A ⁽²⁾	6 430 848	EUR	6 753 875	6 595 350	8,38
French Republic Government Bond OAT 3,400 % 25/07/2029 144A ⁽²⁾	238 454	EUR	293 449	264 599	0,34
			35 163 574	34 175 208	43,44
Allemagne					
Deutsche Bundesrepublik Inflation Linked Bond 0,100 % 15/04/2026	820 976	EUR	810 766	800 980	1,02
Deutsche Bundesrepublik Inflation Linked Bond 0,100 % 15/04/2033	901 433	EUR	886 616	875 221	1,11
Deutsche Bundesrepublik Inflation Linked Bond 0,500 % 15/04/2030	5 578 448	EUR	5 752 485	5 570 729	7,08
			7 449 867	7 246 930	9,21
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 0,400 % 15/05/2030 144A ⁽²⁾	1 940 704	EUR	1 791 715	1 787 887	2,27
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,250 % 15/09/2032 144A ⁽²⁾	5 007 680	EUR	4 478 011	4 781 019	6,08
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,300 % 15/05/2028 144A ⁽²⁾	4 161 603	EUR	4 155 615	4 095 442	5,20
			10 425 341	10 664 348	13,55
Espagne					
Spain Government Inflation Linked Bond 0,650 % 30/11/2027 144A ⁽²⁾	4 247 008	EUR	4 132 041	4 179 060	5,31
Spain Government Inflation Linked Bond 0,700 % 30/11/2033 144A ⁽²⁾	8 344 621	EUR	7 976 812	7 926 507	10,08
Spain Government Inflation Linked Bond 1,000 % 30/11/2030 144A ⁽²⁾	4 931 028	EUR	5 014 011	4 903 274	6,23
			17 122 864	17 008 841	21,62
Total - Obligations à taux fixe			70 161 646	69 095 327	87,82
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			70 161 646	69 095 327	87,82

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Euro Inflation

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Obligations à taux fixe					
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 0,650 % 15/05/2026	3 705 864	EUR	3 548 327	3 617 996	4,60
			3 548 327	3 617 996	4,60
Total - Obligations à taux fixe			3 548 327	3 617 996	4,60
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			3 548 327	3 617 996	4,60
Fonds d'investissement					
Luxembourg					
Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Global Inflation Fund H-I/A (EUR)	26 000	EUR	2 650 700	2 555 280	3,25
Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Global Inflation Fund I/A (EUR)	21 350	EUR	3 466 816	2 997 327	3,81
			6 117 516	5 552 607	7,06
Total - Fonds d'investissement			6 117 516	5 552 607	7,06
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			79 827 489	78 265 930	99,48

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	540
Nombre d'actions émises	42
Nombre d'actions rachetées	(259)
Nombre d'actions à la fin	323
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	69
Nombre d'actions émises	2
Nombre d'actions rachetées	(7)
Nombre d'actions à la fin	64
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	275
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(275)
Nombre d'actions à la fin	-
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	59 054
Nombre d'actions émises	4 048
Nombre d'actions rachetées	(33 495)
Nombre d'actions à la fin	29 607
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	4 126
Nombre d'actions émises	200
Nombre d'actions rachetées	(521)
Nombre d'actions à la fin	3 805
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	582
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(170)
Nombre d'actions à la fin	412
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	5 377
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(452)
Nombre d'actions à la fin	4 925
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 014 272
Nombre d'actions émises	597 864
Nombre d'actions rachetées	(1 268 435)
Nombre d'actions à la fin	2 343 701
SI/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	4 817 974
Nombre d'actions émises	58 860
Nombre d'actions rachetées	(437 662)
Nombre d'actions à la fin	4 439 172

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	663 399 404	783 641 639	809 946 359
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	155 520,88	152 092,88	158 494,98
I/D (EUR)	104 827,35	103 536,10	108 733,11
N/A (EUR)	-	89,58	93,48
R/A (EUR)	138,10	135,65	141,96
R/D (EUR)	111,67	110,42	115,95
RE/A (EUR)	105,15	103,89	109,35
RE/D (EUR)	70,64	69,90	73,57
SI/A (EUR)	95,46	93,08	96,72
SI/D (EUR)	85,10	84,04	88,27

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Australie					
APA Infrastructure Ltd 0,750 % 15/03/2029 EMTN	500 000	EUR	498 480	434 958	0,07
APA Infrastructure Ltd 1,250 % 15/03/2033 EMTN	500 000	EUR	497 741	397 629	0,06
National Australia Bank Ltd 2,347 % 30/08/2029	3 000 000	EUR	3 000 000	2 875 323	0,43
			3 996 221	3 707 910	0,56
Autriche					
Republic of Austria Government Bond 0,000 % 20/10/2028 144A ⁽²⁾	20 000 000	EUR	17 728 970	17 693 957	2,67
Republic of Austria Government Bond 0,000 % 20/02/2030 144A ⁽²⁾	3 000 000	EUR	2 578 040	2 551 798	0,38
Republic of Austria Government Bond 1,500 % 20/02/2047 144A ⁽²⁾	2 500 000	EUR	2 293 553	1 797 894	0,27
Republic of Austria Government Bond 1,500 % 02/11/2086 144A ⁽²⁾	1 000 000	EUR	551 220	576 520	0,09
			23 151 783	22 620 169	3,41
Belgique					
Belfius Bank SA 3,125 % 11/05/2026	700 000	EUR	771 760	688 785	0,10
Belfius Bank SA 3,750 % 22/01/2029 EMTN	2 300 000	EUR	2 288 296	2 298 976	0,35
Elia Transmission Belgium SA 3,750 % 16/01/2036	600 000	EUR	598 246	591 796	0,09
KBC Group NV 4,375 % 06/12/2031 EMTN	500 000	EUR	496 758	520 374	0,08
Kingdom of Belgium Government Bond 0,650 % 22/06/2071 144A ⁽²⁾	1 000 000	EUR	382 061	404 958	0,06
Kingdom of Belgium Government Bond 1,600 % 22/06/2047 144A ⁽²⁾	8 000 000	EUR	9 777 544	5 615 851	0,85
Kingdom of Belgium Government Bond 3,450 % 22/06/2043 144A ⁽²⁾	4 200 000	EUR	4 003 876	4 182 875	0,63
Kingdom of Belgium Government Bond 4,000 % 28/03/2032	825 000	EUR	1 116 493	881 979	0,13
			19 435 034	15 185 594	2,29
Canada					
Fédération des Caisses Desjardins du Québec 3,125 % 30/05/2029	4 800 000	EUR	4 781 749	4 786 124	0,72
			4 781 749	4 786 124	0,72
Chine					
China Government International Bond 0,125 % 17/11/2028	2 000 000	EUR	1 989 016	1 759 094	0,26
			1 989 016	1 759 094	0,26
Danemark					
ISS Global A/S 1,500 % 31/08/2027 EMTN	600 000	EUR	591 843	561 159	0,08
Novo Nordisk Finance Netherlands BV 3,250 % 21/01/2031 EMTN	6 700 000	EUR	6 683 664	6 692 769	1,01
			7 275 507	7 253 928	1,09
Finlande					
Finland Government Bond 2,625 % 04/07/2042 144A ⁽²⁾	5 000 000	EUR	6 610 584	4 573 732	0,69
Nordea Bank Abp 3,375 % 11/06/2029 EMTN	7 000 000	EUR	6 988 715	6 987 779	1,06
Stora Enso Oyj 4,000 % 01/06/2026 EMTN	600 000	EUR	599 679	602 026	0,09
Stora Enso Oyj 4,250 % 01/09/2029 EMTN	600 000	EUR	598 084	610 474	0,09
			14 797 062	12 774 011	1,93

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
France					
Accor SA 1,750 % 04/02/2026	1 000 000	EUR	968 080	969 841	0,15
Aéroports de Paris SA 3,375 % 16/05/2031 EMTN	2 600 000	EUR	2 597 651	2 561 529	0,39
Agence Française de Développement EPIC 0,500 % 25/05/2030 EMTN	3 000 000	EUR	2 968 378	2 550 834	0,38
Agence Française de Développement EPIC 3,750 % 20/09/2038 EMTN	1 300 000	EUR	1 287 986	1 300 116	0,20
Alstom SA 0,000 % 11/01/2029	500 000	EUR	495 317	425 454	0,06
Arkema SA 0,750 % 03/12/2029	1 600 000	EUR	1 598 630	1 380 561	0,21
AXA SA 3,375 % 31/05/2034 EMTN	8 900 000	EUR	8 855 790	8 764 545	1,32
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 5,125 % 13/01/2033 EMTN	300 000	EUR	299 465	312 743	0,05
Bouygues SA 2,250 % 29/06/2029	1 300 000	EUR	1 294 167	1 228 773	0,18
BPCE SFH SA 3,125 % 20/02/2036	5 300 000	EUR	5 236 979	5 209 380	0,79
Bpifrance SACA 2,125 % 29/11/2027 EMTN	4 000 000	EUR	3 996 112	3 855 719	0,58
Bpifrance SACA 2,875 % 31/01/2032 EMTN	2 800 000	EUR	2 780 733	2 721 064	0,41
Bureau Veritas SA 1,125 % 18/01/2027	900 000	EUR	895 695	849 644	0,13
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 0,000 % 25/11/2026 EMTN	15 000 000	EUR	14 337 425	13 895 576	2,09
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 0,125 % 15/09/2031 EMTN	9 000 000	EUR	8 998 352	7 250 768	1,09
Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 2,750 % 25/02/2029 EMTN	3 500 000	EUR	3 497 132	3 435 669	0,52
Caisse de Refinancement de l'Habitat SA 3,125 % 03/06/2036	7 000 000	EUR	6 969 814	6 876 381	1,04
Caisse Française de Financement Local 0,010 % 27/04/2029	3 000 000	EUR	3 015 886	2 578 110	0,39
Cie de Financement Foncier SA 0,225 % 14/09/2026	5 000 000	EUR	4 916 767	4 678 815	0,71
Cie de Saint-Gobain SA 3,375 % 08/04/2030 EMTN	4 000 000	EUR	3 974 997	3 949 490	0,60
Cie Générale des Établissements Michelin SCA 3,125 % 16/05/2031 EMTN	4 200 000	EUR	4 176 821	4 123 775	0,62
Crédit Agricole Public Sector SCF SA 3,000 % 14/06/2030 EMTN	3 300 000	EUR	3 280 386	3 269 453	0,49
Crédit Mutuel Arkea SA 0,875 % 07/05/2027 EMTN	1 100 000	EUR	1 096 688	1 020 711	0,15
Danone SA 3,706 % 13/11/2029 EMTN	2 000 000	EUR	2 000 000	2 027 573	0,31
Électricité de France SA 3,750 % 05/06/2027 EMTN	1 000 000	EUR	1 002 171	1 004 257	0,15
Électricité de France SA 4,750 % 12/10/2034 EMTN	500 000	EUR	494 132	525 357	0,08
Engie SA 3,625 % 11/01/2030 EMTN	1 100 000	EUR	1 094 988	1 099 295	0,17
Engie SA 4,250 % 11/01/2043 EMTN	600 000	EUR	591 611	588 763	0,09
French Republic Government Bond OAT 2,750 % 25/02/2029 144A ⁽²⁾	15 000 000	EUR	14 815 050	14 812 875	2,23
French Republic Government Bond OAT 3,000 % 25/06/2049 144A ⁽²⁾	4 501 738	EUR	4 348 131	4 037 709	0,61
French Republic Government Bond OAT 3,250 % 25/05/2055 144A ⁽²⁾	7 600 000	EUR	7 135 216	6 914 703	1,04
Holding d'Infrastructures de Transport SASU 4,250 % 18/03/2030 EMTN	600 000	EUR	595 175	606 279	0,09
Holding d'Infrastructures des Métiers de l'Environnement 0,125 % 16/09/2025	950 000	EUR	948 605	904 109	0,14
Indigo Group SAS 1,625 % 19/04/2028	1 000 000	EUR	987 741	926 787	0,14
Kering SA 3,375 % 11/03/2032 EMTN	1 000 000	EUR	996 817	981 909	0,15
Klepierre SA 3,875 % 23/09/2033 EMTN	900 000	EUR	888 645	881 114	0,13

(2) Voir Note 15.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Legrand SA 0,625 % 24/06/2028	600 000	EUR	594 601	539 801	0,08
Legrand SA 3,500 % 26/06/2034	3 000 000	EUR	2 984 841	2 985 893	0,45
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE 3,500 % 07/09/2033 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	1 005 751	0,15
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE 3,500 % 05/10/2034 EMTN	5 700 000	EUR	5 673 734	5 721 011	0,86
Mercialys SA 4,625 % 07/07/2027	600 000	EUR	694 411	605 673	0,09
Pernod Ricard SA 3,750 % 15/09/2033 EMTN	1 100 000	EUR	1 084 881	1 102 650	0,17
Sanofi SA 1,250 % 06/04/2029	1 000 000	EUR	996 962	913 004	0,14
Schneider Electric SE 3,375 % 13/04/2034 EMTN	900 000	EUR	888 820	890 584	0,13
SFIL SA 2,875 % 22/01/2031 EMTN	4 800 000	EUR	4 782 593	4 674 273	0,70
Société Des Grands Projets EPIC 3,500 % 25/06/2049 EMTN	1 900 000	EUR	1 842 114	1 793 191	0,27
Société Générale SA 4,125 % 21/11/2028 EMTN	3 100 000	EUR	3 096 027	3 156 660	0,48
UNEDIC ASSEO 0,100 % 25/05/2034 EMTN	5 000 000	EUR	4 929 917	3 668 450	0,55
UNEDIC ASSEO 0,875 % 25/05/2028 EMTN	3 000 000	EUR	2 908 376	2 753 077	0,41
Unibail-Rodamco-Westfield SE 4,125 % 11/12/2030 EMTN	2 200 000	EUR	2 187 706	2 206 438	0,33
Valeo SE 5,375 % 28/05/2027 EMTN	1 000 000	EUR	995 787	1 030 849	0,16
Veolia Environnement SA 1,250 % 14/05/2035 EMTN	500 000	EUR	498 082	395 333	0,06
Worldline SA/France 4,125 % 12/09/2028 EMTN	1 400 000	EUR	1 398 282	1 391 739	0,21
			159 994 667	153 354 058	23,12
Allemagne					
Bertelsmann SE & Co KGaA 3,500 % 29/05/2029	1 000 000	EUR	995 909	996 435	0,15
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,000 % 15/05/2036	12 000 000	EUR	8 439 269	8 871 976	1,34
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 3,250 % 04/07/2042	5 000 000	EUR	5 072 204	5 383 503	0,81
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 0,125 % 09/01/2032 EMTN	15 000 000	EUR	12 963 064	12 239 629	1,85
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 2,750 % 20/02/2031 EMTN	4 900 000	EUR	4 894 470	4 861 117	0,73
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 3,250 % 24/03/2031 EMTN	10 000 000	EUR	9 989 253	10 235 311	1,54
State of Lower Saxony 0,010 % 13/08/2030	5 000 000	EUR	5 090 894	4 191 311	0,63
State of Lower Saxony 0,010 % 10/01/2031 EMTN	10 000 000	EUR	9 991 191	8 285 801	1,25
			57 436 254	55 065 083	8,30
Grande-Bretagne					
Mondi Finance PLC 3,750 % 31/05/2032 EMTN	1 900 000	EUR	1 892 086	1 902 783	0,29
Nationwide Building Society 2,000 % 28/04/2027	800 000	EUR	798 840	767 565	0,12
SSE PLC 2,875 % 01/08/2029 EMTN	650 000	EUR	649 493	628 827	0,09
			3 340 419	3 299 175	0,50
Grèce					
Hellenic Republic Government Bond 3,375 % 15/06/2034 144A ⁽²⁾	3 400 000	EUR	3 371 562	3 300 344	0,50
			3 371 562	3 300 344	0,50
Irlande					
CRH SMW Finance DAC 4,000 % 11/07/2027 EMTN	800 000	EUR	798 949	810 259	0,12
CRH SMW Finance DAC 4,250 % 11/07/2035 EMTN	600 000	EUR	595 987	612 292	0,09
Ireland Government Bond 0,900 % 15/05/2028	3 000 000	EUR	2 974 612	2 798 175	0,42
Ireland Government Bond 2,000 % 18/02/2045	1 500 000	EUR	1 360 443	1 231 225	0,19

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Ireland Government Bond 2,600 % 18/10/2034	2 000 000	EUR	1 939 513	1 940 005	0,29
Linde PLC 3,375 % 04/06/2030 EMTN	4 600 000	EUR	4 580 827	4 608 493	0,70
Securitas Treasury Ireland DAC 4,375 % 06/03/2029 EMTN	1 000 000	EUR	999 447	1 021 594	0,15
Vodafone International Financing DAC 3,250 % 02/03/2029 EMTN	400 000	EUR	399 100	397 154	0,06
			13 648 878	13 419 197	2,02
Italie					
Autostrade per l'Italia SpA 5,125 % 14/06/2033 EMTN	500 000	EUR	498 217	519 728	0,08
ENI SpA 3,625 % 19/05/2027 EMTN	1 300 000	EUR	1 299 809	1 306 216	0,20
Hera SpA 4,250 % 20/04/2033 EMTN	600 000	EUR	597 326	607 204	0,09
Intesa Sanpaolo SpA 3,625 % 16/10/2030 EMTN	500 000	EUR	496 646	494 172	0,07
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,500 % 30/04/2045 144A ⁽²⁾	5 000 000	EUR	4 951 778	3 059 039	0,46
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 1,650 % 01/03/2032 144A ⁽²⁾	8 000 000	EUR	7 412 517	6 887 719	1,04
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,000 % 01/02/2028	9 500 000	EUR	10 071 752	9 056 413	1,37
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,450 % 01/09/2050 144A ⁽²⁾	2 000 000	EUR	2 356 850	1 390 901	0,21
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,700 % 01/03/2047 144A ⁽²⁾	5 000 000	EUR	5 685 542	3 783 783	0,57
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,800 % 01/03/2067 144A ⁽²⁾	1 000 000	EUR	664 411	702 498	0,11
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 3,700 % 15/06/2030	3 800 000	EUR	3 734 568	3 807 933	0,57
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,150 % 01/10/2039 144A ⁽²⁾	6 300 000	EUR	6 280 352	6 150 225	0,93
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 5,000 % 01/08/2034 144A ⁽²⁾	13 000 000	EUR	16 231 947	14 053 989	2,12
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 5,000 % 01/09/2040 144A ⁽²⁾	2 000 000	EUR	2 020 346	2 140 363	0,32
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 5,750 % 01/02/2033	2 000 000	EUR	2 825 184	2 265 568	0,34
Terna - Rete Elettrica Nazionale 3,875 % 24/07/2033 EMTN	750 000	EUR	743 758	753 806	0,11
UniCredit SpA 3,375 % 31/01/2027 EMTN	6 500 000	EUR	6 485 709	6 509 219	0,98
			72 356 712	63 488 776	9,57
Luxembourg					
Becton Dickinson Euro Finance Sarl 3,553 % 13/09/2029	1 000 000	EUR	999 972	997 582	0,15
Medtronic Global Holdings SCA 1,625 % 15/10/2050	500 000	EUR	423 886	316 400	0,05
Nestle Finance International Ltd 3,250 % 23/01/2037 EMTN	2 100 000	EUR	2 074 695	2 037 672	0,30
			3 498 553	3 351 654	0,50
Mexique					
Mexico Government International Bond 1,625 % 08/04/2026	2 000 000	EUR	2 088 853	1 920 335	0,29
Mexico Government International Bond 2,375 % 11/02/2030	2 000 000	EUR	1 985 110	1 803 253	0,27
			4 073 963	3 723 588	0,56

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Pays-Bas					
ABN AMRO Bank NV 3,000 % 01/06/2032 EMTN	3 400 000	EUR	3 239 057	3 230 575	0,49
Adecco International Financial Services BV 0,125 % 21/09/2028 EMTN	1 000 000	EUR	994 299	879 981	0,13
BNG Bank NV 3,500 % 27/09/2038 EMTN	2 800 000	EUR	2 778 833	2 841 626	0,43
CNH Industrial NV 3,750 % 11/06/2031 EMTN	6 700 000	EUR	6 644 692	6 608 073	1,00
Diageo Capital BV 1,500 % 08/06/2029 EMTN	1 400 000	EUR	1 399 468	1 287 837	0,19
Digital Dutch Finco BV 1,250 % 01/02/2031	1 200 000	EUR	1 193 052	1 000 657	0,15
Enel Finance International NV 1,250 % 17/01/2035 EMTN	250 000	EUR	248 433	194 521	0,03
Heineken NV 4,125 % 23/03/2035 EMTN	1 000 000	EUR	993 971	1 033 438	0,16
ING Bank NV 0,875 % 11/04/2028 EMTN	5 000 000	EUR	5 005 279	4 600 561	0,69
Koninklijke Ahold Delhaize NV 3,500 % 04/04/2028	700 000	EUR	699 114	704 580	0,11
Koninklijke KPN NV 0,875 % 15/11/2033 EMTN	500 000	EUR	494 264	389 160	0,06
Lseg Netherlands BV 4,231 % 29/09/2030 EMTN	1 000 000	EUR	1 000 000	1 033 309	0,16
Netherlands Government Bond 0,000 % 15/01/2038 144A ⁽²⁾	2 200 000	EUR	1 502 668	1 486 690	0,22
Netherlands Government Bond 0,250 % 15/07/2029 144A ⁽²⁾	3 000 000	EUR	2 795 751	2 662 116	0,40
Netherlands Government Bond 2,500 % 15/01/2030 144A ⁽²⁾	5 300 000	EUR	5 219 498	5 243 223	0,79
Netherlands Government Bond 2,500 % 15/07/2033 144A ⁽²⁾	2 500 000	EUR	2 461 143	2 444 840	0,37
Netherlands Government Bond 2,750 % 15/01/2047 144A ⁽²⁾	2 500 000	EUR	2 400 341	2 435 371	0,37
Netherlands Government Bond 3,750 % 15/01/2042 144A ⁽²⁾	1 800 000	EUR	2 022 169	1 997 329	0,30
Novo Nordisk Finance Netherlands BV 1,375 % 31/03/2030 EMTN	700 000	EUR	698 963	634 535	0,10
Q-Park Holding I BV 5,125 % 01/03/2029	2 700 000	EUR	2 700 000	2 711 971	0,41
Roche Finance Europe BV 3,586 % 04/12/2036	2 000 000	EUR	2 000 000	2 018 255	0,30
Signify NV 2,375 % 11/05/2027	700 000	EUR	745 179	677 746	0,10
Stellantis NV 4,250 % 16/06/2031 EMTN	1 300 000	EUR	1 291 653	1 324 370	0,20
TenneT Holding BV 4,750 % 28/10/2042 EMTN	500 000	EUR	579 840	545 478	0,08
Unilever Finance Netherlands BV 3,250 % 15/02/2032 EMTN	1 100 000	EUR	1 098 983	1 094 190	0,16
Wolters Kluwer NV 3,750 % 03/04/2031	600 000	EUR	596 813	608 453	0,09
			50 803 463	49 688 885	7,49
Norvège					
Statkraft AS 3,375 % 22/03/2032 EMTN	1 800 000	EUR	1 793 048	1 789 958	0,27
Telenor ASA 4,000 % 03/10/2030 EMTN	700 000	EUR	699 240	722 376	0,11
			2 492 288	2 512 334	0,38
Pologne					
Republic of Poland Government International Bond 3,625 % 29/11/2030	1 300 000	EUR	1 293 070	1 317 135	0,20
			1 293 070	1 317 135	0,20
Portugal					
Banco Santander Totta SA 1,250 % 26/09/2027	1 600 000	EUR	1 613 967	1 501 904	0,23
EDP - Energias de Portugal SA 1,625 % 15/04/2027 EMTN	1 200 000	EUR	1 184 117	1 142 961	0,17
Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 0,300 % 17/10/2031 144A ⁽²⁾	4 000 000	EUR	3 382 411	3 316 608	0,50

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 3,500 % 18/06/2038 144A ⁽²⁾	750 000	EUR	715 031	750 893	0,11
Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 3,625 % 12/06/2054 144A ⁽²⁾	6 000 000	EUR	5 942 753	5 789 386	0,87
Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 4,100 % 15/02/2045 144A ⁽²⁾	800 000	EUR	806 232	848 602	0,13
			13 644 511	13 350 354	2,01
Roumanie					
Romanian Government International Bond 1,375 % 02/12/2029 EMTN	300 000	EUR	297 916	248 334	0,04
			297 916	248 334	0,04
Slovaquie					
Slovakia Government Bond 2,000 % 17/10/2047	2 000 000	EUR	1 988 293	1 390 015	0,21
Slovakia Government Bond 3,750 % 06/03/2034	1 500 000	EUR	1 496 428	1 505 191	0,23
			3 484 721	2 895 206	0,44
Slovénie					
Slovenia Government Bond 0,488 % 20/10/2050	1 800 000	EUR	1 797 314	848 203	0,13
Slovenia Government Bond 3,625 % 11/03/2033	2 300 000	EUR	2 294 570	2 365 718	0,35
			4 091 884	3 213 921	0,48
Espagne					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 3,500 % 26/03/2031 EMTN	1 600 000	EUR	1 589 687	1 586 953	0,24
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 3,625 % 07/06/2030	6 600 000	EUR	6 575 456	6 607 284	1,00
Banco Santander SA 3,125 % 28/05/2029	1 600 000	EUR	1 592 149	1 595 292	0,24
Bankinter SA 0,875 % 08/07/2026 EMTN	800 000	EUR	811 051	757 184	0,11
Iberdrola Finanzas SA 3,375 % 22/11/2032 EMTN	700 000	EUR	715 216	692 880	0,10
Spain Government Bond 1,000 % 30/07/2042 144A ⁽²⁾	3 524 000	EUR	2 498 446	2 258 106	0,34
Spain Government Bond 1,000 % 31/10/2050 144A ⁽²⁾	12 000 000	EUR	6 403 512	6 378 388	0,96
Spain Government Bond 1,400 % 30/04/2028 144A ⁽²⁾	12 000 000	EUR	12 625 150	11 308 555	1,70
Spain Government Bond 1,450 % 31/10/2071 144A ⁽²⁾	6 900 000	EUR	3 323 339	3 283 557	0,49
Spain Government Bond 1,950 % 30/07/2030 144A ⁽²⁾	23 500 000	EUR	24 346 943	22 067 264	3,33
Spain Government Bond 3,250 % 30/04/2034 144A ⁽²⁾	7 108 000	EUR	7 102 564	7 034 010	1,06
Spain Government Bond 3,450 % 31/10/2034 144A ⁽²⁾	8 476 000	EUR	8 460 511	8 498 948	1,28
Spain Government Bond 3,450 % 30/07/2066 144A ⁽²⁾	1 500 000	EUR	1 349 918	1 330 403	0,20
Spain Government Bond 4,000 % 31/10/2054 144A ⁽²⁾	700 000	EUR	699 821	698 046	0,11
Spain Government Bond 5,150 % 31/10/2044 144A ⁽²⁾	2 000 000	EUR	2 619 113	2 366 226	0,36
Telefónica Emisiones SA 2,592 % 25/05/2031 EMTN	500 000	EUR	500 000	470 914	0,07
Telefónica Emisiones SA 3,698 % 24/01/2032 EMTN	1 500 000	EUR	1 500 000	1 493 301	0,23
			82 712 876	78 427 311	11,82
Organisations supranationales					
Banque européenne d'investissement 2,750 % 17/07/2029	3 600 000	EUR	3 586 332	3 574 786	0,54
Banque européenne d'investissement 2,750 % 16/01/2034	1 300 000	EUR	1 293 375	1 267 792	0,19
Union européenne 3,375 % 05/10/2054	5 500 000	EUR	5 490 411	5 317 379	0,80
Nordic Investment Bank 2,625 % 24/01/2031 EMTN	7 300 000	EUR	7 284 459	7 189 790	1,09
			17 654 577	17 349 747	2,62

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Suède					
SKF AB 0,250 % 15/02/2031	250 000	EUR	246 731	200 018	0,03
Tele2 AB 3,750 % 22/11/2029 EMTN	850 000	EUR	848 326	849 347	0,13
Telia Co AB 2,125 % 20/02/2034 EMTN	750 000	EUR	809 964	668 381	0,10
			1 905 021	1 717 746	0,26
États-Unis					
American Tower Corp 0,500 % 15/01/2028	1 300 000	EUR	1 295 124	1 160 064	0,18
General Mills Inc 3,907 % 13/04/2029	800 000	EUR	800 000	811 363	0,12
General Motors Financial Co Inc 3,900 % 12/01/2028 EMTN	2 400 000	EUR	2 398 834	2 409 079	0,36
General Motors Financial Co Inc 4,300 % 15/02/2029 EMTN	1 300 000	EUR	1 298 407	1 323 077	0,20
International Business Machines Corp 3,625 % 06/02/2031	1 200 000	EUR	1 193 825	1 208 788	0,18
Johnson & Johnson 3,200 % 01/06/2032	5 500 000	EUR	5 496 313	5 499 669	0,83
Procter & Gamble Co/The 3,250 % 02/08/2031	800 000	EUR	798 192	802 170	0,12
Prologis Euro Finance LLC 4,250 % 31/01/2043 EMTN	800 000	EUR	789 515	785 198	0,12
			14 070 210	13 999 408	2,11
Total - Obligations à taux fixe			585 597 917	551 809 086	83,18
Obligations à taux variable					
Australie					
Commonwealth Bank of Australia 4,266 % 04/06/2034 EMTN	7 600 000	EUR	7 600 000	7 619 416	1,15
			7 600 000	7 619 416	1,15
Autriche					
Erste Group Bank AG 0,875 % 15/11/2032 EMTN	800 000	EUR	794 498	715 937	0,11
			794 498	715 937	0,11
Belgique					
Belfius Bank SA 5,250 % 19/04/2033 EMTN	300 000	EUR	298 585	307 269	0,05
KBC Group NV 0,625 % 07/12/2031 EMTN	1 000 000	EUR	921 223	921 188	0,14
KBC Group NV 4,375 % 23/11/2027 EMTN	300 000	EUR	299 411	303 889	0,04
			1 519 219	1 532 346	0,23
France					
Alstom SA 5,868 % Perpetual	1 000 000	EUR	1 000 000	1 016 300	0,15
AXA SA 3,250 % 28/05/2049 EMTN	1 000 000	EUR	1 120 759	953 159	0,14
AXA SA 5,500 % 11/07/2043 EMTN	500 000	EUR	497 762	528 379	0,08
BNP Paribas SA 2,500 % 31/03/2032 EMTN	1 000 000	EUR	953 179	950 765	0,14
BPCE SA 4,875 % 26/02/2036 EMTN	1 100 000	EUR	1 094 679	1 111 806	0,17
Crédit Agricole SA 4,375 % 15/04/2036	1 300 000	EUR	1 296 833	1 284 238	0,19
Engie SA 4,750 % Perpetual	4 100 000	EUR	4 100 000	4 075 932	0,62
Orange SA 4,500 % Perpetual	1 000 000	EUR	992 811	996 660	0,15
Société Générale SA 0,625 % 02/12/2027	1 000 000	EUR	925 516	923 124	0,14
			11 981 539	11 840 363	1,78
Allemagne					
Allianz SE 4,851 % 26/07/2054	2 000 000	EUR	2 000 534	2 057 156	0,31
			2 000 534	2 057 156	0,31
Grande-Bretagne					
Barclays PLC 4,973 % 31/05/2036 EMTN	2 200 000	EUR	2 200 000	2 210 592	0,33

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
HSBC Holdings PLC 4,752 % 10/03/2028 EMTN	1 200 000	EUR	1 200 000	1 229 401	0,19
HSBC Holdings PLC 6,364 % 16/11/2032	350 000	EUR	350 000	371 357	0,06
Lloyds Banking Group PLC 3,875 % 14/05/2032 EMTN	2 000 000	EUR	1 996 321	1 995 775	0,30
Vodafone Group PLC 4,200 % 03/10/2078	350 000	EUR	319 224	345 052	0,05
			6 065 545	6 152 177	0,93
Grèce					
National Bank of Greece SA 4,500 % 29/01/2029 EMTN	2 000 000	EUR	2 000 000	1 999 463	0,30
			2 000 000	1 999 463	0,30
Italie					
Assicurazioni Generali SpA 4,596 % Perpetual EMTN	5 000 000	EUR	5 010 356	4 994 844	0,75
Assicurazioni Generali SpA 5,500 % 27/10/2047 EMTN	500 000	EUR	587 492	516 898	0,08
UniCredit SpA 4,450 % 16/02/2029 EMTN	1 000 000	EUR	998 617	1 015 119	0,15
			6 596 465	6 526 861	0,98
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA 1,500 % 14/03/2082	1 200 000	EUR	1 193 842	1 104 438	0,17
			1 193 842	1 104 438	0,17
Espagne					
Bankinter SA 1,250 % 23/12/2032	500 000	EUR	499 057	453 783	0,07
CaixaBank SA 4,625 % 16/05/2027 EMTN	1 100 000	EUR	1 098 434	1 116 852	0,17
Iberdrola Finanzas SA 4,871 % Perpetual EMTN	1 000 000	EUR	999 970	1 016 779	0,15
Mapfre SA 4,375 % 31/03/2047	1 000 000	EUR	1 004 818	997 435	0,15
			3 602 279	3 584 849	0,54
Suède					
SBAB Bank AB 4,875 % 26/06/2026 EMTN	1 350 000	EUR	1 348 532	1 360 838	0,21
			1 348 532	1 360 838	0,21
États-Unis					
Citigroup Inc 4,418 % 14/05/2028 EMTN	4 100 000	EUR	4 100 000	4 102 721	0,62
JPMorgan Chase & Co 4,457 % 13/11/2031 EMTN	1 500 000	EUR	1 500 000	1 560 678	0,24
Morgan Stanley 3,790 % 21/03/2030	3 000 000	EUR	3 000 000	3 003 505	0,45
Wells Fargo & Co 1,741 % 04/05/2030 EMTN	750 000	EUR	768 718	684 986	0,10
			9 368 718	9 351 890	1,41
Total - Obligations à taux variable			54 071 171	53 845 734	8,12
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			639 669 088	605 654 820	91,30
Fonds d'investissement					
France					
Ostrum Global Sustainable Transition Bonds I/C (EUR)	100 000	EUR	10 000 000	10 005 000	1,51
Ostrum SRI Cash C&/or D (EUR)	45	EUR	466 075	466 332	0,07
			10 466 075	10 471 332	1,58
Luxembourg					
Natixis AM Funds - Ostrum Global Emerging Bonds I/A (EUR)	40	EUR	6 762 749	6 751 265	1,01
Natixis AM Funds - Ostrum SRI Global Subordinated Debt I/A (EUR)	11 600	EUR	11 225 888	11 876 425	1,79
Natixis AM Funds - Ostrum Total Return Credit SI/A (EUR)	68 450	EUR	7 639 703	7 694 464	1,16

Natixis AM Funds

Ostrum SRI Euro Aggregate

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Short Term Global High Income Fund HI/A (EUR)	50 000	EUR	5 582 950	6 094 500	0,92
			31 211 290	32 416 654	4,88
Total - Fonds d'investissement			41 677 365	42 887 986	6,46
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			681 346 453	648 542 806	97,76

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

H-RE/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 850
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1 850)
Nombre d'actions à la fin	-
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	370
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(63)
Nombre d'actions à la fin	307
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	705
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(188)
Nombre d'actions à la fin	517
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	150 705
Nombre d'actions émises	115 576
Nombre d'actions rachetées	(155 255)
Nombre d'actions à la fin	111 026

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	31 592 376	37 944 734	19 645 073
Valeur d'inventaire nette par action			
H-RE/A (USD)	-	111,83	107,11
I/A (EUR)	62 029,81	58 632,57	57 117,51
R/A (EUR)	104,82	99,50	97,35
SI/A (EUR)	112,41	106,01	103,07

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Autriche					
Erste Group Bank AG 1,500 % 07/04/2026 EMTN	100 000	EUR	99 939	96 752	0,31
Wienerberger AG 4,875 % 04/10/2028	200 000	EUR	197 244	208 148	0,66
			297 183	304 900	0,97
Belgique					
Azelis Finance NV 5,750 % 15/03/2028	200 000	EUR	200 883	205 844	0,65
Belfius Bank SA 3,750 % 22/01/2029 EMTN	200 000	EUR	198 982	199 911	0,63
Belfius Bank SA 3,875 % 12/06/2028 EMTN	300 000	EUR	298 877	304 364	0,97
Elia Transmission Belgium SA 3,750 % 16/01/2036	100 000	EUR	99 708	98 633	0,31
			798 450	808 752	2,56
Canada					
Toronto-Dominion Bank/The 3,631 % 13/12/2029 EMTN	300 000	EUR	300 000	298 920	0,95
			300 000	298 920	0,95
Finlande					
Stora Enso Oyj 4,000 % 01/06/2026 EMTN	300 000	EUR	300 332	301 013	0,95
			300 332	301 013	0,95
France					
Accor SA 1,750 % 04/02/2026	200 000	EUR	196 599	193 968	0,61
Aéroports de Paris SA 2,125 % 02/10/2026	300 000	EUR	290 360	291 825	0,92
Alstom SA 0,250 % 14/10/2026 EMTN	300 000	EUR	275 150	277 957	0,88
Autoroutes du Sud de la France SA 1,000 % 13/05/2026 EMTN	300 000	EUR	285 023	287 009	0,91
AXA SA 3,375 % 31/05/2034 EMTN	300 000	EUR	298 510	295 434	0,94
Ayvens SA 3,875 % 22/02/2027	200 000	EUR	199 551	200 634	0,64
Banijay Entertainment SASU 7,000 % 01/05/2029	200 000	EUR	200 000	209 088	0,66
Banque Fédérative du Crédit Mutuel SA 4,375 % 11/01/2034 EMTN	300 000	EUR	298 050	293 513	0,93
Bertrand Franchise Finance SAS 6,500 % 18/07/2030	100 000	EUR	100 000	100 995	0,32
BPCE SA 4,125 % 10/07/2028 EMTN	200 000	EUR	200 257	203 978	0,65
Cie de Saint-Gobain SA 3,375 % 08/04/2030 EMTN	300 000	EUR	298 125	296 212	0,94
Cie de Saint-Gobain SA 3,500 % 18/01/2029 EMTN	100 000	EUR	99 941	99 714	0,32
Cie de Saint-Gobain SA 3,750 % 29/11/2026 EMTN	200 000	EUR	199 812	200 952	0,64
Crédit Agricole SA 3,375 % 28/07/2027 EMTN	200 000	EUR	199 664	198 727	0,63
Crown European Holdings SA 2,625 % 30/09/2024	200 000	EUR	199 781	199 289	0,63
Crown European Holdings SA 2,875 % 01/02/2026	100 000	EUR	97 878	98 176	0,31
Danone SA 3,706 % 13/11/2029 EMTN	200 000	EUR	200 000	202 757	0,64
Dassault Systèmes SE 0,125 % 16/09/2026	300 000	EUR	277 033	278 242	0,88
Edenred SE 3,625 % 13/12/2026	200 000	EUR	199 457	200 029	0,63
Électricité de France SA 3,750 % 05/06/2027 EMTN	100 000	EUR	99 813	100 426	0,32
Électricité de France SA 4,125 % 17/06/2031 EMTN	100 000	EUR	99 840	100 851	0,32
Elis SA 2,875 % 15/02/2026 EMTN	100 000	EUR	97 932	98 390	0,31
Forvia SE 5,125 % 15/06/2029	200 000	EUR	200 000	200 470	0,63
French Republic Government Bond OAT 6,000 % 25/10/2025 144A ⁽²⁾	50 000	EUR	52 582	51 723	0,16
Gecina SA 1,375 % 26/01/2028 EMTN	400 000	EUR	364 876	370 164	1,17
iliad SA 5,625 % 15/02/2030	200 000	EUR	198 739	205 173	0,65
Legrand SA 3,500 % 29/05/2029	200 000	EUR	199 746	201 436	0,64

(2) Voir Note 15.

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
L'Oréal SA 3,375 % 23/01/2027 EMTN	100 000	EUR	99 911	100 334	0,32
L'Oréal SA 3,375 % 23/11/2029 EMTN	200 000	EUR	199 828	202 079	0,64
Nexans SA 4,250 % 11/03/2030	200 000	EUR	200 000	198 212	0,63
Opmobility 4,875 % 13/03/2029 EMTN	100 000	EUR	99 492	98 983	0,31
Paprec Holding SA 6,500 % 17/11/2027	200 000	EUR	200 000	209 344	0,66
Safran SA 0,125 % 16/03/2026	300 000	EUR	280 858	283 197	0,90
Schneider Electric SE 3,250 % 12/06/2028 EMTN	200 000	EUR	199 053	200 609	0,63
SPIE SA 2,625 % 18/06/2026	200 000	EUR	191 727	194 725	0,62
Thales SA 0,000 % 26/03/2026 EMTN	300 000	EUR	279 766	282 150	0,89
Valeo SE 4,500 % 11/04/2030 EMTN	300 000	EUR	298 382	294 174	0,93
Valeo SE 5,375 % 28/05/2027 EMTN	200 000	EUR	199 522	206 170	0,65
			7 677 258	7 727 109	24,46
Allemagne					
Bundesobligation 0,000 % 10/10/2025	50 000	EUR	48 157	48 177	0,15
Deutsche Lufthansa AG 2,875 % 11/02/2025	200 000	EUR	197 513	198 815	0,63
Schaeffler AG 2,750 % 12/10/2025 EMTN	200 000	EUR	195 704	196 752	0,62
Schaeffler AG 4,500 % 14/08/2026 EMTN	100 000	EUR	99 776	100 797	0,32
WEPA Hygieneprodukte GmbH 5,625 % 15/01/2031	100 000	EUR	99 330	101 159	0,32
ZF Finance GmbH 2,000 % 06/05/2027 EMTN	100 000	EUR	100 000	93 484	0,30
			740 480	739 184	2,34
Grande-Bretagne					
Coca-Cola Europacific Partners PLC 1,750 % 27/03/2026	200 000	EUR	192 801	194 144	0,61
International Game Technology PLC 3,500 % 15/06/2026	200 000	EUR	197 662	197 605	0,62
Nationwide Building Society 4,500 % 01/11/2026 EMTN	200 000	EUR	199 948	204 164	0,65
Rolls-Royce PLC 4,625 % 16/02/2026	200 000	EUR	198 349	201 809	0,64
			788 760	797 722	2,52
Irlande					
Linde PLC 3,375 % 04/06/2030 EMTN	400 000	EUR	398 333	400 738	1,27
			398 333	400 738	1,27
Italie					
Assicurazioni Generali SpA 5,272 % 12/09/2033 EMTN	300 000	EUR	300 000	314 783	1,00
Intesa Sanpaolo SpA 4,750 % 06/09/2027 EMTN	200 000	EUR	200 000	205 704	0,65
Nexi SpA 1,625 % 30/04/2026	200 000	EUR	188 714	190 974	0,60
Pirelli & C SpA 3,875 % 02/07/2029 EMTN	100 000	EUR	99 666	99 808	0,32
			788 380	811 269	2,57
Luxembourg					
Medtronic Global Holdings SCA 3,125 % 15/10/2031	300 000	EUR	298 754	293 787	0,93
Traton Finance Luxembourg SA 4,500 % 23/11/2026 EMTN	200 000	EUR	199 952	202 735	0,64
			498 706	496 522	1,57
Pays-Bas					
Airbus SE 1,375 % 09/06/2026 EMTN	300 000	EUR	287 227	288 217	0,91
ASR Nederland NV 3,625 % 12/12/2028	100 000	EUR	99 646	100 112	0,32
BMW Finance NV 3,875 % 04/10/2028 EMTN	200 000	EUR	199 466	204 159	0,65
Cooperatieve Rabobank UA 3,913 % 03/11/2026 EMTN	300 000	EUR	300 047	303 889	0,96
de Volksbank NV 4,625 % 23/11/2027 EMTN	400 000	EUR	399 353	408 314	1,29
Dufry One BV 3,625 % 15/04/2026	200 000	CHF	201 979	210 066	0,66
LKQ Dutch Bond BV 4,125 % 13/03/2031	200 000	EUR	198 804	199 719	0,63
LKQ European Holdings BV 4,125 % 01/04/2028	200 000	EUR	202 408	200 382	0,63

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Mercedes-Benz International Finance BV 3,500 % 30/05/2026 EMTN	100 000	EUR	99 929	100 349	0,32
Mondelez International Holdings Netherlands BV 0,000 % 22/09/2026	100 000	EUR	91 682	92 812	0,29
Phoenix PIB Dutch Finance BV 2,375 % 05/08/2025	200 000	EUR	195 461	195 136	0,62
Volkswagen International Finance NV 4,125 % 15/11/2025 EMTN	300 000	EUR	299 680	301 939	0,96
VZ Secured Financing BV 3,500 % 15/01/2032	100 000	EUR	100 000	87 600	0,28
			2 675 682	2 692 694	8,52
Espagne					
ACS Actividades de Construccion y Servicios SA 1,375 % 17/06/2025 EMTN	100 000	EUR	96 976	97 468	0,31
CaixaBank SA 4,250 % 06/09/2030 EMTN	100 000	EUR	99 673	103 420	0,33
			196 649	200 888	0,64
Suède					
Swedbank AB 3,750 % 14/11/2025 EMTN	200 000	EUR	199 970	200 191	0,63
			199 970	200 191	0,63
États-Unis					
Bank of America Corp 4,134 % 12/06/2028 EMTN	200 000	EUR	200 000	204 153	0,65
Baxter International Inc 1,300 % 30/05/2025	200 000	EUR	194 284	195 802	0,62
Celanese US Holdings LLC 4,777 % 19/07/2026	300 000	EUR	298 568	304 257	0,96
HCA Inc 5,375 % 01/02/2025	200 000	USD	183 584	186 027	0,59
International Business Machines Corp 2,875 % 07/11/2025 EMTN	200 000	EUR	197 967	198 130	0,63
International Flavors & Fragrances Inc 1,800 % 25/09/2026	300 000	EUR	280 138	287 494	0,91
Molson Coors Beverage Co 1,250 % 15/07/2024	300 000	EUR	299 505	299 703	0,95
Walgreens Boots Alliance Inc 2,125 % 20/11/2026	300 000	EUR	285 124	282 519	0,89
Zimmer Biomet Holdings Inc 2,425 % 13/12/2026	300 000	EUR	290 407	292 556	0,92
			2 229 577	2 250 641	7,12
Total - Obligations à taux fixe			17 889 760	18 030 543	57,07
Obligations à taux variable					
Australie					
Australia & New Zealand Banking Group Ltd 0,669 % 05/05/2031 EMTN	200 000	EUR	200 000	186 721	0,59
			200 000	186 721	0,59
Autriche					
Erste Group Bank AG 4,000 % 16/01/2031	100 000	EUR	99 376	102 268	0,32
			99 376	102 268	0,32
Belgique					
KBC Group NV 0,500 % 03/12/2029 EMTN	300 000	EUR	298 404	294 839	0,94
KBC Group NV 4,375 % 23/11/2027 EMTN	100 000	EUR	99 805	101 296	0,32
			398 209	396 135	1,26
Danemark					
Orsted AS 1,750 % 09/12/3019	100 000	EUR	100 932	89 837	0,29
Orsted AS 5,125 % 14/03/3024	100 000	EUR	99 417	100 956	0,32
			200 349	190 793	0,61
Finlande					
Nordea Bank Abp 4,875 % 23/02/2034 EMTN	200 000	EUR	199 658	206 469	0,65
			199 658	206 469	0,65
France					
Accor SA 7,250 % Perpetual	100 000	EUR	99 842	108 531	0,34
AXA SA 6,375 % Perpetual EMTN	200 000	EUR	200 000	205 030	0,65

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
BNP Paribas SA 2,500 % 31/03/2032 EMTN	200 000	EUR	199 872	190 153	0,60
BNP Paribas SA 4,750 % 13/11/2032 EMTN	400 000	EUR	399 710	417 763	1,32
CNP Assurances SACA 5,250 % 18/07/2053 EMTN	100 000	EUR	99 947	102 510	0,33
Crédit Agricole SA 6,500 % Perpetual EMTN	200 000	EUR	200 000	200 303	0,63
Engie SA 5,125 % Perpetual	400 000	EUR	400 000	397 551	1,26
Kapla Holding SAS 7,219 % 31/07/2030	200 000	EUR	200 000	200 580	0,64
La Banque Postale SA 5,500 % 05/03/2034 EMTN	200 000	EUR	206 811	206 498	0,65
RCI Banque SA 5,500 % 09/10/2034 EMTN	200 000	EUR	199 636	199 595	0,63
Société Générale SA 0,625 % 02/12/2027	200 000	EUR	181 219	184 625	0,59
Société Générale SA 4,250 % 06/12/2030 EMTN	200 000	EUR	199 141	200 004	0,63
			2 586 178	2 613 143	8,27
Allemagne					
Allianz SE 2,600 % Perpetual	200 000	EUR	200 014	151 117	0,48
Commerzbank AG 5,125 % 18/01/2030 EMTN	100 000	EUR	99 564	104 064	0,33
Commerzbank AG 6,500 % 06/12/2032 EMTN	100 000	EUR	99 795	105 601	0,33
Deutsche Bank AG 4,125 % 04/04/2030 EMTN	400 000	EUR	398 334	398 006	1,26
			797 707	758 788	2,40
Grande-Bretagne					
HSBC Holdings PLC 3,019 % 15/06/2027	300 000	EUR	300 000	295 643	0,94
Lloyds Banking Group PLC 4,375 % 05/04/2034 EMTN	100 000	EUR	99 515	99 269	0,31
NatWest Group PLC 4,067 % 06/09/2028 EMTN	300 000	EUR	300 000	303 044	0,96
			699 515	697 956	2,21
Irlande					
Bank of Ireland Group PLC 1,875 % 05/06/2026 EMTN	300 000	EUR	292 942	294 627	0,93
			292 942	294 627	0,93
Italie					
Enel SpA 1,375 % Perpetual	300 000	EUR	297 709	270 274	0,86
Intesa Sanpaolo SpA 6,184 % 20/02/2034 EMTN	200 000	EUR	200 000	210 214	0,66
Mediobanca Banca di Credito Finanziario SpA 4,625 % 07/02/2029 EMTN	100 000	EUR	99 853	102 792	0,32
Terna - Rete Elettrica Nazionale 4,750 % Perpetual	200 000	EUR	199 491	198 025	0,63
			797 053	781 305	2,47
Jersey					
Oriflame Investment Holding PLC 8,078 % 04/05/2026	100 000	EUR	100 000	25 416	0,08
			100 000	25 416	0,08
Pays-Bas					
Alliander NV 4,500 % Perpetual	100 000	EUR	99 180	100 382	0,32
Cooperatieve Rabobank UA 4,625 % Perpetual	200 000	EUR	202 525	196 372	0,62
Iberdrola International BV 1,450 % Perpetual	200 000	EUR	200 000	186 384	0,59
Koninklijke KPN NV 4,875 % Perpetual	100 000	EUR	99 682	100 907	0,32
Telefónica Europe BV 5,752 % Perpetual	100 000	EUR	100 000	102 539	0,33
Telefónica Europe BV 6,750 % Perpetual	300 000	EUR	300 000	326 268	1,03
Telefónica Europe BV 7,125 % Perpetual	100 000	EUR	100 000	108 731	0,34
			1 101 387	1 121 583	3,55
Portugal					
Banco Comercial Portugues SA 8,500 % 25/10/2025 EMTN	100 000	EUR	100 000	101 306	0,32
Caixa Geral de Depositos SA 2,875 % 15/06/2026 EMTN	300 000	EUR	299 840	297 064	0,94

Natixis AM Funds

Ostrum Total Return Credit

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
EDP - Energias de Portugal SA 1,875 % 02/08/2081	200 000	EUR	199 244	189 917	0,60
EDP - Energias de Portugal SA 5,943 % 23/04/2083					
EMTN	200 000	EUR	200 000	208 705	0,66
			799 084	796 992	2,52
Espagne					
Abanca Corp. Bancaria SA 5,875 % 02/04/2030 EMTN	200 000	EUR	199 359	214 135	0,68
Abanca Corp. Bancaria SA 8,375 % 23/09/2033 EMTN	100 000	EUR	100 000	111 048	0,35
Banco de Sabadell SA 4,000 % 15/01/2030 EMTN	200 000	EUR	199 000	201 889	0,64
Banco de Sabadell SA 4,250 % 13/09/2030 EMTN	100 000	EUR	99 604	101 005	0,32
Banco Santander SA 3,500 % 09/01/2028 EMTN	400 000	EUR	399 694	398 453	1,26
Banco Santander SA 5,000 % 22/04/2034 EMTN	100 000	EUR	99 750	101 700	0,32
CaixaBank SA 7,500 % Perpetual	200 000	EUR	200 000	208 365	0,66
Ibercaja Banco SA 4,375 % 30/07/2028	100 000	EUR	99 873	101 010	0,32
Iberdrola Finanzas SA 4,871 % Perpetual EMTN	200 000	EUR	199 994	203 356	0,64
Kutxabank SA 4,000 % 01/02/2028 EMTN	300 000	EUR	299 808	302 543	0,96
Kutxabank SA 4,750 % 15/06/2027	200 000	EUR	199 577	203 490	0,65
			2 096 659	2 146 994	6,80
Suisse					
UBS Group AG 4,375 % 11/01/2031 EMTN	200 000	EUR	199 335	204 576	0,65
			199 335	204 576	0,65
États-Unis					
JPMorgan Chase & Co 4,457 % 13/11/2031 EMTN	300 000	EUR	300 000	312 136	0,99
Morgan Stanley 4,656 % 02/03/2029	200 000	EUR	200 000	206 313	0,65
			500 000	518 449	1,64
Total - Obligations à taux variable			11 067 452	11 042 215	34,95
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			28 957 212	29 072 758	92,02
Fonds d'investissement					
France					
LBPAM ISR Convertibles Europe I/A (EUR)	100	EUR	1 564 341	1 536 421	4,86
Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus SI/C (EUR)	1	EUR	1 586	1 666	0,01
Ostrum SRI Money I/C (EUR)	1	EUR	12 920	13 024	0,04
			1 578 847	1 551 111	4,91
Total - Fonds d'investissement			1 578 847	1 551 111	4,91
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			30 536 059	30 623 869	96,93

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Natixis AM Funds

Natixis Conservative Risk Parity

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	778
Nombre d'actions émises	22
Nombre d'actions rachetées	(39)
Nombre d'actions à la fin	761
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	42
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(42)
Nombre d'actions à la fin	-
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	461 721
Nombre d'actions émises	19 988
Nombre d'actions rachetées	(64 027)
Nombre d'actions à la fin	417 682
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 320
Nombre d'actions émises	22
Nombre d'actions rachetées	(46)
Nombre d'actions à la fin	1 296
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 308
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(93)
Nombre d'actions à la fin	1 215
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	99
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1)
Nombre d'actions à la fin	98

Natixis AM Funds

Natixis Conservative Risk Parity

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	55 862 807	58 661 944	73 792 247
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	11 921,71	11 324,17	11 589,31
I/D (EUR)	-	8 889,89	9 421,07
R/A (EUR)	111,43	106,61	109,88
R/D (EUR)	91,26	88,47	94,01
RE/A (EUR)	102,37	98,52	102,11
RE/D (EUR)	88,52	85,83	90,40

Natixis AM Funds

Natixis Conservative Risk Parity

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Allemagne					
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,500 % 15/02/2025	7 000 000	EUR	7 016 402	6 880 419	12,32
			7 016 402	6 880 419	12,32
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 3,600 % 29/09/2025	2 500 000	EUR	2 509 453	2 502 258	4,48
			2 509 453	2 502 258	4,48
Portugal					
Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 2,875 % 15/10/2025 144A ⁽²⁾	2 500 000	EUR	2 712 025	2 491 582	4,46
			2 712 025	2 491 582	4,46
Espagne					
Spain Government Bond 3,500 % 31/05/2029	2 000 000	EUR	2 051 249	2 040 456	3,65
			2 051 249	2 040 456	3,65
Total - Obligations à taux fixe			14 289 129	13 914 715	24,91
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			14 289 129	13 914 715	24,91
Fonds d'investissement					
France					
Amundi FTSE MIB UCITS ETF Dist	6 000	EUR	187 039	200 827	0,36
H2O Adagio SP I (EUR)	20	EUR	0	4 831	0,01
H2O Moderato SP I/A (EUR)	5	EUR	0	1 616	0,00
Natixis Investment Managers International - Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus SI/C (EUR)	1 500	EUR	2 329 810	2 498 685	4,47
Ossiam Bloomberg Asia Pacific EX Japan Pab NR	10 000	EUR	1 018 112	1 052 270	1,89
Ostrum SRI Credit 6m I/C (EUR)	150	EUR	1 586 702	1 604 797	2,87
Ostrum SRI Money Plus I/C (EUR)	86	EUR	8 984 768	9 291 933	16,63
			14 106 431	14 654 959	26,23
Irlande					
Amundi MSCI USA ESG Climate Net Zero Ambition CTB UCITS ETF	5 600	EUR	2 102 535	2 680 339	4,80
H2O Global Strategies ICAV - H2O Fidelio H-I/A (EUR)	423	EUR	44 713	4 271	0,01
Invesco Bloomberg Commodity ex-Agriculture UCITS ETF	60 000	EUR	1 231 079	1 695 870	3,04
iShares Global Infrastructure UCITS ETF	28 000	EUR	609 039	795 603	1,42
iShares JP Morgan EM Local Government Bond UCITS ETF	13 000	EUR	527 389	526 045	0,94
iShares JP Morgan USD EM Bond UCITS ETF	29 500	USD	2 606 916	2 377 267	4,25
iShares Listed Private Equity UCITS ETF	20 000	EUR	467 760	597 770	1,07
iShares MSCI EM IMI ESG Screened UCITS ETF	225 000	EUR	1 289 099	1 374 638	2,46
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF	50 000	EUR	354 174	409 300	0,73
iShares MSCI Europe ESG Screened UCITS ETF	100 000	EUR	856 820	838 870	1,50
iShares MSCI Japan ESG Enhanced UCITS ETF	340 000	EUR	1 855 016	2 129 964	3,81
iShares MSCI Korea UCITS ETF USD Distributors	10 000	EUR	440 804	439 664	0,79
iShares PLC - iShares Core FTSE 100 UCITS ETF	50 000	EUR	433 210	468 150	0,84
			12 818 554	14 337 751	25,66

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Natixis Conservative Risk Parity

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Luxembourg					
Amundi Euro High Yield Bond ESG	7 002	EUR	1 610 008	1 682 511	3,01
Amundi MSCI Emerging Markets UCITS ETF	90 000	EUR	401 325	452 511	0,81
Amundi Nasdaq-100 II UCITS ETF	12 500	EUR	677 776	925 751	1,66
BNP Paribas Easy FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Capped UCITS ETF	55 000	EUR	431 628	351 846	0,63
DNCA Invest - Alpha Bonds SI/A (EUR)	23 000	EUR	2 330 444	2 881 670	5,16
Natixis AM Funds-Natixis Bond Alternative Risk Premia S1/A (EUR)	8 000	EUR	910 400	882 720	1,58
Natixis AM Funds-Natixis Global Multi Strategies G/A (EUR)	20 000	EUR	2 000 000	1 993 400	3,57
Xtrackers MSCI Europe Small Cap UCITS ETF	5 000	EUR	298 382	289 626	0,52
Xtrackers MSCI Japan UCITS ETF	8 500	EUR	462 135	627 147	1,12
			9 122 098	10 087 182	18,06
Total - Fonds d'investissement			36 047 083	39 079 892	69,95
Titres négociés en bourse					
Irlande					
Amundi Physical Gold ETC	4 000	EUR	334 900	345 498	0,62
			334 900	345 498	0,62
Jersey					
WisdomTree Copper ETC	30 000	EUR	1 034 841	1 106 238	1,98
			1 034 841	1 106 238	1,98
Total - Titres négociés en bourse			1 369 741	1 451 736	2,60
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			51 705 953	54 446 343	97,46

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	27 111
Nombre d'actions émises	1 444
Nombre d'actions rachetées	(7 477)
Nombre d'actions à la fin	21 078
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	27 379
Nombre d'actions émises	168
Nombre d'actions rachetées	(6 029)
Nombre d'actions à la fin	21 518
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 554
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(1 851)
Nombre d'actions à la fin	703
RE/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	661
Nombre d'actions émises	222
Nombre d'actions rachetées	(576)
Nombre d'actions à la fin	307

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	256 729 972	317 639 911	353 265 185
Valeur d'inventaire nette par action			
H-R/A (USD)	-	-	110,48
I/A (EUR)	12 059,22	11 593,36	11 351,96
R/A (EUR)	113,28	109,60	107,99
RE/A (EUR)	107,04	104,06	103,04
RE/D (EUR)	93,60	91,09	90,20

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Australie					
Transurban Group	108 703	AUD	937 732	839 941	0,33
			937 732	839 941	0,33
Belgique					
Groupe Bruxelles Lambert NV	11 430	EUR	870 101	761 810	0,30
KBC Group NV	5 825	EUR	366 406	383 867	0,15
			1 236 507	1 145 677	0,45
Canada					
Bank of Montreal	9 266	CAD	767 305	725 533	0,28
Enbridge Inc	12 053	CAD	384 604	400 005	0,16
Franco-Nevada Corp	6 019	CAD	731 982	665 709	0,26
Pembina Pipeline Corp	16 079	CAD	511 665	556 532	0,22
Sun Life Financial Inc	13 794	CAD	628 006	630 947	0,24
Wheaton Precious Metals Corp	12 401	CAD	467 316	606 550	0,24
			3 490 878	3 585 276	1,40
Danemark					
Novo Nordisk A/S	4 590	DKK	298 165	618 939	0,24
			298 165	618 939	0,24
France					
Getlink SE	23 681	EUR	380 859	365 871	0,14
Schneider Electric SE	4 095	EUR	608 064	918 508	0,36
TotalEnergies SE	4 347	EUR	256 646	270 949	0,10
			1 245 569	1 555 328	0,60
Allemagne					
Allianz SE	2 783	EUR	595 735	722 189	0,28
SAP SE	2 774	EUR	288 433	525 728	0,20
Vonovia SE	9 404	EUR	246 835	249 676	0,10
			1 131 003	1 497 593	0,58
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	1 669	GBP	221 204	243 233	0,09
Aviva PLC	53 228	GBP	278 392	299 214	0,12
Pearson PLC	36 643	GBP	414 658	428 218	0,17
			914 254	970 665	0,38
Hong Kong					
AIA Group Ltd	54 072	HKD	525 261	342 490	0,13
			525 261	342 490	0,13
Irlande					
Accenture PLC	2 562	USD	713 018	725 296	0,28
Aptiv PLC	5 205	USD	474 528	341 998	0,13
			1 187 546	1 067 294	0,41
Italie					
Intesa Sanpaolo SpA	212 845	EUR	525 366	738 785	0,29
Terna - Rete Elettrica Nazionale	52 375	EUR	391 900	378 043	0,15
UniCredit SpA	9 787	EUR	212 585	338 679	0,13
			1 129 851	1 455 507	0,57
Japon					
Bridgestone Corp	23 001	JPY	802 939	843 451	0,33
Dai Nippon Printing Co Ltd	19 834	JPY	453 637	622 625	0,24
Hoya Corp	2 341	JPY	259 806	253 990	0,10
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc	36 394	JPY	190 689	364 992	0,14
Recruit Holdings Co Ltd	7 327	JPY	220 207	365 794	0,14

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Seiko Epson Corp	25 378	JPY	372 526	367 860	0,14
Sony Group Corp	5 109	JPY	392 859	404 211	0,16
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	9 584	JPY	273 479	231 926	0,09
TOPPAN Holdings Inc	12 884	JPY	191 703	331 289	0,13
Yamaha Motor Co Ltd	59 580	JPY	510 618	514 581	0,20
			3 668 463	4 300 719	1,67
Pays-Bas					
ASML Holding NV	803	EUR	472 317	774 253	0,30
ASR Nederland NV	10 386	EUR	457 844	462 281	0,18
Randstad NV	6 443	EUR	299 174	272 732	0,11
			1 229 335	1 509 266	0,59
Singapour					
DBS Group Holdings Ltd	15 920	SGD	389 519	392 276	0,15
United Overseas Bank Ltd	34 088	SGD	717 065	735 274	0,29
			1 106 584	1 127 550	0,44
Espagne					
Aena SME SA 144A ⁽²⁾	3 090	EUR	389 545	580 920	0,23
Redeia Corp SA	38 494	EUR	651 607	628 222	0,24
			1 041 152	1 209 142	0,47
Suède					
Investor AB	22 719	SEK	412 689	580 883	0,23
			412 689	580 883	0,23
Suisse					
ABB Ltd	11 419	CHF	379 288	591 892	0,23
Adecco Group AG	9 253	CHF	311 576	286 504	0,11
Cie Financière Richemont SA	2 565	CHF	318 676	373 534	0,15
Novartis AG	5 773	CHF	481 173	576 476	0,22
Swiss Prime Site AG	4 844	CHF	416 072	428 533	0,17
			1 906 785	2 256 939	0,88
États-Unis					
AbbVie Inc	1 561	USD	244 202	249 818	0,10
Adobe Inc	962	USD	307 538	498 651	0,19
Advanced Micro Devices Inc	3 191	USD	222 147	482 960	0,19
Aflac Inc	4 224	USD	280 183	351 990	0,14
Alphabet Inc	8 041	USD	878 097	1 366 614	0,53
Alphabet Inc	7 459	USD	675 228	1 276 538	0,50
Amazon.com Inc	13 005	USD	1 132 309	2 344 965	0,91
American Express Co	2 117	USD	309 016	457 375	0,18
Amgen Inc	1 021	USD	259 533	297 655	0,12
Aon PLC	1 180	USD	363 965	323 232	0,13
Apple Inc	21 662	USD	2 923 165	4 257 010	1,66
Applied Materials Inc	2 730	USD	303 992	601 122	0,23
Automatic Data Processing Inc	1 442	USD	337 578	321 149	0,13
Baker Hughes Co	15 330	USD	499 572	503 061	0,20
Ball Corp	5 717	USD	284 825	320 163	0,12
BlackRock Inc	498	USD	329 674	365 837	0,14
Booking Holdings Inc	108	USD	278 947	399 199	0,16
Broadcom Inc	698	USD	524 992	1 045 636	0,41
Cadence Design Systems Inc	1 509	USD	387 514	433 305	0,17
Cardinal Health Inc	2 794	USD	211 487	256 315	0,10
CBRE Group Inc	6 563	USD	491 032	545 677	0,21
CDW Corp/DE	3 862	USD	739 293	806 597	0,31

(2) Voir Note 15.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Cencora Inc	2 167	USD	340 274	455 540	0,18
Cheniere Energy Inc	1 600	USD	234 885	261 001	0,10
Chipotle Mexican Grill Inc	4 100	USD	239 442	239 669	0,09
Cigna Group/The	1 200	USD	349 658	370 127	0,14
Cisco Systems Inc	13 228	USD	611 363	586 389	0,23
Costco Wholesale Corp	432	USD	342 266	342 613	0,13
Crown Holdings Inc	5 764	USD	440 299	400 078	0,16
Danaher Corp	3 603	USD	815 726	839 944	0,33
Deere & Co	1 153	USD	429 567	401 955	0,16
Elevance Health Inc	1 335	USD	625 924	674 955	0,26
Eli Lilly & Co	1 187	USD	465 750	1 002 739	0,39
Eversource Energy	5 780	USD	440 476	305 840	0,12
Genuine Parts Co	3 542	USD	573 997	457 130	0,18
Hartford Financial Services Group Inc/The	6 294	USD	444 585	590 435	0,23
Hilton Worldwide Holdings Inc	2 104	USD	404 086	428 358	0,17
Home Depot Inc/The	3 361	USD	1 015 543	1 079 534	0,42
HP Inc	10 471	USD	277 922	342 145	0,13
Ingersoll Rand Inc	7 838	USD	477 117	664 338	0,26
Intercontinental Exchange Inc	2 684	USD	277 965	342 816	0,13
International Business Machines Corp	3 185	USD	437 698	513 969	0,20
Interpublic Group of Cos Inc/The	23 449	USD	713 968	636 465	0,25
Intuit Inc	630	USD	249 642	386 324	0,15
Intuitive Surgical Inc	1 040	USD	309 627	431 672	0,17
Johnson & Johnson	3 490	USD	523 565	475 949	0,19
JPMorgan Chase & Co	2 356	USD	343 338	444 623	0,17
Keysight Technologies Inc	4 797	USD	782 401	612 073	0,24
Kinder Morgan Inc	16 761	USD	266 897	310 745	0,12
Lam Research Corp	499	USD	239 613	495 787	0,19
LKQ Corp	14 256	USD	703 444	553 214	0,22
Lowe's Cos Inc	3 272	USD	649 366	673 054	0,26
Mastercard Inc	2 056	USD	712 783	846 303	0,33
McKesson Corp	816	USD	310 613	444 671	0,17
Merck & Co Inc	3 558	USD	363 945	410 992	0,16
Meta Platforms Inc	2 851	USD	363 345	1 341 293	0,52
MetLife Inc	5 614	USD	343 589	367 667	0,14
Mettler-Toledo International Inc	275	USD	369 770	358 607	0,14
Micron Technology Inc	1 961	USD	247 087	240 663	0,09
Microsoft Corp	10 887	USD	2 639 368	4 540 186	1,77
Moody's Corp	1 312	USD	377 414	515 288	0,20
Motorola Solutions Inc	1 377	USD	356 935	496 003	0,19
Nasdaq Inc	6 717	USD	401 159	377 669	0,15
Netflix Inc	781	USD	233 130	491 795	0,19
NIKE Inc	2 931	USD	304 626	206 120	0,08
NVIDIA Corp	37 385	USD	655 563	4 309 347	1,68
ONEOK Inc	5 112	USD	317 260	388 975	0,15
Oracle Corp	3 347	USD	265 367	440 958	0,17
PepsiCo Inc	3 491	USD	592 724	537 225	0,21
Pfizer Inc	14 398	USD	381 711	375 886	0,15
Principal Financial Group Inc	7 107	USD	515 069	520 218	0,20
QUALCOMM Inc	2 853	USD	340 242	530 217	0,21
Regeneron Pharmaceuticals Inc	462	USD	374 248	453 068	0,18
Regions Financial Corp	23 412	USD	383 899	437 767	0,17
S&P Global Inc	1 904	USD	643 285	792 334	0,31

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Salesforce Inc	2 270	USD	311 572	544 546	0,21
ServiceNow Inc	502	USD	258 866	368 471	0,14
Synopsys Inc	617	USD	254 323	342 572	0,13
Sysco Corp	5 710	USD	437 812	380 347	0,15
Target Corp	1 847	USD	245 766	255 125	0,10
Tesla Inc	4 265	USD	637 666	787 458	0,31
Texas Pacific Land Corp	502	USD	277 356	343 927	0,13
Thermo Fisher Scientific Inc	1 614	USD	841 841	832 789	0,32
Truist Financial Corp	9 324	USD	369 304	337 987	0,13
United Parcel Service Inc	2 196	USD	360 555	280 404	0,11
United Rentals Inc	555	USD	325 127	334 906	0,13
UnitedHealth Group Inc	1 590	USD	759 924	755 515	0,29
Verizon Communications Inc	11 149	USD	392 139	429 004	0,17
Visa Inc	4 085	USD	863 694	1 000 410	0,39
Walt Disney Co/The	4 868	USD	432 533	450 985	0,18
WW Grainger Inc	631	USD	370 313	531 200	0,21
Zoetis Inc	1 766	USD	294 131	285 658	0,11
			44 936 747	60 508 906	23,57
Total - Actions			66 398 521	84 572 115	32,94
Obligations à taux fixe					
Australie					
Australia Government Bond 1,750 % 21/11/2032	2 810 000	AUD	1 496 671	1 436 205	0,56
Australia Government Bond 4,250 % 21/04/2026	2 020 000	AUD	1 223 094	1 259 663	0,49
			2 719 765	2 695 868	1,05
Autriche					
Republic of Austria Government Bond 0,900 % 20/02/2032 144A ⁽²⁾	2 510 000	EUR	2 145 923	2 160 763	0,84
			2 145 923	2 160 763	0,84
Belgique					
Kingdom of Belgium Government Bond 0,000 % 22/10/2027 144A ⁽²⁾	1 140 000	EUR	1 028 358	1 039 104	0,40
Kingdom of Belgium Government Bond 1,400 % 22/06/2053 144A ⁽²⁾	1 840 000	EUR	1 249 594	1 127 094	0,44
			2 277 952	2 166 198	0,84
Canada					
Canadian Government Bond 2,000 % 01/06/2032	6 240 000	CAD	3 981 886	3 821 048	1,49
			3 981 886	3 821 048	1,49
France					
French Republic Government Bond OAT 0,750 % 25/02/2028 144A ⁽²⁾	6 170 000	EUR	5 709 830	5 692 078	2,22
French Republic Government Bond OAT 0,750 % 25/05/2053 144A ⁽²⁾	2 800 000	EUR	1 589 973	1 365 882	0,53
French Republic Government Bond OAT 2,000 % 25/11/2032 144A ^{(2),(3)}	4 880 000	EUR	4 563 181	4 466 484	1,74
			11 862 984	11 524 444	4,49
Allemagne					
Bundesobligation 0,000 % 09/10/2026	870 000	EUR	827 514	818 847	0,32
Bundesobligation 1,300 % 15/10/2027	3 320 000	EUR	3 193 108	3 192 124	1,25
Bundesobligation 2,400 % 19/10/2028	600 000	EUR	607 614	597 649	0,23

(2) Voir Note 15.

(3) Voir Note 14.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 1,700 % 15/08/2032	740 000	EUR	705 623	701 444	0,27
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 1,800 % 15/08/2053	840 000	EUR	736 863	692 593	0,27
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 3,250 % 04/07/2042	2 500 000	EUR	3 794 056	2 691 751	1,05
			9 864 778	8 694 408	3,39
Grande-Bretagne					
United Kingdom Gilt 0,250 % 31/07/2031	6 800 000	GBP	7 231 417	6 173 006	2,40
United Kingdom Gilt 0,375 % 22/10/2026	1 540 000	GBP	1 649 137	1 662 454	0,65
United Kingdom Gilt 1,250 % 22/07/2027	1 460 000	GBP	1 534 338	1 581 470	0,62
United Kingdom Gilt 1,250 % 31/07/2051	4 220 000	GBP	2 723 222	2 407 196	0,94
			13 138 114	11 824 126	4,61
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,500 % 01/12/2032	5 750 000	EUR	5 027 510	5 199 537	2,03
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,650 % 01/12/2027	2 110 000	EUR	2 021 452	2 060 481	0,80
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 3,850 % 15/09/2026	950 000	EUR	969 036	958 855	0,37
			8 017 998	8 218 873	3,20
Japon					
Japan Government Five Year Bond 0,100 % 20/09/2027	686 250 000	JPY	4 807 253	3 941 701	1,54
Japan Government Ten Year Bond 0,200 % 20/09/2032	4 019 650 000	JPY	25 419 182	22 085 166	8,60
Japan Government Thirty Year Bond 1,400 % 20/09/2052	1 089 850 000	JPY	7 352 420	5 349 036	2,09
Japan Government Two Year Bond 0,200 % 01/04/2026	560 000 000	JPY	3 403 031	3 242 644	1,26
			40 981 886	34 618 547	13,49
Pays-Bas					
Netherlands Government Bond 0,750 % 15/07/2027 144A ⁽²⁾	2 020 000	EUR	1 900 690	1 905 759	0,74
			1 900 690	1 905 759	0,74
Espagne					
Spain Government Bond 0,000 % 31/01/2027	2 750 000	EUR	2 504 595	2 542 172	0,99
Spain Government Bond 0,700 % 30/04/2032 144A ⁽²⁾	1 950 000	EUR	1 631 899	1 618 528	0,63
Spain Government Bond 1,900 % 31/10/2052 144A ⁽²⁾	1 200 000	EUR	823 613	787 803	0,31
Spain Government Bond 2,800 % 31/05/2026	1 070 000	EUR	1 071 408	1 062 952	0,41
			6 031 515	6 011 455	2,34
États-Unis					
U.S. Treasury Bond 4,000 % 15/11/2052	11 400 000	USD	11 013 340	9 692 792	3,77
U.S. Treasury Inflation Indexed Note 0,500 % 15/01/2028	8 898 050	USD	7 790 086	7 825 782	3,05
U.S. Treasury Inflation Indexed Note 1,750 % 15/01/2034 ⁽³⁾	9 282 273	USD	8 460 907	8 408 981	3,27
U.S. Treasury Note 0,625 % 15/08/2030	3 640 000	USD	2 903 115	2 722 889	1,06
U.S. Treasury Note 3,750 % 31/12/2028	7 300 000	USD	6 624 131	6 638 613	2,59

(2) Voir Note 15.

(3) Voir Note 14.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
U.S. Treasury Note 4,875 % 31/05/2026	18 500 000	USD	17 231 273	17 297 225	6,74
			54 022 852	52 586 282	20,48
Total - Obligations à taux fixe			156 946 343	146 227 771	56,96
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			223 344 864	230 799 886	89,90
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
Canada					
Hydro One Ltd 144A ⁽²⁾	18 071	CAD	470 478	491 043	0,19
			470 478	491 043	0,19
France					
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	861	EUR	625 983	613 979	0,24
			625 983	613 979	0,24
Grande-Bretagne					
RELX PLC	17 093	GBP	508 124	733 649	0,29
			508 124	733 649	0,29
Total - Actions			1 604 585	1 838 671	0,72
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			1 604 585	1 838 671	0,72
Fonds d'investissement					
Australie					
Scentre Group REIT	276 353	AUD	460 295	537 284	0,21
Stockland REIT	150 227	AUD	375 825	390 364	0,15
			836 120	927 648	0,36
France					
Unibail-Rodamco-Westfield REIT	5 490	EUR	253 581	403 625	0,16
			253 581	403 625	0,16
Japon					
Nomura Real Estate Master Fund Inc REIT	469	JPY	386 142	388 200	0,15
			386 142	388 200	0,15
Luxembourg					
Natixis AM Funds-Seeyond Volatility Alternative Income I/A (EUR)	111	EUR	6 469 240	7 536 919	2,93
			6 469 240	7 536 919	2,93
États-Unis					
American Tower Corp REIT	1 887	USD	384 210	342 239	0,13
Crown Castle Inc REIT	3 100	USD	369 787	282 594	0,11
Prologis Inc REIT	5 509	USD	628 137	577 295	0,23
			1 382 134	1 202 128	0,47
Total - Fonds d'investissement			9 327 217	10 458 520	4,07

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Instruments du marché monétaire					
Bons du Trésor					
France					
France Treasury Bill BTF 0,000 % 18/09/2024	8 000 000	EUR	7 936 490	7 937 283	3,09
			7 936 490	7 937 283	3,09
Total - Bons du Trésor			7 936 490	7 937 283	3,09
Total - Instruments du marché monétaire			7 936 490	7 937 283	3,09
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			242 213 156	251 034 360	97,78

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	14
Nombre d'actions émises	4
Nombre d'actions rachetées	(14)
Nombre d'actions à la fin	4
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	1
M/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	324 425
Nombre d'actions émises	11 167
Nombre d'actions rachetées	(48 800)
Nombre d'actions à la fin	286 792
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	16 823
Nombre d'actions émises	828
Nombre d'actions rachetées	(2 390)
Nombre d'actions à la fin	15 261
SI/A NPF (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 361 192
Nombre d'actions émises	4 782
Nombre d'actions rachetées	(1 087 017)
Nombre d'actions à la fin	278 957

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	88 652 078	210 603 612	234 189 916
Valeur d'inventaire nette par action			
I/A (EUR)	14 694,12	14 109,96	13 604,42
I/D (EUR)	14 493,20	13 913,39	13 485,55
M/A (EUR)	125,61	119,27	114,42
R/A (EUR)	1 329,85	1 280,13	1 244,83
SI/A NPF (EUR)	115,67	110,32	106,30

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Australie					
Transurban Group	72 938	AUD	629 187	563 587	0,64
			629 187	563 587	0,64
Belgique					
Groupe Bruxelles Lambert NV	7 671	EUR	583 910	511 272	0,58
KBC Group NV	3 908	EUR	245 824	257 537	0,29
			829 734	768 809	0,87
Canada					
Bank of Montreal	6 218	CAD	514 903	486 873	0,55
Enbridge Inc	8 093	CAD	258 246	268 584	0,30
Franco-Nevada Corp	4 041	CAD	491 308	446 940	0,50
Pembina Pipeline Corp	10 799	CAD	343 651	373 778	0,42
Sun Life Financial Inc	9 260	CAD	421 609	423 558	0,48
Wheaton Precious Metals Corp	8 322	CAD	313 618	407 041	0,46
			2 343 335	2 406 774	2,71
Danemark					
Novo Nordisk A/S	3 083	DKK	200 393	415 727	0,47
			200 393	415 727	0,47
France					
Getlink SE	15 897	EUR	255 670	245 609	0,28
Schneider Electric SE	2 749	EUR	408 325	616 601	0,70
TotalEnergies SE	2 917	EUR	167 526	181 758	0,20
			831 521	1 043 968	1,18
Allemagne					
Allianz SE	1 868	EUR	400 116	484 746	0,54
SAP SE	1 860	EUR	193 418	352 507	0,40
Vonovia SE	6 312	EUR	165 676	167 584	0,19
			759 210	1 004 837	1,13
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	1 119	GBP	148 307	163 078	0,18
Aviva PLC	35 763	GBP	187 059	201 037	0,23
Pearson PLC	24 595	GBP	278 327	287 423	0,32
			613 693	651 538	0,73
Hong Kong					
AIA Group Ltd	36 269	HKD	352 280	229 727	0,26
			352 280	229 727	0,26
Irlande					
Accenture PLC	1 721	USD	478 964	487 211	0,55
Aptiv PLC	3 493	USD	318 380	229 510	0,26
			797 344	716 721	0,81
Italie					
Intesa Sanpaolo SpA	142 872	EUR	352 650	495 909	0,56
Terna - Rete Elettrica Nazionale	35 196	EUR	263 354	254 045	0,29
UniCredit SpA	6 567	EUR	137 590	227 218	0,25
			753 594	977 172	1,10
Japon					
Bridgestone Corp	15 394	JPY	537 699	564 501	0,64
Dai Nippon Printing Co Ltd	13 284	JPY	303 133	417 009	0,47
Hoya Corp	1 618	JPY	179 567	175 547	0,20
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc	24 494	JPY	128 665	245 648	0,28
Recruit Holdings Co Ltd	4 842	JPY	145 447	241 732	0,27

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Seiko Epson Corp	17 039	JPY	250 117	246 984	0,28
Sony Group Corp	3 430	JPY	264 481	271 373	0,31
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	6 444	JPY	183 879	155 940	0,17
TOPPAN Holdings Inc	8 652	JPY	128 058	222 471	0,25
Yamaha Motor Co Ltd	39 955	JPY	342 413	345 084	0,39
			2 463 459	2 886 289	3,26
Pays-Bas					
ASML Holding NV	539	EUR	317 037	519 704	0,58
ASR Nederland NV	6 972	EUR	307 347	310 324	0,35
Randstad NV	4 331	EUR	201 105	183 331	0,21
			825 489	1 013 359	1,14
Singapour					
DBS Group Holdings Ltd	10 661	SGD	260 846	262 692	0,30
United Overseas Bank Ltd	22 845	SGD	480 561	492 763	0,55
			741 407	755 455	0,85
Espagne					
Aena SME SA 144A ⁽²⁾	2 073	EUR	261 335	389 724	0,44
Redeia Corp SA	25 862	EUR	437 761	422 068	0,48
			699 096	811 792	0,92
Suède					
Investor AB	15 244	SEK	276 906	389 761	0,44
			276 906	389 761	0,44
Suisse					
ABB Ltd	7 668	CHF	254 730	397 463	0,45
Adecco Group AG	6 215	CHF	209 278	192 437	0,22
Cie Financière Richemont SA	1 721	CHF	213 831	250 625	0,28
Novartis AG	3 880	CHF	323 409	387 446	0,44
Swiss Prime Site AG	3 257	CHF	279 758	288 136	0,32
			1 281 006	1 516 107	1,71
États-Unis					
AbbVie Inc	1 048	USD	163 949	167 719	0,19
Adobe Inc	646	USD	206 769	334 853	0,38
Advanced Micro Devices Inc	2 142	USD	149 243	324 193	0,37
Aflac Inc	2 834	USD	187 995	236 160	0,27
Alphabet Inc	5 395	USD	589 254	916 911	1,03
Alphabet Inc	5 010	USD	453 868	857 415	0,97
Amazon.com Inc	8 728	USD	759 965	1 573 768	1,78
American Express Co	1 421	USD	207 429	307 005	0,35
Amgen Inc	685	USD	174 124	199 700	0,23
Aon PLC	792	USD	244 288	216 949	0,24
Apple Inc	14 543	USD	1 962 706	2 857 986	3,22
Applied Materials Inc	1 832	USD	204 182	403 390	0,46
Automatic Data Processing Inc	968	USD	226 598	215 584	0,24
Baker Hughes Co	10 289	USD	335 287	337 639	0,38
Ball Corp	3 836	USD	191 117	214 823	0,24
BlackRock Inc	335	USD	221 779	246 095	0,28
Booking Holdings Inc	75	USD	193 664	277 222	0,31
Broadcom Inc	470	USD	352 903	704 081	0,79
Cadence Design Systems Inc	1 013	USD	260 204	290 880	0,33
Cardinal Health Inc	1 877	USD	142 200	172 192	0,19
CBRE Group Inc	4 405	USD	329 575	366 251	0,41
CDW Corp/DE	2 592	USD	496 337	541 351	0,61

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Cencora Inc	1 455	USD	228 514	305 866	0,35
Cheniere Energy Inc	1 074	USD	157 667	175 197	0,20
Chipotle Mexican Grill Inc	2 800	USD	163 521	163 676	0,18
Cigna Group/The	806	USD	233 163	248 602	0,28
Cisco Systems Inc	8 878	USD	410 328	393 556	0,44
Costco Wholesale Corp	291	USD	230 554	230 788	0,26
Crown Holdings Inc	3 866	USD	295 330	268 339	0,30
Danaher Corp	2 416	USD	543 034	563 226	0,64
Deere & Co	774	USD	288 277	269 829	0,30
Elevance Health Inc	896	USD	420 088	453 004	0,51
Eli Lilly & Co	797	USD	312 446	673 280	0,76
Eversource Energy	3 879	USD	295 581	205 251	0,23
Genuine Parts Co	2 377	USD	385 082	306 776	0,35
Hartford Financial Services Group Inc/The	4 224	USD	298 368	396 250	0,45
Hilton Worldwide Holdings Inc	1 409	USD	270 607	286 862	0,32
Home Depot Inc/The	2 254	USD	681 165	723 972	0,82
HP Inc	7 027	USD	186 516	229 611	0,26
Ingersoll Rand Inc	5 260	USD	320 259	445 830	0,50
Intercontinental Exchange Inc	1 801	USD	186 572	230 034	0,26
International Business Machines Corp	2 137	USD	293 782	344 851	0,39
Interpublic Group of Cos Inc/The	15 739	USD	479 208	427 196	0,48
Intuit Inc	423	USD	167 584	259 389	0,29
Intuitive Surgical Inc	698	USD	207 798	289 718	0,33
Johnson & Johnson	2 340	USD	351 031	319 118	0,36
JPMorgan Chase & Co	1 582	USD	230 544	298 554	0,34
Keysight Technologies Inc	3 220	USD	525 084	410 856	0,46
Kinder Morgan Inc	11 259	USD	179 285	208 739	0,24
Lam Research Corp	335	USD	159 838	332 843	0,38
LKQ Corp	9 569	USD	472 136	371 332	0,42
Lowe's Cos Inc	2 196	USD	435 823	451 719	0,51
Mastercard Inc	1 381	USD	478 908	568 455	0,64
McKesson Corp	548	USD	208 631	298 627	0,34
Merck & Co Inc	2 387	USD	244 163	275 727	0,31
Meta Platforms Inc	1 914	USD	244 849	900 469	1,02
MetLife Inc	3 766	USD	230 498	246 639	0,28
Mettler-Toledo International Inc	185	USD	248 754	241 245	0,27
Micron Technology Inc	1 316	USD	165 817	161 505	0,18
Microsoft Corp	7 306	USD	1 771 105	3 046 808	3,44
Moody's Corp	879	USD	252 895	345 227	0,39
Motorola Solutions Inc	924	USD	239 858	332 830	0,38
Nasdaq Inc	4 507	USD	269 171	253 410	0,29
Netflix Inc	524	USD	156 415	329 962	0,37
NIKE Inc	1 967	USD	204 411	138 328	0,16
NVIDIA Corp	25 097	USD	440 223	2 892 917	3,26
ONEOK Inc	3 430	USD	212 875	260 990	0,29
Oracle Corp	2 246	USD	178 111	295 904	0,33
PepsiCo Inc	2 341	USD	397 454	360 253	0,41
Pfizer Inc	9 667	USD	256 281	252 375	0,28
Principal Financial Group Inc	4 771	USD	345 771	349 228	0,39
QUALCOMM Inc	1 915	USD	228 520	355 894	0,40
Regeneron Pharmaceuticals Inc	311	USD	251 746	304 988	0,34
Regions Financial Corp	15 715	USD	257 695	293 845	0,33
S&P Global Inc	1 277	USD	431 498	531 413	0,60

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Salesforce Inc	1 523	USD	209 194	365 350	0,41
ServiceNow Inc	336	USD	173 249	246 626	0,28
Synopsys Inc	415	USD	171 117	230 417	0,26
Sysco Corp	3 834	USD	293 951	255 385	0,29
Target Corp	1 238	USD	164 720	171 004	0,19
Tesla Inc	2 863	USD	428 197	528 603	0,60
Texas Pacific Land Corp	337	USD	186 299	230 883	0,26
Thermo Fisher Scientific Inc	1 082	USD	564 428	558 289	0,63
Truist Financial Corp	6 256	USD	247 776	226 775	0,26
United Parcel Service Inc	1 471	USD	241 499	187 830	0,21
United Rentals Inc	373	USD	218 509	225 081	0,25
UnitedHealth Group Inc	1 067	USD	509 977	507 003	0,57
Verizon Communications Inc	7 482	USD	263 161	287 901	0,32
Visa Inc	2 741	USD	579 709	671 267	0,76
Walt Disney Co/The	3 267	USD	290 286	302 664	0,34
WW Grainger Inc	424	USD	248 626	356 939	0,40
Zoetis Inc	1 186	USD	197 530	191 840	0,22
			30 166 498	40 627 327	45,83
Total - Actions			44 564 152	56 778 950	64,05
Obligations à taux fixe					
Australie					
Australia Government Bond 1,750 % 21/11/2032	510 000	AUD	271 638	260 664	0,30
Australia Government Bond 4,250 % 21/04/2026	190 000	AUD	115 038	118 483	0,13
			386 676	379 147	0,43
Autriche					
Republic of Austria Government Bond 0,900 % 20/02/2032 144A ⁽²⁾	375 000	EUR	320 607	322 823	0,36
			320 607	322 823	0,36
Belgique					
Kingdom of Belgium Government Bond 0,000 % 22/10/2027 144A ⁽²⁾	220 000	EUR	198 455	200 529	0,23
Kingdom of Belgium Government Bond 1,400 % 22/06/2053 144A ⁽²⁾	60 000	EUR	40 748	36 753	0,04
			239 203	237 282	0,27
Canada					
Canadian Government Bond 2,000 % 01/06/2032 ⁽³⁾	630 000	CAD	403 786	385 779	0,43
			403 786	385 779	0,43
France					
French Republic Government Bond OAT 0,750 % 25/02/2028 144A ⁽²⁾	660 000	EUR	610 903	608 877	0,69
French Republic Government Bond OAT 0,750 % 25/05/2053 144A ⁽²⁾	430 000	EUR	239 845	209 760	0,24
French Republic Government Bond OAT 2,000 % 25/11/2032 144A ^{(2),(3)}	730 000	EUR	682 607	668 142	0,75
French Republic Government Bond OAT 2,500 % 24/09/2026 144A ⁽²⁾	220 000	EUR	220 094	217 099	0,24
			1 753 449	1 703 878	1,92

(2) Voir Note 15.

(3) Voir Note 14.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Allemagne					
Bundesobligation 0,000 % 09/10/2026	350 000	EUR	332 914	329 421	0,37
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0,500 % 15/02/2028	580 000	EUR	535 809	540 500	0,61
Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 3,250 % 04/07/2042 ⁽³⁾	340 000	EUR	483 122	366 078	0,41
			1 351 845	1 235 999	1,39
Grande-Bretagne					
United Kingdom Gilt 0,250 % 31/07/2031	470 000	GBP	514 005	426 664	0,48
United Kingdom Gilt 0,375 % 22/10/2026	110 000	GBP	117 800	118 747	0,13
United Kingdom Gilt 3,750 % 22/07/2052	540 000	GBP	627 903	548 760	0,62
United Kingdom Gilt 4,250 % 07/12/2027	470 000	GBP	567 502	556 607	0,63
			1 827 210	1 650 778	1,86
Italie					
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 2,650 % 01/12/2027	650 000	EUR	629 337	634 745	0,72
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4,750 % 01/09/2044 144A ⁽²⁾	300 000	EUR	374 580	312 103	0,35
			1 003 917	946 848	1,07
Japon					
Japan Government Five Year Bond 0,100 % 20/09/2027	100 900 000	JPY	719 761	579 552	0,65
Japan Government Ten Year Bond 0,200 % 20/09/2032	420 800 000	JPY	2 786 291	2 312 002	2,61
Japan Government Thirty Year Bond 1,400 % 20/09/2052	160 200 000	JPY	1 094 184	786 269	0,89
Japan Government Two Year Bond 0,200 % 01/04/2026 ⁽³⁾	153 100 000	JPY	930 364	886 516	1,00
			5 530 600	4 564 339	5,15
Pays-Bas					
Netherlands Government Bond 0,750 % 15/07/2027 144A ⁽²⁾	420 000	EUR	394 740	396 247	0,45
			394 740	396 247	0,45
Espagne					
Spain Government Bond 0,700 % 30/04/2032 144A ⁽²⁾	810 000	EUR	673 649	672 312	0,76
Spain Government Bond 1,900 % 31/10/2052 144A ⁽²⁾	200 000	EUR	135 703	131 300	0,15
			809 352	803 612	0,91
États-Unis					
U.S. Treasury Bond 3,625 % 15/02/2044	650 000	USD	642 269	525 557	0,59
U.S. Treasury Bond 4,000 % 15/11/2052 ⁽³⁾	1 010 000	USD	896 283	858 747	0,97
U.S. Treasury Inflation Indexed Note 0,500 % 15/01/2028	1 016 920	USD	890 296	894 375	1,01
U.S. Treasury Inflation Indexed Note 1,750 % 15/01/2034	1 428 042	USD	1 301 678	1 293 690	1,46
U.S. Treasury Note 3,750 % 31/12/2028	1 400 000	USD	1 270 381	1 273 159	1,44
U.S. Treasury Note 4,875 % 31/05/2026 ⁽³⁾	2 400 000	USD	2 235 408	2 243 964	2,53
			7 236 315	7 089 492	8,00
Total - Obligations à taux fixe			21 257 700	19 716 224	22,24
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			65 821 852	76 495 174	86,29

(2) Voir Note 15.

(3) Voir Note 14.

Natixis AM Funds

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité / Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
Canada					
Hydro One Ltd 144A ⁽²⁾	12 137	CAD	315 988	329 799	0,37
			315 988	329 799	0,37
France					
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	577	EUR	419 506	411 458	0,46
			419 506	411 458	0,46
Grande-Bretagne					
RELX PLC	11 472	GBP	341 082	492 390	0,56
			341 082	492 390	0,56
Total - Actions			1 076 576	1 233 647	1,39
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			1 076 576	1 233 647	1,39
Fonds d'investissement					
Australie					
Scentre Group REIT	185 572	AUD	309 120	360 788	0,41
Stockland REIT	100 878	AUD	252 386	262 131	0,29
			561 506	622 919	0,70
France					
Unibail-Rodamco-Westfield REIT	3 682	EUR	170 067	270 701	0,30
			170 067	270 701	0,30
Japon					
Nomura Real Estate Master Fund Inc REIT	286	JPY	235 473	236 727	0,27
			235 473	236 727	0,27
Luxembourg					
Natixis AM Funds-Seeyond Volatility Alternative Income I/A (EUR)	82	EUR	4 696 644	5 567 814	6,28
			4 696 644	5 567 814	6,28
États-Unis					
American Tower Corp REIT	1 266	USD	257 725	229 610	0,26
Crown Castle Inc REIT	2 081	USD	248 141	189 703	0,21
Prologis Inc REIT	3 697	USD	421 537	387 413	0,44
			927 403	806 726	0,91
Total - Fonds d'investissement			6 591 093	7 504 887	8,46
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			73 489 521	85 233 708	96,14

(2) Voir Note 15.

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

H-R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	5 589
Nombre d'actions émises	130
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	5 719
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 421
Nombre d'actions émises	101
Nombre d'actions rachetées	(1 541)
Nombre d'actions à la fin	1 981
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	280
Nombre d'actions émises	13
Nombre d'actions rachetées	(10)
Nombre d'actions à la fin	283
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	11 373
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(5 318)
Nombre d'actions à la fin	6 055
N1/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	179
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(179)
Nombre d'actions à la fin	-
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	41 628
Nombre d'actions émises	932
Nombre d'actions rachetées	(6 213)
Nombre d'actions à la fin	36 347
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 527
Nombre d'actions émises	7
Nombre d'actions rachetées	(33)
Nombre d'actions à la fin	1 501
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	97
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(49)
Nombre d'actions à la fin	48
SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	471 597
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(15 916)
Nombre d'actions à la fin	455 681
SI/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 157
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(105)
Nombre d'actions à la fin	1 052

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	296 580 449	330 967 809	507 134 220
Valeur d'inventaire nette par action			
H-R/A (USD)	166,91	152,77	142,66
I/A (EUR)	25 634,57	23 609,39	22 450,84
I/D (EUR)	72 389,37	68 037,91	66 388,04
N/A (EUR)	128,21	118,25	112,61
N1/A (EUR)	-	118,84	113,04
R/A (EUR)	2 248,82	2 093,92	2 012,93
R/D (EUR)	125,60	118,07	115,14
RE/A (EUR)	131,07	122,90	118,97
SI/A (EUR)	127,05	116,66	110,61
SI/D (EUR)	79 665,78	74 873,53	73 070,21

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Autriche					
ANDRITZ AG	17 221	EUR	831 289	996 235	0,34
			831 289	996 235	0,34
Belgique					
UCB SA	12 805	EUR	924 310	1 776 053	0,60
			924 310	1 776 053	0,60
Danemark					
Carlsberg AS	21 207	DKK	2 436 464	2 376 224	0,80
Danske Bank A/S	64 583	DKK	1 778 903	1 796 991	0,61
Novo Nordisk A/S	48 334	DKK	2 664 439	6 517 598	2,20
Novonosis (Novozymes) B	23 384	DKK	935 614	1 336 103	0,45
Tryg A/S	240 320	DKK	5 041 101	4 904 719	1,65
			12 856 521	16 931 635	5,71
Finlande					
Elisa Oyj	24 703	EUR	1 152 833	1 058 277	0,36
Huhtamaki Oyj	70 274	EUR	2 508 734	2 632 464	0,89
Nordea Bank Abp	182 756	EUR	1 828 035	2 031 333	0,68
Orion Oyj	55 570	EUR	2 024 605	2 215 020	0,75
Sampo Oyj	52 702	EUR	1 972 677	2 113 350	0,71
TietoEVRY Oyj	60 430	EUR	1 315 734	1 090 157	0,37
Valmet Oyj	30 326	EUR	907 051	809 401	0,27
			11 709 669	11 950 002	4,03
France					
Aéroports de Paris SA	6 949	EUR	874 280	789 406	0,27
Air Liquide SA	22 354	EUR	2 535 573	3 605 253	1,22
AXA SA	97 898	EUR	2 655 573	2 992 742	1,01
BioMerieux	18 927	EUR	1 790 621	1 679 771	0,57
BNP Paribas SA	25 145	EUR	1 347 983	1 496 882	0,50
Bureau Veritas SA	92 305	EUR	2 234 318	2 387 007	0,80
Capgemini SE	9 167	EUR	1 174 794	1 702 312	0,57
Carrefour SA	214 139	EUR	3 665 556	2 826 635	0,95
Cie Générale des Établissements Michelin SCA	33 156	EUR	928 036	1 197 263	0,40
Danone SA	75 940	EUR	4 305 938	4 334 655	1,46
Dassault Systèmes SE	35 000	EUR	1 460 805	1 235 500	0,42
Gaztransport Et Technigaz SA	36 748	EUR	4 250 924	4 479 581	1,51
Getlink SE	130 503	EUR	2 065 957	2 016 271	0,68
Hermes International SCA	963	EUR	791 157	2 060 820	0,69
Ipsen SA	19 037	EUR	2 013 121	2 179 737	0,74
IPSOS SA	21 569	EUR	1 441 236	1 270 414	0,43
La Française des Jeux SAEM 144A ⁽²⁾	37 450	EUR	1 422 929	1 190 910	0,40
Orange SA	348 405	EUR	3 762 977	3 258 980	1,10
Publicis Groupe SA	17 327	EUR	1 605 950	1 721 957	0,58
SEB SA	11 539	EUR	1 342 941	1 103 129	0,37
Sodexo SA	12 985	EUR	887 170	1 090 740	0,37
Sopra Steria Group	10 528	EUR	1 679 049	1 906 621	0,64
SPIE SA	41 809	EUR	991 583	1 412 308	0,48
TotalEnergies SE	70 011	EUR	4 411 187	4 363 786	1,47

(2) Voir Note 15.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Vivendi SE	427 357	EUR	4 003 275	4 169 295	1,41
			53 642 933	56 471 975	19,04
Allemagne					
Allianz SE	7 691	EUR	1 502 870	1 995 815	0,67
Deutsche Boerse AG	23 627	EUR	3 742 761	4 515 120	1,52
Deutsche Telekom AG	227 138	EUR	3 498 575	5 333 200	1,80
E.ON SE	270 550	EUR	3 077 433	3 315 590	1,12
GEA Group AG	38 560	EUR	1 440 906	1 499 984	0,51
Henkel AG & Co KGaA	56 084	EUR	4 045 781	4 667 310	1,57
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	2 261	EUR	864 833	1 055 887	0,36
SAP SE	8 404	EUR	945 259	1 592 726	0,54
Siemens Healthineers AG 144A ⁽²⁾	32 182	EUR	1 798 226	1 731 392	0,58
			20 916 644	25 707 024	8,67
Grande-Bretagne					
AstraZeneca PLC	28 570	GBP	3 339 000	4 163 668	1,40
Centrica PLC	1 593 249	GBP	2 288 300	2 535 032	0,85
Coca-Cola Europacific Partners PLC	30 670	USD	1 860 980	2 085 302	0,70
ConvaTec Group PLC 144A ⁽²⁾	349 220	GBP	988 414	967 131	0,33
GSK PLC	225 888	GBP	4 073 084	4 075 028	1,37
HSBC Holdings PLC	204 216	GBP	1 166 891	1 647 291	0,56
London Stock Exchange Group PLC	41 721	GBP	3 882 674	4 625 626	1,56
National Grid PLC	300 586	GBP	3 610 794	3 129 108	1,06
Pearson PLC	326 201	GBP	3 638 933	3 812 055	1,29
QinetiQ Group PLC	440 642	GBP	1 782 363	2 303 422	0,78
Reckitt Benckiser Group PLC	40 090	GBP	2 458 173	2 024 746	0,68
RELX PLC	39 069	GBP	1 585 978	1 676 881	0,57
Sage Group PLC/The	73 938	GBP	842 758	949 258	0,32
Serco Group PLC	1 279 778	GBP	2 353 483	2 712 506	0,91
Smith & Nephew PLC	163 181	GBP	2 010 123	1 887 337	0,64
SSE PLC	119 843	GBP	2 413 995	2 529 486	0,85
Tate & Lyle PLC	250 057	GBP	1 753 131	1 763 714	0,59
Tesco PLC	776 879	GBP	2 536 969	2 803 901	0,95
Unilever PLC	142 997	EUR	6 460 694	7 332 886	2,47
United Utilities Group PLC	162 067	GBP	1 952 948	1 878 275	0,63
Whitbread PLC	46 910	GBP	1 797 305	1 646 040	0,56
			52 796 990	56 548 693	19,07
Irlande					
Kerry Group PLC	19 804	EUR	2 063 612	1 498 173	0,50
			2 063 612	1 498 173	0,50
Italie					
Enel SpA	283 119	EUR	1 836 954	1 838 575	0,62
ENI SpA	128 779	EUR	1 822 089	1 848 494	0,62
Intesa Sanpaolo SpA	566 253	EUR	1 446 210	1 965 464	0,66
Leonardo SpA	79 053	EUR	1 807 737	1 713 869	0,58
Prysmian SpA	23 430	EUR	846 337	1 354 722	0,46
Snam SpA	409 623	EUR	1 828 143	1 692 153	0,57
Terna - Rete Elettrica Nazionale	217 532	EUR	1 663 068	1 570 146	0,53
			11 250 538	11 983 423	4,04
Pays-Bas					
Arcadis NV	33 277	EUR	1 250 045	1 968 334	0,66
Argenx SE	7 091	EUR	2 945 163	2 897 383	0,98

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
ASML Holding NV	4 004	EUR	2 047 289	3 860 657	1,30
Euronext NV 144A ⁽²⁾	48 421	EUR	3 448 046	4 188 416	1,41
Heineken NV	25 742	EUR	2 261 272	2 324 503	0,79
Koninklijke Ahold Delhaize NV	179 805	EUR	4 685 678	4 960 820	1,67
Koninklijke KPN NV	1 486 219	EUR	4 435 045	5 320 664	1,80
NN Group NV	31 452	EUR	1 271 143	1 366 589	0,46
QIAGEN NV	123 232	EUR	5 287 453	4 750 594	1,60
Wolters Kluwer NV	52 726	EUR	6 252 735	8 161 985	2,75
			33 883 869	39 799 945	13,42
Norvège					
Gjensidige Forsikring ASA	69 851	NOK	1 045 132	1 167 911	0,39
Orkla ASA	133 315	NOK	978 715	1 013 462	0,34
Telenor ASA	219 227	NOK	2 389 947	2 337 994	0,79
			4 413 794	4 519 367	1,52
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	712 820	EUR	3 284 068	2 494 157	0,84
Jeronimo Martins SGPS SA	131 102	EUR	2 685 030	2 392 612	0,81
			5 969 098	4 886 769	1,65
Espagne					
Aena SME SA 144A ⁽²⁾	8 180	EUR	1 461 439	1 537 840	0,52
CaixaBank SA	856 153	EUR	3 205 425	4 231 964	1,43
Iberdrola SA	139 471	EUR	1 446 113	1 689 691	0,57
Industria de Diseno Textil SA	25 649	EUR	616 340	1 189 088	0,40
Redeia Corp SA	158 861	EUR	2 637 580	2 592 611	0,87
Repsol SA	300 157	EUR	4 384 696	4 449 194	1,50
Vidrala SA	14 459	EUR	1 279 468	1 521 087	0,51
			15 031 061	17 211 475	5,80
Suède					
Saab AB	82 391	SEK	1 765 860	1 851 068	0,62
			1 765 860	1 851 068	0,62
Suisse					
Cembra Money Bank AG	16 081	CHF	1 311 174	1 280 703	0,43
DKSH Holding AG	35 118	CHF	2 579 512	2 213 393	0,75
Flughafen Zurich AG	7 269	CHF	1 107 236	1 499 728	0,51
Galenica AG 144A ⁽²⁾	26 935	CHF	1 857 206	2 057 026	0,69
Nestlé SA	64 275	CHF	6 238 572	6 121 336	2,06
Novartis AG	84 530	CHF	6 625 874	8 440 935	2,85
Roche Holding AG	10 215	CHF	2 556 622	2 646 361	0,89
Siegfried Holding AG	1 526	CHF	1 502 842	1 478 347	0,50
SIG Group AG	146 361	CHF	3 150 165	2 499 950	0,84
Swiss Prime Site AG	44 516	CHF	3 640 949	3 938 182	1,33
Swiss Re AG	11 244	CHF	1 157 912	1 301 775	0,44
Swisscom AG	10 451	CHF	5 371 372	5 485 536	1,85
			37 099 436	38 963 272	13,14
Total - Actions			265 155 624	291 095 109	98,15
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			265 155 624	291 095 109	98,15

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Europe Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
France					
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2 837	EUR	1 176 586	2 023 065	0,68
			1 176 586	2 023 065	0,68
Total - Actions			1 176 586	2 023 065	0,68
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			1 176 586	2 023 065	0,68
Fonds d'investissement					
Grande-Bretagne					
Segro PLC REIT	147 565	GBP	1 472 253	1 563 307	0,53
			1 472 253	1 563 307	0,53
Total - Fonds d'investissement			1 472 253	1 563 307	0,53
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			267 804 463	294 681 481	99,36

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

H-I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	39
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(39)
Nombre d'actions à la fin	-
H-R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	884
Nombre d'actions émises	1
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	885
I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 839
Nombre d'actions émises	30
Nombre d'actions rachetées	(1 328)
Nombre d'actions à la fin	541
I/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	100 200
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	-
Nombre d'actions à la fin	100 200
M/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	2 862
Nombre d'actions émises	77
Nombre d'actions rachetées	(316)
Nombre d'actions à la fin	2 623
N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	27 402
Nombre d'actions émises	568
Nombre d'actions rachetées	(27 582)
Nombre d'actions à la fin	388
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 041 249
Nombre d'actions émises	24 945
Nombre d'actions rachetées	(255 486)
Nombre d'actions à la fin	810 708
R/D (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	5 054
Nombre d'actions émises	274
Nombre d'actions rachetées	(540)
Nombre d'actions à la fin	4 788
RE/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	386
Nombre d'actions émises	-
Nombre d'actions rachetées	(202)
Nombre d'actions à la fin	184

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	EUR	EUR	EUR
Total de la valeur d'inventaire nette	255 995 856	324 994 277	319 456 842
Valeur d'inventaire nette par action			
H-I/A (USD)	-	22 676,77	22 031,05
H-R/A (USD)	148,40	135,87	133,56
I/A (EUR)	25 480,92	23 422,87	23 281,76
I/D (EUR)	128,50	120,47	121,78
M/D (EUR)	17 163,26	16 090,15	16 265,68
N/A (EUR)	127,67	117,51	116,96
R/A (EUR)	226,41	210,38	211,37
R/D (EUR)	117,10	109,76	110,98
RE/A (EUR)	125,53	117,47	118,84

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Actions					
Australie					
Medibank Pvt Ltd	517 800	AUD	1 145 882	1 203 528	0,47
Telstra Group Ltd	571 514	AUD	1 336 832	1 289 202	0,50
			2 482 714	2 492 730	0,97
Canada					
CGI Inc	34 276	CAD	2 848 169	3 191 473	1,25
Waste Connections Inc	10 100	USD	661 149	1 652 564	0,64
			3 509 318	4 844 037	1,89
Chine					
Alibaba Group Holding Ltd	148 199	HKD	1 918 177	1 248 632	0,49
			1 918 177	1 248 632	0,49
Danemark					
Carlsberg AS	16 095	DKK	1 817 996	1 803 429	0,70
Tryg A/S	52 084	DKK	1 108 218	1 062 988	0,42
			2 926 214	2 866 417	1,12
Finlande					
Elisa Oyj	27 184	EUR	1 157 842	1 164 563	0,46
			1 157 842	1 164 563	0,46
France					
Air Liquide SA	12 279	EUR	1 395 759	1 980 357	0,77
Bureau Veritas SA	29 169	EUR	653 786	754 310	0,30
Capgemini SE	4 096	EUR	560 259	760 627	0,30
Carrefour SA	62 885	EUR	1 055 293	830 082	0,32
Danone SA	34 321	EUR	2 001 781	1 959 043	0,77
Engie SA	93 524	EUR	1 169 059	1 247 143	0,49
L'Oréal SA	2 401	EUR	1 070 142	984 530	0,38
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2 259	EUR	1 485 292	1 612 022	0,63
Orange SA	178 186	EUR	1 838 868	1 666 752	0,65
Sanofi SA	13 177	EUR	1 088 195	1 185 139	0,46
TotalEnergies SE	19 460	EUR	877 609	1 212 942	0,47
Vivendi SE	261 811	EUR	2 393 654	2 554 228	1,00
			15 589 697	16 747 175	6,54
Allemagne					
Allianz SE	4 683	EUR	847 276	1 215 238	0,48
Covestro AG 144A ⁽²⁾	33 301	EUR	1 812 118	1 824 895	0,71
Deutsche Boerse AG	14 072	EUR	2 409 219	2 689 159	1,05
Deutsche Telekom AG	72 464	EUR	1 119 673	1 701 455	0,67
E.ON SE	190 886	EUR	2 216 241	2 339 308	0,91
Henkel AG & Co KGaA Preferred Convertible	24 698	EUR	1 779 906	2 055 368	0,80
SAP SE	6 222	EUR	849 184	1 179 193	0,46
			11 033 617	13 004 616	5,08
Grande-Bretagne					
HSBC Holdings PLC	167 561	GBP	979 104	1 351 616	0,53
National Grid PLC	154 952	GBP	1 799 384	1 613 054	0,63
Pearson PLC	223 488	GBP	2 545 819	2 611 729	1,02
SSE PLC	111 825	GBP	2 119 509	2 360 253	0,92
Unilever PLC	33 486	GBP	1 511 904	1 716 094	0,67
			8 955 720	9 652 746	3,77

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Grèce					
Hellenic Telecommunications Organization SA	85 947	EUR	1 132 326	1 155 128	0,45
			1 132 326	1 155 128	0,45
Hong Kong					
CK Hutchison Holdings Ltd	400 670	HKD	2 496 130	1 790 847	0,70
HKT Trust & HKT Ltd Class Miscella	1 238 792	HKD	1 333 940	1 296 888	0,51
			3 830 070	3 087 735	1,21
Hongrie					
Richter Gedeon Nyrt	68 923	HUF	1 351 789	1 671 918	0,65
			1 351 789	1 671 918	0,65
Inde					
Dr Reddy's Laboratories Ltd	23 024	INR	1 279 272	1 649 399	0,64
HCL Technologies Ltd	110 861	INR	1 338 164	1 810 582	0,71
			2 617 436	3 459 981	1,35
Indonésie					
Bank Central Asia Tbk PT	4 056 330	IDR	2 205 757	2 293 976	0,90
Bank Rakyat Indonesia Persero Tbk PT	2 950 791	IDR	876 162	773 431	0,30
Telkom Indonesia Persero Tbk PT	6 218 846	IDR	1 539 132	1 109 122	0,43
			4 621 051	4 176 529	1,63
Irlande					
Kerry Group PLC	11 694	EUR	1 143 983	884 651	0,35
			1 143 983	884 651	0,35
Italie					
ENI SpA	71 262	EUR	924 771	1 022 895	0,40
Intesa Sanpaolo SpA	414 509	EUR	932 645	1 438 760	0,56
Snam SpA	345 907	EUR	1 521 121	1 428 942	0,56
			3 378 537	3 890 597	1,52
Japon					
FUJIFILM Holdings Corp	81 159	JPY	1 449 408	1 770 981	0,69
Kirin Holdings Co Ltd	149 450	JPY	2 143 618	1 797 023	0,70
Nippon Telegraph & Telephone Corp	1 581 483	JPY	1 622 746	1 392 498	0,55
Sony Group Corp	15 913	JPY	1 283 626	1 258 998	0,49
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	86 900	JPY	2 109 218	2 102 919	0,82
			8 608 616	8 322 419	3,25
Malaisie					
Hong Leong Bank Bhd	337 620	MYR	1 418 614	1 282 106	0,50
MISC Bhd	942 206	MYR	1 449 162	1 587 743	0,62
RHB Bank Bhd	1 192 005	MYR	1 363 982	1 299 045	0,51
			4 231 758	4 168 894	1,63
Pays-Bas					
ASML Holding NV	1 942	EUR	1 704 810	1 872 476	0,73
Euronext NV 144A ⁽²⁾	20 309	EUR	1 478 733	1 756 729	0,69
Heineken NV	6 892	EUR	651 214	622 348	0,24
Koninklijke Ahold Delhaize NV	36 965	EUR	1 028 675	1 019 864	0,40
Koninklijke KPN NV	585 536	EUR	1 714 973	2 096 219	0,82
Wolters Kluwer NV	11 574	EUR	1 798 560	1 791 655	0,70
			8 376 965	9 159 291	3,58
Portugal					
EDP - Energias de Portugal SA	338 216	EUR	1 603 016	1 183 418	0,46
			1 603 016	1 183 418	0,46

(2) Voir Note 15.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Singapour					
Singapore Exchange Ltd	278 887	SGD	1 794 652	1 820 219	0,71
United Overseas Bank Ltd	68 673	SGD	1 400 483	1 481 268	0,58
			3 195 135	3 301 487	1,29
Corée du Sud					
KT Corp	55 978	KRW	1 233 875	1 419 120	0,55
LG Uplus Corp	160 305	KRW	1 168 261	1 067 060	0,42
Samsung Electronics Co Ltd	23 432	KRW	1 256 134	1 294 486	0,51
SK Telecom Co Ltd	47 745	KRW	1 666 597	1 666 731	0,65
Yuhan Corp	27 262	KRW	978 933	1 494 984	0,58
			6 303 800	6 942 381	2,71
Espagne					
CaixaBank SA	458 436	EUR	1 746 494	2 266 049	0,88
Industria de Diseno Textil SA	34 740	EUR	841 750	1 610 546	0,63
Redeia Corp SA	136 965	EUR	2 198 378	2 235 269	0,87
Repsol SA	82 613	EUR	1 237 491	1 217 303	0,48
			6 024 113	7 329 167	2,86
Suisse					
Swiss Prime Site AG	36 541	CHF	2 990 209	3 232 660	1,26
Swisscom AG	3 682	CHF	1 883 973	1 932 614	0,76
			4 874 182	5 165 274	2,02
Taiwan					
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	90 101	TWD	1 237 013	2 503 297	0,98
			1 237 013	2 503 297	0,98
États-Unis					
Akamai Technologies Inc	15 324	USD	1 468 041	1 287 974	0,50
Albertsons Cos Inc	140 026	USD	2 707 112	2 580 372	1,01
Alphabet Inc	11 280	USD	749 018	1 930 467	0,75
Amazon.com Inc	11 494	USD	1 840 232	2 072 513	0,81
Apple Inc	13 112	USD	1 494 516	2 576 766	1,01
AutoZone Inc	715	USD	1 834 884	1 977 450	0,77
Baker Hughes Co	70 403	USD	2 069 174	2 310 309	0,90
Becton Dickinson & Co	8 402	USD	1 876 319	1 832 173	0,72
Biogen Inc	8 161	USD	2 032 561	1 765 228	0,69
BioMarin Pharmaceutical Inc	12 861	USD	1 039 990	987 960	0,39
Bristol-Myers Squibb Co	37 440	USD	2 640 366	1 450 789	0,57
Bunge Global SA	20 525	USD	2 015 925	2 044 744	0,80
Cboe Global Markets Inc	19 576	USD	2 379 242	3 106 223	1,21
Cencora Inc	10 438	USD	1 890 106	2 194 244	0,86
Cheniere Energy Inc	16 075	USD	2 444 242	2 622 246	1,03
Cisco Systems Inc	45 189	USD	1 969 115	2 003 200	0,78
Cognizant Technology Solutions Corp	34 225	USD	2 157 643	2 171 495	0,85
Colgate-Palmolive Co	20 304	USD	1 392 695	1 838 395	0,72
Constellation Brands Inc	6 229	USD	1 522 388	1 495 309	0,58
Cooper Cos Inc/The	20 211	USD	1 763 543	1 646 298	0,64
CVS Health Corp	18 534	USD	1 885 258	1 021 337	0,40
Darden Restaurants Inc	10 962	USD	1 464 086	1 547 721	0,61
Electronic Arts Inc	23 285	USD	2 786 622	3 027 104	1,18
General Mills Inc	19 495	USD	1 366 274	1 150 692	0,45
Gilead Sciences Inc	18 018	USD	1 108 219	1 153 455	0,45
Hologic Inc	38 053	USD	2 700 645	2 636 282	1,03
HP Inc	29 781	USD	793 753	973 110	0,38
Incyte Corp	53 449	USD	3 668 758	3 023 166	1,18
Intercontinental Exchange Inc	18 078	USD	1 846 491	2 309 025	0,90

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
International Business Machines Corp	23 343	USD	2 888 424	3 766 897	1,47
Johnson & Johnson	30 408	USD	4 504 078	4 146 894	1,62
Kellanova	26 360	USD	1 419 810	1 418 656	0,55
Keurig Dr Pepper Inc	78 114	USD	2 775 310	2 434 343	0,95
Kraft Heinz Co/The	28 957	USD	956 349	870 534	0,34
Labcorp Holdings Inc	14 776	USD	2 767 034	2 805 751	1,10
Linde PLC	3 703	USD	1 077 280	1 516 131	0,59
McDonald's Corp	9 756	USD	2 296 044	2 319 775	0,91
Microsoft Corp	8 772	USD	1 852 623	3 658 172	1,43
Newmont Corp	76 756	USD	3 739 318	2 998 623	1,17
Omnicom Group Inc	17 782	USD	1 258 645	1 488 263	0,58
Oracle Corp	15 319	USD	2 005 285	2 018 234	0,79
Palo Alto Networks Inc	2 997	USD	473 056	947 994	0,37
PepsiCo Inc	6 127	USD	929 615	942 875	0,37
PTC Inc	14 475	USD	1 885 371	2 453 626	0,96
Quest Diagnostics Inc	20 003	USD	2 437 271	2 554 710	1,00
Regeneron Pharmaceuticals Inc	1 778	USD	1 494 868	1 743 626	0,68
Republic Services Inc	9 918	USD	1 241 743	1 798 427	0,70
Roper Technologies Inc	3 821	USD	1 922 706	2 009 559	0,79
Royalty Pharma PLC	53 430	USD	2 144 699	1 314 625	0,51
Take-Two Interactive Software Inc	13 061	USD	1 721 582	1 894 896	0,74
Thermo Fisher Scientific Inc	2 680	USD	1 186 723	1 382 822	0,54
T-Mobile US Inc	18 287	USD	2 450 403	3 006 115	1,17
Ulta Beauty Inc	2 168	USD	808 546	780 561	0,31
Union Pacific Corp	8 157	USD	1 774 737	1 722 046	0,67
United Parcel Service Inc	7 694	USD	1 342 885	982 434	0,38
UnitedHealth Group Inc	2 278	USD	1 196 988	1 082 430	0,42
VeriSign Inc	8 445	USD	1 405 530	1 400 999	0,55
Verizon Communications Inc	36 873	USD	1 422 592	1 418 841	0,55
Visa Inc	10 424	USD	2 148 250	2 552 822	1,00
Yum! Brands Inc	11 223	USD	1 295 404	1 387 076	0,54
Zoetis Inc	10 073	USD	1 498 400	1 629 349	0,64
Total - Actions			113 228 787	119 184 153	46,56
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			223 331 876	237 607 236	92,82
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Actions					
Canada					
Canadian Utilities Ltd	78 731	CAD	1 811 954	1 586 399	0,62
CCL Industries Inc	45 103	CAD	1 838 692	2 212 510	0,86
			3 650 646	3 798 909	1,48
Hong Kong					
BOC Hong Kong Holdings Ltd	401 877	HKD	1 156 675	1 155 070	0,45
			1 156 675	1 155 070	0,45
Japon					
Yakult Honsha Co Ltd	68 090	JPY	1 136 413	1 136 073	0,44
			1 136 413	1 136 073	0,44

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Seeyond SRI Global Minvol

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en EUR)

Libellé	Quantité	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Malaisie					
AMMB Holdings Bhd	1 859 990	MYR	1 568 436	1 578 202	0,62
			1 568 436	1 578 202	0,62
Total - Actions			7 512 170	7 668 254	2,99
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			7 512 170	7 668 254	2,99
Fonds d'investissement					
Luxembourg					
Natixis AM Funds - Seeyond SRI Europe Minvol I/A (EUR)	183	EUR	3 982 411	4 701 036	1,84
			3 982 411	4 701 036	1,84
États-Unis					
Realty Income Corp REIT	28 970	USD	1 868 785	1 427 754	0,56
VICI Properties Inc REIT	45 597	USD	1 328 325	1 218 473	0,47
			3 197 110	2 646 227	1,03
Total - Fonds d'investissement			7 179 521	7 347 263	2,87
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			238 023 567	252 622 753	98,68

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

Changements dans le nombre d'actions pour l'exercice clos le 30 juin 2024

H-I/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	294
Nombre d'actions émises	3
Nombre d'actions rachetées	(180)
Nombre d'actions à la fin	117
H-N/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	1 330
Nombre d'actions émises	2 111
Nombre d'actions rachetées	(1 056)
Nombre d'actions à la fin	2 385
H-R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	3 097
Nombre d'actions émises	109
Nombre d'actions rachetées	(781)
Nombre d'actions à la fin	2 425
H-SI/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	455 507
Nombre d'actions émises	306 272
Nombre d'actions rachetées	(273 860)
Nombre d'actions à la fin	487 919
I/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	5
Nombre d'actions émises	6
Nombre d'actions rachetées	(9)
Nombre d'actions à la fin	2
R/A (USD)	
Nombre d'actions en circulation au début	4 292
Nombre d'actions émises	1
Nombre d'actions rachetées	(1 447)
Nombre d'actions à la fin	2 846
R/A (EUR)	
Nombre d'actions en circulation au début	150 157
Nombre d'actions émises	42 163
Nombre d'actions rachetées	(13 919)
Nombre d'actions à la fin	178 401

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

Statistiques

	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2022
	USD	USD	USD
Total de la valeur d'inventaire nette	93 570 154	113 055 340	62 030 548
Valeur d'inventaire nette par action			
H-I/A (EUR)	168 781,62	157 293,39	150 975,95
H-N/A (EUR)	94,55	88,03	84,37
H-R/A (EUR)	394,45	369,54	356,68
H-SI/A (EUR)	93,80	87,17	83,42
I/A (USD)	152 383,26	139 488,62	130 159,96
R/A (USD)	143,06	131,68	123,53
R/A (EUR)	112,19	101,44	98,90

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle					
Obligations à taux fixe					
Angola					
Angolan Government International Bond 8,250 % 09/05/2028	900 000	USD	804 799	846 755	0,90
Angolan Government International Bond 8,750 % 14/04/2032	400 000	USD	360 714	354 288	0,38
Angolan Government International Bond 9,375 % 08/05/2048	600 000	USD	505 541	503 267	0,54
			1 671 054	1 704 310	1,82
Argentine					
Argentine Republic Government International Bond 0,750 % 09/07/2030	1 852 268	USD	755 549	1 042 084	1,11
Argentine Republic Government International Bond 1,000 % 09/07/2029	240 580	USD	27 942	137 566	0,15
Argentine Republic Government International Bond 3,625 % 09/07/2035	1 121 730	USD	472 297	471 777	0,51
Argentine Republic Government International Bond 4,250 % 09/01/2038	1 585 826	USD	683 044	731 123	0,78
			1 938 832	2 382 550	2,55
Bahreïn					
Bahrain Government International Bond 5,250 % 25/01/2033 EMTN	600 000	USD	532 921	535 739	0,57
Bahrain Government International Bond 6,000 % 19/09/2044	600 000	USD	511 835	493 821	0,53
Bahrain Government International Bond 6,750 % 20/09/2029	600 000	USD	600 000	609 739	0,65
Bahrain Government International Bond 7,000 % 26/01/2026	800 000	USD	830 168	809 122	0,87
Bahrain Government International Bond 7,000 % 12/10/2028	500 000	USD	535 220	516 709	0,55
			3 010 144	2 965 130	3,17
Brésil					
Brazil Notas do Tesouro Nacional Serie F 10,000 % 01/01/2027	7 000 000	BRL	1 409 885	1 210 267	1,29
Brazil Notas do Tesouro Nacional Serie F 10,000 % 01/01/2029	2 000 000	BRL	364 102	333 939	0,36
Brazilian Government International Bond 5,000 % 27/01/2045	700 000	USD	546 379	540 844	0,58
Brazilian Government International Bond 5,625 % 07/01/2041	700 000	USD	630 664	618 466	0,66
Brazilian Government International Bond 6,250 % 18/03/2031	900 000	USD	903 082	893 897	0,95
Brazilian Government International Bond 7,125 % 20/01/2037	300 000	USD	315 459	315 259	0,34
			4 169 571	3 912 672	4,18
Chili					
Chile Government International Bond 3,240 % 06/02/2028	1 700 000	USD	1 636 374	1 598 600	1,71
Chile Government International Bond 3,500 % 25/01/2050	1 000 000	USD	743 328	720 599	0,77
Chile Government International Bond 5,330 % 05/01/2054	400 000	USD	373 534	377 235	0,40

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Corp. Nacional del Cobre de Chile 4,875 % 04/11/2044	1 000 000	USD	1 080 183	837 456	0,89
Corp. Nacional del Cobre de Chile 5,125 % 02/02/2033	400 000	USD	378 902	380 725	0,41
			4 212 321	3 914 615	4,18
Colombie					
Colombia Government International Bond 3,000 % 30/01/2030	200 000	USD	165 601	163 870	0,17
Colombia Government International Bond 3,875 % 25/04/2027	1 600 000	USD	1 531 281	1 507 730	1,61
Colombia Government International Bond 5,000 % 15/06/2045	700 000	USD	497 442	491 402	0,53
Colombia Government International Bond 6,125 % 18/01/2041	1 000 000	USD	1 030 196	838 701	0,90
Colombia Government International Bond 7,500 % 02/02/2034	900 000	USD	887 335	900 080	0,96
			4 111 855	3 901 783	4,17
Costa Rica					
Costa Rica Government International Bond 6,125 % 19/02/2031	1 000 000	USD	986 502	1 006 229	1,07
Costa Rica Government International Bond 6,550 % 03/04/2034	500 000	USD	515 351	513 803	0,55
Costa Rica Government International Bond 7,000 % 04/04/2044	800 000	USD	818 157	813 179	0,87
Costa Rica Government International Bond 7,300 % 13/11/2054	400 000	USD	381 952	417 424	0,45
			2 701 962	2 750 635	2,94
République dominicaine					
Dominican Republic International Bond 4,500 % 30/01/2030	500 000	USD	450 946	456 175	0,49
Dominican Republic International Bond 5,500 % 22/02/2029	300 000	USD	290 098	290 644	0,31
Dominican Republic International Bond 5,875 % 30/01/2060	500 000	USD	400 873	424 082	0,45
Dominican Republic International Bond 5,950 % 25/01/2027	1 400 000	USD	1 389 635	1 395 031	1,49
Dominican Republic International Bond 6,600 % 01/06/2036	500 000	USD	495 975	501 198	0,54
Dominican Republic International Bond 7,450 % 30/04/2044	900 000	USD	946 537	945 117	1,01
			3 974 064	4 012 247	4,29
Équateur					
Ecuador Government International Bond 0,000 % 31/07/2030	358 227	USD	121 445	173 016	0,18
Ecuador Government International Bond 2,500 % 31/07/2040	549 700	USD	245 124	250 008	0,27
Ecuador Government International Bond 3,500 % 31/07/2035	500 000	USD	232 883	250 998	0,27
Ecuador Government International Bond 6,000 % 31/07/2030	1 000 000	USD	557 679	635 546	0,68
			1 157 131	1 309 568	1,40
Égypte					
Egypt Government International Bond 5,250 % 06/10/2025	300 000	USD	297 158	290 105	0,31
Egypt Government International Bond 5,875 % 16/02/2031 EMTN	900 000	USD	599 813	700 265	0,75

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Egypt Government International Bond 7,300 % 30/09/2033 EMTN	600 000	USD	420 059	474 898	0,51
Egypt Government International Bond 7,500 % 31/01/2027	1 100 000	USD	993 263	1 060 767	1,13
Egypt Government International Bond 8,150 % 20/11/2059 EMTN	300 000	USD	311 380	213 710	0,23
Egypt Government International Bond 8,500 % 31/01/2047	1 100 000	USD	798 075	817 748	0,87
			3 419 748	3 557 493	3,80
Salvador					
El Salvador Government International Bond 6,375 % 18/01/2027	119 000	USD	62 849	106 143	0,11
El Salvador Government International Bond 7,125 % 20/01/2050	200 000	USD	139 508	128 309	0,14
El Salvador Government International Bond 7,650 % 15/06/2035	900 000	USD	626 120	651 429	0,70
			828 477	885 881	0,95
Ghana					
Ghana Government International Bond 7,750 % 07/04/2029	1 200 000	USD	740 065	611 613	0,65
Ghana Government International Bond 8,125 % 26/03/2032	900 000	USD	415 301	462 750	0,50
Ghana Government International Bond 8,627 % 16/06/2049	600 000	USD	404 922	302 932	0,32
			1 560 288	1 377 295	1,47
Guatemala					
Guatemala Government Bond 3,700 % 07/10/2033	900 000	USD	746 357	735 042	0,79
Guatemala Government Bond 4,375 % 05/06/2027	400 000	USD	407 342	382 462	0,41
Guatemala Government Bond 4,650 % 07/10/2041	400 000	USD	332 864	313 782	0,33
			1 486 563	1 431 286	1,53
Hong Kong					
Lenovo Group Ltd 6,536 % 27/07/2032	500 000	USD	525 130	525 517	0,56
			525 130	525 517	0,56
Hongrie					
Hungary Government International Bond 2,125 % 22/09/2031	1 200 000	USD	958 261	952 054	1,02
Hungary Government International Bond 3,125 % 21/09/2051	1 400 000	USD	895 149	888 555	0,95
Hungary Government International Bond 5,250 % 16/06/2029	1 200 000	USD	1 190 004	1 179 796	1,26
Hungary Government International Bond 5,500 % 16/06/2034	400 000	USD	391 218	389 017	0,41
Hungary Government International Bond 6,125 % 22/05/2028	1 000 000	USD	1 023 218	1 019 285	1,09
			4 457 850	4 428 707	4,73
Indonésie					
Bank Negara Indonesia Persero Tbk PT 5,280 % 05/04/2029 EMTN	400 000	USD	393 814	397 075	0,42
Indonesia Government International Bond 3,850 % 15/10/2030	600 000	USD	606 654	558 619	0,60
Indonesia Government International Bond 4,350 % 08/01/2027	700 000	USD	708 844	686 997	0,73
Pertamina Persero PT 2,300 % 09/02/2031	1 200 000	USD	1 079 575	992 782	1,06
Pertamina Persero PT 6,000 % 03/05/2042	1 000 000	USD	1 130 031	996 836	1,07
Pertamina Persero PT 6,500 % 07/11/2048 EMTN	300 000	USD	304 536	316 536	0,34
			4 223 454	3 948 845	4,22

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Côte d'Ivoire					
Ivory Coast Government International Bond 6,375 % 03/03/2028	1 200 000	USD	1 165 238	1 166 447	1,25
Ivory Coast Government International Bond 7,625 % 30/01/2033	600 000	USD	591 265	582 638	0,62
Ivory Coast Government International Bond 8,250 % 30/01/2037	400 000	USD	392 641	387 942	0,41
			2 149 144	2 137 027	2,28
Kenya					
Republic of Kenya Government International Bond 7,250 % 28/02/2028	300 000	USD	293 794	273 340	0,29
Republic of Kenya Government International Bond 8,250 % 28/02/2048	200 000	USD	190 246	155 272	0,17
			484 040	428 612	0,46
Liban					
Lebanon Government International Bond defaulted 6,000 % 27/01/2023	1 000 000	USD	1 000 000	71 844	0,08
Lebanon Government International Bond defaulted 6,850 % 23/03/2027	1 400 000	USD	1 308 216	98 445	0,10
			2 308 216	170 289	0,18
Mexique					
Mexican Bonos 8,500 % 31/05/2029	15 000 000	MXN	838 751	773 527	0,83
Mexico Government International Bond 3,500 % 12/02/2034	900 000	USD	737 787	732 721	0,78
Mexico Government International Bond 4,350 % 15/01/2047	1 200 000	USD	966 054	895 513	0,96
Mexico Government International Bond 4,750 % 27/04/2032	1 000 000	USD	951 845	924 974	0,99
Mexico Government International Bond 6,050 % 11/01/2040	1 100 000	USD	1 136 569	1 065 712	1,14
			4 631 006	4 392 447	4,70
Mongolie					
Mongolia Government International Bond 3,500 % 07/07/2027	600 000	USD	529 351	541 485	0,58
Mongolia Government International Bond 7,875 % 05/06/2029	600 000	USD	608 756	614 318	0,66
			1 138 107	1 155 803	1,24
Maroc					
Morocco Government International Bond 6,500 % 08/09/2033	300 000	USD	308 554	309 755	0,33
OCP SA 3,750 % 23/06/2031	600 000	USD	518 873	518 854	0,55
OCP SA 6,875 % 25/04/2044	800 000	USD	788 813	772 073	0,83
			1 616 240	1 600 682	1,71
Nigeria					
Nigeria Government International Bond 6,500 % 28/11/2027 EMTN	700 000	USD	636 261	648 473	0,69
Nigeria Government International Bond 7,696 % 23/02/2038	800 000	USD	611 538	620 202	0,66
Nigeria Government International Bond 7,875 % 16/02/2032	700 000	USD	591 995	605 511	0,65
			1 839 794	1 874 186	2,00
Oman					
Oman Government International Bond 4,750 % 15/06/2026	1 500 000	USD	1 474 742	1 471 751	1,57
Oman Government International Bond 5,625 % 17/01/2028	1 300 000	USD	1 287 980	1 299 466	1,39

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Oman Government International Bond 6,250 % 25/01/2031	600 000	USD	586 897	618 741	0,66
Oman Government International Bond 6,500 % 08/03/2047	1 000 000	USD	924 904	999 846	1,07
			4 274 523	4 389 804	4,69
Pakistan					
Pakistan Government International Bond 7,375 % 08/04/2031 EMTN	400 000	USD	202 450	315 648	0,34
Pakistan Government International Bond 8,875 % 08/04/2051 EMTN	300 000	USD	146 735	225 823	0,24
			349 185	541 471	0,58
Paraguay					
Paraguay Government International Bond 4,950 % 28/04/2031	500 000	USD	479 926	478 987	0,51
Paraguay Government International Bond 6,100 % 11/08/2044	800 000	USD	781 074	764 637	0,82
			1 261 000	1 243 624	1,33
Pérou					
Peruvian Government International Bond 2,783 % 23/01/2031	600 000	USD	505 450	515 443	0,55
Peruvian Government International Bond 3,000 % 15/01/2034	1 400 000	USD	1 176 471	1 140 144	1,22
Peruvian Government International Bond 5,625 % 18/11/2050	900 000	USD	1 099 406	876 755	0,94
			2 781 327	2 532 342	2,71
Pologne					
Republic of Poland Government International Bond 5,125 % 18/09/2034	800 000	USD	786 562	787 647	0,84
Republic of Poland Government International Bond 5,500 % 04/04/2053	1 300 000	USD	1 284 435	1 272 895	1,36
Republic of Poland Government International Bond 5,750 % 16/11/2032	1 000 000	USD	1 023 916	1 036 878	1,11
			3 094 913	3 097 420	3,31
Qatar					
Qatar Government International Bond 4,400 % 16/04/2050	600 000	USD	553 634	526 383	0,56
Qatar Government International Bond 4,625 % 02/06/2046	1 000 000	USD	1 004 531	918 400	0,98
			1 558 165	1 444 783	1,54
Roumanie					
Romanian Government International Bond 3,625 % 27/03/2032	1 000 000	USD	876 168	847 267	0,90
Romanian Government International Bond 5,125 % 15/06/2048	400 000	USD	337 368	334 646	0,36
Romanian Government International Bond 6,125 % 22/01/2044 EMTN	600 000	USD	595 142	569 713	0,61
Romanian Government International Bond 6,625 % 17/02/2028	1 500 000	USD	1 538 866	1 534 134	1,64
			3 347 544	3 285 760	3,51
Arabie saoudite					
Saudi Government International Bond 3,250 % 17/11/2051 EMTN	1 000 000	USD	741 186	658 634	0,70
			741 186	658 634	0,70

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Sénégal					
Senegal Government International Bond 6,750 % 13/03/2048	200 000	USD	141 701	145 060	0,16
			141 701	145 060	0,16
Serbie					
Serbia International Bond 6,000 % 12/06/2034	200 000	USD	196 498	197 213	0,21
Serbia International Bond 6,250 % 26/05/2028	400 000	USD	402 153	405 266	0,43
			598 651	602 479	0,64
Afrique du Sud					
Republic of South Africa Government Bond 8,750 % 28/02/2048	2 000 000	ZAR	78 775	81 664	0,09
Republic of South Africa Government International Bond 4,300 % 12/10/2028	1 200 000	USD	1 102 244	1 103 238	1,18
Republic of South Africa Government International Bond 4,850 % 30/09/2029	800 000	USD	748 407	734 161	0,78
Republic of South Africa Government International Bond 5,750 % 30/09/2049	300 000	USD	228 109	227 539	0,24
Republic of South Africa Government International Bond 5,875 % 20/04/2032	200 000	USD	182 304	185 621	0,20
Republic of South Africa Government International Bond 6,250 % 08/03/2041	600 000	USD	515 000	512 006	0,55
			2 854 839	2 844 229	3,04
Sri Lanka					
Sri Lanka Government International Bond 6,850 % 03/11/2025	900 000	USD	635 386	534 601	0,57
Sri Lanka Government International Bond 7,850 % 14/03/2029	1 400 000	USD	787 800	826 258	0,89
			1 423 186	1 360 859	1,46
Thaïlande					
Bangkok Bank PCL/Hong Kong 4,300 % 15/06/2027 EMTN	200 000	USD	199 780	194 276	0,21
			199 780	194 276	0,21
Turquie					
Turkiye Government International Bond 4,750 % 26/01/2026	1 500 000	USD	1 451 071	1 461 733	1,56
Turkiye Government International Bond 5,250 % 13/03/2030	1 500 000	USD	1 269 280	1 373 838	1,47
Turkiye Government International Bond 5,750 % 11/05/2047	1 100 000	USD	816 919	843 524	0,90
Turkiye Government International Bond 6,000 % 25/03/2027	1 400 000	USD	1 330 145	1 381 812	1,48
Turkiye Government International Bond 6,500 % 20/09/2033	400 000	USD	363 454	375 998	0,40
			5 230 869	5 436 905	5,81
Ukraine					
Ukraine Government International Bond 7,375 % 25/09/2034	1 600 000	USD	1 018 361	463 823	0,49
Ukraine Government International Bond 7,750 % 01/09/2027	300 000	USD	323 502	93 102	0,10
Ukraine Government International Bond 7,750 % 01/09/2029	1 200 000	USD	817 425	371 085	0,40
			2 159 288	928 010	0,99

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Uruguay					
Uruguay Government International Bond 5,100 % 18/06/2050	1 000 000	USD	1 046 738	943 541	1,01
Uruguay Government International Bond 5,750 % 28/10/2034	900 000	USD	958 597	939 652	1,00
			2 005 335	1 883 193	2,01
Venezuela					
Venezuela Government International Bond defaulted 9,250 % 15/09/2027	1 000 000	USD	461 831	187 771	0,20
			461 831	187 771	0,20
Total - Obligations à taux fixe			90 098 314	85 544 200	91,42
Obligations à taux variable					
Indonésie					
PT Asia Pacific Fibers 0,000 % 15/02/2029	35 530	USD	4 435	0	0,00
			4 435	0	0,00
Total - Obligations à taux variable			4 435	0	0,00
Total - Valeurs mobilières admises à la cote d'une bourse officielle			90 102 749	85 544 200	91,42
Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé					
Obligations à taux fixe					
Brésil					
Brazilian Government International Bond 6,125 % 22/01/2032	200 000	USD	197 025	194 726	0,21
			197 025	194 726	0,21
Chili					
Celulosa Arauco y Constitucion SA 4,200 % 29/01/2030	600 000	USD	555 204	556 266	0,59
Celulosa Arauco y Constitucion SA 5,150 % 29/01/2050	200 000	USD	166 174	166 391	0,18
Empresa Nacional de Telecomunicaciones SA 3,050 % 14/09/2032	600 000	USD	483 766	483 498	0,52
			1 205 144	1 206 155	1,29
Inde					
Bharti Airtel Ltd 3,250 % 03/06/2031	600 000	USD	511 876	527 761	0,56
			511 876	527 761	0,56
Turquie					
Turkiye Ihracat Kredi Bankasi AS 7,500 % 06/02/2028	1 100 000	USD	1 093 498	1 101 702	1,18
			1 093 498	1 101 702	1,18
Zambie					
Zambia Government International Bond 0,500 % 31/12/2053	292 892	USD	229 967	143 423	0,16
Zambia Government International Bond 5,750 % 30/06/2033	713 665	USD	673 566	628 035	0,67
			903 533	771 458	0,83
Total - Obligations à taux fixe			3 911 076	3 801 802	4,07
Total - Valeurs mobilières échangées sur un autre marché réglementé			3 911 076	3 801 802	4,07

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Ostrum Global Emerging Bonds

État des investissements (suite)

Au 30 juin 2024

(exprimé en USD)

Libellé	Valeur nominale	Devise	Coût	Évaluation	% de l'actif net
Autres valeurs mobilières					
Obligations à taux fixe					
Argentine					
Alpargatas SAIC defaulted 9,000 % 15/03/2010 EMTN	300 375	USD	0	0	0,00
Banco Mayo Cooperativo Limitado defaulted 9,125 % 30/06/1999 EMTN	1 500 000	USD	2	2	0,00
			2	2	0,00
Total - Obligations à taux fixe			2	2	0,00
Total - Autres valeurs mobilières			2	2	0,00
Instruments du marché monétaire					
Bons du Trésor					
États-Unis					
United States Treasury Bill 0,000 % 22/08/2024	1 000 000	USD	992 433	992 459	1,06
			992 433	992 459	1,06
Total - Bons du Trésor			992 433	992 459	1,06
Total - Instruments du marché monétaire			992 433	992 459	1,06
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			95 006 260	90 338 463	96,55

La liste détaillée des variations de portefeuille pour l'exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024

Note 1 – GÉNÉRALITÉS

NATIXIS AM Funds (la « SICAV ») a été constituée le 21 mai 2013 en tant que Société anonyme luxembourgeoise agréée en tant que Société d'investissement à capital variable en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée. La SICAV est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 177 509.

Les statuts de la SICAV ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et une publication de ce dépôt a été faite au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations le 29 mai 2013.

La SICAV est une structure à compartiments multiples qui offre aux investisseurs un choix entre plusieurs classes d'actions présentant des caractéristiques et une structure de frais différentes.

Au 30 juin 2024, les actions sont proposées dans onze Compartiments (constituant chacun un « Fonds ») :

- Ostrum SRI Total Return Sovereign,
- Ostrum SRI Credit Short Duration,
- Ostrum Euro Inflation,
- Ostrum SRI Euro Aggregate,
- Ostrum Total Return Credit,
- Natixis Conservative Risk Parity,
- Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund,
- Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund,
- Seeyond SRI Europe Minvol,
- Seeyond SRI Global Minvol,
- Ostrum Global Emerging Bonds.

Le 30 mai 2024, le Fonds Ostrum Sustainable Euro Sovereign 1-3 a fusionné avec le Fonds Ostrum SRI Total Return Sovereign.

Le Conseil d'administration de la SICAV a nommé Natixis Investment Managers International (la « Société de gestion ») comme sa société de gestion et délégué à cette Société tous pouvoirs liés à la gestion des investissements, à l'administration et à la distribution de la SICAV. Le Conseil d'administration de la SICAV supervise et conserve toutefois l'ultime responsabilité de la SICAV et de ses activités.

Natixis Investment Managers International est une Société Anonyme constituée en vertu du droit français le 25 avril 1984 pour une durée illimitée, réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et agréée en tant que Société de gestion conformément à l'article L-532-9 du Code monétaire et financier.

La Société de gestion est une filiale de Natixis Investment Managers, un groupe de gestion d'actifs international. Natixis Investment Managers, dont les sièges sociaux se trouvent à Paris et Boston, est détenue à 100 % par Natixis. Natixis est une filiale de BPCE, le deuxième plus grand groupe bancaire en France.

Natixis Investment Managers International est également promoteur de la SICAV.

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

a) Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés selon le principe comptable de la continuité d'exploitation conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises applicables aux organismes de placement collectif, à l'exception des Fonds liquidés au cours de l'exercice, pour lesquels la méthode comptable de liquidation a été appliquée.

Les états financiers combinés de la SICAV sont exprimés en EUR et sont égaux à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque Fonds, sans suppression des investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples. Si les investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples avaient été éliminés, la valeur d'inventaire nette combinée recalculée s'élèverait à 2 205 781 311 EUR.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

a) Présentation des états financiers (suite)

Les investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples s'élèvent à 52 150 689 EUR et se présentent comme suit :

Fonds	Investissements dans d'autres Fonds du Fonds à compartiments multiples	Montant (en EUR)
Ostrum SRI Credit Short Duration	Ostrum SRI Global Subordinated Debt	5 146 644
Ostrum SRI Euro Aggregate	Ostrum Total Return Credit	7 694 465
Ostrum SRI Euro Aggregate	Ostrum SRI Global Subordinated Debt	11 876 425
Ostrum SRI Euro Aggregate	Ostrum Global Emerging Bonds	6 751 265
Natixis Conservative Risk Parity	Natixis Global Multi Strategies	1 993 400
Natixis Conservative Risk Parity	Natixis Bond Alternative Risk Premia	882 720
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	Seeyond Volatility Alternative Income	7 536 919
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	Seeyond Volatility Alternative Income	5 567 814
Seeyond SRI Global Minvol	Seeyond SRI Europe Minvol	4 701 037
		52 150 689

b) Mode de calcul

La valeur des actifs de chaque Fonds est déterminée comme suit :

- Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et des Marchés réglementés* – évalués au dernier cours de clôture, à moins que la Société de gestion n'estime qu'un événement survenu après la publication du dernier cours de marché et avant qu'un compartiment ne calcule sa valeur d'inventaire nette n'affecte la valeur du titre. Dans ce cas, l'Agent administratif prendra en compte la valeur vénale du titre pour déterminer la valeur d'inventaire nette selon ou conformément aux procédures approuvées par la Société de gestion.
- Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ne se négociant pas sur un marché réglementé (sauf instruments du marché monétaire à court terme)* – reposant sur des évaluations fournies par des évaluateurs indépendants et faites sur la base d'une négociation normale de type institutionnel des titres en question à l'aide de données boursières, des transactions portant sur des titres comparables et divers types de relations entre titres généralement reconnus par les traders institutionnels.
- Instruments du marché monétaire à court terme (échéances résiduelles inférieures ou égales à 60 jours)* – coût amorti (une approximation de la valeur de marché dans des circonstances normales).
- Contrats à terme normalisés, options et contrats à terme de gré à gré* – plus ou moins-value latente sur le contrat calculée à l'aide du prix de règlement actuel. Lorsque le cours de règlement n'est pas utilisé, les contrats à terme et les contrats à terme de gré à gré sont évalués à leur valeur vénale, conformément aux procédures approuvées par la Société de gestion, telles qu'utilisées régulièrement.
- Parts de fonds à capital variable* – dernière valeur d'inventaire nette publiée.
- Encaisse ou dépôts, effets, billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes et intérêts déclarés ou parvenus à échéance mais non encore versés* – valeur globale, sauf si cette valeur n'est pas susceptible d'être payée ou reçue dans son intégralité, auquel cas elle est calculée en retranchant un montant fixé par la Société de gestion ou son agent en vue de refléter la valeur réelle des actifs.
- Swaps de défaillance de crédit (CDS), Swaps d'indice de défaillance de crédit (CDX), Swaps de taux d'intérêt (IRS), Swaps de taux de rendement total (TRRS) et Swaps d'inflation (INF)* – évaluation au prix du marché, en fonction des prix quotidiens fournis par des agents de tarification externes et vérifiés par rapport à la valeur fournie par la contrepartie. Les plus-values/(moins-values) réalisées et la variation résultante des plus-values/(moins-values) latentes apparaissent dans l'état des variations de l'actif net aux postes « Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur les swaps » et « Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les swaps ».

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

b) Mode de calcul (suite)

- h. *Contrats de mise en pension* – le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et agir en tant qu'acheteur ou vendeur dans des opérations de mise en pension ou une série d'opérations de mise en pension continues selon les restrictions décrites dans le Prospectus. Les titres faisant l'objet d'un contrat de mise en pension sont inclus dans l'État des investissements. Les variations des plus-values/(moins-values) latentes découlant de ces instruments apparaissent dans l'état des variations de l'actif net, respectivement aux postes « Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur cessions » et « Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes sur les contrats de mise en pension ».
- i. *Tous les autres actifs* – juste valeur de marché déterminée conformément aux procédures approuvées par la SICAV.

c) Conversion des devises

La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés dans la Devise de référence d'un Fonds est convertie dans ladite devise aux derniers taux de change en vigueur publiés par un grand établissement bancaire.

Au 30 juin 2024, le taux de change par rapport à l'EUR était le suivant :

Devise	Taux de change par rapport à l'EUR	Devise	Taux de change par rapport à l'EUR
AUD	1,604777	KRW	1 475,263920
CAD	1,466529	MXN	19,597485
CHF	0,963075	MYR	5,055981
CZK	25,045513	NOK	11,411459
DKK	7,457451	NZD	1,758842
GBP	0,847836	SEK	11,350047
HKD	8,367581	SGD	1,452489
HUF	394,925052	THB	39,330547
IDR	17 549,907000	TWD	34,769179
INR	89,370554	USD	1,071750
JPY	172,401708		

Au 30 juin 2024, le taux de change par rapport à l'USD était le suivant :

Devise	Taux de change par rapport à l'USD	Devise	Taux de change par rapport à l'USD
AUD	1,497342	JPY	160,860000
BRL	5,554450	MXN	18,285500
CAD	1,368350	NOK	10,647500
CHF	0,898600	PLN	4,020050
EUR	0,933053	TRY	32,783500
GBP	0,791077	ZAR	18,260000

d) Ajustement de swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un effet dilutif sur les VIN par action des Fonds et être préjudiciables aux investisseurs à long terme en raison des coûts, des écarts entre les cours acheteur et vendeur ou d'autres pertes subies par la SICAV dans le cadre des transactions entreprises par la Société de gestion. Afin de protéger les intérêts des Actionnaires existants, la Société de gestion peut décider de mettre en place un mécanisme de Swing pricing pour un Fonds.

Si, pour les Fonds énumérés ci-dessous, les souscriptions ou rachats nets lors d'un jour de calcul dépassent un certain seuil (le « Seuil de swing »), la valeur d'inventaire nette par action sera ajustée à la hausse ou à la baisse respectivement par un Facteur de swing. Les Seuils de swing et les Facteurs de swing sont déterminés et examinés périodiquement par la Société de gestion.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Le Facteur de swing est déterminé par la Société de gestion pour refléter les coûts de négociation et les autres coûts estimés, et ne peut dépasser 2 % de la valeur d'inventaire nette d'origine.

La volatilité des valeurs d'inventaire nettes des Fonds pourrait ne pas refléter la véritable performance du portefeuille, et donc s'écarter de l'indice de référence des Fonds, par suite de l'application du Swing Pricing. Les éventuelles commissions de performance sont calculées sur la base de la valeur d'inventaire nette avant application des ajustements de Swing Pricing.

Le mécanisme de swing pricing peut être appliqué aux Fonds suivants :

- Ostrum SRI Total Return Sovereign,
- Ostrum SRI Credit Short Duration,
- Ostrum Euro Inflation,
- Ostrum SRI Euro Aggregate,
- Ostrum Total Return Credit,
- Seeyond SRI Europe Minvol,
- Seeyond SRI Global Minvol,
- Ostrum Global Emerging Bonds.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les Fonds Ostrum SRI Credit Short Duration et Ostrum Global Emerging Bonds ont appliqué un ajustement du swing pricing.

Au 30 juin 2024, aucune des valeurs d'inventaire nettes des Fonds n'avait été ajustée.

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les Commissions de gestion et les Frais d'administration sont facturés aux Fonds sous la forme d'une commission globale, cumulée quotidiennement et calculée sur la base de la valeur d'inventaire nette moyenne de chaque Fonds.

Si les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds dépassent la Commission globale applicable, la Société de gestion payera la différence. Si les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds sont inférieures à la Commission globale applicable, la Société de gestion conservera la différence. La différence entre les dépenses annuelles réelles payées par les Fonds et la Commission globale applicable est comptabilisée au poste des commissions de gestion de l'état des résultats.

Les commissions de gestion comprennent le montant total des Commissions de la Société de gestion, des Commissions des Gestionnaires financiers, des Commissions des Distributeurs et des droits d'enregistrement.

Les Frais d'administration comprennent les commissions dues à la Banque dépositaire, à l'Agent administratif, à l'Agent payeur, à l'Agent domiciliaire et mandataire et à l'Agent de registre et de transfert, les coûts liés à la traduction et à l'impression des documents d'informations clés, du prospectus et des rapports aux actionnaires, les frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais des conseillers externes et autres professionnels, ainsi que les autres frais administratifs.

Les taux applicables au 30 juin 2024 sont les suivants :

Fonds	Classe d'actions	Commissions de gestion	Frais d'administration	Total (Commission globale)	Commission de gestion indirecte maximale
Ostrum SRI Total Return Sovereign	I/A (EUR)	0,25 % par an	0,10 % par an	0,35 % par an	-
	N/A (EUR)	0,25 % par an	0,20 % par an	0,45 % par an	2,50 % par an
	R/A (EUR)	0,40 % par an	0,20 % par an	0,60 % par an	2,50 % par an
	SI/A (EUR)	0,10 % par an	0,10 % par an	0,20 % par an	-

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Fonds	Classe d'actions	Commissions de gestion	Frais d'administration	Total (Commission globale)	Commission de gestion indirecte maximale
Ostrum SRI Credit Short Duration	H-N/A (CHF)	0,30 % par an	0,20 % par an	0,50 % par an	2,50 % par an
	I/A (EUR)	0,25 % par an	0,10 % par an	0,35 % par an	-
	I/D (EUR)	0,25 % par an	0,10 % par an	0,35 % par an	-
	N/A (EUR)	0,30 % par an	0,20 % par an	0,50 % par an	2,50 % par an
	N/D (EUR)	0,30 % par an	0,20 % par an	0,50 % par an	2,50 % par an
	N1/A (EUR)	0,25 % par an	0,10 % par an	0,35 % par an	-
	R/A (EUR)	0,60 % par an	0,20 % par an	0,80 % par an	2,50 % par an
	RE/A (EUR)	1,20 % par an	0,20 % par an	1,40 % par an	-
	R2/A (EUR)	0,35 % par an	0,25 % par an	0,60 % par an	2,50 % par an
	R2/D (EUR)	0,35 % par an	0,25 % par an	0,60 % par an	2,50 % par an
	SI/A (EUR)	0,15 % par an	0,10 % par an	0,25 % par an	-
SI/D (EUR)	0,15 % par an	0,10 % par an	0,25 % par an	-	
Ostrum Euro Inflation	I/A (EUR)	0,35 % par an	0,10 % par an	0,45 % par an	-
	N/D (EUR)	0,35 % par an	0,20 % par an	0,55 % par an	2,50 % par an
	R/A (EUR)	0,60 % par an	0,20 % par an	0,80 % par an	2,50 % par an
Ostrum SRI Euro Aggregate	I/A (EUR)	0,50 % par an	0,10 % par an	0,60 % par an	-
	I/D (EUR)	0,50 % par an	0,10 % par an	0,60 % par an	-
	R/A (EUR)	0,80 % par an	0,20 % par an	1,00 % par an	2,50 % par an
	R/D (EUR)	0,80 % par an	0,20 % par an	1,00 % par an	2,50 % par an
	RE/A (EUR)	1,40 % par an	0,20 % par an	1,60 % par an	1,50 % par an
	RE/D (EUR)	1,40 % par an	0,20 % par an	1,60 % par an	1,50 % par an
	SI/A (EUR)	0,20 % par an	0,10 % par an	0,30 % par an	-
SI/D (EUR)	0,20 % par an	0,10 % par an	0,30 % par an	-	
Ostrum Total Return Credit	I/A (EUR)	0,50 % par an	0,10 % par an	0,60 % par an	-
	R/A (EUR)	0,80 % par an	0,20 % par an	1,00 % par an	3,00 % par an
	SI/A (EUR)	0,30 % par an	0,10 % par an	0,40 % par an	-
Natixis Conservative Risk Parity	I/A (EUR)	0,60 % par an	0,10 % par an	0,70 % par an	0,40 % par an
	R/A (EUR)	1,20 % par an	0,20 % par an	1,40 % par an	0,40 % par an
	R/D (EUR)	1,20 % par an	0,20 % par an	1,40 % par an	0,40 % par an
	RE/A (EUR)	1,80 % par an	0,20 % par an	2,00 % par an	0,40 % par an
	RE/D (EUR)	1,80 % par an	0,20 % par an	2,00 % par an	0,40 % par an
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	I/A (EUR)	0,50 % par an	0,10 % par an	0,60 % par an	-
	R/A (EUR)	1,00 % par an	0,20 % par an	1,20 % par an	3,00 % par an
	RE/A (EUR)	1,50 % par an	0,20 % par an	1,70 % par an	2,00 % par an
	RE/D (EUR)	1,50 % par an	0,20 % par an	1,70 % par an	2,00 % par an
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	I/A (EUR)	0,70 % par an	0,10 % par an	0,80 % par an	-
	I/D (EUR)	0,70 % par an	0,10 % par an	0,80 % par an	-
	M/A (EUR)	0,15 % par an	0,10 % par an	0,25 % par an	-
	R/A (EUR)	1,40 % par an	0,20 % par an	1,60 % par an	3,00 % par an
	SI/A NPF (EUR)	0,60 % par an	0,10 % par an	0,70 % par an	-
Seeyond SRI Europe Minvol	H-R/A (USD)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	I/A (EUR)	0,65 % par an	0,10 % par an	0,75 % par an	-
	I/D (EUR)	0,65 % par an	0,10 % par an	0,75 % par an	-
	N/A (EUR)	0,65 % par an	0,20 % par an	0,85 % par an	4,00 % par an
	R/A (EUR)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	R/D (EUR)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	RE/A (EUR)	2,30 % par an	0,20 % par an	2,50 % par an	3,00 % par an
	SI/A (EUR)	0,35 % par an	0,10 % par an	0,45 % par an	-
	SI/D (EUR)	0,35 % par an	0,10 % par an	0,45 % par an	-

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 3 – COMMISSIONS DE GESTION ET FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

Fonds	Classe d'actions	Commissions de gestion	Frais d'administration	Total (Commission globale)	Commission de gestion indirecte maximale
Seeyond SRI Global Minvol	H-R/A (USD)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	I/A (EUR)	0,65 % par an	0,10 % par an	0,75 % par an	-
	I/D (EUR)	0,65 % par an	0,10 % par an	0,75 % par an	-
	M/D (EUR)	0,30 % par an	0,10 % par an	0,40 % par an	-
	N/A (EUR)	0,65 % par an	0,20 % par an	0,85 % par an	4,00 % par an
	R/A (EUR)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	R/D (EUR)	1,60 % par an	0,20 % par an	1,80 % par an	4,00 % par an
	RE/A (EUR)	2,30 % par an	0,20 % par an	2,50 % par an	3,00 % par an
Ostrum Global Emerging Bonds	H-I/A (EUR)	0,70 % par an	0,10 % par an	0,80 % par an	-
	H-N/A (EUR)	0,70 % par an	0,20 % par an	0,90 % par an	2,50 % par an
	H-R/A (EUR)	1,10 % par an	0,20 % par an	1,30 % par an	2,50 % par an
	H-SI/A (EUR)	0,40 % par an	0,10 % par an	0,50 % par an	-
	I/A (USD)	0,70 % par an	0,10 % par an	0,80 % par an	-
	R/A (USD)	1,10 % par an	0,20 % par an	1,30 % par an	2,50 % par an
	R/A (EUR)	1,10 % par an	0,20 % par an	1,30 % par an	2,50 % par an

Les commissions du dépositaire facturées aux Fonds au cours de l'exercice sont détaillées ci-dessous :

Fonds	Devise	Commissions du dépositaire
Ostrum SRI Total Return Sovereign	EUR	19 801
Ostrum SRI Credit Short Duration	EUR	77 763
Ostrum Euro Inflation	EUR	22 781
Ostrum SRI Euro Aggregate	EUR	159 779
Ostrum Total Return Credit	EUR	19 155
Natixis Conservative Risk Parity	EUR	15 111
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	EUR	74 297
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	EUR	53 592
Seeyond SRI Europe Minvol	EUR	89 755
Seeyond SRI Global Minvol	EUR	89 828
Ostrum Global Emerging Bonds	USD	41 440

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE

La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance applicable à certaines classes d'actions de certains Fonds, comme indiqué dans le prospectus de la SICAV. La commission de performance est basée sur une comparaison entre l'Actif évalué et l'Actif de référence.

L'Actif évalué est défini comme une partie de l'actif net correspondant à une classe d'actions spécifique, évaluée conformément aux règles applicables aux actifs et en tenant compte de la Commission globale correspondant à ladite classe d'actions, hors ajustement de swing pricing.

L'Actif de référence est défini comme la partie de l'actif net correspondant à une classe d'actions spécifique, ajustée pour tenir compte des montants de souscription/rachat applicables à ladite classe d'actions à chaque évaluation, et évaluée conformément à la performance du Taux de référence de ladite classe d'actions.

À l'exception du Fonds Ostrum SRI Total Return Sovereign, les Fonds sont soumis à un High Water Mark annuel. Au début de chaque Période d'observation, l'Actif de référence utilisé est le plus élevé du début de la première période d'observation et de l'ensemble de l'Actif évalué tel qu'enregistré le dernier Jour ouvrable bancaire complet des Périodes d'observation précédentes depuis le lancement du Fonds. Cet Actif de référence est ajusté pour tenir compte du montant des souscriptions/rachats survenus entre la date de l'enregistrement du Taux de référence et le début de la nouvelle Période d'observation.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE (suite)

Ostrum SRI Total Return Sovereign

Type de classe d'actions	Taux de la Commission de performance	Taux de référence	Période d'observation		
SI	15 %	Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +1,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante. 		
N1					
I					
N					
R					
RE					
SI	15 %			Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +1,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante.
I					
N					
R					
RE					

* La performance de chaque classe d'actions couverte est comparée à la performance de l'Indice de référence ajustée de la différence entre le taux d'intérêt de la devise de la classe d'actions et l'Euro Zone interest rate (Euribor 1 month).

Ostrum Total Return Credit

Type de classe d'actions	Taux de la Commission de performance	Taux de référence	Période d'observation		
SI	15 %	Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +2,30 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante. 		
N1					
I					
N					
R					
RE					
SI	15 %			Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +2,30 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante.
I					
N					
R					
RE					

* La performance de chaque classe d'actions couverte est comparée à la performance de l'Indice de référence ajustée de la différence entre le taux d'intérêt de la devise de la classe d'actions et l'Euro Zone interest rate (Euribor 1 month).

Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund

Type de classe d'actions	Taux de la Commission de performance	Taux de référence	Période d'observation		
I	20 %	Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +3,50 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante. 		
N					
R					
RE					
CW					
I	20 %			Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +3,50 %	<ul style="list-style-type: none"> Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois). Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante.
N					
R					
RE					
CW					

* La performance de chaque classe d'actions couverte est comparée à la performance de l'Indice de référence ajustée de la différence entre le taux d'intérêt de la devise de la classe d'actions et l'Euro Zone interest rate (Euribor 1 month).

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 4 – COMMISSIONS DE PERFORMANCE (suite)

Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund

Type de classe d'actions	Taux de la Commission de performance	Taux de référence	Période d'observation
I	20 %	Daily-capitalized Euro Short-Term Rate (€STR) +6,00 %	<ul style="list-style-type: none">▪ Première période d'observation : du premier Jour d'évaluation de chaque classe d'actions au dernier Jour d'évaluation de juin (avec une période minimale de douze mois).▪ Par la suite : du premier Jour d'évaluation de juillet au dernier Jour d'évaluation de juin de l'année suivante.
N			
R			
RE			
CW			
I	20 %		
N			
R			
RE			
CW			

* La performance de chaque classe d'actions couverte est comparée à la performance de l'Indice de référence ajustée de la différence entre le taux d'intérêt de la devise de la classe d'actions et l'Euro Zone interest rate (Euribor 1 month).

En cas de rachat, la part exigible de la Commission de performance correspondant au nombre d'actions qui ont été rachetées est arrêtée et payable à la Société de gestion.

En application des orientations de l'ESMA sur les Commissions de performance (ESMA34-39-992) et de la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous indique le montant réel des commissions de performance facturées par chaque classe d'actions concernée et le pourcentage de ces commissions basé sur la Valeur d'inventaire nette (« VIN ») de la classe d'actions. Seules les classes d'actions pour lesquelles des Commissions de performance ont été facturées sont indiquées ci-dessous :

Fonds	Classe d'actions	Devise	Commission de performance	% de l'actif net de la classe
Ostrum Total Return Credit	I/A (EUR)	EUR	4 508	0,02
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	I/A (EUR)	EUR	301	0,58

Note 5 – COMMISSIONS DE DISTRIBUTION

Les commissions payées à partir des actifs du Fonds pour couvrir la commercialisation et la vente des actions du fonds incluent les frais de publicité, les compensations dues aux courtiers et autres intervenants qui vendent les actions du Fonds, les frais d'impression et d'envoi de prospectus aux nouveaux investisseurs et la fourniture de documentation commerciale aux investisseurs potentiels.

Note 6 – AUTRES DÉPENSES

Les autres dépenses sont principalement composées des Commissions de courtage et des Frais juridiques.

Note 7 – FISCALITÉ

Le Fonds à compartiments multiples n'est pas soumis à un quelconque impôt luxembourgeois sur les intérêts ou les dividendes dégagés par un Fonds, sur les plus-values de l'actif d'un Fonds réalisées ou latentes ou sur toute distribution versée par un Fonds à ses Actionnaires. Le Fonds à compartiments multiples n'est soumis à aucun droit de timbre luxembourgeois ni à aucune autre taxe payable lors de l'émission d'Actions. Le Fonds à compartiments multiples est assujéti à la taxe d'abonnement luxembourgeoise. Cette taxe annuelle est fixée à 0,01 % de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds pour les Actions de classe « I », « M », « Q », « SI » et « S1 », et à 0,05 % par an de la valeur d'inventaire nette de chaque Fonds pour les Actions de classe « R », « R2 », « RE », « CW », « N1 » et « N ». Ces taxes sont redevables tous les trimestres sur la base de la valeur de l'actif net cumulé des Fonds à la fin du trimestre calendaire en question. Les actifs détenus par le Fonds à compartiments multiples dans d'autres OPCVM déjà soumis à cette taxe de souscription au Luxembourg ne sont pas imposables.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 8 - PRÊT DE TITRES

Au 30 juin 2024, les revenus de prêt de titres générés par le Fonds sont les suivants :

Fonds	Devise	Montant brut total des revenus de prêt de titres	Coût direct-indirect des revenus de prêts de titres	Montant net total des revenus de prêts de titres
Ostrum SRI Total Return Sovereign	EUR	5 034	2 013	3 021
Ostrum SRI Credit Short Duration	EUR	55 784	22 314	33 470
Ostrum Euro Inflation	EUR	10 868	4 347	6 521
Ostrum SRI Euro Aggregate	EUR	104 343	41 737	62 606

Au 30 juin 2024, aucun Fonds n'avait conclu d'opérations de prêt de titres.

Note 9 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Ostrum SRI Total Return Sovereign étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

	Achats	Ventes	Contrepartie	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
EUR	5 773 569	NOK 66 800 000	Morgan Stanley	26/07/2024	(77 146)
EUR	1 049 848	SEK 12 171 194	Morgan Stanley	26/07/2024	(22 560)
				EUR	(99 706)

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Ostrum SRI Credit Short Duration étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes

	Achats	Ventes	Classe	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
CHF	3 255	EUR 3 402	H-I/A (EUR)	31/07/2024	(15)
				EUR	(15)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Ostrum Total Return Credit étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

	Achats	Ventes	Contrepartie	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
EUR	211 413	CHF 202 000	Morgan Stanley	31/07/2024	1 207
EUR	189 922	USD 204 000	Morgan Stanley	01/08/2024	(144)
				EUR	1 063

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 9 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes	Contrepartie	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
EUR	4 088 495	AUD	6 700 000	Morgan Stanley	29/08/2024	(81 136)
EUR	2 155 771	AUD	3 500 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(21 562)
EUR	3 423 113	CAD	5 100 000	Morgan Stanley	29/08/2024	(49 265)
EUR	4 367 208	CAD	6 500 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(56 845)
EUR	2 394 752	CHF	2 300 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(6 456)
EUR	56 204 259	USD	61 000 000	Bank of America	29/08/2024	(547 740)
EUR	14 054 369	GBP	12 000 000	Bank of America	29/08/2024	(64 623)
EUR	36 567 961	JPY	6 100 000 000	State Street	29/08/2024	961 061
EUR	66 576 092	USD	71 500 000	Morgan Stanley	12/07/2024	(105 994)
EUR	626 502	SEK	7 000 000	JP Morgan	13/09/2024	9 619
EUR	5 554 739	JPY	930 000 000	Morgan Stanley	13/09/2024	118 010
EUR	1 768 948	GBP	1 500 000	Morgan Stanley	13/09/2024	5 130
EUR	1 866 311	USD	2 000 000	Société Générale	12/07/2024	1 077
USD	4 000 000	EUR	3 712 078	State Street	12/07/2024	18 388
					EUR	179 664

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund étaient les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes	Contrepartie	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
EUR	286 805	AUD	470 000	Morgan Stanley	29/08/2024	(5 692)
EUR	1 416 650	AUD	2 300 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(14 169)
EUR	335 599	CAD	500 000	Morgan Stanley	29/08/2024	(4 830)
EUR	2 889 076	CAD	4 300 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(37 605)
EUR	1 613 855	CHF	1 550 000	Morgan Stanley	13/09/2024	(4 351)
EUR	7 131 491	USD	7 740 000	Bank of America	29/08/2024	(69 500)
EUR	1 510 845	GBP	1 290 000	Bank of America	29/08/2024	(6 947)
EUR	4 855 746	JPY	810 000 000	State Street	29/08/2024	127 616
EUR	44 510 297	USD	47 800 000	Morgan Stanley	12/07/2024	(68 775)
EUR	411 701	SEK	4 600 000	JP Morgan	13/09/2024	6 321
EUR	3 643 431	JPY	610 000 000	Morgan Stanley	13/09/2024	77 404
EUR	1 179 298	GBP	1 000 000	Morgan Stanley	13/09/2024	3 420
EUR	1 306 417	USD	1 400 000	Société Générale	12/07/2024	754
USD	2 000 000	EUR	1 856 039	State Street	12/07/2024	9 194
					EUR	12 840

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Seeyond SRI Europe Minvol étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes

	Achats		Ventes	Classe	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
USD	964 410	EUR	901 469	H-R/A (USD)	31/07/2024	(2 887)
					EUR	(2 887)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 9 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME DE GRÉ À GRÉ (suite)

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Seeyond SRI Global Minvol étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
USD	130 326	EUR	121 820		H-R/A (USD)	31/07/2024	(390)
						EUR	(390)

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Au 30 juin 2024, les contrats de change à terme de gré à gré en circulation du Fonds Ostrum Global Emerging Bonds étaient les suivants :

Contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes

	Achats		Ventes		Classe	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
USD	5 841 695	EUR	5 460 171		H-I/A (EUR)	31/07/2024	(18 479)
EUR	25 140 711	USD	26 895 758		H-I/A (EUR)	31/07/2024	86 722
USD	2 539	EUR	2 371		H-N/A (EUR)	31/07/2024	(6)
EUR	228 585	USD	244 543		H-N/A (EUR)	31/07/2024	788
USD	26 460	EUR	24 707		H-R/A (EUR)	31/07/2024	(57)
EUR	978 413	USD	1 046 715		H-R/A (EUR)	31/07/2024	3 375
USD	854 198	EUR	797 909		H-SI/A (EUR)	31/07/2024	(2 165)
EUR	46 625 321	USD	49 880 188		H-SI/A (EUR)	31/07/2024	160 833
						USD	231 011

Tous les contrats de change à terme de gré à gré des classes d'Actions couvertes sont conservés par BBH&Co.

Contrats à terme de gré à gré

	Achats		Ventes		Contrepartie	Échéance	Plus-value/(moins-value) latente (*)
EUR	600 000	USD	645 073		JP Morgan	19/07/2024	(1 500)
MXN	4 000 000	USD	220 866		Goldman Sachs	19/07/2024	(2 690)
MXN	9 000 000	USD	484 590		Bank of America	19/07/2024	6 304
MXN	10 000 000	USD	552 984		HSBC	19/07/2024	(7 547)
TRY	25 000 000	USD	669 213		BNP Paribas	30/09/2024	22 070
TRY	10 000 000	USD	258 635		BNP Paribas	06/12/2024	(701)
USD	1 347 009	BRL	7 000 000		Société Générale	19/07/2024	89 303
USD	1 179 741	EUR	1 100 000		BNP Paribas	19/07/2024	(143)
USD	323 248	EUR	300 000		JP Morgan	19/07/2024	1 462
USD	2 062 952	MXN	35 000 000		Natixis	19/07/2024	153 920
USD	291 221	MXN	5 000 000		State Street	19/07/2024	18 502
USD	274 283	TRY	10 000 000		BNP Paribas	30/09/2024	(2 230)
						USD	276 750

Au 30 juin 2024, les plus-values nettes latentes sur les contrats de change à terme de gré à gré s'élevaient à 507 761 USD.

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 10 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum SRI Total Return Sovereign étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
115	3MO SOFR FUTURE	18/03/2025	USD	25 522 918	(2 916)
(6)	AUST 10Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	424 616	(2 593)
1	AUST 3Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	65 714	(235)
22	CAN 10YR BOND FUTURE	18/09/2024	CAD	1 801 219	(10 419)
(2)	EURO-BOBL FUTURE	06/09/2024	EUR	232 880	(1 180)
6	EURO-BTP FUTURE	06/09/2024	EUR	691 740	(9 480)
(11)	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	1 447 820	6 030
(4)	EURO-BUXL 30Y BND	06/09/2024	EUR	520 960	160
(15)	EURO-OAT FUTURE	06/09/2024	EUR	1 846 800	7 350
37	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	3 910 900	6 625
50	ICE 3MTH SONIA FUTURE	18/03/2025	GBP	14 046 784	(5 160)
(8)	JPN 10Y BOND (OSE)	12/09/2024	JPY	6 629 169	5 220
19	LONG GILT FUTURE	26/09/2024	GBP	2 186 542	(27 128)
29	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	2 976 018	(11 590)
60	US 2YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	11 432 820	3 207
27	US 5YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	2 684 963	(3 572)
12	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	1 403 429	(17 407)

EUR (63 088)

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum SRI Credit Short Duration étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
(259)	EURO-BOBL FUTURE	06/09/2024	EUR	30 157 960	(295 260)
828	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	87 519 600	401 580

EUR 106 320

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum Euro Inflation étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
46	EURO-BTP FUTURE	06/09/2024	EUR	5 303 340	(71 520)
(40)	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	5 264 800	6 440
(17)	EURO-OAT FUTURE	06/09/2024	EUR	2 093 040	17 730

EUR (47 350)

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 10 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum SRI Euro Aggregate étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
45	EURO-BTP FUTURE	06/09/2024	EUR	5 188 050	(50 850)
(156)	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	20 532 720	62 400
(141)	EURO-BUXL 30Y BND	06/09/2024	EUR	18 363 840	89 885
242	EURO-OAT FUTURE	06/09/2024	EUR	29 795 040	(120 140)
716	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	75 681 200	239 860
430	FED FUND 30DAY FUTURE	30/08/2024	USD	158 316 257	(8 359)
469	US 5YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	46 638 806	307 689
(103)	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	12 046 099	(193 711)
				EUR	326 774

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum Total Return Credit étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
(21)	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	2 764 020	(1 640)
22	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	2 325 400	8 030
				EUR	6 390

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Natixis Conservative Risk Parity étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
50	AUST 10Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	3 538 467	(62 215)
45	CAN 10YR BOND FUTURE	18/09/2024	CAD	3 684 311	25 468
44	EURO FX CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	5 517 705	(1 283)
8	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	1 052 960	2 480
15	LONG GILT FUTURE	26/09/2024	GBP	1 726 217	7 785
16	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	1 641 941	13 879
26	US 5YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	2 585 520	17 437
5	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	551 959	6 123
				EUR	9 674

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 10 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
(7)	AUD/USD CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	436 492	(777)
5	AUST 10Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	353 847	(2 944)
(28)	BP CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	2 065 384	22 860
1	C\$ CURRENCY FUTURE	17/09/2024	USD	68 300	247
173	CAN 10YR BOND FUTURE	18/09/2024	CAD	14 164 130	111 160
64	CHF CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	8 384 791	(29 858)
(125)	EURO FX CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	15 675 297	68 128
(95)	EURO STOXX 50 FUTURE	20/09/2024	EUR	4 679 700	28 745
(16)	EURO-BOBL FUTURE	06/09/2024	EUR	1 863 040	(16 000)
47	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	6 186 140	(36 090)
(3)	EURO-BUXL 30Y BND	06/09/2024	EUR	390 720	(6 180)
(142)	EURO-OAT FUTURE	06/09/2024	EUR	17 483 040	87 220
(48)	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	5 073 600	(22 560)
(19)	FTSE 100 IDX FUTURE	20/09/2024	GBP	1 840 308	1 793
14	HANG SENG IDX FUTURE	30/07/2024	HKD	1 474 859	(23 173)
(37)	JPN 10Y BOND (OSE)	12/09/2024	JPY	30 659 905	(2 146)
67	JPN/YEN CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	4 917 162	(127 373)
16	LONG GILT FUTURE	26/09/2024	GBP	1 841 299	(20 027)
(18)	S&P/TSX 60 INDEX FUTURE	19/09/2024	CAD	3 216 983	(37 168)
50	S&P500 EMINI FUTURE	20/09/2024	USD	12 879 636	(58 199)
(8)	SPI 200 FUTURES	19/09/2024	AUD	968 608	(3 365)
26	SWISS MKT IX FUTURE	20/09/2024	CHF	3 245 834	(14 848)
(2)	TOPIX INDEX FUTURE	12/09/2024	JPY	326 041	(3 712)
(55)	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	5 826 190	(50 516)
356	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	36 533 182	180 728
(119)	US 2YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	22 675 093	(68 529)
(43)	US 5YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	4 276 053	(29 778)
54	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	6 315 430	65 737
				EUR	13 375

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
(8)	AUD/USD CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	498 848	(888)
22	AUST 10Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	1 556 925	(12 951)
20	AUST 3Y BOND FUTURE	16/09/2024	AUD	1 314 286	(7 011)
(16)	BP CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	1 180 219	13 063
10	C\$ CURRENCY FUTURE	17/09/2024	USD	682 995	2 473
144	CAN 10YR BOND FUTURE	18/09/2024	CAD	11 789 796	89 565
49	CHF CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	6 419 606	(22 860)
(78)	EURO FX CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	9 781 386	37 513

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 10 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund étaient les suivants (suite) :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
(57)	EURO STOXX 50 FUTURE	20/09/2024	EUR	2 807 820	17 655
38	EURO-BOBL FUTURE	06/09/2024	EUR	4 424 720	38 000
45	EURO-BUND FUTURE	06/09/2024	EUR	5 922 900	(27 410)
22	EURO-BUXL 30Y BND	06/09/2024	EUR	2 865 280	45 320
(59)	EURO-OAT FUTURE	06/09/2024	EUR	7 264 080	40 720
42	EURO-SCHATZ FUTURE	06/09/2024	EUR	4 439 400	19 740
(14)	FTSE 100 IDX FUTURE	20/09/2024	GBP	1 356 016	1 321
10	HANG SENG IDX FUTURE	30/07/2024	HKD	1 053 471	(16 552)
2	JPN 10Y BOND (OSE)	12/09/2024	JPY	1 657 292	-
49	JPN/YEN CURRENCY FUTURE	16/09/2024	USD	3 596 134	(93 154)
65	LONG GILT FUTURE	26/09/2024	GBP	7 480 275	(37 083)
(13)	S&P/TSX 60 INDEX FUTURE	19/09/2024	CAD	2 323 377	(26 850)
37	S&P500 EMINI FUTURE	20/09/2024	USD	9 530 931	(44 768)
(7)	SPI 200 FUTURES	19/09/2024	AUD	847 532	(2 944)
18	SWISS MKT IX FUTURE	20/09/2024	CHF	2 247 116	(10 279)
1	TOPIX INDEX FUTURE	12/09/2024	JPY	163 020	3 625
(48)	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	5 084 675	(22 816)
244	US 10YR NOTE (CBT)	19/09/2024	USD	25 039 596	102 279
23	US 2YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	4 382 581	(2 012)
77	US 5YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	7 657 117	44 881
89	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	10 408 765	108 344
				EUR	236 921

Au 30 juin 2024, les contrats à terme sur instruments financiers en circulation du Fonds Ostrum Global Emerging Bonds étaient les suivants :

Contrats à terme sur instruments financiers

Nombre de contrats achetés/(vendus)	Indice	Échéance	Devise	Engagements	Plus-value/(moins- value) latente (*)
25	US 2YR NOTE (CBT)	30/09/2024	USD	5 105 469	11 312
10	US ULTRA BOND (CBT)	19/09/2024	USD	1 183 125	(12 375)
				USD	(1 063)

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Note 11 – SWAPS DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS D'INDICE DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS DE TAUX DE RENDEMENT TOTAL ET SWAPS D'INFLATION

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Credit Short Duration était engagé dans les contrats de Swaps d'indice de défaillance de crédit suivants :

Position	Contrepartie	Indice sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Nominal	Plus-value/(moins- value) latente (*)
ACHAT	JP Morgan	iTraxx Europe Sub Financials S41	1,00 %	20/06/2029	EUR	5 000 000	(8 543)
						EUR	(8 543)

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 11 – SWAPS DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS D'INDICE DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS DE TAUX DE RENDEMENT TOTAL ET SWAPS D'INFLATION (suite)

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Credit Short Duration était engagé dans les contrats de swap de taux d'intérêt suivants :

Contrepartie	À payer/à recevoir	Indice à taux flottant	Taux fixe	Échéance	Montant nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
Natixis	Paie	3M EURIBOR	3,65 %	29/08/2025	10 000 000	25 717
EUR						25 717

Au 30 juin 2024, la plus-value nette latente sur les swaps se chiffrait à 17 174 EUR.

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Euro Aggregate était engagé dans les contrats de Swaps d'indice de défaillance de crédit suivants :

Position	Contrepartie	Indice sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
ACHAT	BNP Paribas	iTRAXX Europe Crossover S39	5,00 %	20/06/2028	EUR	5 919 960	(484 490)
ACHAT	Bank of America	iTRAXX Europe Crossover S39	5,00 %	20/06/2028	EUR	4 933 300	(403 741)
ACHAT	JP Morgan	CDX.EM.40	1,00 %	20/12/2028	USD	6 000 000	135 815
EUR						(752 416)	

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Euro Aggregate était engagé dans les contrats de Swaps de taux d'intérêt suivants :

Contrepartie	À payer/à recevoir	Indice à taux flottant	Taux fixe	Échéance	Montant nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
JP Morgan	Reçoit	6M EURIBOR	2,46 %	11/01/2054	18 250 000	296 339
Société Générale	Paie	ESTRON	2,50 %	06/12/2028	47 500 000	(425 804)
Société Générale	Reçoit	ESTRON	2,57 %	06/12/2053	10 760 000	(94 046)
JP Morgan	Paie	6M EURIBOR	2,60 %	11/01/2029	80 850 000	(1 029 383)
Citigroup	Reçoit	SOFRRATE	3,65 %	08/12/2053	21 890 000	201 925
Citigroup	Paie	SONIO/N	3,66 %	29/01/2026	211 000 000	(1 701 030)
JP Morgan	Reçoit	SOFR	3,67 %	26/01/2054	45 100 000	260 137
Citigroup	Reçoit	SOFR	3,67 %	28/06/2054	20 369 000	73 716
JP Morgan	Paie	SOFR	3,82 %	26/01/2039	71 100 000	(707 839)
Citigroup	Paie	SOFR	3,85 %	08/12/2038	34 600 000	(254 036)
Citigroup	Paie	SOFR	3,91 %	28/06/2034	43 737 000	(39 267)
EUR						(3 419 288)

Au 30 juin 2024, la moins-value nette latente sur les swaps se chiffrait à (4 171 704) EUR.

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum Total Return Credit était engagé dans les contrats de Swaps d'indice de défaillance de crédit suivants :

Position	Contrepartie	Indice sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Valeur nominale/ engagement	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
VENTE	BNP Paribas	CDX.NA.IG.34	1,00 %	20/06/2025	USD	2 000 000	15 302
VENTE	JP Morgan	iTRAXX Europe S40	1,00 %	20/12/2026	EUR	8 000 000	126 160
VENTE	BNP Paribas	iTRAXX Europe S40	1,00 %	20/12/2026	EUR	4 000 000	63 080
VENTE	BNP Paribas	iTRAXX Europe S40	1,00 %	20/12/2026	EUR	3 500 000	55 195
VENTE	JP Morgan	iTRAXX Europe S41	1,00 %	20/06/2029	EUR	3 500 000	(3 828)
VENTE	Bank of America	iTRAXX Europe S41	1,00 %	20/06/2029	EUR	3 500 000	7 512
EUR						263 421	

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 11 – SWAPS DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS D'INDICE DE DÉFAILLANCE DE CRÉDIT, SWAPS DE TAUX DE RENDEMENT TOTAL ET SWAPS D'INFLATION (suite)

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum Total Return Credit était engagé dans les contrats de Swaps de défaillance de crédit suivants :

Position	Contrepartie	Titre sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
ACHAT	Goldman Sachs	Simon Property Group LP	1,00 %	20/06/2025	USD	1 000 000	(7 296)
						EUR	(7 296)

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum Total Return Credit était engagé dans les contrats de Swaps d'inflation suivants :

Contrepartie	Indice sous-jacent	Taux	Échéance	Devise	Nominal	Plus-value/ (moins-value) latente (*)
JP Morgan	CUSTOM MONTH CPI EMU X TOB 96	2,76 %	15/10/2025	EUR	3 500 000	(40 042)
					EUR	(40 042)

Au 30 juin 2024, la plus-value nette latente sur les swaps se chiffrait à 216 083 EUR.

(*) La plus-value/(moins-value) nette latente est incluse dans l'État de l'actif net.

Note 12 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES OPTIONS

Au 30 juin 2024, le Fonds Ostrum SRI Euro Aggregate était engagé dans les contrats d'options suivants :

Quantité	Désignation	Contrepartie	Devise	Engagement (*)	Valeur de marché EUR	Plus-value/ (moins-value) latente EUR
Options achetées						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
550	Option d'achat Euro-Bund AUG24 @ 133,00	BNP Paribas	EUR	-	280 500	(39 700)
					280 500	(39 700)
Options souscrites						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
(500)	Option de vente 3 Month SOFR DEC24 @ 95,75	Aurel BGC	USD	111 674 831	(769 769)	(418 356)
(1 000)	Option de vente 3 Month SOFR DEC24 @ 95,75	BNP Paribas	USD	223 349 662	(1 539 538)	(798 934)
(650)	Option de vente 3 Month SOFR DEC24 @ 95,75	Tradition Securities And Futures	USD	145 177 280	(1 000 700)	(295 662)
					(3 310 007)	(1 512 952)

(*) Les montants des engagements ne sont pas présentés lorsqu'ils concernent des options achetées.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 12 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES OPTIONS (suite)

Au 30 juin 2024, le Fonds Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund était engagé dans les contrats d'options suivants :

Quantité	Désignation	Contrepartie	Devise	Engagement (*)	Valeur de marché EUR	Plus-value/ (moins-value) latente EUR
Options achetées						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
327	Option d'achat Euro-Bund AUG24 @ 132,00	Société Générale	EUR	-	274 680	(38 150)
153	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 200,00	Barclays	USD	-	299 790	(397 044)
315	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 300,00	BNP Paribas	USD	-	837 649	51 625
Options sur indice						
385	Option de vente Euro Stoxx 50 Price JUL24 @ 4 900,00	Optiver VOF	EUR	-	320 705	125 510
					1 732 824	(258 059)
Options souscrites						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
(327)	Option d'achat Euro-Bund AUG24 @ 134,00	Société Générale	EUR	43 818 000	(101 370)	28 340
(315)	Option d'achat S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 850,00	BNP Paribas	USD	85 969 209	(183 695)	227 865
(153)	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 4 900,00	Barclays	USD	34 975 507	(133 835)	180 181
(315)	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 000,00	BNP Paribas	USD	73 477 957	(352 694)	3 525
Options sur indice						
(385)	Option de vente Euro Stoxx 50 Price JUL24 @ 4 700,00	Optiver VOF	EUR	18 095 000	(108 185)	(31 185)
					(879 779)	408 726

(*) Les montants des engagements ne sont pas présentés lorsqu'ils concernent des options achetées.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 12 – PLUS-VALUES/(MOINS-VALUES) NETTES LATENTES SUR LES OPTIONS (suite)

Au 30 juin 2024, le Fonds Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund était engagé dans les contrats d'options suivants :

Quantité	Désignation	Contrepartie	Devise	Engagement (*)	Valeur de marché EUR	Plus-value/ (moins-value) latente EUR
Options achetées						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
229	Option d'achat Euro-Bund AUG24 @ 132,00	Société Générale	EUR	-	192 360	(26 710)
85	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 200,00	Barclays	USD	-	166 550	(277 144)
207	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 300,00	BNP Paribas	USD	-	550 455	33 925
Options sur indice						
271	Option de vente Euro Stoxx 50 Price JUL24 @ 4 900,00	Optiver VOF	EUR	-	225 743	88 346
					1 135 108	(181 583)
Options souscrites						
Options cotées						
Options sur contrats à terme						
(229)	Option d'achat Euro-Bund AUG24 @ 134,00	Société Générale	EUR	30 686 000	(70 990)	19 840
(207)	Option d'achat S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 850,00	BNP Paribas	USD	56 494 052	(120 714)	149 723
(85)	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 4 900,00	Barclays	USD	19 430 837	(74 353)	100 100
(207)	Option de vente S&P500 E-Mini SEP24 @ 5 000,00	BNP Paribas	USD	48 285 514	(231 770)	2 316
Options sur indice						
(271)	Option de vente Euro Stoxx 50 JUL24 @ 4 700,00	Optiver VOF	EUR	12 737 000	(76 151)	(21 951)
					(573 978)	250 028

(*) Les montants des engagements ne sont pas présentés lorsqu'ils concernent des options achetées.

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 13 – GARANTIE

Au 30 juin 2024, les garanties reçues de contreparties pour des transactions sur dérivés de gré à gré sont les suivantes :

Nom du Fonds	Contrepartie	Devise	Total des garanties reçues	Type de garantie	Description des titres
Ostrum SRI Credit Short Duration	Natixis	EUR	290 000	Liquidités	-
Ostrum Total Return Credit	JP Morgan BNP Paribas	EUR	250 000 160 000	Liquidités	-
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	State Street JP Morgan	EUR	710 000 10 000	Liquidités	-
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	JP Morgan	EUR	10 000	Liquidités	-

Note 14 – TITRES ET LIQUIDITÉS GAGÉS

Au 30 juin 2024, les éléments suivants constituent des actifs gagés pour les engagements sur instruments dérivés :

Nom du Fonds	Description des titres	Devise	Quantité	Valeur de marché	Contrepartie	Marge (en EUR)
Ostrum SRI Total Return Sovereign	Liquidités	EUR	-	170 000	Morgan Stanley	-
Ostrum SRI Euro Aggregate	Liquidités	EUR	-	490 000	BNP Paribas	-
	Liquidités	EUR	-	520 000	Bank of America	-
	Liquidités	EUR	-	860 000	Société Générale	-
	Liquidités	EUR	-	1 340 000	JP Morgan	-
	Liquidités	EUR	-	1 720 000	Citigroup	-
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	Liquidités	EUR	-	250 000	Morgan Stanley	-
	Liquidités	EUR	-	810 000	Bank of America	-
	U.S. Treasury Inflation Indexed Note 1,750 % 15/01/2034	EUR	9 100 000	8 243 857	Caceis	-
	French Republic Government Bond OAT 2,000 % 25/11/2032 144A	EUR	4 000 000	3 661 052	Caceis	-
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	Liquidités	EUR	-	90 000	Morgan Stanley	-
	U.S. Treasury Note 4,875 % 31/05/2026	EUR	2 200 000	2 056 967	Caceis	-
	U.S. Treasury Bond 4,000 % 15/11/2052	EUR	360 000	306 088	Caceis	-
	Japan Government Two Year Bond 0,200 % 01/04/2026	EUR	100 000 000	579 044	Caceis	-
	French Republic Government Bond OAT 2,000 % 25/11/2032 144A	EUR	540 000	494 242	Caceis	-
	Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 3,250 % 04/07/2042	EUR	340 000	366 078	Caceis	-
	Canadian Government Bond 2,000 % 01/06/2032	EUR	630 000	385 779	Caceis	-

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 15 – « RULE 144A »

La « Rule 144A » de la Securities and Exchange Commission (SEC) modifie l'obligation de détenir pendant deux ans les titres de placements privés non enregistrés auprès de la SEC. La « Rule 144A » permet aux investisseurs institutionnels qualifiés de négocier entre eux les obligations et actions de placements privés. Les valeurs mobilières couvertes par la « Rule 144A » sont souvent appelées « restricted securities » (titres soumis à des restrictions).

Note 16 – FRAIS DE TRANSACTION

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les frais de transaction qui ont été définis comme des frais de courtage et des frais de dépôt ont été imputés aux Fonds en lien avec les achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments dérivés ou autres actifs admissibles (les frais de courtage sur les titres obligataires ou les dérivés sont exclus).

Les frais de courtage sont principalement inclus dans le poste « Portefeuille au coût d'acquisition » dans l'état de l'actif net du rapport, et respectivement dans les postes « Plus-values/(moins-values) nettes latentes » et « Variation des plus-values/(moins-values) nettes latentes » dans l'état des variations de l'actif net.

Les frais de dépôt sont inclus dans le poste « Impôts et charges à payer » dans l'état de l'actif net, et dans le poste « Commissions du dépositaire » dans l'état des variations de l'actif net.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, les frais de transaction étaient les suivants :

Fonds	Devise	Montant total des frais de transaction
Ostrum SRI Total Return Sovereign	EUR	23 810
Ostrum SRI Credit Short Duration	EUR	36 316
Ostrum Euro Inflation	EUR	4 171
Ostrum SRI Euro Aggregate	EUR	144 138
Ostrum Total Return Credit	EUR	4 759
Natixis Conservative Risk Parity	EUR	1 830
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	EUR	127 114
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	EUR	142 947
Seeyond SRI Europe Minvol	EUR	551 320
Seeyond SRI Global Minvol	EUR	324 485
Ostrum Global Emerging Bonds	USD	26 413

Note 17 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes suivants ont été déclarés pendant l'exercice clos le 30 juin 2024 :

Fonds	Classe d'actions	Date de détachement	Devise de la classe d'actions	Dividende par action (devise de la classe d'actions)
Ostrum SRI Credit Short Duration	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	39,660
Ostrum SRI Credit Short Duration	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	48,960
Ostrum SRI Credit Short Duration	I/D (EUR)	17 janvier 2024	EUR	21,012
Ostrum SRI Credit Short Duration	I/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	45,827
Ostrum SRI Credit Short Duration	N/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,310
Ostrum SRI Credit Short Duration	N/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,540
Ostrum SRI Credit Short Duration	N/D (EUR)	17 janvier 2024	EUR	0,457
Ostrum SRI Credit Short Duration	N/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,497
Ostrum SRI Credit Short Duration	R2/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,453
Ostrum SRI Credit Short Duration	SI/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,440
Ostrum SRI Credit Short Duration	SI/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,530
Ostrum SRI Credit Short Duration	SI/D (EUR)	17 janvier 2024	EUR	0,465
Ostrum SRI Credit Short Duration	SI/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,499
Ostrum Euro Inflation	N/D (EUR)	17 janvier 2024	EUR	0,274
Ostrum SRI Euro Aggregate	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	342,840
Ostrum SRI Euro Aggregate	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	366,810
Ostrum SRI Euro Aggregate	I/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	313,090
Ostrum SRI Euro Aggregate	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,250
Ostrum SRI Euro Aggregate	R/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,280
Ostrum SRI Euro Aggregate	R/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,210
Ostrum SRI Euro Aggregate	RE/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,080
Ostrum SRI Euro Aggregate	RE/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,026
Ostrum SRI Euro Aggregate	SI/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,340
Ostrum SRI Euro Aggregate	SI/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,360
Ostrum SRI Euro Aggregate	SI/D (EUR)	17 janvier 2024	EUR	0,051

Natixis AM Funds

Notes relatives aux états financiers

Au 30 juin 2024 (suite)

Note 17 – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (suite)

Fonds	Classe d'actions	Date de détachement	Devise de la classe d'actions	Dividende par action (devise de la classe d'actions)
Ostrum SRI Euro Aggregate	SI/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,319
Natixis Conservative Risk Parity	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	66,670
Natixis Conservative Risk Parity	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	65,290
Natixis Conservative Risk Parity	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,580
Natixis Conservative Risk Parity	R/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,570
Natixis Conservative Risk Parity	RE/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,320
Natixis Conservative Risk Parity	RE/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	0,320
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	RE/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	0,092
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	41,150
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	I/D (EUR)	18 octobre 2023	EUR	18,780
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	I/D (EUR)	2 avril 2024	EUR	16,910
Seeyond SRI Europe Minvol	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	1358,900
Seeyond SRI Europe Minvol	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	1,110
Seeyond SRI Europe Minvol	SI/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	1711,660
Seeyond SRI Global Minvol	I/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	2,320
Seeyond SRI Global Minvol	M/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	364,680
Seeyond SRI Global Minvol	R/D (EUR)	19 juillet 2023	EUR	0,930

Note 18 – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Un nouveau prospectus est entré en vigueur en avril 2024. Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. a remplacé CACEIS Bank en tant que Dépositaire, Agent administratif, Agent payeur, Agent de cotation, Agent domiciliataire et mandataire et Agent de registre et de transfert.

Le Fonds Ostrum Sustainable Euro Sovereign 1-3 a fusionné avec le Fonds Ostrum SRI Total Return Sovereign le 30 mai 2024.

Il n'y a eu aucun autre événement important affectant le Fonds à compartiments multiples pendant l'exercice clos le 30 juin 2024.

Note 19 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU BILAN

Il n'y a aucun événement postérieur au bilan à déclarer au 30 juin 2024.

Note 20 - RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Les informations visées à l'Article 11(2) du Règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments classés comme relevant des Articles 8 et 9 sur l'investissement durable sont disponibles dans la section Informations supplémentaires (non auditées), Annexe III « Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » des présents états financiers.

Annexe I

Informations supplémentaires (non auditées)

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI se compose de principes généraux applicables à tous les employés (voir point I), de principes spécifiques applicables aux employés identifiés par les directives GFIA et OPCVM V (voir point II) et d'un mécanisme de gouvernance applicable à tous les employés (voir point III).

Elle est conforme à la politique de rémunération définie par Natixis et est établie conformément aux dispositions relatives à la rémunération stipulées dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et les positions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui en résultent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2013-676 du 27 juillet 2013 (Directive GFIA) ;
- Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (Directive OPCVM V) ;
- Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code monétaire et financier par l'ordonnance n° 2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (directive MiFID II) ;
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. En tant qu'outil permettant de renforcer la motivation et l'engagement des collaborateurs, elle vise à être compétitive et attractive au regard des pratiques du secteur, tout en respectant pleinement les indicateurs financiers clés et les réglementations. La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace des risques, et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les réglementations ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de gestion et des produits qu'elle gère, ainsi qu'à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération couvre l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective (mesurée au niveau de la Société de gestion et des produits gérés) et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur une base annuelle ou pluriannuelle.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance

Pour appliquer la politique de rémunération de NIMI, il est indispensable d'évaluer de manière objective et transparente les performances annuelles et pluriannuelles sur la base d'objectifs prédéfinis. Cela permet d'assurer un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la Société de gestion. Dans ce contexte, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de gestion est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la Société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme de distribution internationale et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de gestion est également évalué sur sa capacité à étendre la performance des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution et, plus généralement, sur le développement du modèle multi-boutique du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée en fonction du risque dans son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance est évaluée annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats financiers et des activités supervisées de NIMI, ainsi qu'à une contribution à la performance globale de Natixis IM. La performance est également évaluée à travers la réalisation d'objectifs qualitatifs, tels que la qualité de la gestion et/ou la responsabilité/contribution à des projets transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à soutenir de manière proactive les enjeux stratégiques de la Société de gestion. La performance individuelle est évaluée annuellement à travers la réalisation d'objectifs qualitatifs, tels que la qualité des activités récurrentes et/ou le degré de participation à des projets transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI, ceux de la plateforme de distribution internationale et, le cas échéant, ceux de Dynamic Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose uniquement sur l'appréciation de critères qualitatifs, tels que la participation à des projets transversaux ou à des plans stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin d'éviter de compromettre leur indépendance ou de créer des conflits d'intérêts avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif relatif à la génération de valeur par l'allocation, complété par des critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète la volonté d'atteindre le niveau de performance de gestion recherché par les investisseurs, sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie conformément à l'horizon de performance ajustée au risque des fonds gérés et de la Société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, doivent être définis pour l'ensemble des collaborateurs au sein de l'équipe de gestion.

- Pour évaluer la performance des fonctions de gestion de la dette privée des actifs réels, deux critères (l'un quantitatif, l'autre qualitatif) sont appliqués. Leur bonne réalisation signifie que les fonds et les stratégies gérés par l'équipe servent à la fois les intérêts de la Société de gestion et ceux des clients investisseurs.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant des fonds levés auprès des investisseurs et reflète l'implication de chaque gestionnaire dans le développement des actifs sous gestion, qui génèrent des revenus pour l'activité commerciale. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients ont été effectués selon la stricte application des critères d'investissement définis avec lesdits clients. Il vise également à s'assurer que le gestionnaire a procédé à une analyse exhaustive et anticipée des facteurs de risque attendus lors de l'investissement

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance (suite)

et sur l'ensemble de la période de détention. Si un facteur de risque survient, la pertinence des mesures correctives, qui doivent être mises en œuvre avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur, sera prise en compte. En d'autres termes, ce critère ne pénalise pas le gestionnaire pour l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit étant en effet inhérent à cette activité). Il vise à assurer aux clients qu'une analyse exhaustive des risques et de leurs facteurs d'atténuation a été effectuée par ab initio, suivie d'un processus de contrôle mené pendant la durée de la période de détention. Cela permet de mettre en œuvre une réponse réfléchie et efficace en cas d'événement de crédit afin de neutraliser ou de limiter l'impact pour les investisseurs.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs sont basés sur les entrées de fonds brutes, les entrées de fonds nettes, les revenus, la rentabilité des actifs sous gestion et leur évolution. Les critères qualitatifs comprennent la diversification et le développement de l'activité (nouveaux clients, nouvelles sociétés affiliées, nouvelles expertises, etc.) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance incorpore des critères qualitatifs pour toutes les catégories de personnel. Ces critères qualitatifs comprennent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes de NIMI en matière de gestion des risques et de conformité.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients, y compris le niveau d'expertise et de conseil fourni, l'amélioration de la fiabilité d'un processus, la participation à un projet transversal, la participation au développement d'une nouvelle expertise, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tout autre aspect défini par les objectifs stratégiques fixés par NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, tous les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, conformément aux objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus d'un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Le positionnement de la rémunération fixe est revu périodiquement pour assurer sa cohérence par rapport aux pratiques du marché géographiques et professionnelles.

Les salaires fixes sont revus une fois par an dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seules les promotions, les mobilités internes ou les situations individuelles exceptionnelles peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme de distribution internationale et de Dynamic Solutions, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, tels que les pratiques des sociétés concurrentes, les conditions générales de marché applicables au moment où les résultats ont été obtenus et tout facteur ayant pu influencer temporairement la performance de la branche d'activité.

La rémunération variable, lorsqu'elle est attribuée, est versée pour récompenser une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-2. Composantes de la rémunération (suite)

I-2.2. Rémunération variable (suite)

La rémunération variable collective de NIMI est constituée d'un programme d'intéressement et de participation associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) de la société.

Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Cette rémunération variable collective n'a aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entre pas dans le champ d'application des directives GFIA ou OPCVM V.

Dans le respect des enveloppes totales de rémunération variable, les rémunérations variables individuelles sont attribuées dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations de manière objective et discrétionnaire sur la base de l'évaluation des performances individuelles et de la manière dont les performances sont réalisées. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect des réglementations et des procédures internes au cours de l'année considérée (voir point I-1. ci-dessus).

Les collaborateurs identifiés sont soumis à des obligations spécifiques en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Un manquement à ces obligations peut entraîner la réduction partielle ou l'annulation totale de la rémunération variable individuelle attribuée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire ou d'annuler entièrement le montant alloué aux rémunérations variables individuelles, ainsi que les versements différés des rémunérations variables précédemment attribuées et en cours d'acquisition.

De même, si un risque majeur lié à la durabilité se matérialise, c'est-à-dire s'il se produit un événement ou une situation d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui aurait une incidence négative importante et durable sur la valeur des fonds/produits sous gestion, l'enveloppe allouée aux rémunérations variables individuelles peut être réduite, voire annulée, au même titre que les versements différés des rémunérations variables précédemment attribuées mais pas encore intégralement acquis.

Aucune garantie contractuelle n'existe en matière de rémunération variable, à l'exception occasionnelle de rémunérations variables accordées pour une première année de travail lié à un recrutement externe. Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail sont définis conformément aux dispositions légales (indemnités légales et contractuelles) et à la performance du bénéficiaire, de son domaine d'activité et de la performance de l'ensemble de la Société de gestion sur la période. Ils sont conçus pour éviter de récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à ses politiques de rémunération.

Au-delà d'un certain seuil variable, ce dispositif conduit à attribuer une partie de la rémunération variable sous la forme d'un versement en numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de Natixis IM mesurée par son résultat avant impôt (EBT), constatée chaque année sur une période minimale de trois ans. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales pendant une période d'au moins trois ans et permet d'associer les collaborateurs à la performance de Natixis IM. Le taux de rémunération variable différée est calculé en appliquant un tableau de rémunération différée.

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-2. Composantes de la rémunération (suite)

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés (suite)

Ce dispositif repose sur des conditions relatives à l'emploi et à l'absence de comportement incompatible avec les normes de la société susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Équilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique entièrement flexible puisse être exercée en ce qui concerne les composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. Toutes les situations individuelles pour lesquelles la rémunération variable représente plus de 100 % de la rémunération fixe et qui peuvent être expliquées par les pratiques du marché et/ou un niveau exceptionnel de responsabilité, de performance et de comportement sont documentées par le service des ressources humaines dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations.

II. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DIRECTIVES GFIA ET/OU OPCVM V

II-1. Collaborateurs identifiés

Conformément aux dispositions réglementaires, les collaborateurs identifiés de NIMI comprennent les catégories de collaborateurs, notamment les cadres dirigeants, les preneurs de risques et ceux exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout collaborateur qui, sur la base de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que les cadres dirigeants et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau global de rémunération.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable aux collaborateurs identifiés sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et FIA).

Les catégories de collaborateurs identifiées sont les suivantes :

- Membres de l'organe de direction
- Membres du personnel responsable de la gestion de portefeuille
- Responsables des fonctions de contrôle (risque, conformité et contrôle interne)
- Responsables d'activités de support ou administratives
- Autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, préalablement à la révision annuelle des rémunérations, le service des ressources humaines élabore et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de tous les collaborateurs identifiés est ensuite validé par la Direction générale de NIMI et transmis pour approbation au Conseil d'administration dans le cadre de sa fonction de supervision, avant d'être présenté au Comité de rémunération de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par le service des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont également informés de leur statut.

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

II. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DIRECTIVES GFIA ET/OU OPCVM V (suite)

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés

Conformément à la réglementation et afin d'assurer un alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, dès lors que la rémunération variable des collaborateurs identifiés dépasse un certain seuil, elle est en partie différée et en partie attribuée sous la forme d'un instrument financier sur une période d'au moins trois ans, acquis au prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable qui est différée sur trois ans augmente avec le montant de la rémunération variable attribuée et peut atteindre 60 % pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 000 € de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 000 € et 499 000 € : 50 % de différé au premier euro
- À partir de 500 000 € : 60 % de différé au premier euro.

Les seuils de déclenchement de la rémunération variable différée sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation ou de l'évolution des politiques internes.

Dans ce cas, les nouveaux seuils sont soumis à l'approbation du Comité de gestion de NIMI et du Comité de rémunération de Natixis.

Un minimum de 50 % de la rémunération variable est également attribué en instruments financiers ayant la forme de paiements en espèces indexés :

- pour les équipes directement impliquées dans la gestion de portefeuille, à l'exception de celles qui gèrent la dette privée d'actifs réels, sur la base de la performance d'une sélection de produits gérés par NIMI.
- pour les équipes qui ne sont pas directement impliquées dans la gestion de portefeuille et les équipes gérant la dette privée d'actifs réels, sur la base de l'évolution de la performance financière consolidée de Natixis IM mesurée par son résultat avant impôt (EBT), constatée chaque année sur une période minimale de trois ans.

L'acquisition de la partie différée de la rémunération variable est soumise au respect de certaines conditions relatives au maintien de l'emploi et à la performance financière consolidée de Natixis IM, ainsi qu'à l'absence de comportement incompatible avec les normes de la société susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de la partie acquise. Elle peut également faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques ex post.

Les collaborateurs recevant une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies personnelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Plans d'intéressement à long terme (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont élaborés et officiellement documentés par le service des ressources humaines de NIMI conformément à la politique applicable au sein de la plateforme de distribution mondiale.

Le service des contrôles permanents et le service des risques de NIMI jouent un rôle actif dans le développement, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Ils sont ainsi impliqués dans la détermination de la stratégie globale applicable à la Société de gestion afin de promouvoir le développement d'une gestion efficace des risques. À ce titre, ils participent à la détermination du périmètre des collaborateurs identifiés. Ils sont également chargés d'évaluer l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est approuvée par le Conseil d'administration de NIMI dans le cadre de sa fonction de supervision.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et les données chiffrées de la politique de rémunération, y compris les collaborateurs identifiés et les niveaux de rémunération les plus élevés, sont approuvés successivement et en détail par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération qui regroupe l'ensemble des fonctions de distribution, de support et de contrôle du groupe Natixis IM et intègre en particulier NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et de Natixis IM. Il soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de Natixis, qui les transfère à son tour au Comité de rémunération de Natixis.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe Natixis, est sous la responsabilité du Comité de rémunération de Natixis.

Le Comité de rémunération de Natixis a été établi et agit conformément à la réglementation (1) :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, à l'instar de son Président, n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, est externe au Groupe Natixis et est donc totalement indépendante ;
- Que dans l'exercice de ses missions, qui, plus spécifiquement concernant les sociétés de gestion, comprennent les rôles suivants ;
- Recommandation et assistance au Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la Société de gestion ;
- Assistance au Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la Société de gestion ;
- Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations applicables, ainsi que les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant le détail des collaborateurs identifiés et des niveaux de rémunération les plus élevés, sont soumis au Comité de rémunération de Natixis pour une revue finale, avant d'être approuvés par son Conseil d'administration dans son rôle de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est fixée par la Direction générale de Natixis IM et Natixis, puis présentée au Comité de rémunération de Natixis.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Natixis Investment Managers International (NIMI)

Politique de rémunération (suite)

III. GOUVERNANCE (suite)

Les enveloppes de rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont examinées, dans le cadre des revues indépendantes menées par les services risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de Natixis IM. Elles sont ensuite soumises au Comité de rémunération de Natixis.

En résumé, l'ensemble des rôles dévolus aux comités de rémunération et prévus par les textes réglementaires sont, en pratique, remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité de rémunération de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait conformément à la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par le service de l'audit interne de Natixis IM. Lorsque NIMI délègue la gestion financière de l'un des portefeuilles qu'elle gère à une autre société de gestion, elle s'assure que cette société délégataire respecte les réglementations en vigueur.

Rémunération versée au cours du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la Société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, sont les suivants :

Rémunérations fixes 2023* :	26 700 811 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 :	9 475 558 €
Effectifs concernés :	337 collaborateurs

* Rémunération fixe théorique pour les équivalents temps plein (ETP) en décembre 2023.

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la Société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de gestion et/ou des portefeuilles, est le suivant :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 :	5 818 749 €, dont :
- Cadres supérieurs :	2 777 750 €
- Membres du personnel :	3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération d'OSTRUM Asset Management est composée de principes généraux applicables à tous les collaborateurs (voir point « 2. Principes généraux »), des principes spécifiques applicables aux collaborateurs identifiés par les directives GFIA et OPCVM V (voir « Ventilation du système applicable aux collaborateurs identifiés par les directives GFIA et/ou OPCVM V ») et un système de gouvernance applicable à tous les collaborateurs (voir « Gouvernance »).

Elle est conforme à la politique de rémunération définie par Natixis et est établie conformément aux dispositions relatives à la rémunération stipulées dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et les positions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui en résultent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2013-676 du 27 juillet 2013 (la « Directive GFIA »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (la « Directive OPCVM V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code monétaire et financier français par l'ordonnance n° 2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement délégué (UE) 2017/565 du 25 avril 2016 (la « Directive MiFID II »).

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un aspect stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. En tant qu'outil permettant de renforcer la motivation et l'engagement des collaborateurs, elle vise à être compétitive et attractive au regard des pratiques du secteur, tout en respectant pleinement les indicateurs financiers clés et les réglementations.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace des risques, et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les réglementations ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de gestion et des produits qu'elle gère, ainsi qu'à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération couvre l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective (mesurée au niveau de la Société de gestion et des produits gérés) et de la performance individuelle. Elle tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur une base annuelle ou pluriannuelle.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente des performances annuelles et pluriannuelles sur la base d'objectifs prédéfinis est la condition préalable à la mise en œuvre de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Cela permet d'assurer un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la Société de gestion. Dans ce contexte, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la Société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, ainsi que la performance financière ajustée du risque entrant dans son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance est évaluée chaque année par le biais d'indicateurs quantitatifs tels que l'évolution des résultats financiers et des activités supervisées d'Ostrum Asset Management, ainsi que d'éléments qualitatifs comme la qualité de la gestion et/ou la responsabilité/contribution aux projets transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à soutenir les enjeux stratégiques de la Société de gestion. La performance individuelle est évaluée annuellement en fonction de la qualité des activités récurrentes et/ou du degré de participation à des projets transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose uniquement sur l'appréciation de critères qualitatifs tels que la participation à des projets transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin d'éviter de compromettre leur indépendance ou de créer des conflits d'intérêts avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés par des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois entraîner une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie conformément à l'horizon de performance ajustée au risque des fonds gérés et de la Société de gestion.

L'évaluation de la performance incorpore des critères qualitatifs pour toutes les catégories de personnel. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect des réglementations et des procédures internes de gestion des risques et le respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients, y compris le niveau d'expertise et de conseil fourni, la participation à l'amélioration de la fiabilité d'un processus, la participation à un projet transversal, le développement d'une nouvelle expertise, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tout autre aspect défini par les objectifs stratégiques fixés par Ostrum Asset Management.

La méthode de détermination de la rémunération variable des gestionnaires est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients, et elle comprend une évaluation de la satisfaction des clients réalisée grâce à leurs réponses à un questionnaire. Les responsables commerciaux complètent cette évaluation par une analyse des informations fournies par les clients et s'assurent que les gestionnaires d'actifs font preuve du niveau de vigilance approprié en ce qui concerne les demandes des clients, en particulier en veillant à ce qu'elles restent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques liés à la durabilité, c'est-à-dire les questions sociales, environnementales et de gouvernance, doivent être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gestionnaires et les analystes travaillant au sein des équipes de direction.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-1. Définition de la performance (suite)

Pour chaque catégorie de personnel, tous les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année et sont établis conformément aux objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe récompense les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus d'un employé dans l'exercice de ses fonctions.

Le positionnement de la rémunération fixe est revu périodiquement pour assurer sa cohérence par rapport aux pratiques du marché géographiques et professionnelles.

Les salaires fixes sont revus une fois par an dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seules les promotions, les mobilités internes ou les situations individuelles exceptionnelles peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunération variable sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management, mais également sur la base d'éléments qualitatifs, tels que les pratiques des concurrents, les conditions générales du marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et tout facteur qui peut avoir temporairement influencé la performance de l'activité. La rémunération variable, qui peut être octroyée si les conditions sont réunies, récompense la performance annuelle, qu'elle soit collective et/ou individuelle.

La rémunération variable collective d'Ostrum Asset Management est constituée de programmes d'intéressement et de participation, associés à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCOL) de la société. Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Cette rémunération variable collective n'a aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et/ou les produits gérés et n'entre pas dans le champ d'application des directives GFIA ou OPCVM V.

Dans le respect des enveloppes totales de rémunération variable, les rémunérations variables individuelles sont attribuées dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations de manière objective et discrétionnaire sur la base de l'évaluation des performances individuelles et de la manière dont les performances sont réalisées. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect des réglementations et des procédures internes au cours de l'exercice considéré (voir point « 2.1 Définition de la performance » ci-dessus).

Les collaborateurs identifiés sont soumis à des obligations spécifiques en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Un manquement à ces obligations peut entraîner la réduction partielle ou l'annulation totale de la rémunération variable individuelle attribuée.

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (suite)

I-2. Composantes de la rémunération (suite)

I-2.2. Rémunération variable (suite)

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire ou d'annuler entièrement l'enveloppe allouée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, si nécessaire, les versements différés des rémunérations variables précédemment attribuées mais pas intégralement acquises.

De même, si un risque majeur lié à la durabilité se matérialise, c'est-à-dire s'il se produit un événement ou une situation d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui aurait une incidence négative importante et durable sur la valeur des fonds/produits sous gestion, l'enveloppe allouée aux rémunérations variables individuelles peut être réduite, voire annulée, au même titre que les versements différés des rémunérations variables précédemment attribuées mais pas encore intégralement acquis.

Aucune garantie contractuelle n'existe en matière de rémunération variable, à l'exception occasionnelle de rémunérations variables accordées pour une première année de travail lié à un recrutement externe. Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail sont définis conformément aux dispositions légales (indemnités légales et contractuelles) et à la performance du bénéficiaire, de son domaine d'activité et de la performance de l'ensemble de la Société de gestion sur la période. Ils sont conçus pour éviter de récompenser l'échec. La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite s'assurer que ses investisseurs bénéficient de la stabilité de ses collaborateurs les plus talentueux et de ceux identifiés comme clés au regard de leur engagement ou contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à ses politiques de rémunération. Au-delà d'un certain seuil variable, ce système conduit à l'allocation d'une partie de la rémunération variable sous la forme d'un versement en numéraire indexé sur la performance d'une sélection de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales pendant une période d'au moins trois ans et permet d'associer les collaborateurs à la performance d'Ostrum Asset Management.

Ce système est soumis à des conditions d'emploi et d'absence de comportement incompatible avec les normes de la société pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Équilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération totale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour qu'une politique entièrement flexible puisse être exercée en ce qui concerne les composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. Toutes les situations individuelles pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peut être expliquée par les pratiques du marché et/ou un niveau exceptionnel de responsabilité, de performance et de comportement sont documentées par le service des ressources humaines dans le cadre de la révision annuelle des rémunérations.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

II. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DIRECTIVES GFIA ET/OU OPCVM V

II-1. Collaborateurs identifiés

Conformément aux dispositions réglementaires, les collaborateurs identifiés d'Ostrum Asset Management comprennent certaines catégories de collaborateurs, notamment les cadres dirigeants, les preneurs de risques et les collaborateurs exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout collaborateur qui, sur la base de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que les cadres dirigeants et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces collaborateurs sont identifiés en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau total de rémunération.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et FIA).

Les catégories de collaborateurs identifiées sont les suivantes :

- Membres de l'organe de direction,
- Collaborateurs responsables de la gestion de portefeuille,
- Responsables des fonctions de contrôle (risque, conformité et contrôle interne),
- Responsables des fonctions de support ou administratives,
- Autres preneurs de risques,
- Collaborateurs qui, au vu de leur rémunération totale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, préalablement à la révision annuelle des rémunérations, le service des ressources humaines élabore et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre des collaborateurs identifiés d'Ostrum Asset Management, en lien avec le département des contrôles permanents. Le périmètre de tous les collaborateurs identifiés est ensuite validé par la Direction générale d'Ostrum Asset Management et transmis pour approbation au Conseil d'administration dans le cadre de sa fonction de supervision, avant d'être présenté au Comité de rémunération de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par le service des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont également informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés

Conformément à la réglementation et afin d'assurer un alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, dès lors que la rémunération variable des collaborateurs identifiés dépasse un certain seuil, elle est en partie différée et en partie attribuée sous la forme d'un instrument financier sur une période d'au moins trois ans, acquis au prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable qui est différée sur trois ans augmente avec le montant de la rémunération variable attribuée et peut atteindre 60 % pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 000 € de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 000 et 499 000 € de rémunération variable : 50 % de différé au premier euro
- À partir de 500 000 € de rémunération variable : 60 % de différé au premier euro.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

II. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF APPLICABLE AUX COLLABORATEURS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DES DIRECTIVES GFIA ET/OU OPCVM V (suite)

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés (suite)

Les seuils de déclenchement de la rémunération variable différée sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation ou de l'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité de rémunération de Natixis.

Un minimum de 50 % de la rémunération variable est également octroyé en instruments financiers, sous forme de versements en numéraire indexés sur la performance d'un ensemble de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la partie différée de la rémunération variable est soumise au maintien de l'emploi, à la performance financière de la société de gestion et à l'absence de comportement incompatible avec les normes de la société susceptible d'avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et/ou des produits gérés. Cette acquisition est également soumise à des obligations en termes de respect des règles relatives aux risques et à la conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de la partie acquise. Elle peut également faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques ex post. Les collaborateurs recevant une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies personnelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Plan d'intéressement à long terme (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par le service des ressources humaines d'Ostrum Asset Management.

Le service des contrôles permanents et le service des risques d'Ostrum Asset Management jouent un rôle actif dans le développement, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Ils sont ainsi impliqués dans la détermination de la stratégie globale applicable à la Société de gestion afin de promouvoir le développement d'une gestion efficace des risques. À cet égard, ils sont impliqués dans la détermination du périmètre de la population identifiée pour le service des contrôles permanents et dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds pour le Plan d'intéressement à long terme pour le service des risques. Le service des risques est également chargé d'évaluer l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est approuvée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management dans le cadre de sa fonction de supervision. Les principes généraux et spécifiques, les méthodes d'application et les données quantifiées de la politique de rémunération, y compris le personnel identifié et les niveaux de rémunération les plus élevés, sont approuvés en détail par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

III. GOUVERNANCE (suite)

Le Comité de rémunération d'Ostrum Asset Management a été établi et agit conformément à la réglementation :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, et notamment son Président, n'exerce pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management et est donc totalement indépendante
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance au Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la Société de gestion ;
 - Assistance au Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la Société de gestion ;
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations applicables, ainsi que les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant les collaborateurs identifiés et les niveaux de rémunération les plus élevés, sont soumis au Comité de rémunération d'Ostrum Asset Management pour une revue finale, avant d'être approuvés par son Conseil d'administration dans son rôle de surveillance.

La Direction générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de Natixis, qui les transmet à son tour au Comité de rémunération de Natixis, avant qu'ils ne soient approuvés par son Conseil d'administration dans le cadre de son rôle de supervision.

Le Comité de rémunération de Natixis est établi et agit conformément à la réglementation, à la fois dans sa composition (l'indépendance et l'expertise de ses membres) et dans l'exercice de ses fonctions. La majorité de ses membres, y compris son Président, n'occupe pas de postes exécutifs au sein d'Ostrum Asset Management, est externe au Groupe Natixis et est donc totalement indépendante.

La rémunération du Directeur général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité de rémunération d'Ostrum Asset Management et, enfin, au Comité de rémunération de Natixis.

Les enveloppes de rémunération des directeurs des risques et de la conformité d'Ostrum Asset Management sont examinées, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les directeurs des risques et de la conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité de rémunération d'Ostrum Asset Management, puis au Comité de rémunération de Natixis. En résumé, l'ensemble des rôles dévolus aux comités de rémunération et prévus par les textes réglementaires sont, en pratique, remplis par le Comité de rémunération établi au niveau d'Ostrum Asset Management et/ou par le Comité de rémunération de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publications d'informations externes.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait conformément à la politique de rémunération de Natixis.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant Ostrum Asset Management
--

Politique de rémunération (suite)

III. GOUVERNANCE (suite)

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'un examen annuel centralisé et indépendant réalisé par le service d'audit interne de Natixis Investment Managers.

Lorsqu'Ostrum Asset Management délègue la gestion financière de l'un des portefeuilles qu'elle gère à une autre société de gestion, elle s'assure que cette société délégataire respecte les réglementations en vigueur.

Rémunération versée au cours du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la Société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, sont les suivants :

Rémunérations fixes 2023* :	33 136 152 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 :	14 108 065 €
Effectifs concernés :	412 collaborateurs

* Rémunération fixe théorique pour les équivalents temps plein (ETP) en décembre 2023.

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la Société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de gestion et/ou des portefeuilles, est le suivant :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 :	19 510 380 €, dont :
- Cadres supérieurs :	4 731 500 €
- Membres du personnel :	14 778 880 €
Effectifs concernés :	97

Informations sur la rémunération concernant DNCA

Politique de rémunération

I. PRÉAMBULE

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) tient compte des « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » élaborées par les principales associations professionnelles représentant la gestion d'actifs, des dispositions découlant des directives OPCVM V, GFIA et MiFID 2, des lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la Directive sur les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA 2016/411 et ESMA 2016/575) du 31 mars 2016 et du 14 octobre 2016 respectivement, ainsi que du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les exigences relatives à l'intégration de critères ESG découlant de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) et de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ont également été prises en compte. La Politique définie et formalisée par le Comité exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'organisme de surveillance de DNCA Finance. Elle est examinée chaque année et est soumise pour avis de conformité au Responsable de la conformité et du contrôle interne de DNCA Finance.

Son objectif est de promouvoir une gestion des risques saine et efficace et de ne pas inciter les membres du Comité de surveillance, du Comité exécutif ou tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à prendre des risques excessifs.

Elle vise également à éviter les situations de conflit d'intérêts et à prévenir une prise de risques inconsidérée ou incompatible avec les intérêts des clients.

Cette politique s'applique à tout le personnel du Groupe DNCA et détaille les dispositions spécifiques applicables au personnel identifié.

La politique de rémunération est basée sur l'évaluation des compétences et sur des critères de performance quantitatifs et qualitatifs annuels et pluriannuels. Ses principes fondamentaux comprennent l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

II. PÉRIMÈTRE DU PERSONNEL IDENTIFIÉ

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité exécutif
- Membres du personnel responsable de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risque, conformité et contrôle interne)
- Responsables d'activités de support ou administratives
- Autres preneurs de risques
- Les collaborateurs dont la rémunération totale est dans la même tranche que celle du Directoire et des preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée chaque année.

Informations sur la rémunération concernant DNCA

Politique de rémunération (suite)

III. TYPES DE RÉMUNÉRATION

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se compose comme suit :

- rémunération fixe ;
- rémunération variable individuelle telle que spécifiée ci-dessous ;
- rémunération variable collective (c'est-à-dire, l'intéressement).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les directives GFIA et OPCVM dans la mesure où elle fait partie d'une politique générale non discrétionnaire et n'encourage pas de prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération totale. La composante fixe peut représenter une proportion suffisamment élevée de la rémunération totale afin qu'une politique flexible puisse être exercée en ce qui concerne les composantes variables de la rémunération, y compris la possibilité de ne payer aucune composante variable.

IV. DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

La rémunération variable individuelle dépend du poste et du niveau de responsabilité. Elle est attribuée de manière discrétionnaire en fonction de la performance individuelle.

Elle se compose des éléments suivants :

- Une part en numéraire
- Une part en numéraire indexée sur un ensemble représentatif de FIA et d'OPCVM défini par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne paie pas de rémunération variable en utilisant des instruments ou des méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée sur la base de la contribution à la performance individuelle évaluée par le Comité exécutif de DNCA Finance conformément aux principes énoncés ci-dessous.

- Les enveloppes de rémunération variable sont définies sur la base des résultats annuels du Groupe DNCA, mais également selon des facteurs qualitatifs, tels que les pratiques des sociétés concurrentes, les conditions générales du marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui peuvent avoir temporairement influencé la performance de l'activité.
- Les données de la politique de rémunération, y compris la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvées successivement et dans le détail par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui rend compte en dernier lieu au Comité de rémunération de NATIXIS.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant DNCA

Politique de rémunération (suite)

IV. DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (suite)

Critères de détermination de la rémunération variable discrétionnaire pour le personnel identifié

Les performances sont évaluées sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs spécifiques aux principales branches d'activité du personnel identifié (direction, département de négoce, commerciaux et conseillers en investissement, services de conformité et de contrôle, etc.).

Selon les postes, elle peut intégrer une composante temporelle et prend en compte le respect des limites de risque et les intérêts des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, à savoir les questions sociales, environnementales et de gouvernance, ont été définis pour :

- la Direction générale de DNCA
- le Service de gestion
- l'équipe ISR (gestionnaires et analystes)
- les responsables des équipes de gestion.

Des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis pour chaque poste, par exemple :

- Critères qualitatifs : suivi et mise en œuvre de la Politique de l'investisseur responsable. Suivi et mise en œuvre des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Suivi du respect de la politique d'exclusion (cession). Suivi de l'application des règles de vote et d'engagement par les gestionnaires, etc.
- Critères quantitatifs : application de la politique de vote : un vote doit être effectué pour 100 % des entreprises détenues lors de l'AGA. Conformité avec la notation ABA minimale en fonction de la stratégie. Pour les fonds libellés ISR uniquement : obligation d'avoir deux KPI > indice de référence. Pour les fonds relevant de l'article 9 : au moins 80 % d'investissements durables, etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables de la conformité et du contrôle interne et des gestionnaires du contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats spécifiques à ces fonctions, qui sont indépendants de ceux des branches d'activité dont ils valident et contrôlent les opérations.

V. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION VARIABLE POUR LE PERSONNEL IDENTIFIÉ

- La proportion de la rémunération variable qui est différée sur 3 ans augmente avec le montant de la rémunération variable allouée et peut atteindre 60 % pour les enveloppes de rémunération les plus élevées au sein du Groupe DNCA. Le paiement différé est actuellement appliqué comme suit :
 - Jusqu'à 199 000 € de rémunération variable : pas de différé
 - Entre 200 000 € et 499 000 € de rémunération variable : 50 % de différé à compter du premier euro
 - À partir de 500 000 € de rémunération variable : 60 % de différé à compter du premier euro

Les seuils de déclenchement de la rémunération variable différée sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation ou de l'évolution des politiques internes.

En outre, un minimum de 50 % de la rémunération variable est versé en instruments financiers, sous forme de liquidités indexées sur la performance d'un ensemble de produits gérés par DNCA Finance.

Natixis AM Funds

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant DNCA

Politique de rémunération (suite)

V. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION VARIABLE POUR LE PERSONNEL IDENTIFIÉ (suite)

- Le panier de fonds est déterminé de manière à chercher à aligner les intérêts des collaborateurs de manière aussi satisfaisante que possible sur ceux des investisseurs, sans toutefois avoir une concentration de fonds cibles. Il est composé d'OPC représentant les principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce panier de fonds peut être adapté en fonction de l'évolution de la gamme de produits et de l'expertise de gestion de DNCA Finance. La composition et la pondération du panier de fonds sont examinées chaque année pour s'assurer qu'elles soient représentatives.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à la performance financière de la société de gestion et à l'absence de comportement non-conforme susceptible d'avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de risque et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une réduction partielle ou totale de l'acquisition. Enfin, elle peut devoir être restituée en tout ou partie afin de s'assurer, a posteriori, que les risques ont été ajustés.

Si une réduction individuelle partielle ou totale de la rémunération variable est envisagée, la situation sera soumise à un comité ad hoc composé des membres du Comité exécutif de DNCA Finance, des responsables des ressources humaines, du service financier et du service conformité et contrôle interne, ainsi que de tout autre responsable de secteur dont la participation est jugée pertinente. Ce comité ad hoc sera chargé de prendre la décision sur la réduction partielle ou totale proposée.

Il se réserve le droit de demander l'avis de NATIXIS IM (services RH et/ou conformité).

Par conséquent, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve le droit d'annuler et/ou de réduire les paiements de rémunération variable en cas de performance financière négative de DNCA Finance au cours d'une période d'acquisition de rémunération variable et, en particulier, si le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA) de DNCA Finance, établi à la fin de ladite période d'acquisition, est négatif ou nul.

Cette décision relève de la responsabilité du Comité exécutif de DNCA Finance et doit être validée par le Conseil de surveillance, en consultation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales applicables, le Groupe DNCA se réserve également le droit d'annuler et/ou de réduire les paiements de rémunération variable en cas de matérialisation d'un risque majeur en matière de durabilité (c'est-à-dire la survenance d'un événement ou d'une situation d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits sous gestion) lié aux objectifs fixés pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire prévue par les lois et réglementations locales applicables, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie le licenciement pour faute professionnelle ou le renvoi pour motif valable, en particulier en raison de sa responsabilité pour des actions ayant entraîné des pertes majeures pour la société ou en cas de non-respect des obligations d'honorabilité et de compétence (ou, pour un collaborateur qui n'est plus un collaborateur ou un dirigeant du Groupe DNCA, d'une société Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié le licenciement pour faute professionnelle ou le renvoi pour motif valable dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors que ce collaborateur était encore employé ou dirigeant du Groupe DNCA, d'une société Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à

Annexe I (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

Informations sur la rémunération concernant DNCA

Politique de rémunération (suite)

V. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION VARIABLE POUR LE PERSONNEL IDENTIFIÉ (suite)

l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable du collaborateur durant une période de 5 ans à compter de la date de paiement.

En outre, en cas de départ suite à un licenciement pour faute professionnelle ou à un renvoi pour motif valable, la rémunération variable qui n'a pas encore été acquise peut ne pas être payée en totalité ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion, du calendrier initial de paiement et des modalités d'indexation du panier de fonds reste inchangé.

VI. INTERDICTION DES STRATÉGIES DE COUVERTURE ET DE GARANTIE DE RÉMUNÉRATION VARIABLE

Les collaborateurs s'engagent à ne pas utiliser de stratégies personnelles de couverture ou d'assurance liées à leur rémunération ou leur responsabilité afin de compenser l'impact de l'alignement des risques intégré aux contrats de rémunération.

Les garanties quant au salaire variable sont interdites, sauf en cas de recrutement. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Natixis AM Funds

Annexe II

Informations supplémentaires (non auditées)

EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE

L'« Approche par les engagements » :

L'exposition globale au risque des Fonds suivants est gérée selon la méthode de l'Approche par les engagements, telle que décrite dans le Prospectus de la SICAV :

- Ostrum SRI Credit Short Duration
- Ostrum Euro Inflation
- Ostrum SRI Euro Aggregate
- Natixis Conservative Risk Parity
- Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund
- Seeyond SRI Europe Minvol
- Seeyond SRI Global Minvol

L'« Approche de la VaR absolue » :

Les Fonds suivants utilisent l'Approche de la valeur à risque (VaR) absolue afin de surveiller et de mesurer l'exposition globale.

Libellés	Méthodologie	Limite de VaR contractuelle	Min	Max	Moyenne	Effet de levier moyen (somme des notionnels)
Ostrum SRI Total Return Sovereign	VaR absolue	5,50 %	0,37 %	3,54 %	1,60 %	1,00
Ostrum Total Return Credit	VaR absolue	5,00 %	0,84 %	2,33 %	1,52 %	1,00
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	VaR absolue	20,00 %	3,22 %	10,34 %	6,83 %	4,72

Natixis AM Funds

Annexe II (suite)

Informations supplémentaires (non auditées) (suite)

EXPOSITION GLOBALE AU RISQUE (suite)

L'« Approche de la VaR relative » :

Le Fonds Ostrum Global Emerging Bonds utilise l'Approche de la valeur à risque (VaR) relative pour surveiller et mesurer l'exposition globale. Le calcul de la VaR relative du Fonds est basé sur un portefeuille de référence constitué par l'indice de référence.

Libellés	Méthodologie	Limite de VaR contractuelle	Min	Max	Moyenne	Effet de levier moyen (somme des notionnels)
Ostrum Global Emerging Bonds	VaR relative	2x la VaR de l'Indice de référence	0,88	1,13	1,01	0,16

Les données de la VaR ont été calculées sur la base des données suivantes :

- Modèle utilisé : MC
- Niveau de confiance : 99 %
- Période de détention : 1 mois (20 jours ouvrés)
- Ancienneté de l'historique des données : 1 an

L'effet de levier du Fonds est basé sur la somme des notionnels des instruments dérivés utilisés.

Annexe III

Informations supplémentaires (non auditées)

PUBLICATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Le Règlement sur les opérations de financement sur titres (« SFTR ») introduit des déclarations relatives aux opérations de financement de titres (« OFT ») et aux swaps de rendement total (ou Total Return Swaps).

Une Opération de financement sur titres (OFT) est définie comme suit par l'article 3 (11) de ce Règlement :

- contrat de mise/prise en pension
- opération de prêt ou d'emprunt de titres ou de matières premières
- transaction d'achat-revente ou transaction de vente-rachat
- opération de prêt avec appel de marge.

Au 30 juin 2024, les Fonds ne détenaient aucun instrument entrant dans le champ d'application du Règlement sur les OFT.

Annexe IV

Informations supplémentaires (non auditées)

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Les informations visées à l'Article 11(2) du Règlement (UE) 2019/2088 pour les compartiments classés comme relevant des Articles 8 et 9 sur l'investissement durable sont disponibles dans la section Informations supplémentaires non auditées SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum SRI Total Return Sovereign
Identifiant d'entité juridique : 5493 00THFQDO6K1JWA 65
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 91,1 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds promouvait les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement (l'« **Univers d'investissement** »).

L'intensité des émissions de GES du Fonds s'est révélée inférieure à celle de son Univers d'investissement.

En outre, conformément aux lignes directrices du label ISR français, le Fonds a maintenu une notation ESG moyenne supérieure à celle de son Univers d'investissement après filtrage (tel que défini ci-dessous) et l'indicateur des dépenses gouvernementales en matière de santé et d'éducation du Compartiment a été supérieur à celui de l'Univers d'investissement (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par les lignes directrices du label ISR français).

Le Fonds a également respecté les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation, y compris l'exclusion des pires contrevenants aux normes fondamentales de responsabilité.

L'univers d'investissement après filtrage (l'« **Univers d'investissement après filtrage** ») est défini comme l'Univers d'investissement (composé d'obligations et d'instruments du marché monétaire libellés en euro, émis par des États membres de l'OCDE et de l'EEE) duquel sont exclus :

- 20 % des émetteurs présentant les notations ESG les plus faibles au sein de chaque catégorie d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés selon les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation et les émetteurs les moins bien notés) ; et
- la dette souveraine.

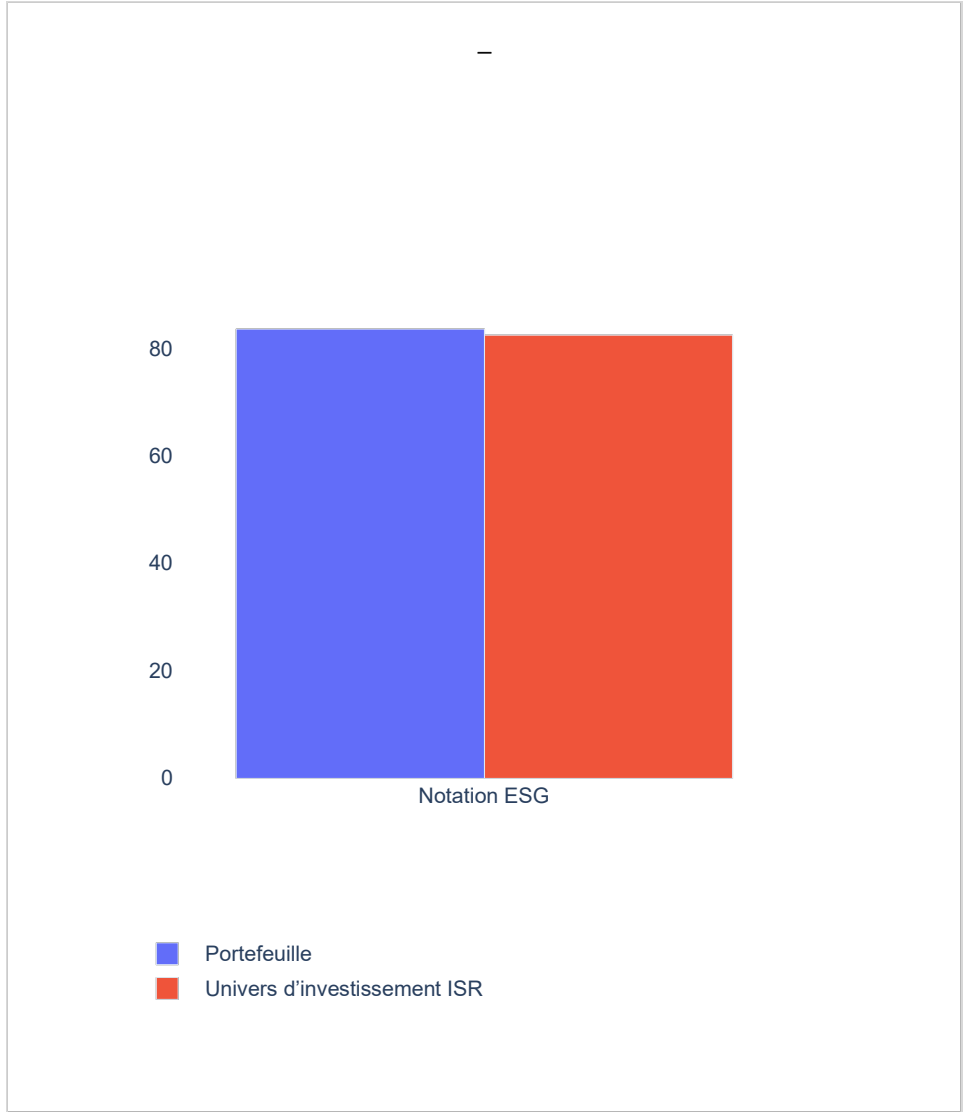
Aucun Indice de Référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

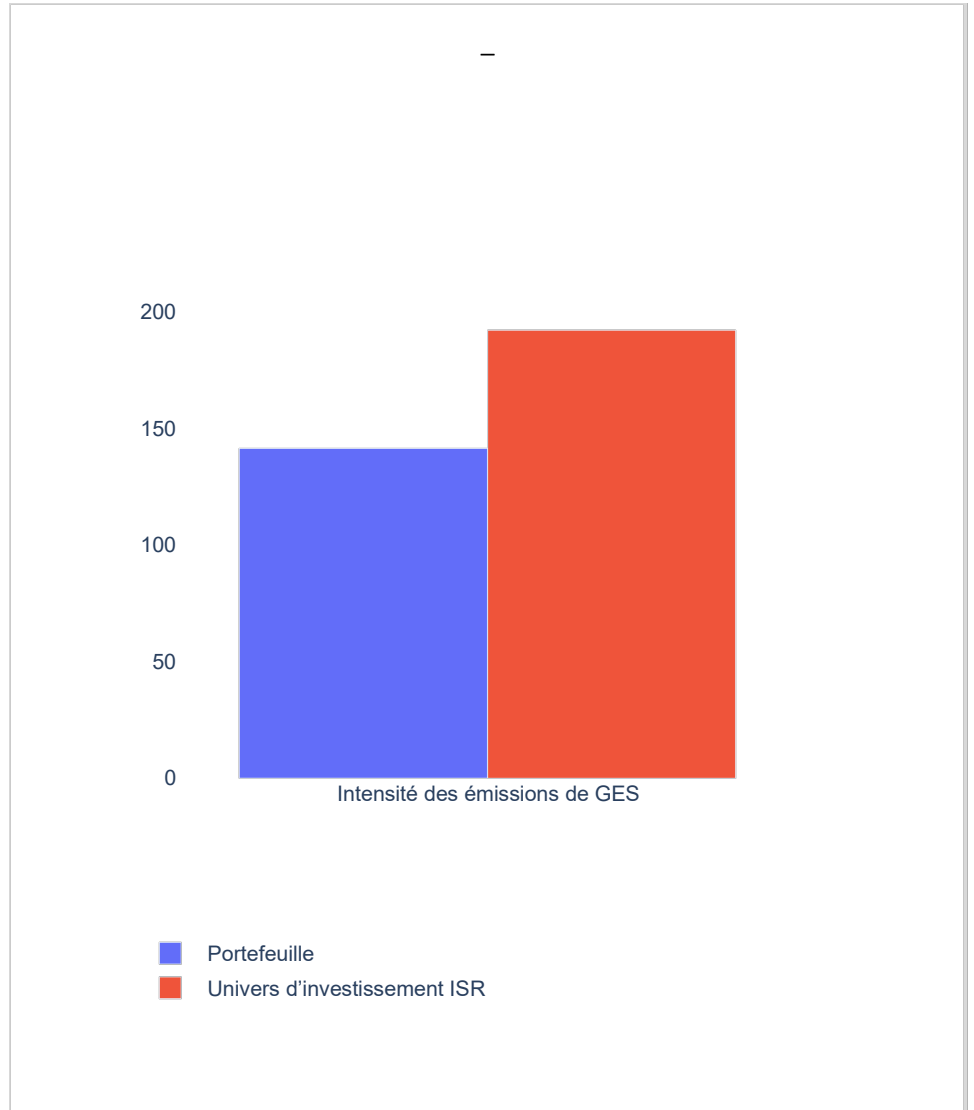
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

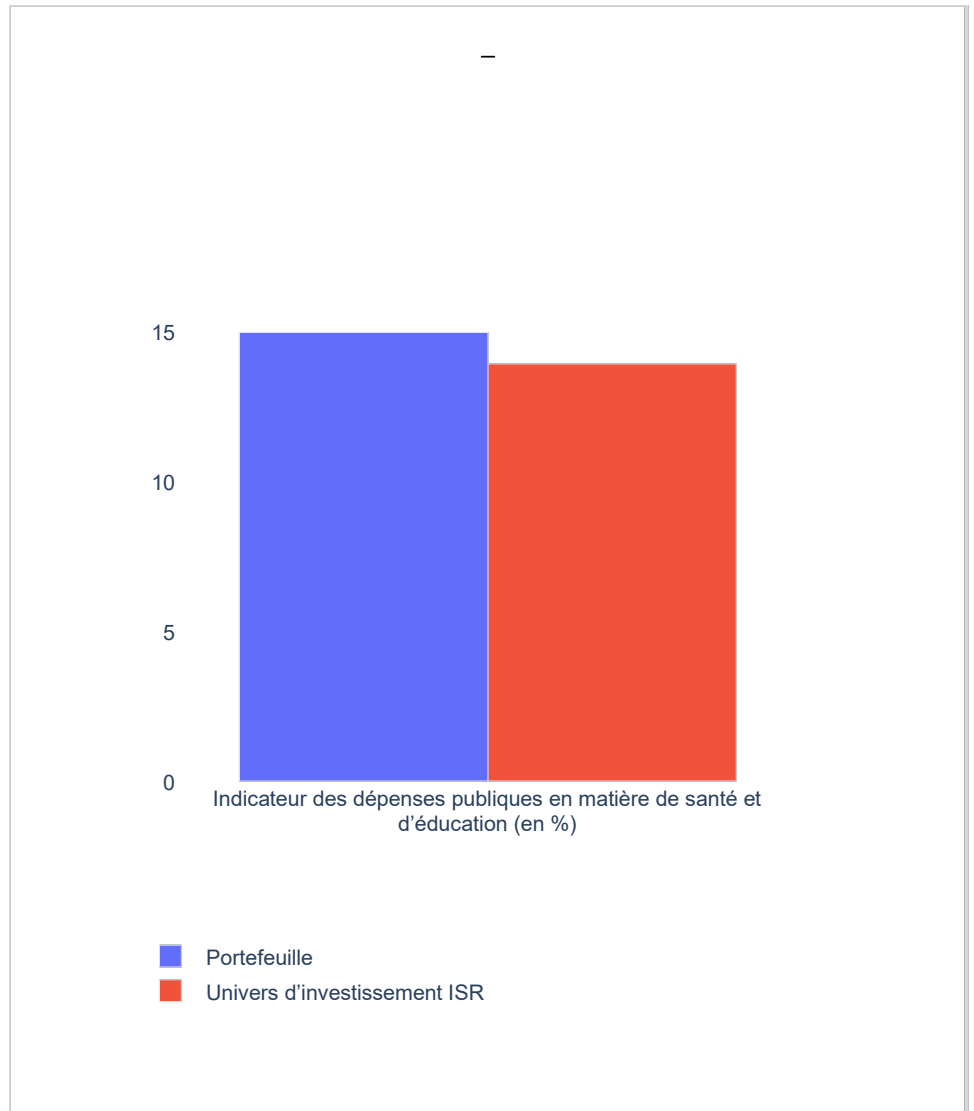
Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- La notation ESG moyenne du fonds : 83,54 (selon l'indice ODD allant de 0 à 100)
- La notation ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR : 82,35 (selon l'indice ODD allant de 0 à 100)
- L'intensité des émissions de GES du Fonds : 141,57
- L'intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement ISR : 192,4
- L'indicateur des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation du fonds : 14,94 %
- L'indicateur des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation de l'univers d'investissement : 13,89 %
- Le nombre de participations du Fonds qui enfreignent la politique d'exclusion : 0







● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont contribué à un objectif environnemental ou social en fonction du projet financé. Au sein du Compartiment, les investissements durables correspondent aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux obligations liées au développement durable.

Les objectifs des investissements durables sont les suivants :

- **Obligations vertes** : elles financent des projets visant une transition énergétique et écologique
 - Énergies renouvelables
 - Efficacité énergétique
 - Prévention et contrôle de la pollution,

- Gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres...
- **Obligations sociales** : elles financent des projets visant à résoudre ou à atténuer les impacts sociaux
 - Infrastructures de base abordables (eau potable, assainissement...)
 - Accès aux services essentiels (santé, logement, éducation, formation)
 - Création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique...
- **Obligations liées au développement durable** : elles financent les besoins généraux des entreprises qui visent une politique ambitieuse de Responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit d'obligations basées sur des indicateurs clés de performance prédéfinis et des objectifs durables.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

En ce qui concerne le Fonds, le Gestionnaire Financier par Délégation a pris en compte de manière quantitative les principales incidences négatives (les « PAI ») qui ont trait aux émetteurs souverains, aux émetteurs souverains d'obligations vertes, aux émetteurs quasi-souverains (agences bénéficiant d'une garantie, agences supranationales, autorités locales, etc.) et aux émetteurs semi-publics (agences ne bénéficiant pas de garantie, ou sponsorisées, et les entreprises publiques). Le Compartiment n'investit pas dans des émetteurs privés.

En prenant en compte les indicateurs PAI, le Gestionnaire Financier par Délégation peut vérifier que les investissements durables ne nuisent pas aux autres objectifs. En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion (en particulier l'exclusion des pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

-- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les PAI au niveau du Fonds ont été prises en compte à plusieurs niveaux conformément à ce qui est précisé dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumé ci-dessous :

1. Origine des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) :
Chaque PAI (obligatoire et facultative) est calculée à l'aide de données fournies par le fournisseur de données, MSCI ESG Research, au niveau de l'émetteur et au niveau du portefeuille.
2. Indicateurs ESG relatifs aux droits de l'homme et notation ESG fournis par des fournisseurs externes Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.
Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement.
3. Politiques sectorielles et d'exclusion
Les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation permettent de retirer de l'Univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés à certaines PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES).*

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par l'intermédiaire de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, le Gestionnaire Financier par Délégation cherche à inciter les entreprises à limiter l'impact négatif de leurs décisions d'investissement au regard des questions environnementales, sociales, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption*.

* Le Compartiment n'investit pas dans des émetteurs privés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI obligatoires qui concernent les émetteurs souverains, les émetteurs souverains d'obligations vertes, les émetteurs quasi-souverains (agences bénéficiant d'une garantie, agences supranationales, autorités locales, etc.) et les émetteurs semi-publics (agences ne bénéficiant pas de garantie, ou sponsorisées, et les entreprises publiques) ont été pris en compte. La méthodologie est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>

Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation du Compartiment qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement.

En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion et ses politiques sectorielles qui permettent de retirer de l'Univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés aux PAI (les pays dans lesquels l'investissement est sujet à des violations en matière sociale par le biais de nos politiques d'exclusion (exclusion des pires contrevenants)). De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESUBL-G 0 % 10/10/25*	Titres souverains	26,93	Allemagne
FRANCE O.A.T. 1,000 % 25/11/25	Titres souverains	19,02	France
NORDIC INVST BNK 0,500 % 03/11/25*	Banque supranationale	15,73	Finlande
NORWEGIAN GOV'T 1,750 % 13/03/25	Titres souverains	10,53	Norvège
BPIFRANCE 0,125 % 26/02/27	Agence souveraine	6,05	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Gestion des investissements/ Services de conseil	3,6	France
BPIFRANCE 0,125 % 25/11/23	Agence souveraine	2,72	France
SWEDISH GOVRNMNT 2,500 % 12/05/25	Titres souverains	1,3	Suède
BTF 0 % 20/03/24	Titres souverains	1,26	France
NORDIC INVST BNK 0,125 % 10/06/24*	Banque supranationale	1,15	Finlande
FRANCE O.A.T. 1,000 % 25/05/27	Titres souverains	1,08	France
CAISSE AMORT DET 0,375 % 27/05/24	Agence souveraine	1,06	France
SPANISH GOV'T 0 % 31/05/25	Titres souverains	1	Espagne
SPANISH GOV'T 2,150 % 31/10/25	Titres souverains	0,86	Espagne
NEW ZEALAND GVT 0,500 % 15/05/24	Titres souverains	0,86	Nouvelle-Zélande

* Obligations vertes

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 28 juin 2024, la part des investissements durables était de 91,1 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Modalité : le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec un minimum d'investissements durables depuis mai 2024, c'est pourquoi les résultats affichés ci-dessous ne correspondent pas à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 30 juin 2024, le fonds a investi 92,9 % de ses actifs sous gestion dans des titres alignés sur les caractéristiques E/S. Par conséquent, 7,1 % de ses actifs sous gestion ont été investis dans la catégorie N° 2 Autres.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
30/06/2023 -
30/06/2024

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

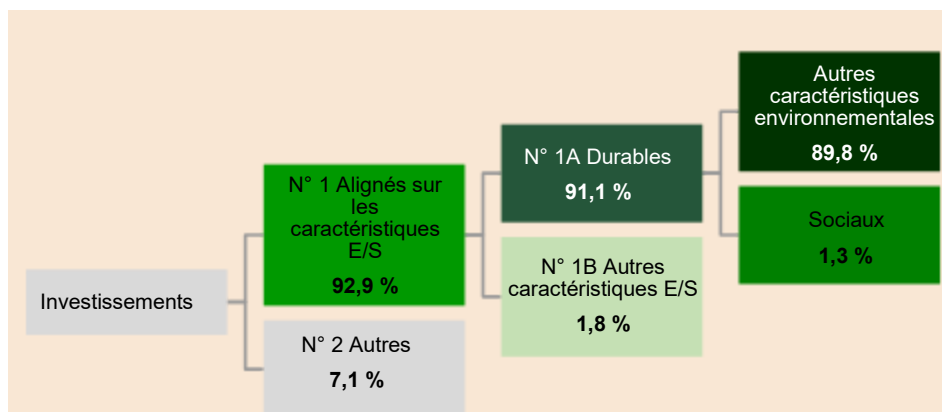
Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **N° 1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **N° 1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. À la date du présent rapport et sur la base des données disponibles déclarées et estimées concernant les émetteurs, la société de gestion n'a identifié au sein du portefeuille d'investissement aucune activité alignée sur la taxinomie dans les secteurs du gaz ou de l'énergie nucléaire.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

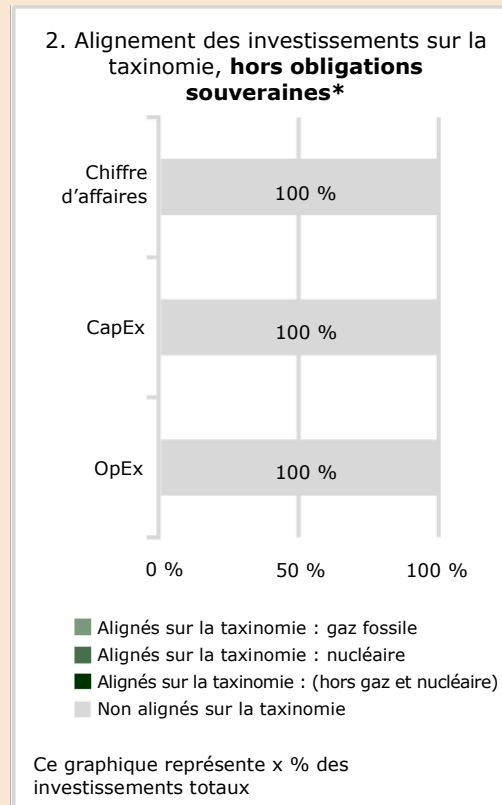
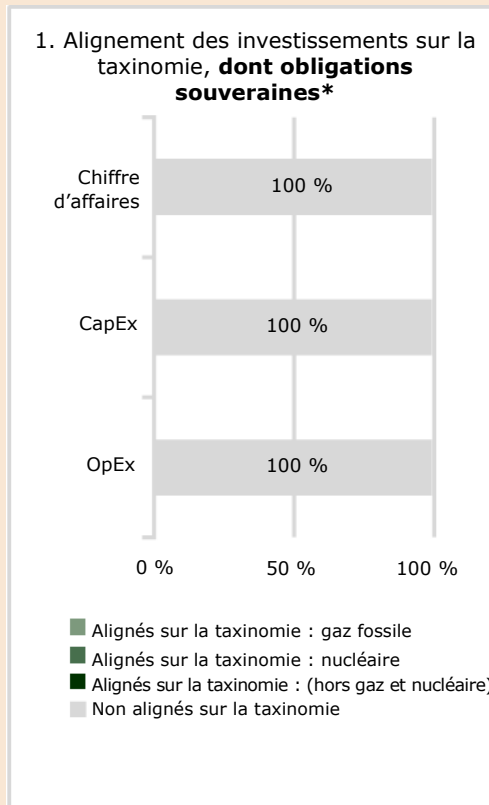
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment s'engage à investir au minimum 1 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental. Ces investissements pourraient être alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie, mais le Gestionnaire Financier par Délégation n'est actuellement pas en mesure de spécifier la proportion exacte des investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, la position est maintenue sous revue à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 28 juin 2024, la part des investissements durables sur le plan social était de 1,3 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » : les actifs ne faisant pas l'objet d'une notation ESG, les liquidités (hors liquidités non investies), la proportion d'OPC non alignés sur les caractéristiques E/S, les produits dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition, les opérations de mise en pension et de prise en pension à des fins de gestion de trésorerie et d'optimisation du revenu et de la performance du Compartiment. Des informations sur la liste des catégories d'actifs et des instruments financiers et leur utilisation sont disponibles dans le Prospectus. Des garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux :

- En sélectionnant les émetteurs les mieux notés selon leur notation ESG ;
- En cherchant à maintenir une notation ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Sans objet.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum SRI Credit Short Duration
Identifiant d'entité juridique : 5493 00DRWTJV30SSEL 30
Date de publication :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26,89 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds promouvait les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de son Univers d'investissement après filtrage (tel que défini ci-dessous) tout en évitant des émetteurs sur la base de politiques sectorielles et d'exclusion, y compris les pires contrevenants aux normes fondamentales de responsabilité.

L'univers d'investissement après filtrage (l'« Univers d'investissement après filtrage ») est défini comme l'univers d'investissement initial (crédits libellés en euros) duquel sont exclus :

- 20 % des émetteurs présentant les notations ESG les plus faibles au sein de chaque catégorie d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés selon les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) ; et
- la dette souveraine.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de son Univers d'investissement. Ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français.

Aucun Indice de Référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

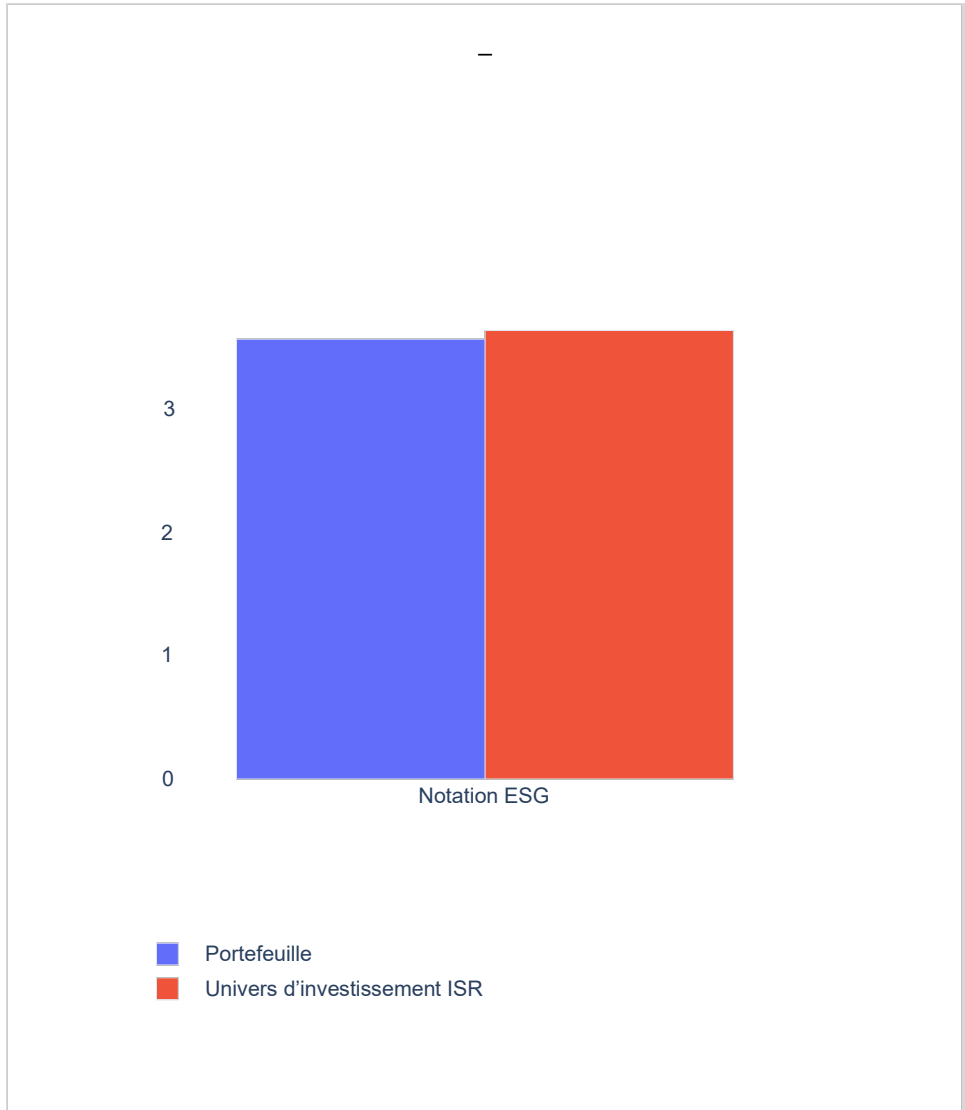
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

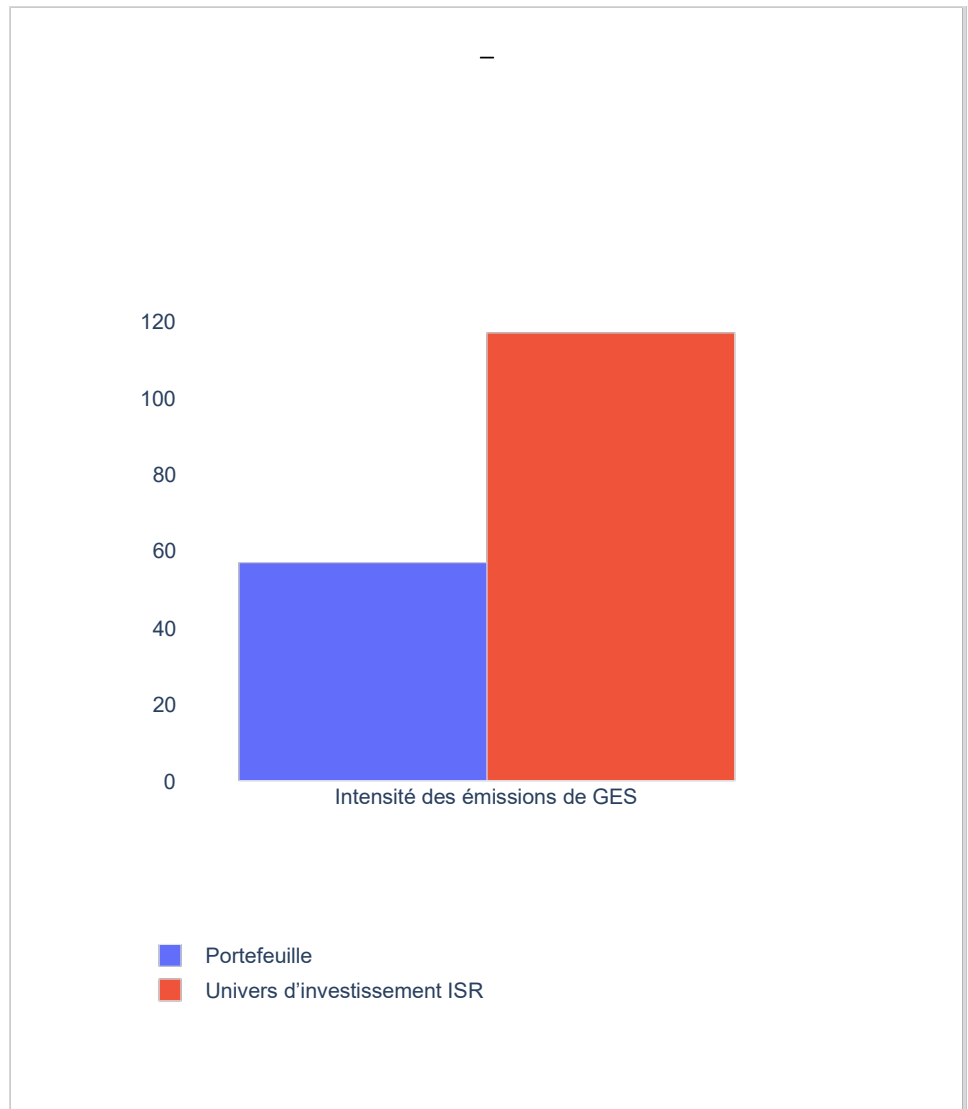
Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- La notation ESG moyenne du Fonds : 3,56
- La notation ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR : 3,63
- L'intensité des émissions de GES du Fonds : 56,91
- L'intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement ISR : 116,9

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.





● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Investissements durables qui permettent de lever des fonds pour des activités contribuant à un objectif environnemental ou social en fonction du projet financé. Il s'agit des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations liées au développement durable du Compartiment.

Les objectifs des investissements durables sont les suivants :

Obligations vertes : elles financent des projets visant une transition énergétique et écologique

- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Prévention et contrôle de la pollution,

- Gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres...

Obligations sociales : elles financent des projets visant à résoudre ou à atténuer les impacts sociaux

- Infrastructures de base abordables (eau potable, assainissement...)
- Accès aux services essentiels (santé, logement, éducation, formation)
- Création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique...

Obligations liées au développement durable : elles financent les besoins généraux des entreprises qui visent une politique ambitieuse de Responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit d'obligations basées sur des indicateurs clés de performance prédéfinis et des objectifs durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire Financier par Délégation prend en compte l'ensemble des principales incidences négatives (« PAI ») de manière quantitative. En prenant en compte les indicateurs PAI, le Gestionnaire Financier par Délégation peut vérifier que les investissements durables ne nuisent pas aux autres objectifs. En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion (en particulier l'exclusion des pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI au niveau des fonds gérés par Ostrum Asset Management, le Gestionnaire Financier par Délégation, sont prises en compte à plusieurs niveaux conformément à ce qui est précisé dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumée ci-dessous :

1. Origine des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) :
Chaque PAI (obligatoire et facultative) est calculée à l'aide de données fournies par le fournisseur de données, MSCI ESG Research, au niveau de l'émetteur et au niveau du portefeuille.
2. Indicateurs ESG relatifs aux droits de l'homme et notation ESG fournis par des fournisseurs externes Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.
Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement (ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par le label ISR français).
3. Politiques sectorielles et d'exclusion
Les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation permettent de retirer de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés à certaines PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par l'intermédiaire de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, le Gestionnaire Financier par Délégation cherche à inciter les entreprises à limiter l'impact négatif de leurs décisions d'investissement au regard des questions environnementales, sociales, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire Financier par Délégation a appliqué ses politiques d'exclusion (en particulier l'exclusion des pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tous les indicateurs PAI obligatoires sont pris en compte. La méthodologie est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>

Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement.

En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion et ses politiques sectorielles qui permettent de retirer de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés aux PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SHORT TERM GLO.HIG. INCOM. H-SC E	Fonds commun de placement en obligations	2,61	Luxembourg
NATIXIS - LOOMIS SAYL EURO ABS OPP.SIC€	Gestion des investissements/ Services de conseil	2,51	France
OSTRUM SRI GLOBAL SUBORDINATED DEBT I A	Fonds commun de placement en obligations	1,96	Luxembourg
CRED AGRICOLE SA 2,800 % 16/10/25	Établissement bancaire diversifié	1,65	France
AYVENS SA 4,250 % 18/01/27	Location de véhicules/d'équipements	1,57	France
ORANGE TR	Télécommunications cellulaires	1,39	France
ARVAL SERVICE LE 4,125 % 13/04/26	Location de véhicules/d'équipements	1,25	France
AXA SA TR	Assurance dommages	1,23	France
HANNOVER RUECKV TR	Réassurance	1,21	Allemagne
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	Gestion des investissements/ Services de conseil	1,2	France
HSBC HOLDINGS 3,000 % 30/06/25	Établissement bancaire diversifié	1,17	Royaume-Uni
ELEC DE FRANCE TR	Électricité - Production	1,15	France
BELFIUS BANK SA 3,125 % 11/05/26	Banques commerciales - hors États-Unis	1,14	Belgique
SOCIETE GENERALE TR 02/12/27	Établissement bancaire diversifié	1,11	France
VALEO SE 5,375 % 28/05/27	Équipement d'origine pour voitures/camions	1,09	France

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 28 juin 2024, la part des investissements durables était de 26,89 %.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 85,49 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 14,51 % dans la catégorie N° 2 Autres.

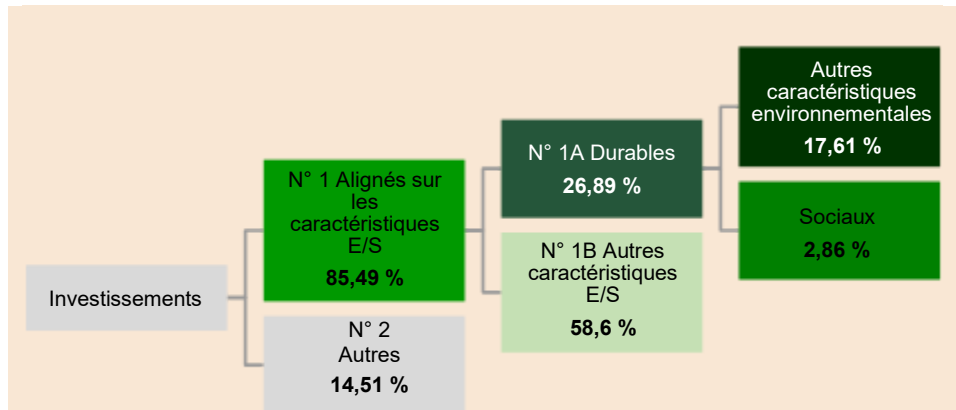
Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **N° 1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **N° 1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

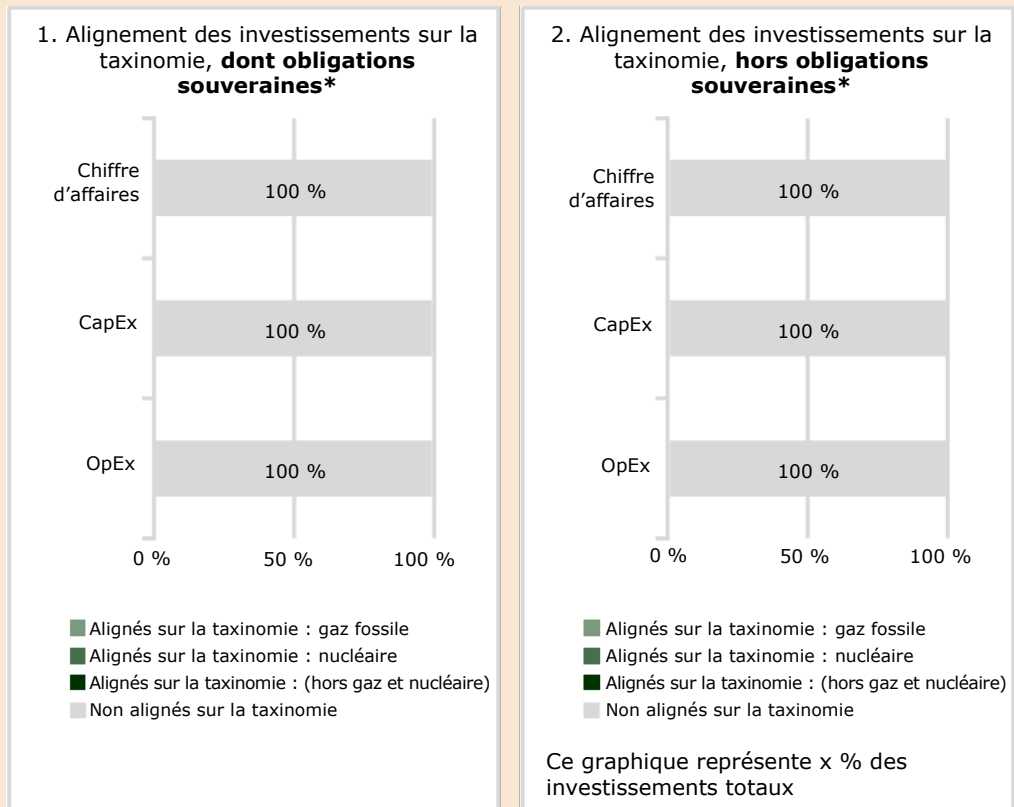
Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds s'engage à investir au minimum 1 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental. Ces investissements pourraient être alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie, mais le Gestionnaire Financier par Délégation n'est actuellement pas en mesure de spécifier la proportion exacte des investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, la position est maintenue sous revue à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 28 juin 2024, la part des investissements durables sur le plan social était de 2,86 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » : la dette souveraine, les actifs ne faisant pas l'objet d'une notation ESG, les liquidités (hors liquidités non investies), la proportion d'OPC non alignés sur les caractéristiques E/S, les produits dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition, les opérations de mise en pension et de prise en pension à des fins de gestion de trésorerie et d'optimisation du revenu et de la performance du Compartiment. Des informations sur la liste des catégories d'actifs et des instruments financiers et leur utilisation sont disponibles dans le Prospectus. Des garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a rempli ses objectifs environnementaux et sociaux :

- En sélectionnant les émetteurs parmi ceux détenant la meilleure notation ESG ;
- En cherchant à maintenir une notation ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement ;
- En investissant dans des obligations vertes, des obligations durables et des obligations sociales pour au moins 5 % de ses actifs, dont 1 % dans des obligations sociales.

L'excellente notation du portefeuille a été maintenue à un niveau inférieur à celle de l'univers d'investissement au cours de la période. Les gestionnaires ont systématiquement pris en compte l'analyse des émetteurs inclus dans la notation globale du fonds. Au 28/06/2024, la notation ISR du portefeuille s'élevait à 3,58 et reste supérieure à celle de son univers de référence dont la notation moyenne était de 3,61 sur une échelle allant de 1 à 10.

Nous avons privilégié les investissements en lien avec des thématiques « environnementales », « sociales » et « durables », ainsi qu'avec l'« EFP ». Grâce notamment au marché primaire, nous avons augmenté la part de ces titres à 43,1 %, dont 12,1 % d'obligations vertes, 2,7 % d'obligations sociales, 1,1 % de titres en lien avec l'EFP et 27,1 % de titres signalés par MSCI.

Au cours de la période, le fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour sa sélection de titres. À titre d'exemple, le fonds n'a pas investi dans des émetteurs tels qu'Enbw Gas GMBH ou TotalEnergies. À l'inverse, nous avons privilégié les émetteurs considérés comme plus vertueux au regard de ces facteurs de durabilité, tels qu'Iberdrola.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum Euro Inflation
Identifiant d'entité juridique : 5493 0002KMABI9MYHI 39
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds promouvait les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked Bond 1 to 10 Year Treasury (« l'Indice de Référence ») en excluant des pays considérés comme controversés selon le Gestionnaire Financier par Délégation. En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de l'Indice de Référence.

Aucun Indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les Caractéristiques E/S promues par le Fonds.

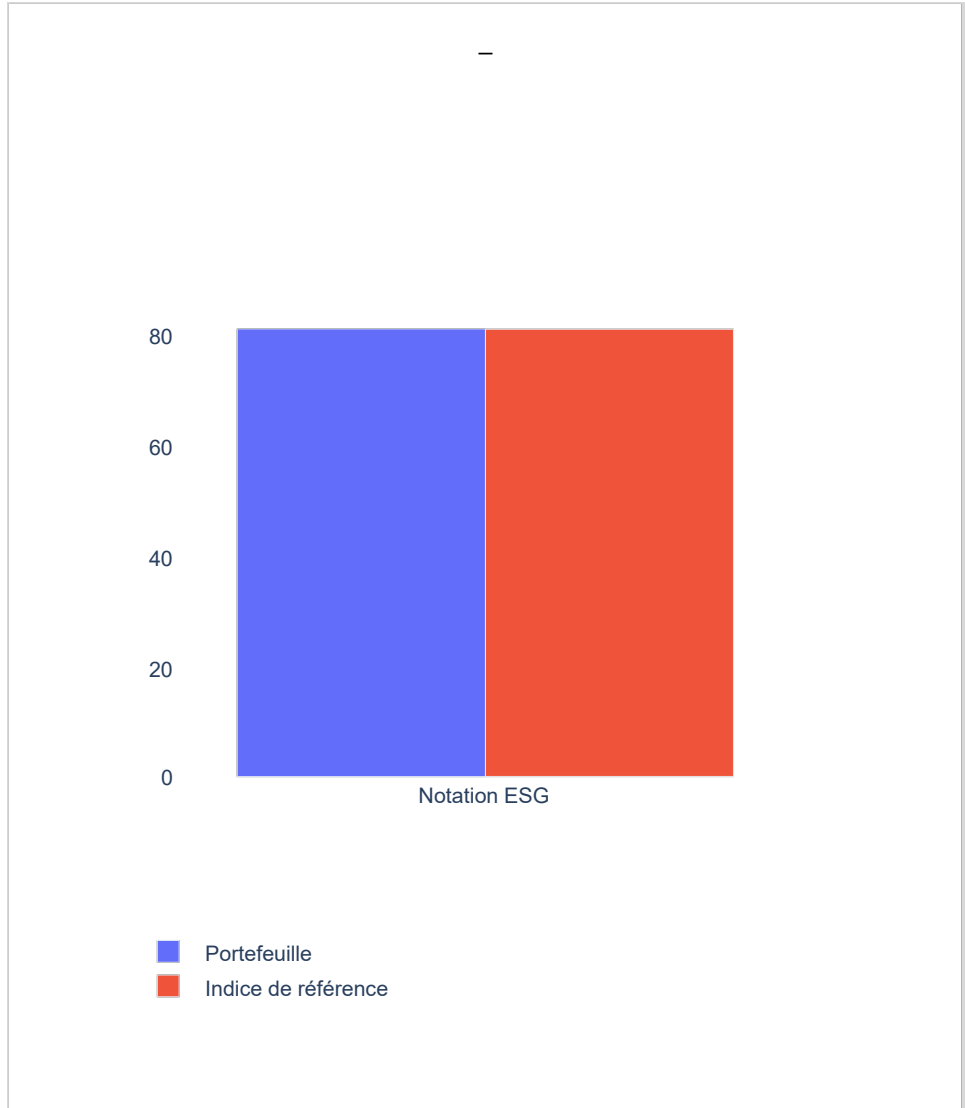
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

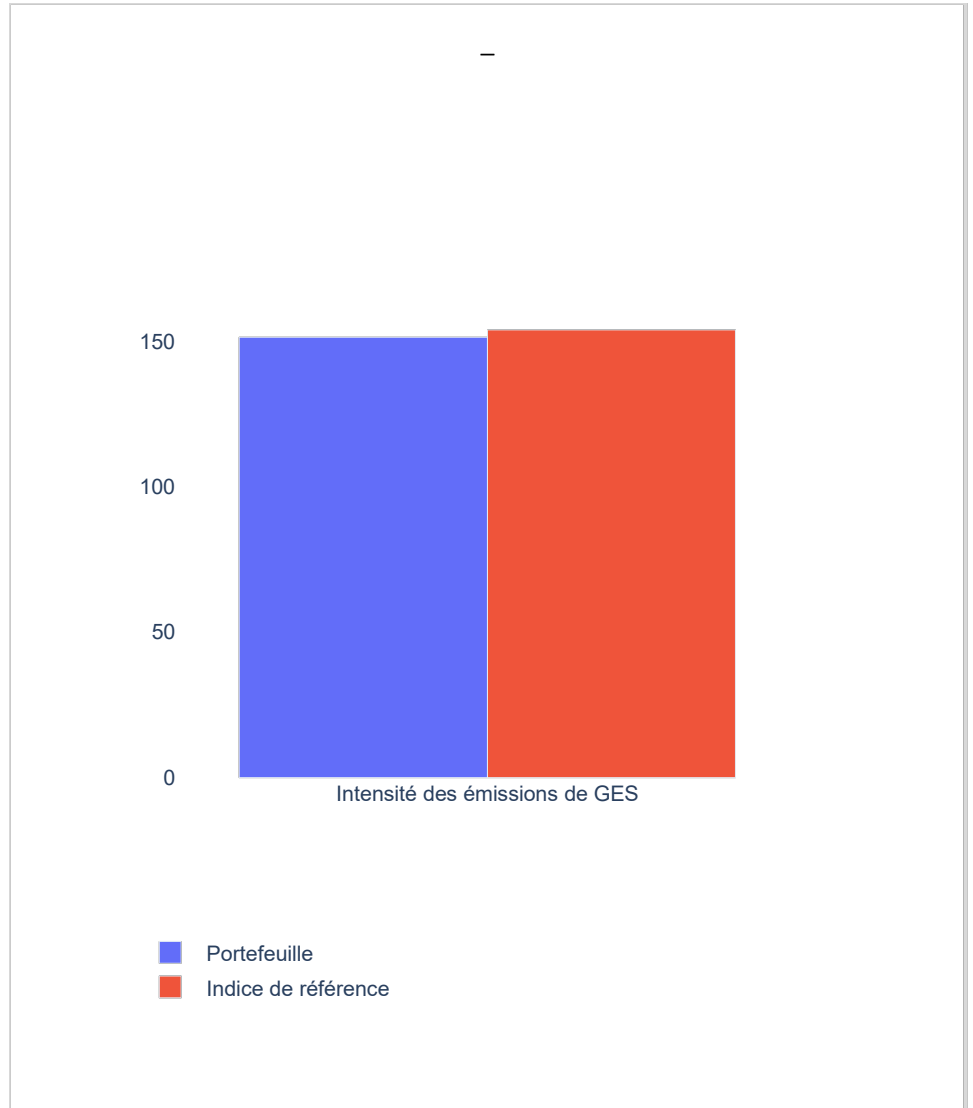
Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Le pourcentage des investissements effectués dans des pays sous embargo américain ou européen qui seraient contraires aux restrictions en vigueur : 0
- Le pourcentage des investissements effectués dans des pays identifiés par le Groupe d'action financière comme présentant des lacunes stratégiques dans leurs systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : 0
- La notation ESG moyenne du Compartiment : 81,25 ;
- La notation ESG moyenne de l'Indice de Référence : 81,14 ;
- L'intensité des émissions de GES du Compartiment : 151,07 ;
- L'intensité des émissions de GES de l'Indice de Référence : 153,63.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.





Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI obligatoires qui concernent les émetteurs souverains, les émetteurs souverains d'obligations vertes, les émetteurs quasi-souverains (agences bénéficiant d'une garantie, agences supranationales, autorités locales, etc.) et les émetteurs semi-publics (agences ne bénéficiant pas de garantie, ou sponsorisées, et les entreprises publiques) ont été pris en compte.

La méthodologie est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Le Fonds n'investit pas dans des émetteurs privés.

Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Indice de Référence.

En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation a appliqué des politiques d'exclusion et des politiques sectorielles qui permettent de retirer de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés aux PAI.

De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRANCE O.A.T.I/L 0,100 % 25/07/31	Titres souverains	11,32	France
DEUTSCHLAND I/L 0,500 % 15/04/30	Titres souverains	9,23	Allemagne
FRANCE O.A.T.I/L 1,850 % 25/07/27	Titres souverains	7,99	France
FRANCE O.A.T.I/L 0,100 % 01/03/26	Titres souverains	7,33	France
BTPS I/L 1,250 % 15/09/32	Titres souverains	7,02	Italie
FRANCE O.A.T.I/L 0,100 % 01/03/28	Titres souverains	6,97	France
FRANCE O.A.T.I/L 0,100 % 01/03/29	Titres souverains	5,87	France
SPAIN I/L BOND 1,000 % 30/11/30	Titres souverains	5,83	Espagne
BTPS I/L 0,650 % 15/05/26	Titres souverains	5,12	Italie
SPAIN I/L BOND 0,650 % 30/11/27	Titres souverains	4,97	Espagne
SPAIN I/L BOND 0,700 % 30/11/33	Titres souverains	4,88	Espagne
BTPS I/L 1,300 % 15/05/28	Titres souverains	4,87	Italie
DEUTSCHLAND I/L 0,100 % 15/04/26	Titres souverains	4,04	Allemagne
OSTRUM GLOBAL INFLATION FUND I C EUR	Fonds commun de placement en obligations	3,57	Luxembourg
OSTRUM GLOBAL INFLATION FUND DH C EUR	Fonds commun de placement en obligations	3	Luxembourg

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.



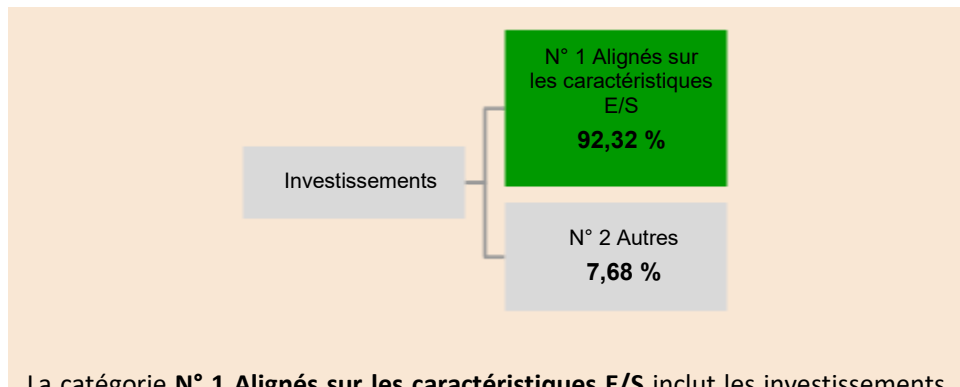
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 92,32 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 7,68 % dans la catégorie N° 2 Autres.



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

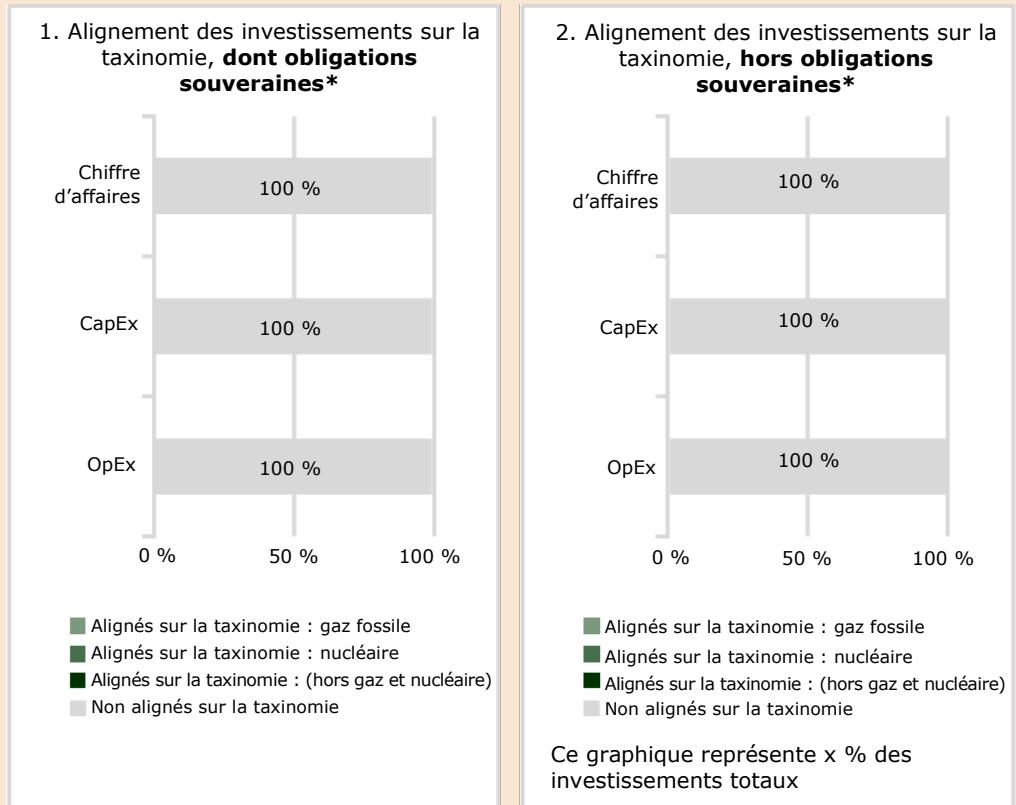
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Sans objet.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » : les liquidités, les actifs ne faisant pas l'objet d'une notation ESG, les fonds monétaires, les contrats à terme standardisés, les options ou swaps, ainsi que les contrats à terme de gré à gré, pour exposer ses actifs à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou pour se couvrir contre ces risques, dans les limites énoncées à la section « Utilisation des produits dérivés, techniques d'investissement et instruments spéciaux de couverture » de la Politique d'investissement du Compartiment. Des garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.

Le Compartiment investira au moins 85 % de sa VL dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de sa VL dans des liquidités, des actifs ne faisant pas l'objet d'une notation ESG, des fonds monétaires, des contrats à terme standardisés, des options et swaps, ainsi que dans des contrats de gré à gré, pour exposer ses actifs à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit, ou pour se couvrir contre ces risques (N° 2 Autres).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum SRI Euro Aggregate
Identifiant d'entité juridique : 5493 002NJ6FRPOMN6I 22
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,79 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment promouvait les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de son Univers d'investissement après filtrage (tel que défini ci-dessous). Ces calculs excluent les actifs non éligibles tels que définis par les lignes directrices du label ISR français.

L'univers d'investissement après filtrage (l'« **Univers d'investissement après filtrage** ») est défini comme l'univers d'investissement initial (composé d'obligations de première qualité dites « Investment Grade » libellées en euro, d'obligations d'État, ainsi que d'obligations d'agences et d'obligations sécurisées dites « covered bonds ») duquel sont exclus :

- 20 % des émetteurs présentant les notations ESG les plus faibles au sein de chaque catégorie d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés selon les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation et les émetteurs les moins bien notés) ; et
- la dette souveraine.

Le Compartiment respecte également les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation, y compris l'exclusion des pires contrevenants aux normes fondamentales de responsabilité.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Compartiment doit être inférieure à celle de son Univers d'investissement.

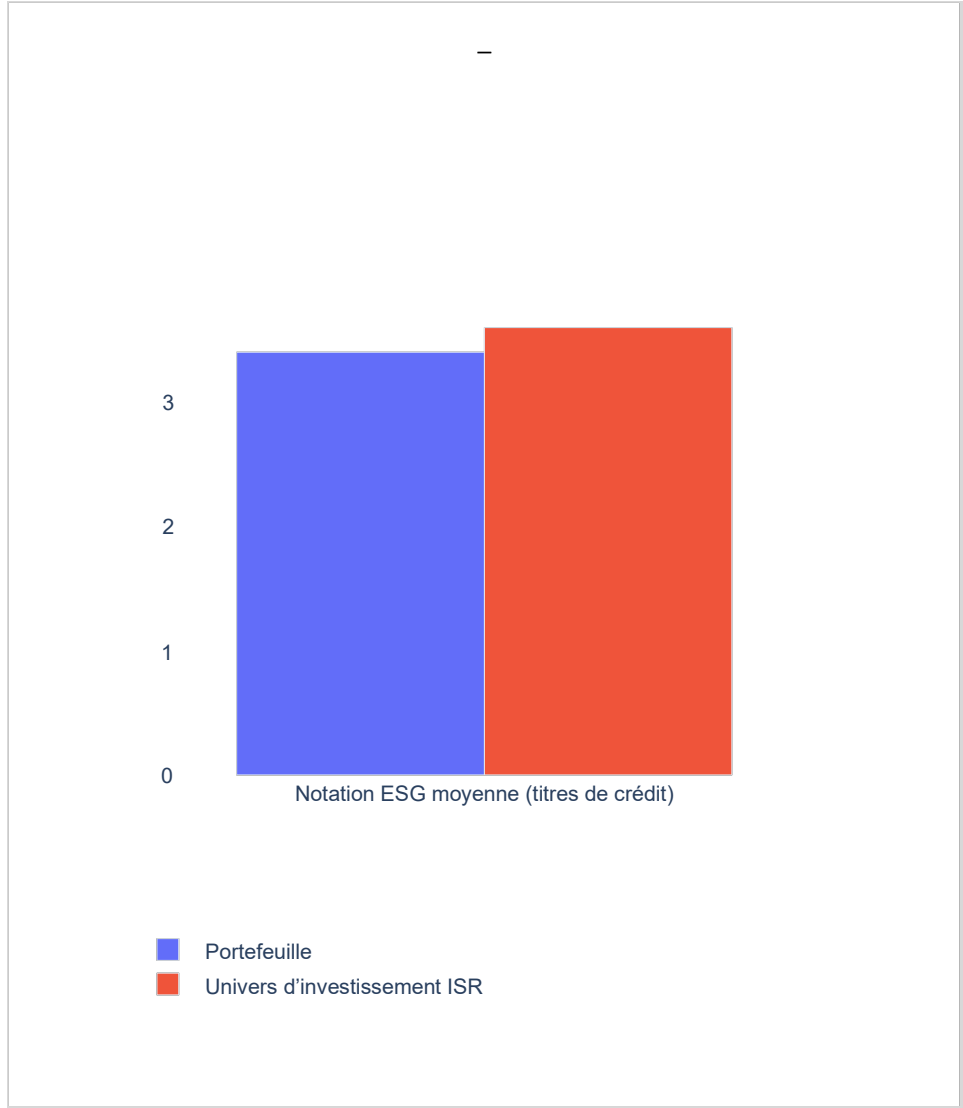
Aucun Indice de Référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

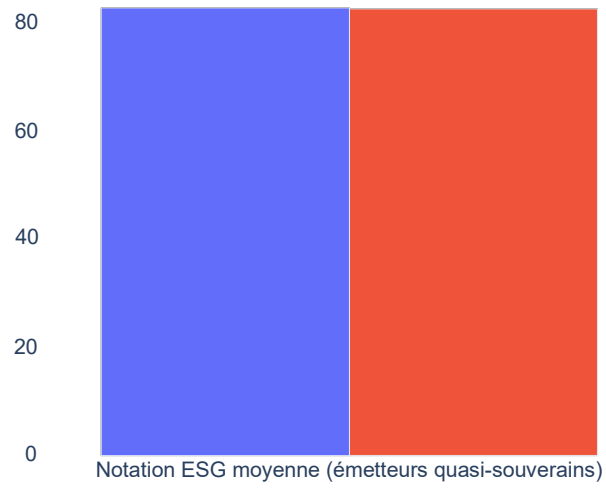
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

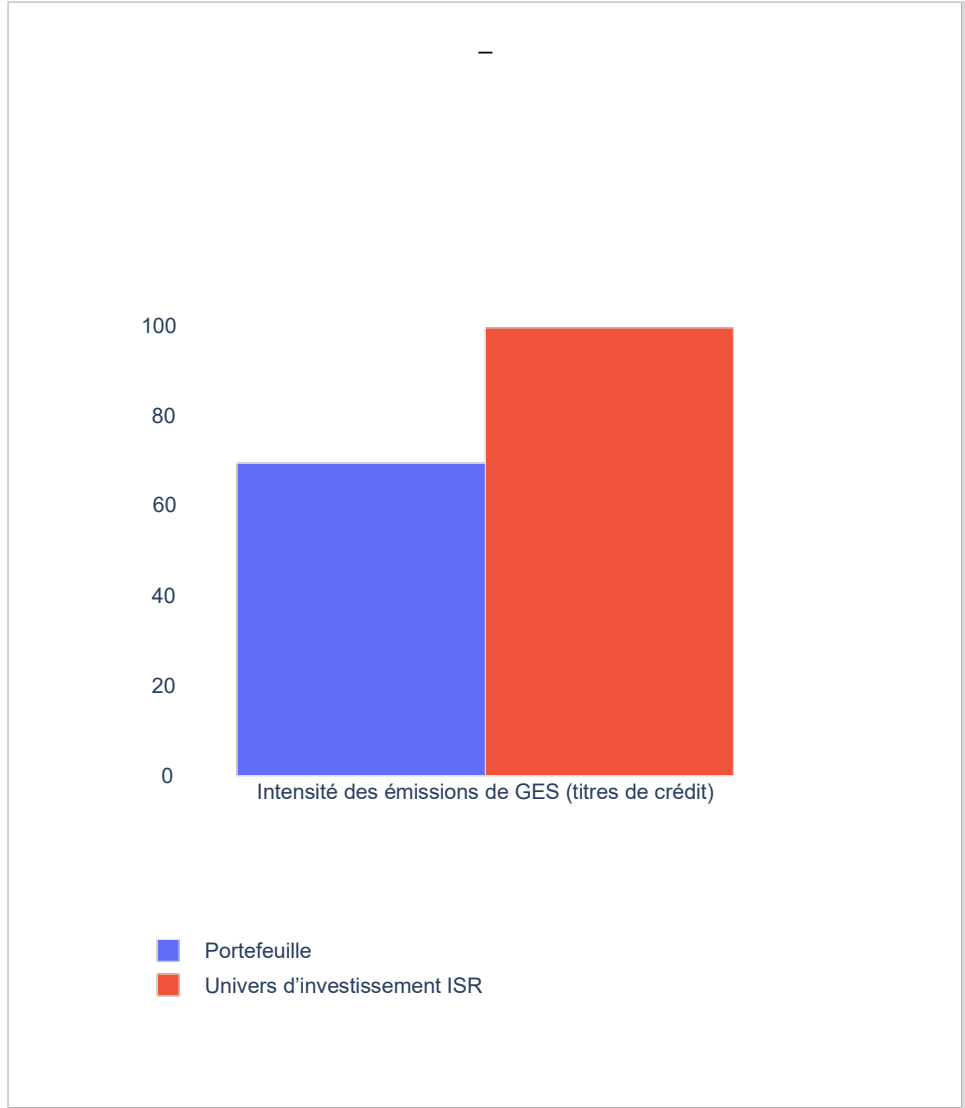
Au 29 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

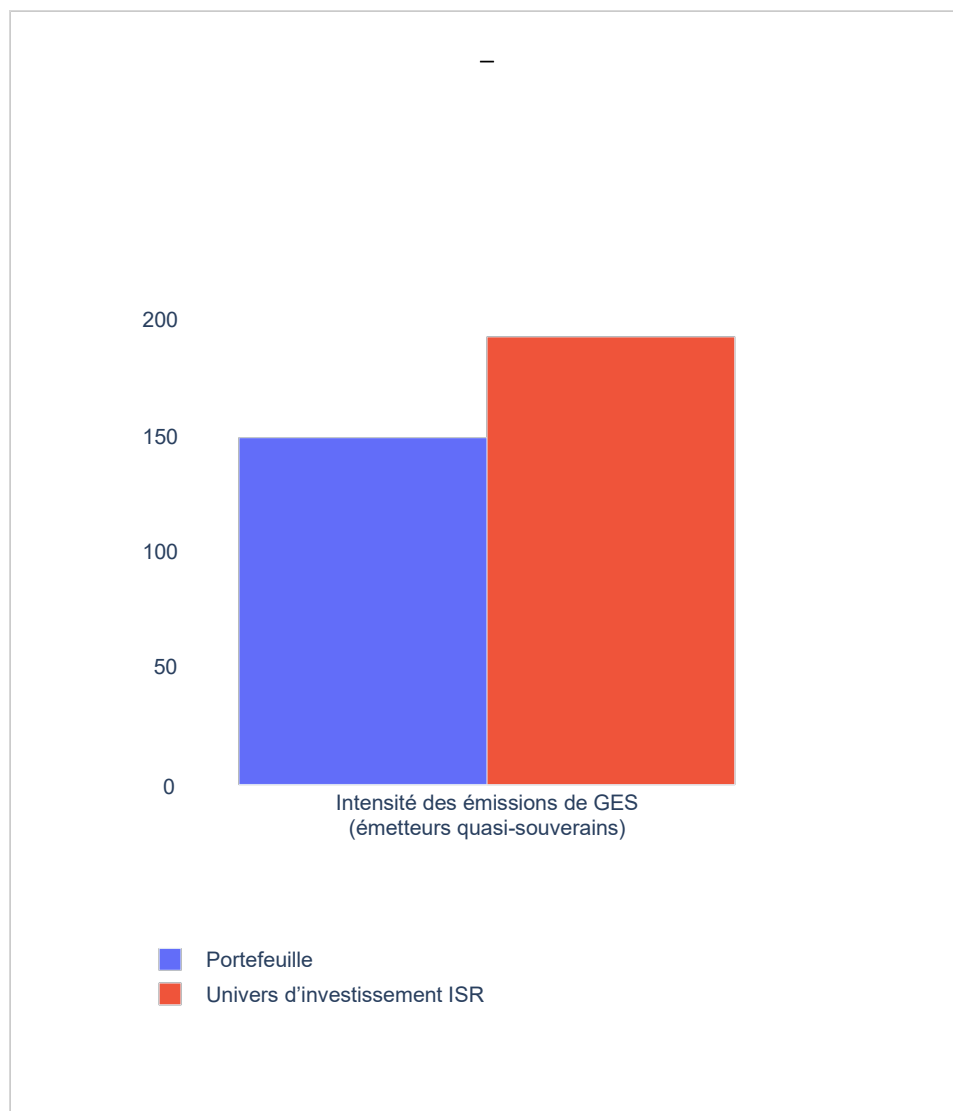
- La notation ESG moyenne du Fonds : 3,4 pour les titres de crédit (fournisseur GREaT) et 82,55 (fournisseur indice ODD) pour les émetteurs quasi-souverains ;
- La notation ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR : 3,59 (fournisseur GREaT) pour les titres de crédit et 82,4 pour les émetteurs quasi-souverains ;
- L'intensité des émissions de GES du Fonds : 69,27 pour les titres de crédit et 149,15 pour les émetteurs quasi-souverains ;
- L'intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement ISR : 99,34 pour les titres de crédit et 192,58 pour les émetteurs quasi-souverains ;
- L'indicateur de dépenses publiques en matière d'éducation pour le Fonds (uniquement pour les émetteurs souverains et quasi-souverains d'obligations vertes) : 14,57 % ;
- L'indicateur de dépenses publiques en matière d'éducation pour l'univers d'investissement ISR (uniquement pour les émetteurs souverains et quasi-souverains d'obligations vertes) : 13,89 %.





- Portefeuille
- Univers d'investissement ISR





● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables contribuent à un objectif environnemental ou social en fonction du projet financé. Au sein du Compartiment, les investissements durables correspondent aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux obligations liées au développement durable.

Les objectifs des investissements durables sont les suivants :

Obligations vertes : elles financent des projets visant une transition énergétique et écologique

- Énergies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Prévention et contrôle de la pollution,

- Gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres...

Obligations sociales : elles financent des projets visant à résoudre ou à atténuer les impacts sociaux

- Infrastructures de base abordables (eau potable, assainissement...)
- Accès aux services essentiels (santé, logement, éducation, formation)
- Création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique...

Obligations liées au développement durable : elles financent les besoins généraux des entreprises qui visent une politique ambitieuse de Responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit d'obligations basées sur des indicateurs clés de performance prédéfinis et des objectifs durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire Financier par Délégation a pris en compte l'ensemble des principales incidences négatives (« PAI ») de manière quantitative. En prenant en compte les indicateurs PAI, le Gestionnaire Financier par Délégation peut vérifier que les investissements durables ne nuisent pas aux autres objectifs. En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion (en particulier l'exclusion des pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Gestionnaire Financier a pris en compte l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) au niveau de l'entité de manière quantitative. Les diverses données relatives aux PAI seront fournies dans un rapport publié sur le site Internet du Gestionnaire Financier <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumé ci-dessous :

1. Origine des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) :
Chaque PAI (obligatoire et facultative) est calculée à l'aide de données fournies par le fournisseur de données, MSCI ESG Research, au niveau de l'émetteur et au niveau du portefeuille.
2. Indicateurs ESG relatifs aux droits de l'homme et notation ESG fournis par des fournisseurs externes
Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation du Compartiment qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.
Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement.
3. Politiques sectorielles et d'exclusion
Les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier par Délégation permettent de retirer de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés à certaines PAI (par exemple, l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES).

Les principales incidences

négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4. Politique d'engagement et campagnes d'engagement

Par l'intermédiaire de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, le Gestionnaire Financier par Délégation cherche à inciter les entreprises à limiter l'impact négatif de leurs décisions d'investissement au regard des questions environnementales, sociales, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire Financier a appliqué ses politiques d'exclusion (en particulier l'exclusion des « Worst Offenders » (pires contrevenants)) et a assuré un suivi permanent des controverses.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tous les indicateurs PAI obligatoires ont été pris en compte. La méthodologie est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>

Si les PAI (principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité) correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation du Compartiment qui les intègre dans la méthodologie de notation ou définit une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment est surveillée et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'Univers d'investissement.

En outre, le Gestionnaire Financier par Délégation applique ses politiques d'exclusion et ses politiques sectorielles qui permettent de retirer de l'Univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères, dont certains sont directement liés aux PAI (par exemple, les pays dans lesquels l'investissement est sujet à des violations en matière sociale par le biais de nos politiques d'exclusion (exclusion des pires contrevenants)).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
30/06/2023 - 30/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPANISH GOV'T 1,950 % 30/07/30	Titres souverains	2,7	Espagne
BTPS 3,400 % 28/03/25	Titres souverains	2	Italie
KFW 0,125 % 09/01/32	Banques spécialisées	1,96	Allemagne
CAISSE AMORT DET 0 % 25/11/26	Agence souveraine	1,93	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Gestion des investissements/ Services de conseil	1,88	France
BTPS 5,000 % 01/08/34	Titres souverains	1,82	Italie
OSTRUM SRI GLOBAL SUBORDINATED DEBT I A	Fonds commun de placement en obligations	1,72	Luxembourg
DEUTSCHLAND REP 0 % 15/08/30*	Titres souverains	1,62	Allemagne
SPANISH GOV'T 1,400 % 30/04/28	Titres souverains	1,59	Espagne
BTPS 2,000 % 01/02/28	Titres souverains	1,5	Italie
BUNDESSCHATZANW 3,100 % 18/09/25	Titres souverains	1,46	Allemagne
KFW 3,250 % 24/03/31	Banques spécialisées	1,44	Allemagne
OSTR.CLIM AND SOCIAL IMPACT BONDS I/C€	Fonds commun de placement en obligations	1,39	France
SPANISH GOV'T 0,700 % 30/04/32	Titres souverains	1,35	Espagne
BTPS 1,650 % 01/03/32	Titres souverains	1,28	Italie

* Obligations vertes

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

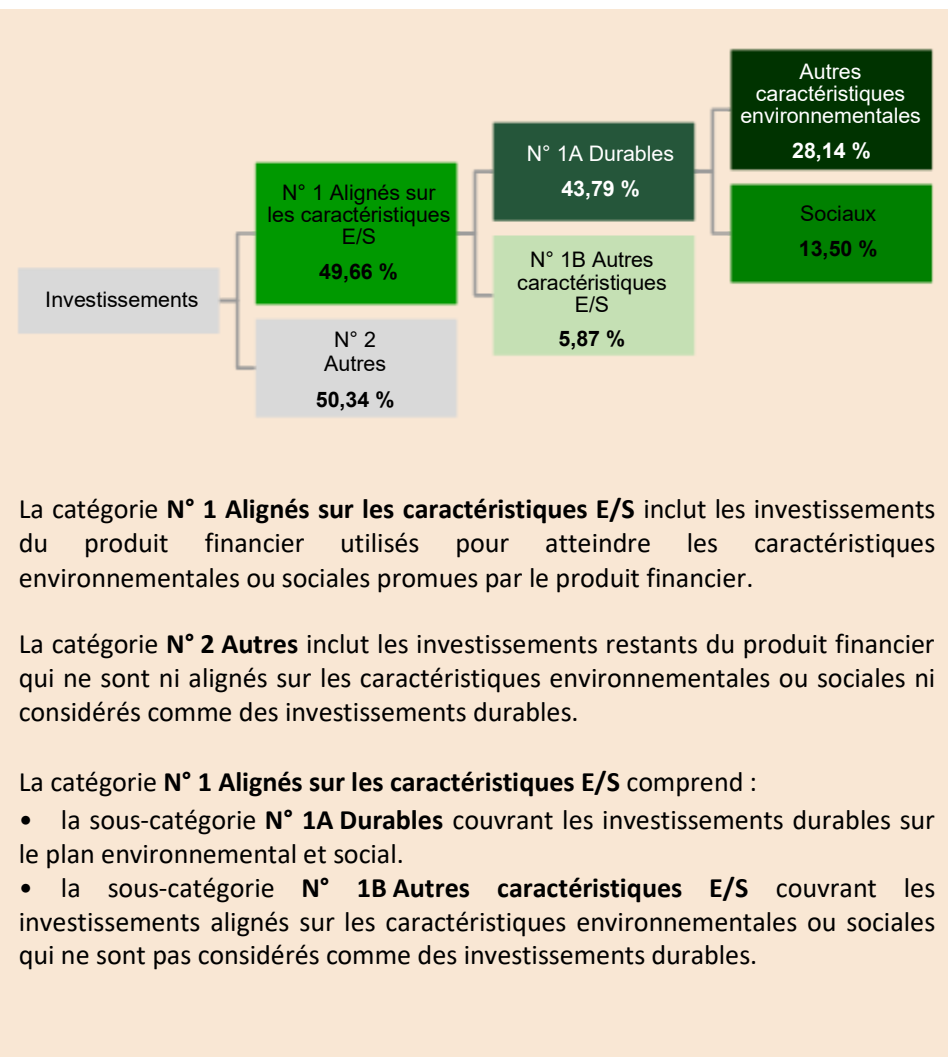
Au 28 juin 2024, la part des investissements durables était de 43,79 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 49,66 % de ses actifs sous gestion dans des titres alignés sur les caractéristiques E/S*. Par conséquent, 50,34 % de ses actifs sous gestion ont été investis dans la catégorie N° 2 Autres.

* Depuis le 6 novembre 2023, le compartiment a affiché un pourcentage minimal d'investissements alignés de 66,7 %.



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **N° 1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **N° 1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

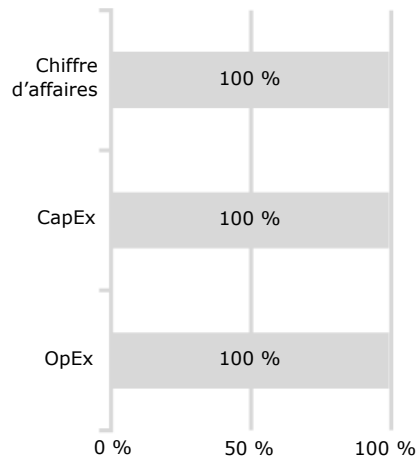
Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

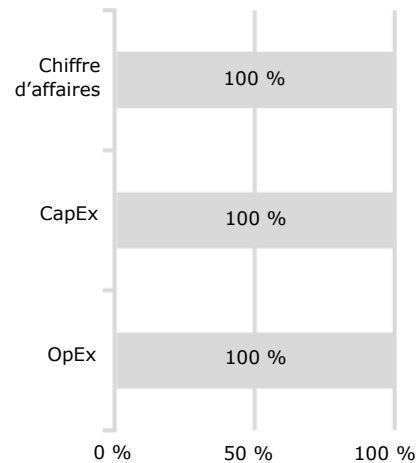
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
 ■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire
 ■ Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
 ■ Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
 ■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire
 ■ Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
 ■ Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente x % des investissements totaux

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.


Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

À la date du présent rapport et sur la base des données disponibles déclarées et estimées concernant les émetteurs, la société de gestion n'a identifié au sein du portefeuille d'investissement aucune activité alignée sur la taxinomie dans les secteurs du gaz ou de l'énergie nucléaire.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment s'engage à investir au minimum 1 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental. Ces investissements pourraient être alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie, mais le Gestionnaire Financier par Délégation n'est actuellement pas en mesure de spécifier la proportion exacte des investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, la position est maintenue sous revue à mesure que les règles sous-jacentes seront finalisées et que la disponibilité de données fiables augmentera.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 28 juin 2024, la part des investissements durables sur le plan social était de 13,50 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » : les actifs ne faisant pas l'objet d'une notation ESG, la dette des pays émergents, les liquidités (hors liquidités non investies), la proportion d'OPC non alignés sur les caractéristiques E/S, les produits dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition, les opérations de mise en pension et de prise en pension à des fins de gestion de trésorerie et d'optimisation du revenu et de la performance du Compartiment. Des informations sur la liste des catégories d'actifs et des instruments financiers et leur utilisation sont disponibles dans le prospectus. Des garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S). Pour atteindre ses objectifs E/S, il adopte l'approche suivante :

- Investir au moins 66,7 % de sa VL dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S ;

- Détenir au moins 15 % d'investissements durables (de plus amples informations sur la définition d'« investissements durables » d'Ostrum AM sont disponibles dans un document publié sur le site Internet de la société (www.ostrum.com) dans la section « ESG ») ;
- Maintenir une intensité carbone dans le portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;
- Surperformer son univers d'investissement par rapport à son indicateur « S » : les dépenses publiques dans l'éducation (pour les émetteurs verts et quasi-souverains (verts et non verts)) ;
- En outre, lors de l'évaluation des obligations durables, les analystes prennent en compte, dans la mesure du possible et le cas échéant, les externalités environnementales et sociales des projets en s'assurant que celles-ci ne nuisent pas à l'objectif environnemental et social de l'instrument.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund
Identifiant d'entité juridique : 5493 00XJFU886LPPMT 78
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds visait à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales consistant à conserver un score ESG pondéré par la valeur supérieur à celui de son « univers d'investissement » (tel que défini ci-dessous), en maintenant une empreinte carbone inférieure à celle de son « univers d'investissement », ainsi qu'en excluant les sociétés considérées comme sujettes à controverse et s'engageant activement avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

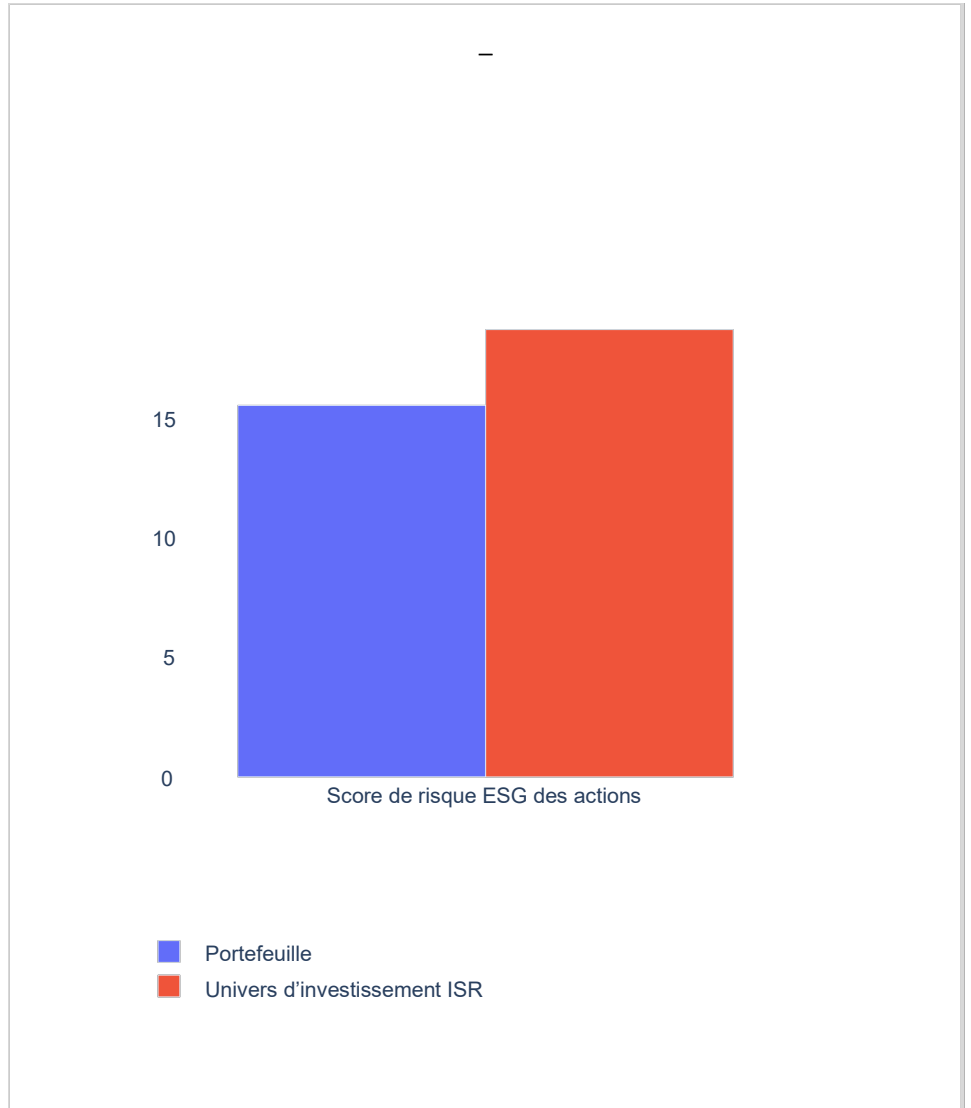
Pour les actions

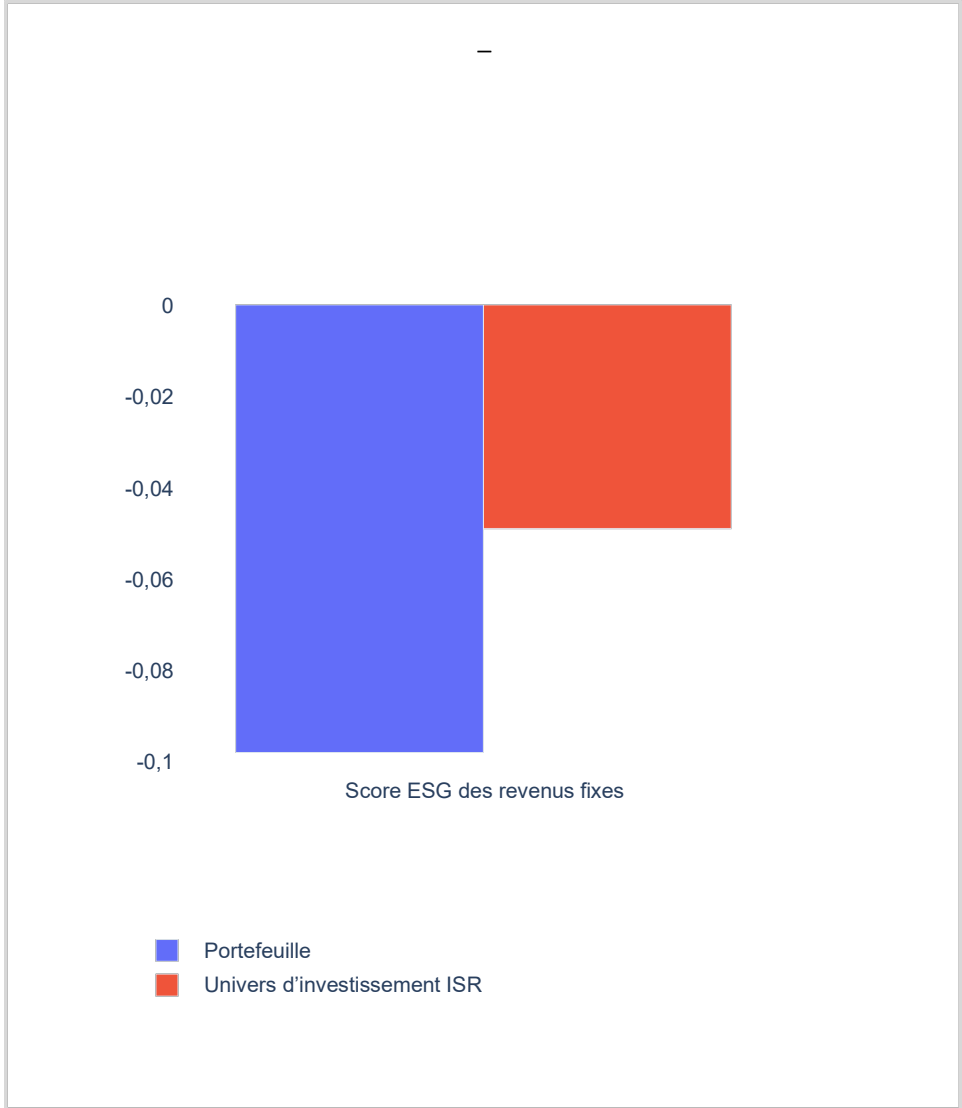
- Score de risque ESG des actions : 15,49 (score de Sustainalytics)
- Score de risque ESG de l'univers d'investissement : 18,66 (score de Sustainalytics)
- Intensité carbone des actions : 37,23
- Intensité carbone de l'univers d'investissement : 56,33
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour les actions : 82,53
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : 80,26
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement en actions : 0 %
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement dans l'univers d'investissement : 0 %

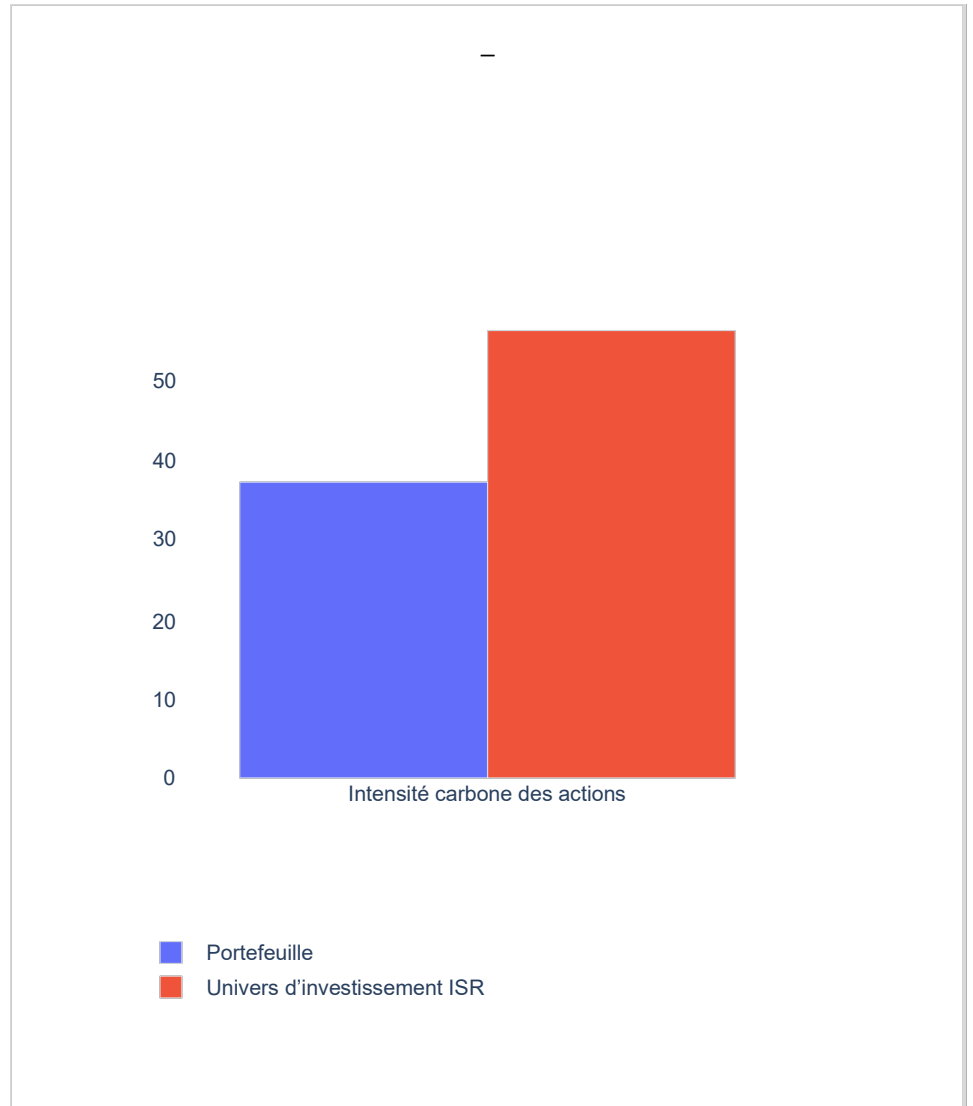
Pour les revenus fixes (écart type ; valeur faible = meilleure valeur)

- Score ESG global des revenus fixes : -0,098 (score de Sustainalytics)
- Score ESG global pour l'univers d'investissement : -0,049 (score de Sustainalytics)
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants : -0,199
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : -0,143
- Risque climatique lié aux revenus fixes : -0,066 (score de Sustainalytics)
- Risque climatique lié à l'univers d'investissement : -0,046 (score de Sustainalytics)

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.







Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Sans objet.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds a pris en compte ces incidences par les moyens suivants :

Exclusions :

Pour les actions : cela permet d'assurer l'exclusion de certains émetteurs du portefeuille selon des critères réglementaires, sectoriels et normatifs spécifiques.

Ces exclusions visent notamment :

- En application du droit, les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel ou de bombes à sous-munitions, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo.
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente ou le transfert d'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques.
- Les sociétés fortement exposées aux revenus de l'exploitation minière du charbon et de la production d'électricité au charbon.
- Les sociétés impliquées dans des controverses graves sont également exclues, telles que celles qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies.
Pour les obligations d'État : cette étape vise à réduire l'univers d'investissement des obligations d'État sur la base de critères extra-financiers, réglementaires ou normatifs, ainsi que par rapport à la notation ESG des titres.
- Les pays qui sont « sur liste noire », c'est-à-dire sous embargo américain ou européen, ou figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, ou identifiés par le Groupe d'action financière (GAFI) comme présentant des lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.
- Les gouvernements présentant un risque ESG élevé selon la norme développée par les agences de notation externes sont également exclus.

Approche relative appliquée aux Actions mondiales : les questions ESG prises en compte et leur impact sur les notations des titres peuvent dépendre du secteur, de la situation géographique et du niveau de capitalisation de la société.

- Les questions environnementales (E) comprennent notamment les émissions de carbone, le traitement des déchets et le stress hydrique.
- Les questions sociales (S) comprennent notamment la sécurité des employés, la gestion du capital humain et le respect des normes internationales du travail.
- Les questions de gouvernance d'entreprise (G) comprennent notamment la composition des organes de surveillance et de gouvernance, ainsi que les pratiques comptables.

Le premier objectif extra-financier de la stratégie d'investissement en actions mondiales dite d'« amélioration du score » consiste à améliorer la notation ESG globale (en s'appuyant sur un indicateur de risque ESG fourni par une agence de notation extra-financière) des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement dont sont exclus les 20 % de sociétés les moins bien notées.

Le deuxième objectif « amélioration des indicateurs extra-financiers » vise à améliorer :

- Un indicateur lié au climat : cela consiste à améliorer le niveau global d'intensité carbone (émissions totales de carbone d'une société par rapport à ses revenus) des titres détenus par rapport à l'univers d'investissement. Au niveau du portefeuille, l'objectif est d'atteindre un niveau d'intensité carbone moyen inférieur à celui de son univers d'investissement.
- Un indicateur pertinent lié à la gouvernance : il s'agit d'améliorer le niveau d'indépendance global des organes de gouvernance des titres détenus par rapport à celui de l'univers d'investissement. Autrement dit, il s'agit d'atteindre, au niveau du portefeuille, un taux moyen plus élevé d'administrateurs remplissant des critères d'indépendance que celui de l'univers d'investissement.

Obligations souveraines mondiales : les questions ESG prises en compte et leur impact sur la notation des titres sont liés à la nature de leurs émetteurs (États souverains).

- Les facteurs environnementaux (E) incluent l'analyse des questions liées à l'énergie et aux ressources naturelles.
- Les facteurs de responsabilité sociale (S) comprennent des critères liés à la satisfaction des besoins de base, à la santé et à l'équité.
- Les facteurs de gouvernance (G) incluent l'analyse des institutions, le respect des lois et des droits civils, et la stabilité politique.

L'objectif premier d'« amélioration des indicateurs extra-financiers » de la stratégie d'investissement en obligations d'État consiste à améliorer la note ESG globale des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement après filtrage par notre politique d'exclusion. Cette note ESG globale repose sur les évaluations d'un prestataire de services externe.

Le deuxième objectif de la stratégie « amélioration des indicateurs extra-financiers » est d'améliorer la mesure du risque climatique à l'aide de notre méthode exclusive. Cette mesure repose essentiellement sur une analyse de l'intensité carbone ainsi que sur la qualité de la gouvernance des émetteurs souverains. L'objectif de cette stratégie est d'améliorer cette notation par rapport à celle de l'univers d'investissement après filtrage par notre politique d'exclusion.

De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
JAPAN GOVT 10-YR 0,200 % 20/09/32	Titres souverains	5,54	Japon
TSY INFL IX N/B 0,625 % 15/01/26	Titres souverains	3,57	États-Unis
TSY INFL IX N/B 0,500 % 15/01/28	Titres souverains	3,53	États-Unis
JAPAN GOVT 5-YR 0,100 % 20/09/27	Titres souverains	3,47	Japon
US TREASURY N/B 4,000 % 15/11/52	Titres souverains	3,35	États-Unis
JAPAN GOVT 30-YR 1,400 % 20/09/52	Titres souverains	3,15	Japon
US TREASURY N/B 4,125 % 15/11/32	Titres souverains	2,92	États-Unis
SEEYOND VOLATILITY ALTER INCOME I/A EUR	Fonds diversifiés	2,38	France
UK TSY GILT 0,250 % 31/07/31	Titres souverains	1,99	Royaume-Uni
FRANCE O.A.T. 0,750 % 25/02/28	Titres souverains	1,88	France
BTPS 2,500 % 01/12/32	Titres souverains	1,8	Italie
US TREASURY N/B 1,625 % 15/02/26	Titres souverains	1,77	États-Unis
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	1,76	États-Unis
APPLE INC UW USD	Matériel informatique	1,74	États-Unis
US TREASURY N/B 4,875 % 31/05/26	Titres souverains	1,69	États-Unis

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

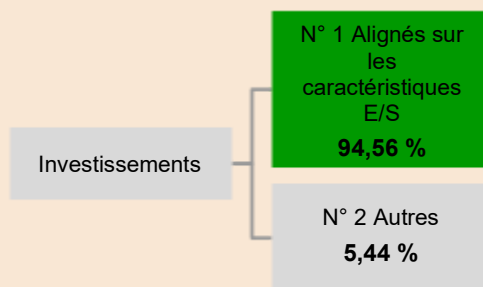
Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le Fonds a investi 94,56 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le Fonds a investi 5,44 % dans la catégorie N° 2 Autres.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2023 - 30/06/2024



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À la date du présent rapport et sur la base des données disponibles déclarées et estimées concernant les émetteurs, la société de gestion n'a identifié au sein du portefeuille d'investissement aucune activité alignée sur la taxinomie dans les secteurs du gaz ou de l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

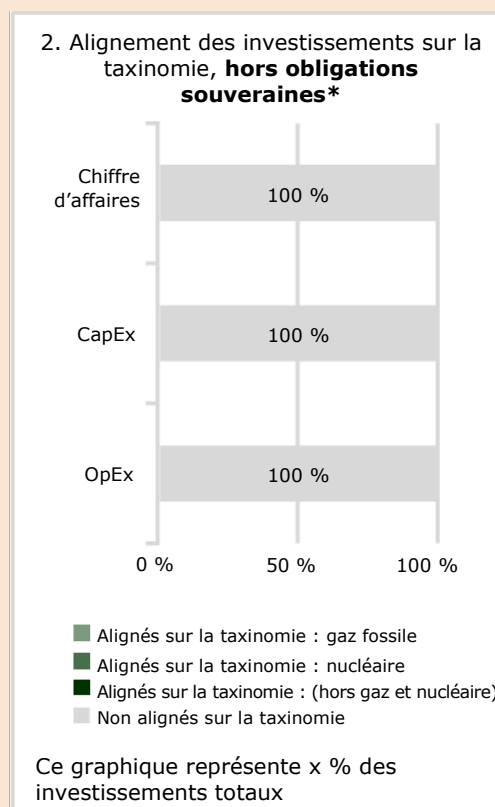
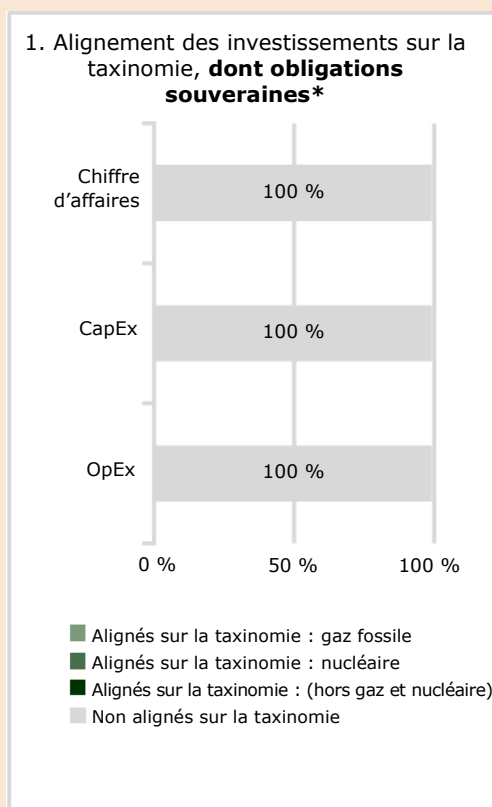
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.




* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Comme le fonds ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens du Règlement sur la taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement sur la taxinomie est également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

• des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds promeut la prise en compte de caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'engage pas à investir une part minimale dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Certains émetteurs peuvent ne pas être pris en compte par l'analyse ESG, alors que la gestion de la trésorerie est utilisée à des fins de liquidité et de gestion passive. Le fonds peut alors inclure des instruments dérivés et positions en liquidités (qui ne sont pas alignées sur les caractéristiques E/S), ainsi que des titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds, ni considérés comme durables (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les principes directeurs des Nations unies sur le commerce et les droits de l'homme).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformément à l'application des modèles, l'équipe de gestion a systématiquement intégré les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus de sélection des investissements. Une surveillance régulière des variations de la notation extra-financière des titres est effectuée afin de s'assurer qu'aucun des investissements ne s'oppose à la philosophie ESG du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund
Identifiant d'entité juridique : 5493 00YFRCW6NM7Y2T 55
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds visait à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales consistant à conserver un score ESG pondéré par la valeur supérieur à celui de son « univers d'investissement » (tel que défini ci-dessous), en maintenant une empreinte carbone inférieure à celle de son « univers d'investissement », ainsi qu'en excluant les sociétés considérées comme sujettes à controverse et s'engageant activement avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques E/S promues par le Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

Pour les actions

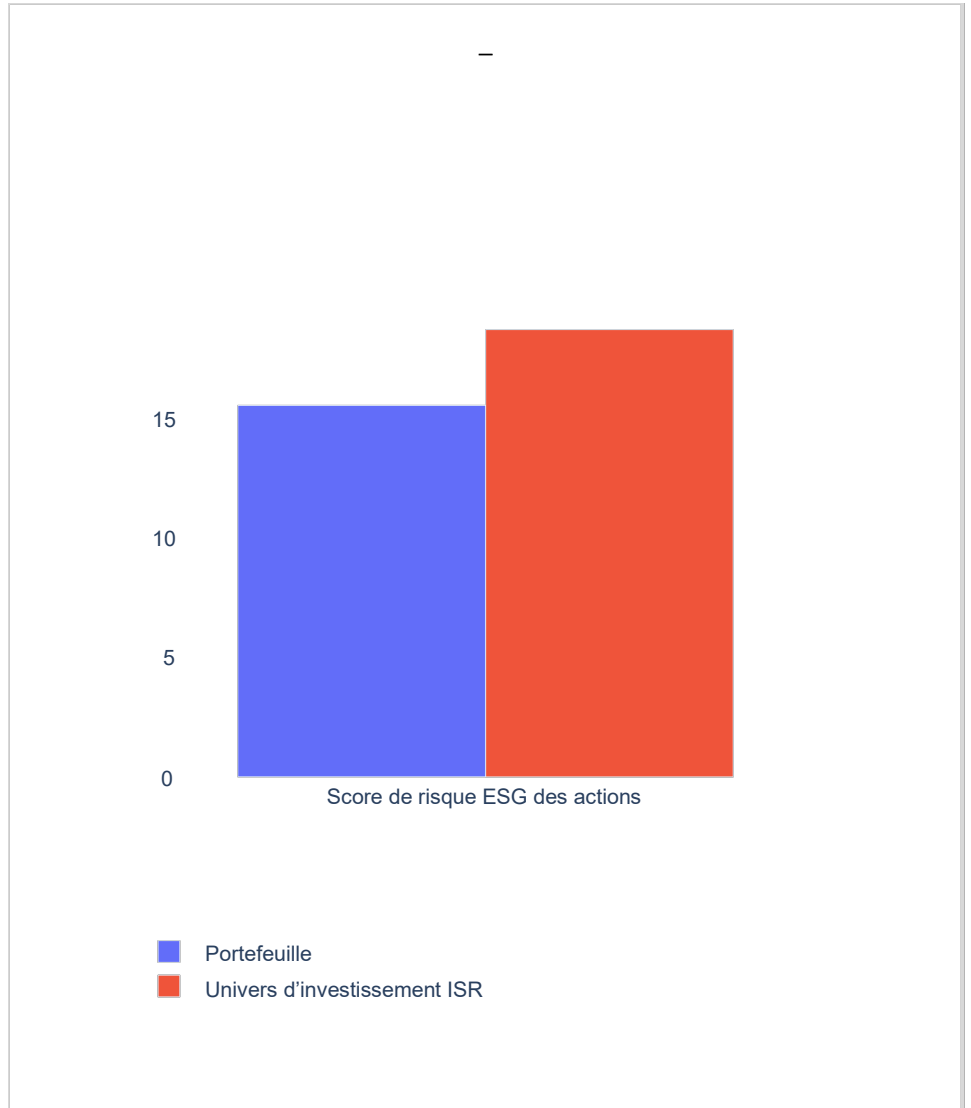
- Score de risque ESG des actions : 15,49 (score de Sustainalytics)
- Score de risque ESG de l'univers d'investissement : 18,66 (score de Sustainalytics)
- Intensité carbone des actions : 37,23
- Intensité carbone de l'univers d'investissement : 56,39
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour les actions : 82,52
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : 80,26
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement en actions : 0 %

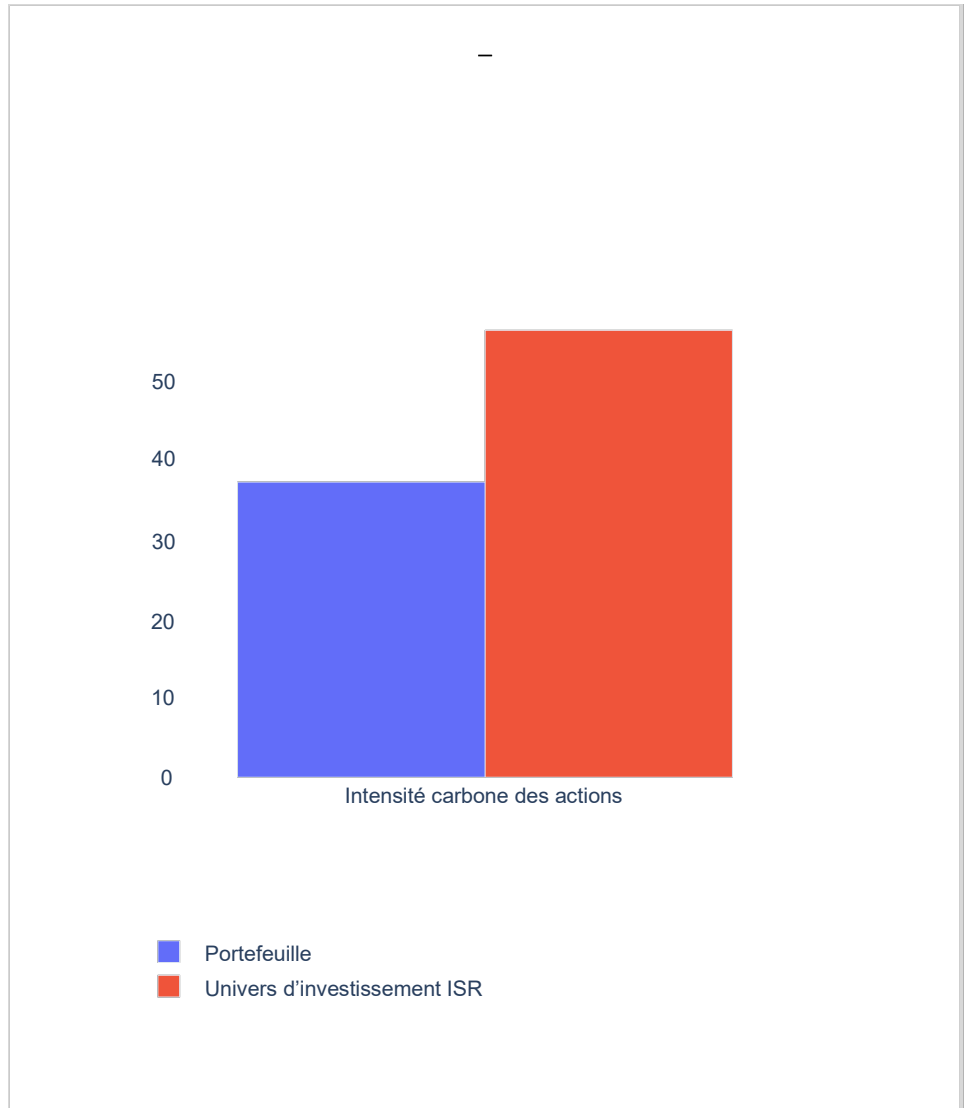
Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement dans l'univers d'investissement : 0 %

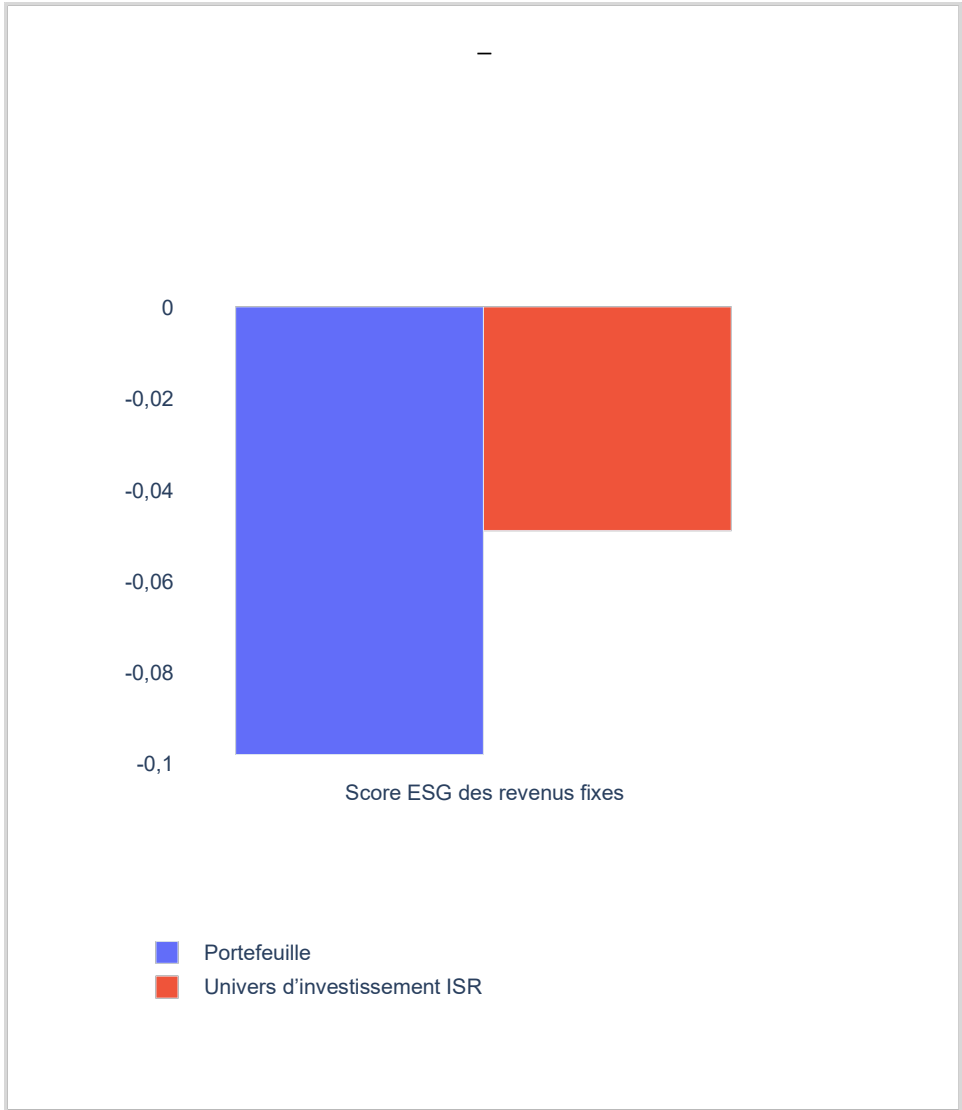
Pour les revenus fixes (écart type ; valeur faible = meilleure valeur)

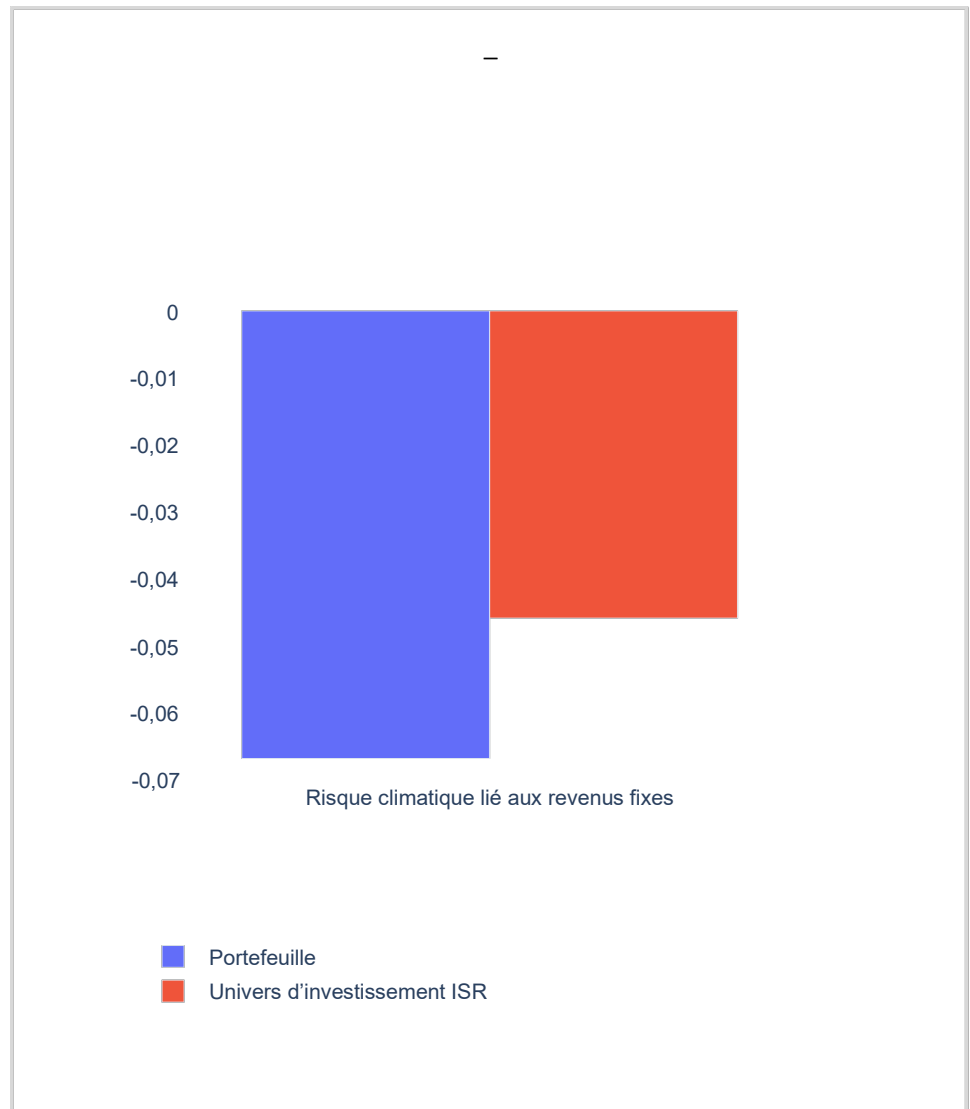
- Score ESG global des revenus fixes : -0,098 (score de Sustainalytics)
- Score ESG global pour l'univers d'investissement : -0,049 (score de Sustainalytics)
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants : -0,199
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : -0,143
- Risque climatique lié aux revenus fixes : -0,067 (score de Sustainalytics)
- Risque climatique lié à l'univers d'investissement : -0,046 (score de Sustainalytics)

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.









Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds a pris en compte ces incidences par les moyens suivants :

Exclusions :

Pour les actions : cela permet d'assurer l'exclusion de certains émetteurs du portefeuille selon des critères réglementaires, sectoriels et normatifs spécifiques.

Ces exclusions visent notamment :

- En application du droit, les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel ou de bombes à sous-munitions, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo.
- Les sociétés impliquées dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente ou le transfert d'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques.
- Les sociétés fortement exposées aux revenus de l'exploitation minière du charbon et de la production d'électricité au charbon.
- Les sociétés impliquées dans des controverses graves sont également exclues, telles que celles qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies.
Pour les obligations d'État : cette étape vise à réduire l'univers d'investissement des obligations d'État sur la base de critères extra-financiers, réglementaires ou normatifs, ainsi que par rapport à la notation ESG des titres.
- Les pays qui sont « sur liste noire », c'est-à-dire sous embargo américain ou européen, ou figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, ou identifiés par le Groupe d'action financière (GAFI) comme présentant des lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.
- Les gouvernements présentant un risque ESG élevé selon la norme développée par les agences de notation externes sont également exclus.
- Approche relative appliquée aux Actions mondiales : les questions ESG prises en compte et leur impact sur les notations des titres peuvent dépendre du secteur, de la situation géographique et du niveau de capitalisation de la société.

- Les questions environnementales (E) comprennent notamment les émissions de carbone, le traitement des déchets et le stress hydrique.
- Les questions sociales (S) comprennent notamment la sécurité des employés, la gestion du capital humain et le respect des normes internationales du travail.
- Les questions de gouvernance d'entreprise (G) comprennent notamment la composition des organes de surveillance et de gouvernance, ainsi que les pratiques comptables.

Le premier objectif extra-financier de la stratégie d'investissement en actions mondiales dite d'« amélioration du score » consiste à améliorer la notation ESG globale (en s'appuyant sur un indicateur de risque ESG fourni par une agence de notation extra-financière) des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement dont sont exclus les 20 % de sociétés les moins bien notées.

Le deuxième objectif « amélioration des indicateurs extra-financiers » vise à améliorer :

- Un indicateur lié au climat : cela consiste à améliorer le niveau global d'intensité carbone (émissions totales de carbone d'une société par rapport à ses revenus) des titres détenus par rapport à l'univers d'investissement. Au niveau du portefeuille, l'objectif est d'atteindre un niveau d'intensité carbone moyen inférieur à celui de son univers d'investissement.
- Un indicateur pertinent lié à la gouvernance : il s'agit d'améliorer le niveau d'indépendance global des organes de gouvernance des titres détenus par rapport à celui de l'univers d'investissement. Autrement dit, il s'agit d'atteindre, au niveau du portefeuille, un taux moyen plus élevé d'administrateurs remplissant des critères d'indépendance que celui de l'univers d'investissement.

Concernant les obligations souveraines mondiales : les questions ESG prises en compte et leur impact sur la notation des titres sont liés à la nature de leurs émetteurs (États souverains).

- Les facteurs environnementaux (E) incluent l'analyse des questions liées à l'énergie et aux ressources naturelles.
- Les facteurs de responsabilité sociale (S) comprennent des critères liés à la satisfaction des besoins de base, à la santé et à l'équité.
- Les facteurs de gouvernance (G) incluent l'analyse des institutions, le respect des lois et des droits civils, et la stabilité politique.

L'objectif premier d'« amélioration des indicateurs extra-financiers » de la stratégie d'investissement en obligations d'État consiste à améliorer la note ESG globale des titres détenus par rapport à celle de l'univers d'investissement après filtrage par notre politique d'exclusion. Cette note ESG globale repose sur les évaluations d'un prestataire de services externe.

Le deuxième objectif de la stratégie « amélioration des indicateurs extra-financiers » est d'améliorer la mesure du risque climatique à l'aide de notre méthode exclusive. Cette mesure repose essentiellement sur une analyse de l'intensité carbone ainsi que sur la qualité de la gouvernance des émetteurs souverains. L'objectif de cette stratégie est d'améliorer cette notation par rapport à celle de l'univers d'investissement après filtrage par notre politique d'exclusion.

De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SEEYOND VOLATILITY ALTER INCOME I/A EUR	Fonds diversifiés	4,61	France
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	3,37	États-Unis
APPLE INC UW USD	Matériel informatique	3,33	États-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Semi-conducteurs	2,24	États-Unis
JAPAN GOVT 10-YR 0,200 % 20/09/32	Titres souverains	1,97	Japon
AMAZON.COM INC UW USD	Détaillants diversifiés	1,68	États-Unis
TSY INFL IX N/B 0,500 % 15/01/28	Titres souverains	1,24	États-Unis
TSY INFL IX N/B 0,625 % 15/01/26	Titres souverains	1,19	États-Unis
US TREASURY N/B 3,625 % 15/02/44	Titres souverains	1,09	États-Unis
JAPAN GOVT 5-YR 0,100 % 20/09/27	Titres souverains	1,06	Japon
JAPAN GOVT 30-YR 1,400 % 20/09/52	Titres souverains	1,01	Japon
ALPHABET INC-CL C UW USD	Services numériques aux consommateurs	0,97	États-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	Services numériques aux consommateurs	0,92	États-Unis
HOME DEPOT INC UN USD	Détaillants en matériel de rénovation	0,91	États-Unis
ALPHABET INC-CL A UW USD	Services numériques aux consommateurs	0,91	États-Unis

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

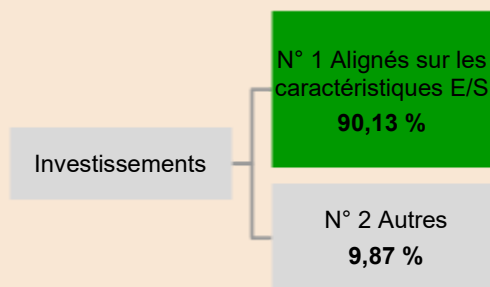
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 90,13 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le Fonds a investi 9,87 % dans la catégorie N° 2 Autres.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

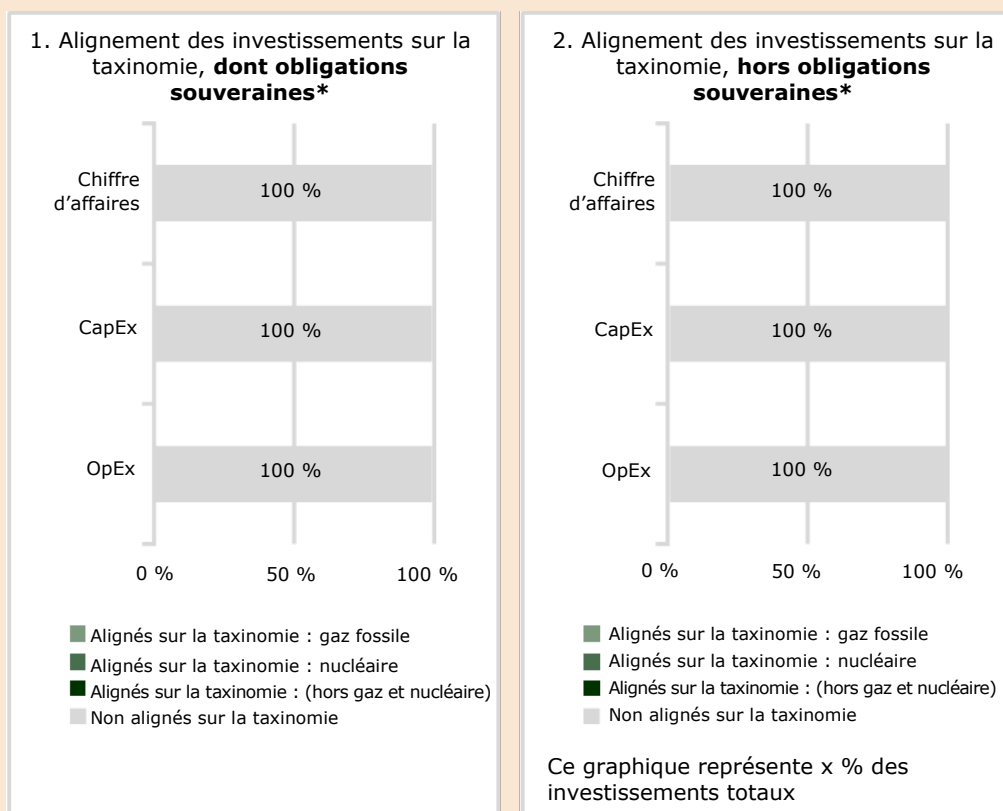
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Comme le fonds ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens du Règlement sur la taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement sur la taxinomie est également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

• des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds promeut la prise en compte de caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'engage pas à investir une part minimale dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Certains émetteurs peuvent ne pas être pris en compte par l'analyse ESG, alors que la gestion de la trésorerie est utilisée à des fins de liquidité et de gestion passive. Le Fonds peut alors inclure des instruments dérivés et positions en liquidités (qui ne sont pas alignées sur les caractéristiques E/S), ainsi que des titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du Compartiment, ni considérés comme durables (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les principes directeurs des Nations unies sur le commerce et les droits de l'homme).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformément à l'application des modèles, l'équipe de gestion a systématiquement intégré les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus de sélection des investissements. Une surveillance régulière des variations de la notation extra-financière des titres est effectuée afin de s'assurer qu'aucun des investissements ne s'oppose à la philosophie ESG du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Seeyond SRI Europe MinVol
Identifiant d'entité juridique : 5493 00XUKE0EPV3QGK 94
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds visait à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales consistant à conserver un score ESG pondéré par la valeur supérieur à celui de son « univers d'investissement » (tel que défini ci-dessous), en maintenant une empreinte carbone inférieure à celle de son « univers d'investissement », ainsi qu'en excluant les sociétés considérées comme sujettes à controverse et s'engageant activement avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG. Aucun Indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les Caractéristiques E/S promues par le Fonds.

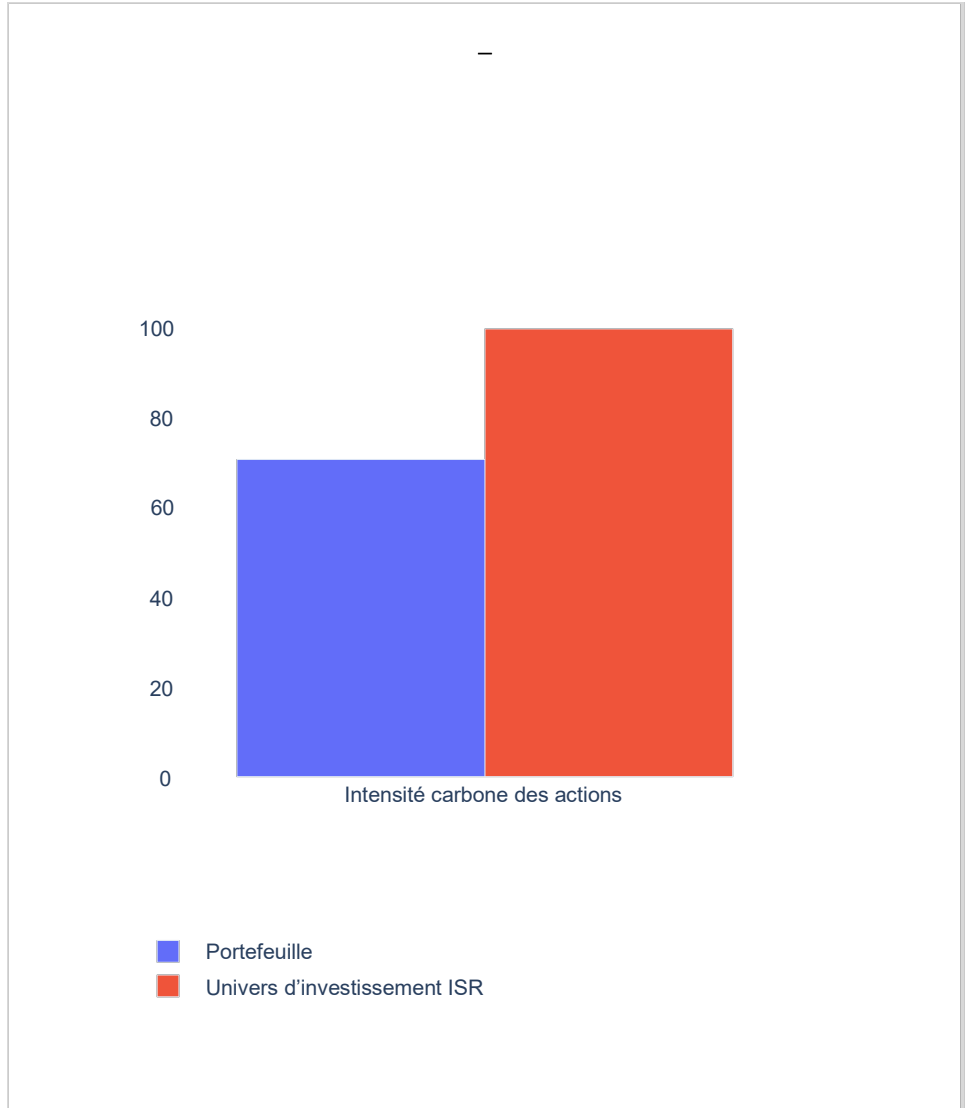
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

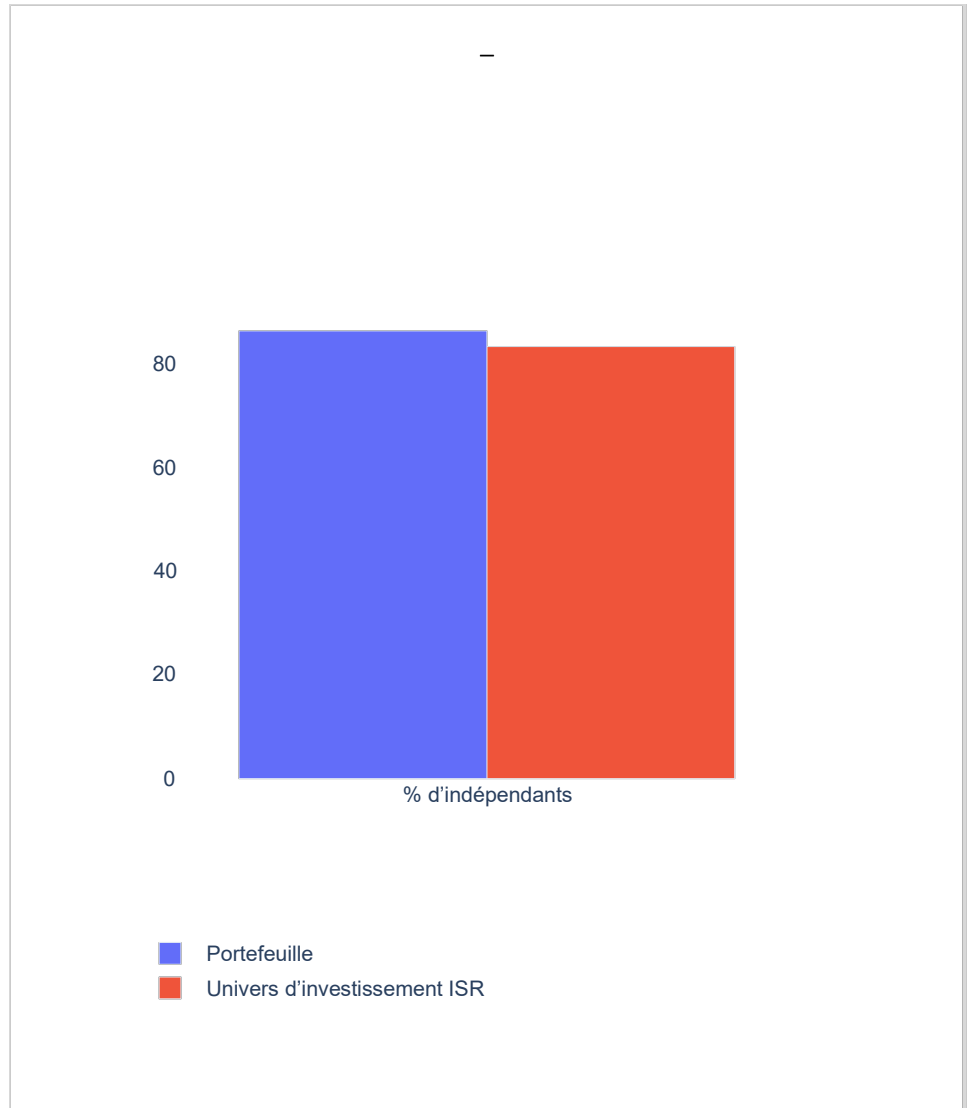
Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

Pour les actions

- Intensité carbone des actions : 70,91
- Intensité carbone de l'univers d'investissement : 100,15
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour les actions : 86,35
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : 83,32
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement en actions : 0 %
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement dans l'univers d'investissement : 0 %





Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a rigoureusement respecté sa politique de surveillance des PAI au cours de la période de référence. À titre d'exemple, le fonds a exclu les sociétés qui ne respectent pas ses politiques en matière d'émissions de gaz à effet de serre (par exemple OMV, GALP, RWE) ou impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées (par exemple Rheinmetall, BAE Systems).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Produits pharmaceutiques	2,55	Suisse
NESTLE SA-REG SE CHF	Produits alimentaires	2,37	Suisse
UNILEVER PLC NA EUR	Produits d'hygiène personnelle	2,02	Royaume-Uni
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	Services de télécommunications	1,95	Pays-Bas
WOLTERS KLUWER NA EUR	Édition	1,95	Pays-Bas
SWISSCOM AG-REG SE CHF	Services de télécommunications	1,93	Suisse
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N NA EUR	Détaillants et grossistes alimentaires	1,87	Pays-Bas
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	1,85	Danemark

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2023 - 30/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Services de télécommunications	1,85	Allemagne
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	1,72	Royaume-Uni
DEUTSCHE BOERSE AG GY EUR	Services d'investissement	1,72	Allemagne
TRYG A/S DC DKK	Assurance complète	1,66	Danemark
CAIXABANK SA SQ EUR	Banques	1,5	Espagne
CARREFOUR SA FP EUR	Détaillants et grossistes alimentaires	1,46	France
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA FP EUR	Équipements et services pétroliers	1,46	France

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.



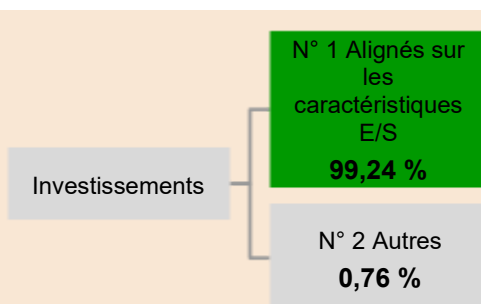
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, le Fonds a investi 99,24 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 0,76 % dans la catégorie N° 2 Autres.



La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À la date du présent rapport et sur la base des données disponibles déclarées et estimées concernant les émetteurs, la société de gestion n'a identifié au sein du portefeuille d'investissement aucune activité alignée sur la taxinomie dans les secteurs du gaz ou de l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

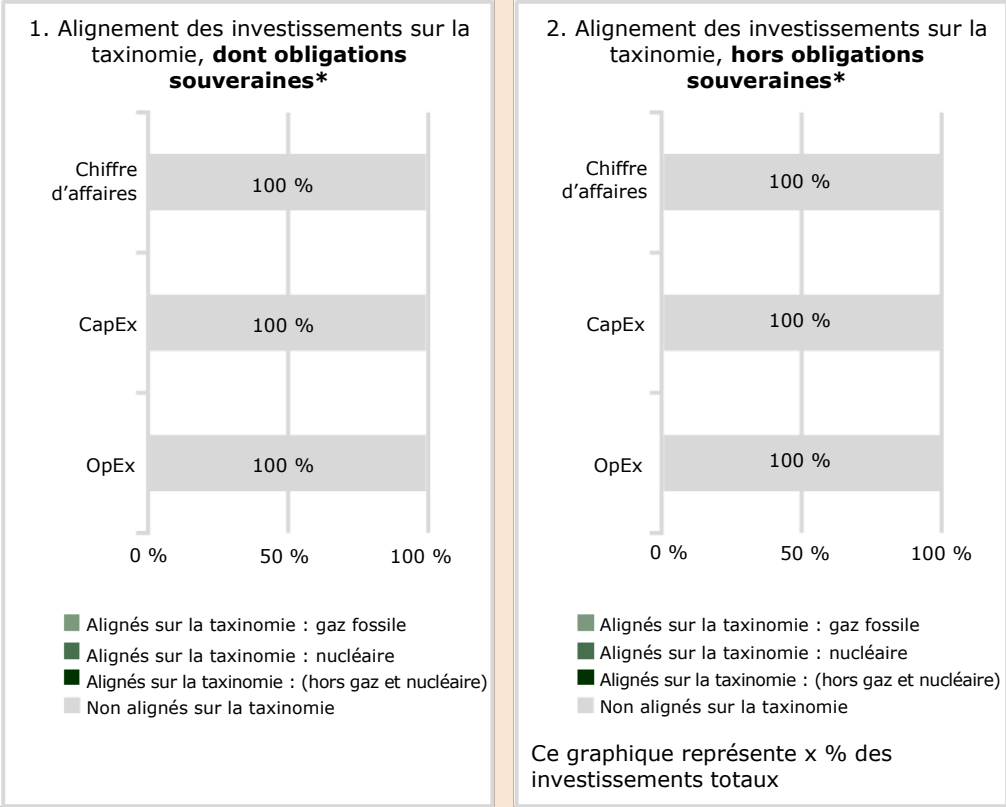
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Comme le fonds ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens du Règlement sur la taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement sur la taxinomie est également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds promeut la prise en compte de caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'engage pas à investir une part minimale dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Certains émetteurs peuvent ne pas être pris en compte par l'analyse ESG, alors que la gestion de la trésorerie est utilisée à des fins de liquidité et de gestion passive. Le fonds peut alors inclure des instruments dérivés et positions en liquidités (qui ne sont pas alignées sur les caractéristiques E/S), ainsi que des titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds, ni considérés comme durables (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les principes directeurs des Nations unies sur le commerce et les droits de l'homme).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a rempli ses objectifs environnementaux et sociaux par les moyens suivants :

- Exclure les 20 % des actions présentant les notations ESG les plus faibles ;
- Exclure les émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption au moment de la décision d'investissement ;
- Réduire son empreinte carbone, tant en termes d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES) que d'intensité carbone moyenne, par rapport à celle de son univers d'investissement ;
- Atteindre un pourcentage moyen d'administrateurs indépendants plus élevé que celui de son univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SEEYOND SRI GLOBAL MINVOL
Identifiant d'entité juridique : 5493 004HYBGN29P4IT 24
Date de publication :

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds visait à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales consistant à conserver un score ESG pondéré par la valeur supérieur à celui de son « univers d'investissement » (tel que défini ci-dessous), en maintenant une empreinte carbone inférieure à celle de son « univers d'investissement », ainsi qu'en excluant les sociétés considérées comme sujettes à controverse et s'engageant activement avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les Caractéristiques E/S promues par le Fonds.

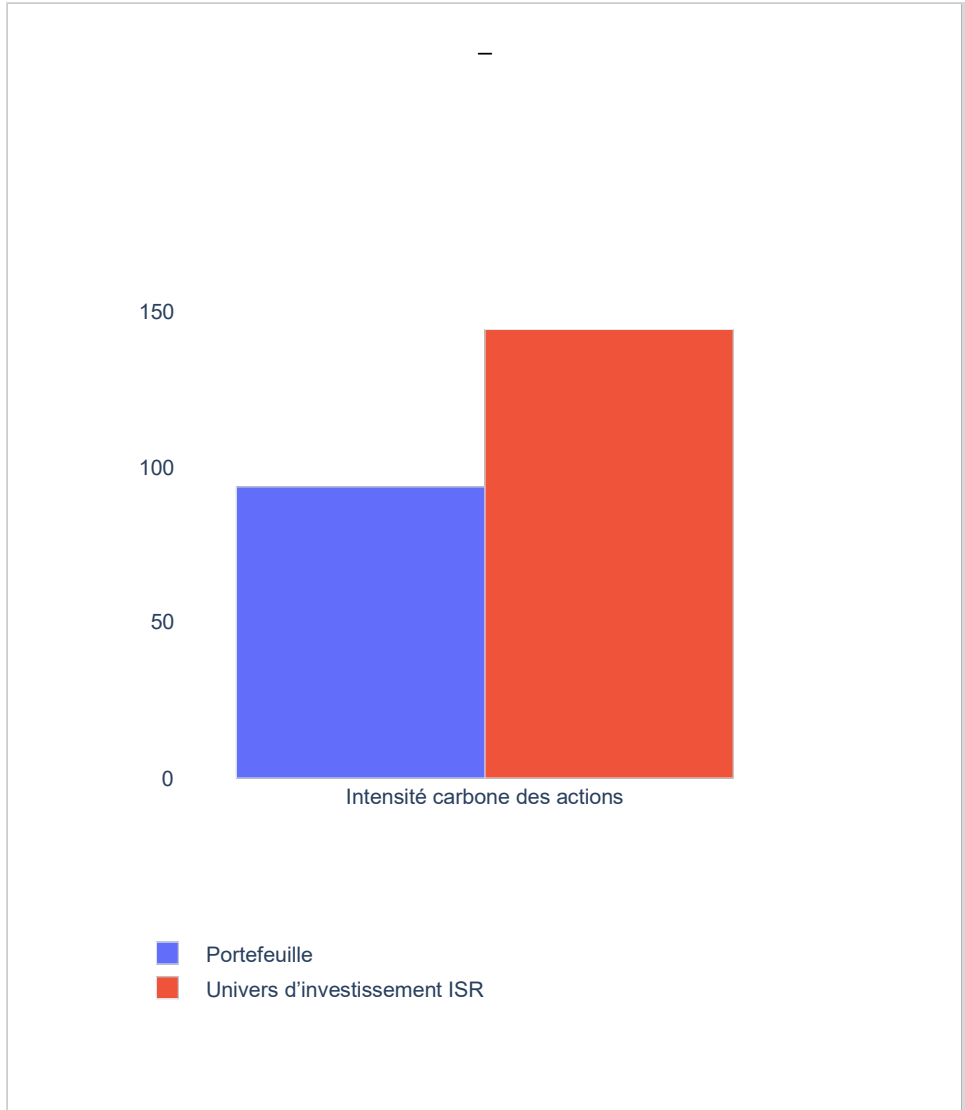
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

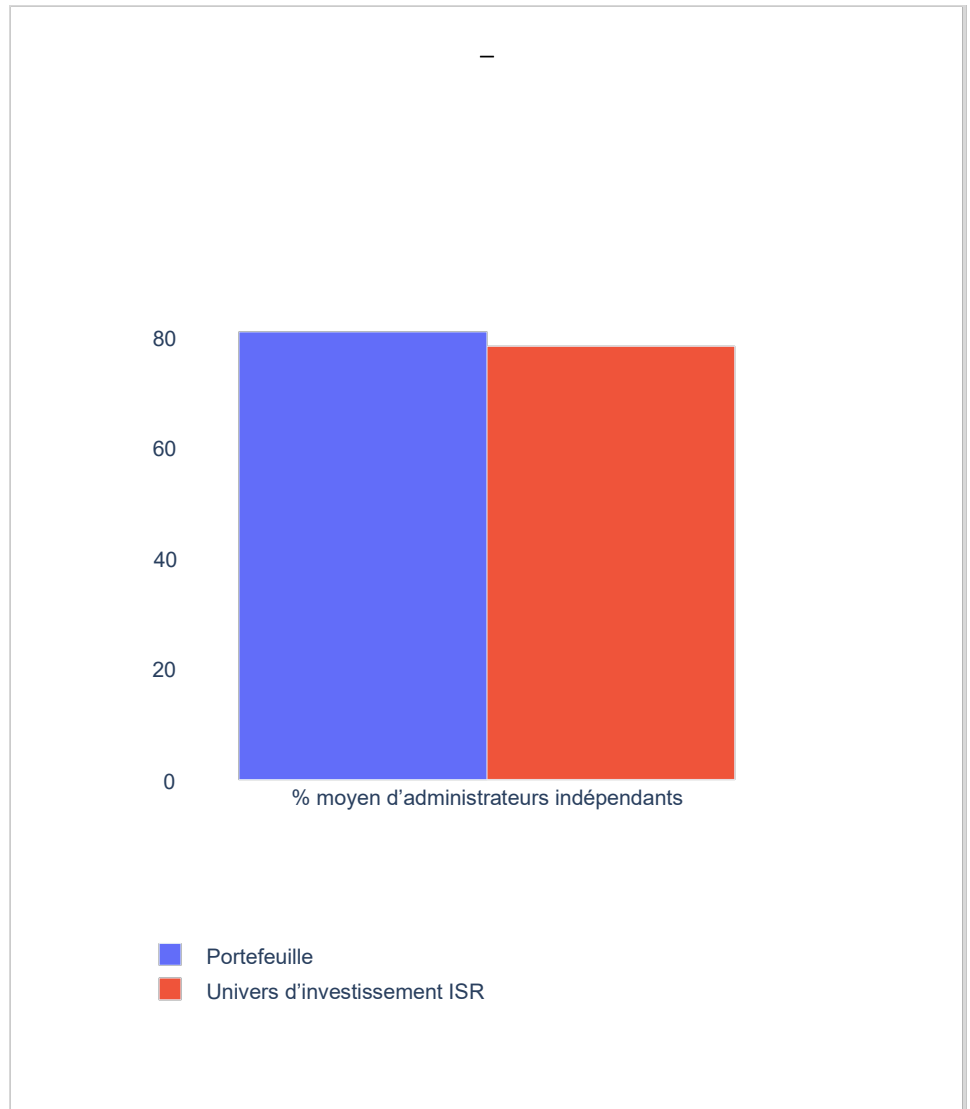
Modalité : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.

Au 28 juin 2024, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

Pour les actions

- Intensité carbone des actions : 93,15
- Intensité carbone de l'univers d'investissement : 143,6
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour les actions : 80,90
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants pour l'univers d'investissement : 78,27
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement en actions : 0 %
- Pourcentage d'émetteurs n'ayant pas respecté les principes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption lors de la décision d'investissement dans l'univers d'investissement : 0 %





... et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être établie du fait de l'application de nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet, pour la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base des dernières valeurs de la période alors qu'ils sont désormais calculés selon les valeurs moyennes obtenues à la fin des trimestres de la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds a pris en compte ces incidences par les moyens suivants :

- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques). Il exclut les émetteurs présentant une exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Il exclut les émetteurs qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs au respect des droits de l'homme, aux normes de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption
- Émissions de GES, empreinte carbone, intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles le produit financier investit, exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles et activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Cela exclut les émetteurs qui tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, telles que le charbon thermique, le pétrole et le gaz non conventionnels, le tabac ou l'huile de palme.

De plus amples informations sur les principales incidences négatives en matière de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SEFY.SRI.EUROPE.MINVOL.I.A.EUR	Equity Fund	1,63	Luxembourg
CBOE GLOBAL MARKETS INC UF USD	Services d'investissement	1,21	États-Unis
INTL BUSINESS MACHINES CORP UN USD	Services informatiques	1,21	États-Unis
JOHNSON & JOHNSON UN USD	Produits pharmaceutiques	1,15	États-Unis
MICROSOFT CORP UW USD	Logiciel	1,14	États-Unis
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	Services de télécommunications	1,13	Pays-Bas
DEUTSCHE BOERSE AG GY EUR	Services d'investissement	1,13	Allemagne
MCDONALD'S CORP UN USD	Restaurants et bars	1,13	États-Unis
VIVENDI SE FP EUR	Diffusion radio et télévision	1,04	France
ELECTRONIC ARTS INC UW USD	Divertissement numérique	1,04	États-Unis
NEWMONT CORP UN USD	Exploitation aurifère	0,98	États-Unis
SINGAPORE EXCHANGE LTD SP SGD	Services d'investissement	0,98	Singapour
SWISS PRIME SITE-REG SE CHF	Gestion et promotion immobilière	0,97	Suisse
T-MOBILE US INC UW USD	Services de télécommunications	0,95	États-Unis
INCYTE CORP UW USD	Biotechnologie	0,91	États-Unis

Le pays affiché est le pays de risque.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet.

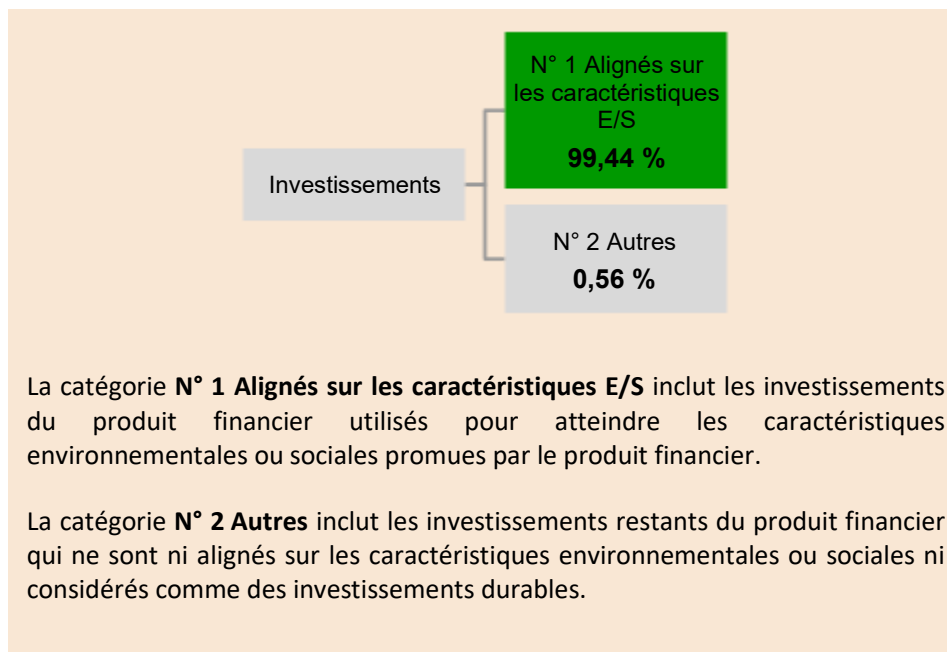
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous représentent la moyenne des 4 trimestres de la période de référence.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 28 juin 2024, le fonds a investi 99,44 % de sa VL dans des sociétés qui répondent aux caractéristiques E/S (N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 0,56 % dans la catégorie N° 2 Autres.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques de l'univers d'investissement, à l'exception de ceux soumis à des exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

À la date du présent rapport et sur la base des données disponibles déclarées et estimées concernant les émetteurs, la société de gestion n'a identifié au sein du portefeuille d'investissement aucune activité alignée sur la taxinomie dans les secteurs du gaz ou de l'énergie nucléaire.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

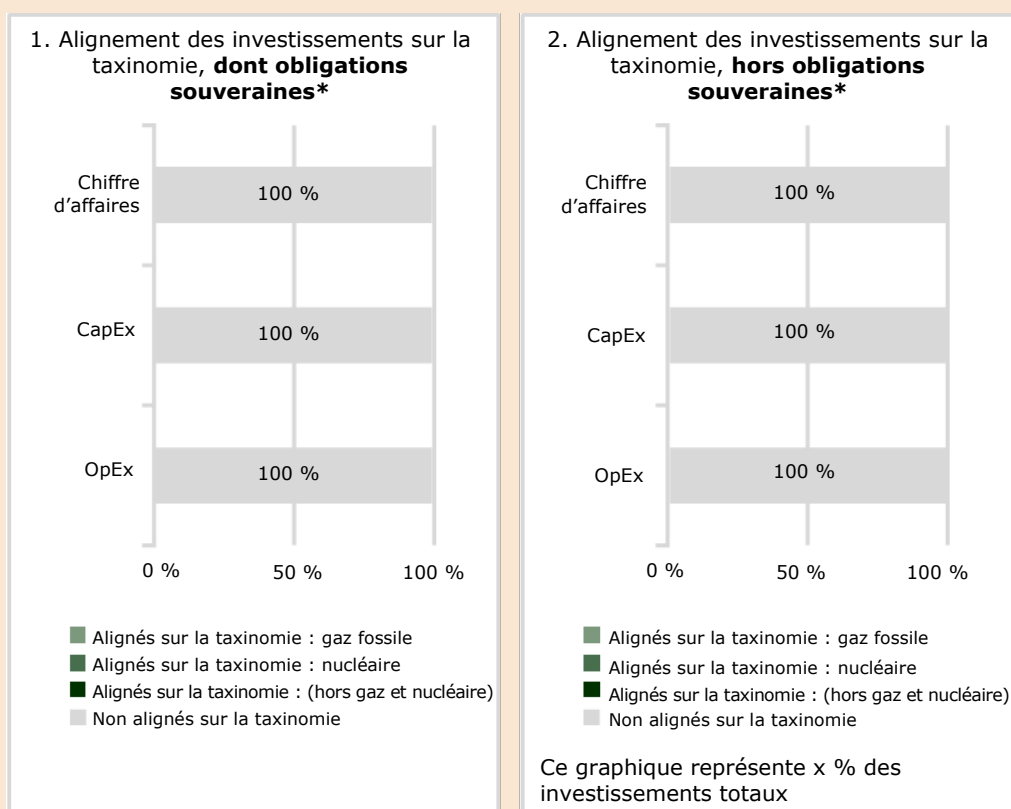
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Comme le fonds ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens du Règlement sur la taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement sur la taxinomie est également fixée à 0 %.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet.

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Certains émetteurs peuvent ne pas être pris en compte par l'analyse ESG, alors que la gestion de la trésorerie est utilisée à des fins de liquidité et de gestion passive. Le fonds peut alors inclure des instruments dérivés et positions en liquidités (qui ne sont pas alignées sur les caractéristiques E/S), ainsi que des titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds, ni considérés comme durables (mais qui respectent les garanties E/S définies dans les principes directeurs des Nations unies sur le commerce et les droits de l'homme).

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a rempli ses objectifs environnementaux et sociaux par les moyens suivants :

- Exclure les 20 % des actions présentant les notations ESG les plus faibles ;
- Exclure les émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption au moment de la décision d'investissement ;
- Réduire son empreinte carbone, tant en termes d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES) que d'intensité carbone moyenne, par rapport à celle de son univers d'investissement ;
- Atteindre un pourcentage moyen d'administrateurs indépendants plus élevé que celui de son univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Sans objet.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Autres informations destinées aux Investisseurs suisses (non auditées)

1) Informations supplémentaires sur la distribution d'actions en Suisse ou à partir de la Suisse

Représentant et agent payeur en Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, Zurich Branch/Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Toutes les informations importantes telles que l'acte constitutif et les statuts, le prospectus de vente, le document d'information clé (« DIC »), l'état des achats et des ventes et le rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société et auprès de son représentant en Suisse.

Agent payeur, performance et juridiction :

Concernant les actions distribuées en Suisse, le service de paiement, le lieu d'exécution et le lieu de juridiction en cas de litige se trouvent au siège social du représentant en Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, Zurich Branch/Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Les documents relatifs aux Fonds sont mis à disposition sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com ».

2) Informations concernant la publication du TER au 30/06/2024 – exprimé en pourcentage :

	I Actions	M Actions	N Actions	N1 Actions	R Actions	RE Actions	R2 Actions	SI Actions	SI NPF Actions
Ostrum SRI Total Return Sovereign	0,35	-	0,45	-	0,60	-	-	0,20	-
Ostrum SRI Credit Short Duration	0,35	-	0,50	0,35	0,80	1,40	0,60	0,25	-
Ostrum Euro Inflation	0,45	-	0,55	-	0,80	-	-	-	-
Ostrum SRI Euro Aggregate	0,60	-	-	-	1,00	1,60	-	0,30	-
Ostrum Total Return Credit	0,60	-	-	-	1,00	-	-	0,40	-
Natixis Conservative Risk Parity	0,70	-	-	-	1,40	2,00	-	-	-
Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund	0,60	-	-	-	1,20	1,70	-	-	-
Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund	0,80	0,25	-	-	1,60	-	-	-	0,70
Seeyond SRI Europe Minvol	0,75	-	0,85	-	1,80	2,50	-	0,45	-
Seeyond SRI Global Minvol	0,75	0,40	0,85	-	1,80	2,50	-	-	-
Ostrum Global Emerging Bonds	0,80	-	0,90	-	1,30	-	-	0,50	-

3) Informations sur la performance du Fonds

La performance passée ne préjuge pas des résultats actuels ou futurs. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais encourus lors de l'émission et du rachat de parts.

Les classes d'actions inactives pour lesquelles aucune donnée de performance n'est disponible à ce jour ne sont pas mentionnées dans cette section.

	Nom du Fonds	Code ISIN	Date de lancement	2024	2023	2022
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Total Return Sovereign I/A (EUR)	LU0935219609	17-12-13	0,55 %	-3,94 %	-0,81 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Total Return Sovereign N/A (EUR)	LU1117699402	13-02-17	0,41 %	-4,09 %	
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Total Return Sovereign R/A (EUR)	LU0935220284	17-12-13	0,25 %	-4,22 %	-1,10 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Total Return Sovereign SI/A (EUR)	LU1117699071	25-10-19	0,70 %	-3,81 %	-0,65 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration H-N/A (CHF)*	LU1118012746	15-01-24			
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration I/A (EUR)	LU0935221761	24-10-13	6,09 %	0,37 %	-4,11 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration I/D (EUR)	LU0935221928	28-10-13	6,19 %	0,37 %	-4,05 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration N/A (EUR)	LU1118012159	05-06-18	5,90 %	0,23 %	-4,24 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration N/D (EUR)	LU1118012233	25-04-23	5,90 %		
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration N1/A (EUR)	LU1725405036	15-02-18	6,06 %	0,38 %	-4,10 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration R/A (EUR)	LU0935222066	24-10-13	5,59 %	-0,06 %	-4,52 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration R/D (EUR)	LU0935222223	22-03-17			-4,50 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration RE/A (EUR)	LU0935222579	24-10-13	4,95 %	-0,66 %	-5,08 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration R2/A (EUR)*	LU2623115032	12-01-24			
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration R2/D (EUR)*	LU2623115115	12-01-24			
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration SI/A (EUR)	LU1118011698	25-06-15	6,20 %	0,52 %	-3,95 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Credit Short Duration SI/D (EUR)	LU1118011771	22-02-16	6,21 %	0,51 %	-3,89 %
Natixis AM Funds	Ostrum Euro Inflation I/A (EUR)	LU0935222652	12-12-13	1,09 %	-1,34 %	4,80 %
Natixis AM Funds	Ostrum Euro Inflation I/D (EUR)	LU0935222736	22-03-21			4,79 %
Natixis AM Funds	Ostrum Euro Inflation N/A (EUR)	LU1118013397	28-04-22		1,94 %	
Natixis AM Funds	Ostrum Euro Inflation N/D (EUR)	LU1118013470	17-10-22	0,95 %		
Natixis AM Funds	Ostrum Euro Inflation R/A (EUR)	LU0935222900	12-12-13	0,68 %	-1,73 %	4,39 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate I/A (EUR)	LU0935223387	15-11-13	2,25 %	-4,04 %	-13,32 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate I/D (EUR)	LU0935223460	15-11-13	2,25 %	-4,03 %	-13,22 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate N/A (EUR)	LU1118014874	15-04-16		-4,17 %	-13,30 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate R/A (EUR)	LU0935223627	18-11-13	1,81 %	-4,44 %	-13,62 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate R/D (EUR)	LU0935223973	18-11-13	1,81 %	-4,43 %	-13,63 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate RE/A (EUR)	LU0935224195	15-11-13	1,21 %	-5,08 %	-14,18 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate RE/D (EUR)	LU0935224351	15-11-13	1,21 %	-4,99 %	-14,18 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate SI/A (EUR)	LU1118013983	25-06-15	2,56 %	-3,76 %	-13,06 %
Natixis AM Funds	Ostrum SRI Euro Aggregate SI/D (EUR)	LU1118014106	11-12-15	2,55 %	-4,79 %	-12,93 %
Natixis AM Funds	Ostrum Total Return Credit H-RE/A (USD)	LU1118016903	21-05-15		4,41 %	-4,60 %
Natixis AM Funds	Ostrum Total Return Credit I/A (EUR)	LU0935225598	20-11-13	5,79 %	2,65 %	-4,88 %
Natixis AM Funds	Ostrum Total Return Credit R/A (EUR)	LU1118016143	15-04-15	5,35 %	2,21 %	-5,28 %
Natixis AM Funds	Ostrum Total Return Credit SI/A (EUR)	LU1118015681	06-05-16	6,04 %	2,85 %	-4,69 %
Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity I/A (EUR)	LU0935227370	25-06-13	5,28 %	-2,29 %	-6,97 %
Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity I/D (EUR)	LU0935227453	25-06-13		-2,25 %	-6,73 %
Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity R/A (EUR)	LU0935227537	25-06-13	4,52 %	-2,98 %	-7,63 %
Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity R/D (EUR)	LU0935227701	25-06-13	4,52 %	-2,93 %	-7,42 %
Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity RE/A (EUR)	LU0935227883	25-06-13	3,91 %	-3,52 %	-8,17 %

Natixis AM Funds	Natixis Conservative Risk Parity RE/D (EUR)	LU0935227966	25-06-13	3,91 %	-3,46 %	-8,06 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund H-R/A (USD)	LU1118018867	11-06-15			-6,03 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund I/A (EUR)	LU0935228261	04-10-13	4,02 %	2,13 %	-6,49 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund R/A (EUR)	LU0935228691	04-10-13	3,36 %	1,49 %	-7,08 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund RE/A (EUR)	LU0935228774	24-10-13	2,86 %	0,99 %	-7,55 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Conservative Growth Fund RE/D (EUR)	LU0935228931	28-01-15	2,86 %	0,99 %	-7,53 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund I/A (EUR)	LU1335434814	24-01-17	4,14 %	3,72 %	-11,04 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund I/D (EUR)	LU1335434905	24-01-17	4,75 %	3,67 %	-11,05 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund M/A (EUR)	LU1335436603	24-01-17	5,32 %	4,24 %	-10,56 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund R/A (EUR)	LU1335435464	24-01-17	3,88 %	2,84 %	-11,79 %
Natixis AM Funds	Seeyond Multi Asset Diversified Growth Fund SI/A NPF (EUR)	LU1725405200	03-04-18	4,85 %	3,78 %	-10,96 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol H-R/A (USD)	LU1118019329	23-02-16	9,26 %	7,09 %	-1,98 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol I/A (EUR)	LU0935229152	26-11-13	8,58 %	5,16 %	-2,13 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol I/D (EUR)	LU0935229319	01-08-14	8,58 %	5,10 %	-2,04 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol N/A (EUR)	LU1118019592	05-06-18	8,42 %	5,01 %	-2,27 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol N1/A (EUR)	LU1787469367	03-10-18		5,13 %	-2,16 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol R/A (EUR)	LU0935229400	26-11-13	7,40 %	4,02 %	-3,17 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol R/D (EUR)	LU0935229582	12-10-15	7,40 %	4,00 %	-3,12 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol RE/A (EUR)	LU0935230242	03-04-14	6,65 %	3,30 %	-3,85 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol SI/A (EUR)	LU1787469441	04-04-19	8,91 %	5,47 %	-1,84 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Europe Minvol SI/D (EUR)	LU0935229079	26-11-13	8,91 %	5,40 %	-1,75 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol H-I/A (USD)	LU0935230838	18-12-13		2,93 %	6,41 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol H-R/A (USD)	LU0935231562	19-07-16	9,22 %	1,73 %	5,28 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol I/A (EUR)	LU0935230671	18-12-13	8,79 %	0,61 %	5,37 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol I/D (EUR)	LU0935230754	31-10-16	8,78 %	0,66 %	5,29 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol M/D (EUR)	LU0935230325	18-12-13	9,17 %	1,00 %	5,63 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol N/A (EUR)	LU1118024592	05-06-18	8,65 %	0,47 %	5,23 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol R/A (EUR)	LU0935231216	18-12-13	7,62 %	-0,47 %	4,26 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol R/D (EUR)	LU0935231489	21-09-18	7,61 %	-1,24 %	4,23 %
Natixis AM Funds	Seeyond SRI Global Minvol RE/A (EUR)	LU0935232453	18-04-16	6,86 %	-1,15 %	3,52 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds H-I/A (EUR)	LU0935235399	24-01-14	7,30 %	4,18 %	-21,50 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds H-N/A (EUR)	LU1118021903	30-05-18	7,41 %	4,34 %	-21,63 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds H-R/A (EUR)	LU0935235712	24-01-14	6,74 %	3,61 %	-21,93 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds H-SI/A (EUR)	LU1118021739	05-04-18	7,61 %	4,50 %	-21,27 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds I/A (EUR)	LU0935235043	31-01-18			-100,00 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds I/A (USD)	LU0935234822	24-01-14	9,24 %	7,17 %	-20,40 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds R/A (USD)	LU0935235555	24-01-14	8,64 %	6,60 %	-20,82 %
Natixis AM Funds	Ostrum Global Emerging Bonds R/A (EUR)	LU0935235639	15-07-16	10,60 %	2,57 %	-10,21 %

* Pour cette classe, il n'existe pas de données suffisantes pour fournir aux investisseurs de cette classe des informations utiles sur les performances passées.